Jean-Pierre Guéno

PAROLES DE TORTURÉS

Guerre d'Algérie 1954-1962

Éditions Jacob-Duvernet

Copyright © 2011 Editions Jacob-Duvernet.

Paroles de torturés

Copyright © 2011 Editions Jacob-Duvernet.

Copyright © 2011 Editions Jacob-Duvernet.

« La guerre n'est qu'une dangereuse maladie d'une humanité infantile qui cherche douloureusement sa voie. La torture, ce dialogue dans l'horreur, n'est que l'envers affreux de la communication fraternelle. Elle dégrade celui qui l'inflige plus encore que celui qui la subit. Céder à la violence et à la torture, c'est, par impuissance à croire en l'homme, renoncer à construire un monde plus humain. »

Général DE BOLLARDIÈRE
Bataille d'Alger, bataille de l'Homme, Desclée de Brouwer, 1972

« La terreur est un levier psychologique d'une puissance inouïe. Devant les cadavres égorgés et les visages grimaçants des mutilés, toute velléité de résistance s'effondre ; le ressort est brisé. »

Jacques SOUSTELLE
Aimée et souffrante Algérie, Plon, 1956

« Est-il possible qu'il existe deux races sur cette terre, rien que deux, mais toujours et partout ? Les hommes de la raison exigeante et rebelle et leur appétit de justice, les bêtes de la volonté native de la jungle et leur appétit de puissance ? Est-il possible qu'on trouve les uns et les autres jusque dans nos propres rangs ? […] Est-il possible que même dans la résistance, et même dans les camps, et même parmi les combattants pour la justice, les deux races coexistent comme partout ailleurs ? Et qu'elles continueront de se perpétuer, toujours et en tous lieux, jusqu'à la fin des temps ? Ne pourra-t-on jamais se reposer, enfin se reposer ? »

VERCORS
Sur ce rivage, I, Le Périple, Albin Michel, 1958

« Il faut en finir avec cette boîte à chagrins. »

Charles DE GAULLE
Octobre 1961

Copyright © 2011 Editions Jacob-Duvernet.

Copyright © 2011 Editions Jacob-Duvernet.

En 1957, j'avais deux ans. Mon père était policier et photographe. Il travaillait au laboratoire photographique des Renseignements généraux, au ministère de l'Intérieur, à Paris. Chaque jour, il y recevait les pellicules qui arrivaient d'Algérie. Les RG étaient à l'époque une sorte de boîte d'enregistrement : ils photographiaient les corps retrouvés noyés, sommairement enterrés ou abandonnés dans la nature ou sur la voie publique à la suite des horreurs de la guerre, commises dans les deux camps. C'étaient des pièces à conviction, les conséquences tragiques des attentats, des assassinats, des « chambres de torture » et des « corvées de bois », de toutes les bavures commises au nom de la « pacification » selon les uns, et de la « libération » selon les autres.

Tous les soirs le ministre de l'Intérieur de l'époque recevait sur son bureau un album grand format avec les photos des exactions commises dans les deux camps. Mon père était l'homme qui développait, tirait, agrandissait ces photos et préparait cet album. Lui, l'ancien résistant des maquis de Montluçon, celui qui avait eu la naïveté de penser que l'apocalypse de la Seconde Guerre mondiale avait servi de leçon, celui qui croyait l'homme guéri de ses parts d'ombre et de barbarie, finit par vivre la plus grande dépression nerveuse de sa vie. Constatant que de part et d'autre, dans les rangs français comme dans ceux du FLN, des hommes qui avaient vécu les horreurs de la Gestapo les commettaient à leur tour. Que certains de ses collègues militaires et policiers commettaient l'irréparable. Que le FLN torturait et assassinait ses propres cadres suspectés de trahison. Que des extrémistes servaient de part et d'autre les penchants les plus néfastes. Que des milliers d'innocents subissaient les conséquences fatales de la folie qui caractérisait cette guerre sans nom, cette guerre orpheline. Il n'avait même pas le réconfort de se raccrocher à un camp ou à l'autre, puisque d'une certaine façon tout le monde

Copyright © 2011 Editions Jacob-Duvernet.

avait été entraîné dans l'engrenage, dans la spirale de la terreur, de la fureur et d'une inquisition réciproque.

Ce livre est dédié à mon père Pierre Guéno, l'ancien résistant, l'homme simple, l'homme droit qui ne trouva même pas le réconfort d'écrire au journal Le Monde *des paroles libérées, pour partager sa douleur, tant il avait le respect du « devoir de réserve » qui s'impose à tout agent public. Il est dédié à Josette Audin, l'épouse du mathématicien Maurice Audin qui n'a jamais retrouvé le corps de son jeune mari supplicié. Il est dédié à tous ceux qui ont vécu les événements d'Algérie et qui ont endossé des fardeaux mémoriels dont ils ne se libéreront jamais tout à fait. Il est dédié à tous les enfants du XXIe siècle pour qu'ils soient déterminés à faire de la torture une arme définitivement prohibée.*

Jean-Pierre GUÉNO

Copyright © 2011 Editions Jacob-Duvernet.

SOMMAIRE

Sommaire 9
Introduction 13
6 déc. 1951, Claude Bourdet, *L'Observateur* 17
29 août 1954, lettre d'Ibnous Salah Boudjema au *Monde* 18
13 jan. 1955, Claude Bourdet, *France Observateur* 20
20 jan. 1955, L.-É. Duval, *La Semaine religieuse d'Alger* 21
20 août 1955, témoignage de Marie-Jeanne Pusceddu 21
1955-1956, lettre de A.T. au directeur du journal *Le Monde* 25
10 jan. 1956, Albert Camus, *L'Express* 32
7 mars 1956, lettre du brigadier A.B. au directeur du *Monde* 32
L'AFFAIRE MARROU 34
5 avr. 1956, Henri-Irénée Marrou, *Le Monde* 34
6 avr. 1956, lettre de H.P. au *Monde* 38
7 avr. 1956, lettre de M.U. au directeur du *Monde* 39
9 avr. 1956, lettre de H.D. au directeur du *Monde* 43
10 avr. 1956, lettre d'Antoine Prost au directeur du *Monde* 45
11 avr. 1956, *L'Humanité* 49
11 avr. 1956, lettre de G.M. au directeur du *Monde* 51
11 avr. 1956, lettre de P. de S. au directeur du *Monde* 52
15 avr. 1956, lettre de B. Rousset au directeur du *Monde* 54
Printemps 1956, témoignage de Jean-Claude Kessler 55
L'EMBUSCADE DE PALESTRO 57
4 avr. 1956 , lettre ouverte à la presse d'Henri Maillot 57
27-28 mai 1956, article du *Journal d'Alger* 59
Mai 1956, récit du lieutenant Poinsignon 59
22 mai 1956, lettre de P. D. au directeur du *Monde* 59
27-28 mai 1956, récit de Pierre Dumas, *Le Journal d'Alger* 60
1956-1957, des rappelés témoignent 62
20 juin 1956, lettre de G.B. au directeur du *Monde* 63
Été 1956, J. Muller à sa famille, *Témoignage Chrétien* 65
9 juil. 1956, ordre militaire du général commandant la 20e DI 67
Oct. 1956, texte du commandant D. 67
26 août 1956, *El Zitouna* 67

Copyright © 2011 Editions Jacob-Duvernet.

17 sep. 1956, lettre de P. Barat-Dupont au ministre résidant en Algérie . . .68
30 sep. 1956, témoignage de Jean-Claude Kessler 71
17 oct. 1956, lettre d'H. Beuve-Méry au président du Conseil G. Mollet . .73
Oct. 1956, lettre du maréchal des logis X au directeur du *Monde* 75
9 oct. 1956, lettre du maréchal des logis Z au directeur du *Monde* 76
Avr.-oct. 1956, témoignages du Constantinois au directeur du *Monde* . .78
15 oct. 1956, lettre de X, sous-officier de renseignement, au *Monde* . . .84
21 oct. 1956, lettre de mademoiselle S. au directeur du *Monde* 86
Hiver 1956, lettre d'un jeune Français au directeur du *Monde* 88
Nov. 1956, tract diffusé par l'armée française 89
Nov. 1956, témoignage d'Annie S. 91
15 nov. 1956, lettre adressée au directeur du *Monde* 91
28 nov. 1956, lettre du capitaine X au directeur du *Monde* 93
AFFAIRE MANDOUZE 94
29 nov. 1956, Lettre de X au président du Conseil Guy Mollet 94
5 déc. 1956, Georges Suffert, *Le Monde* 95
Déc. 1956, lettre d'Y. G. au directeur du *Monde* 97
12 déc.1956, lettre de Robert Lacoste à Hubert Beuve-Méry 101
18 déc. 1956, récit du maire d'Arthur 103
Avril 1957, Robert Bonnaud, *Esprit* 104
Jan. 1957, récit de Pierre Sergent 105
10 fév. 1957, père Delarue, aumônier de la 10e DP 109
29 mars 1957, note de service du général Massu 112
22 fév. 1957, lettre de A.B. au directeur du *Monde* 112
16 mai 1957, lettre de Denise Walbert au procureur général 114
5 mars 1957, lettre de J.B. au directeur du *Monde* 121
9 mars 1957, lettre d'Y. F. au directeur du *Monde* 122
Mars 1957, Pierre-Henri Simon 123
12 mars 1957, lettre de Jean Choussat au directeur du *Monde* 128
Mars 1957, lettre de Lucie Coscas au directeur du *Monde* 129
Mars 1957, récit du général Pâris de Bollardière 132
29 mars 1957, Lettre de Bollardière à J.-J. Servan-Schreiber, *L'Express*134
18 février 1957, général Pâris de Bollardière, directive d'application .135
1957, récit du colonel Barberot 135
29 mars 1957, lettre de P. Teitgen au ministre R. Lacoste, *Le Monde* .136
9 avr. 1957, lettre d'Éliane Gautron au directeur du *Monde* 139
Avr. 1957, lettre d'Éliette Loup au directeur du *Monde* 143
Avr. 1957, lettre de C.-H. Rocquet au ministre de la Défense 147
10 avr.1957, témoignage de M.-H. Telidji au directeur du *Monde* 148
14 avr. 1957, discours de Guy Mollet 157

Copyright © 2011 Editions Jacob-Duvernet.

Avr. 1957, colonel R. Trinquier et père L. Delarue, *Le Monde* 158
2 mai 1957, lettre de X au *Monde* 160
Mai 1957, lettre de Djamila Bouhired au directeur du *Monde* 161
Mai 1957, lettre d'Éliane Gautron au directeur du *Monde* 162
18 mai 1957, lettre du lieutenant de D. au directeur du *Monde* 164
23 mai 1957, Mohamed Tabra au professeur Mandouze 167
28 mai 1957, récit de Yves Courrière 169
Mai 1957, tract du FLN 171
Printemps 1957, récit de Gérard Bélorgey 172
11 juin 1957, témoignage d'Henri Alleg sur Maurice Audin 175
22 juin 1957, devoirs d'écoliers algériens, *Les Temps modernes* 176
31 oct. au 5 nov. 1957, S. Adour, alias G. Belorgey, *Le Monde* 178
Juil. 1957, lettre de J.G. au directeur du *Monde* 184
13 juil. 1957, réponse d'Hubert Beuve-Méry à J.G 185
Juil. 1957, lettre d'Henri Alleg au procureur général 186
Août 1957, lettre d'Esméralda, *Le Monde* décembre 1959 192
Sep. 1957, rapport de Robert Delavignette 201
Sep. à décembre 1957, écrits de Robert Delavignette 204
Oct. 1957, témoignage de Louisette Ighilahriz, *Le Monde* 204
Sep. 1957, lettre de Hour Kabir au procureur de la République 205
1er oct. 1957, lettre de XX au directeur du *Monde* 206
6-7 oct. 1957, Général Billotte, *Le Monde* 210
21 mars 1958, mémoire de Josette Audin 211
Avr. 1958, adresse solennelle au président de la République 213
1958, Jean-Paul Sartre, *L'Express* 214
1958, Gabriel Marcel, *L'Express* 214
3 avr. 1958, François Mauriac, *L'Express* 215
1958, François Mauriac, *L'Express* 216
28 mars 1958, Khettar M'Hamed 217
4 juin 1958, discours du général de Gaulle à Alger 218
1957-1958, La « bleuite » 220
Été 1958, témoignage de Djoudi Attoumi 221
9 juil. 1958, lettre du colonel Amirouche 222
3 août 1958, message du colonel Amirouche aux chefs des wilayas . . .223
24 août 1958, lettre du sous-lieutenant L.au directeur du *Monde* 224
Août 1958, lettre ouverte du colonel Amirouche au colonel Godard . .225
4 sep. 1958, lettre de Jeannette Prin au directeur du *Monde* 226
Août 1958, lettre de Paul Lefèbvre au président de la République 227
3 sep. 1958, lettre de B. Hocine 230
22 jan. 1959, témoignage d'une Algérienne de Bône, *Le Monde* 232

Copyright © 2011 Editions Jacob-Duvernet.

9 avr. 1959, lettre de 35 prêtres-officiers, *France Observateur* 233
22 mai 1959, lettre de Paul-Albert Février à ses parents 234
23 juin 1959, lettre de Paul-Albert Février à Michel Brun 235
26 juin 1959, Jérôme Lindon. 236
2 déc. 1958, témoignage de Béchir Boumaza 236
20 juil. 1959, témoignage, *El Moudjahid* 244
24 août 1959, lettre du caporal parachutiste L. au directeur du *Monde* . . . 246
24 août 1959, lettre d'H.C à monsieur le directeur du *Monde*. 247
11 oct. 1959, journal intime de Paul-Albert Février 248
1960, récit de Benoist Rey 249
19 mars 1960, récit de Rémy Madoui 250
19 juil.1960, Chanoine Brenckle, *La Croix* 255
6 sep. 1960, « Manifeste des 121 », *Vérité-Liberté*. 256
Intellectuels américains aux signataires du « Manifeste des 121 ». 259
Mars 1961, témoignage du sergent J.V., *Le Monde* 259
1961, récit d'Henri Pouillot. 260
5 oct. 1961, communiqué du préfet de police Maurice Papon 261
20 oct. 1961, lettre de Joseph Gommenginger 262
Oct. 1961, Benoist Rey, *Vérité-Liberté*. 263
8 FÉV. 1962, LES MORTS DE CHARONNE. 263
7 fév. 1962, tract 264
17 fév. 1962, témoignage de Claude Bouret, *Le Travailleur* 264
Automne 1957 - 1962, témoignage du sous-officier X. 265
26 mars 1962, témoignage de Jean-Claude Kessler 270
Mai 1963, rapport de Jean-Marie Robert, sous-préfet d'Akbou 273
Épilogue 277
Chronologie sommaire 279
Bibliographie. 283
Remerciements 285
Le Centre d'histoire de sciences po. 286
Crédits textuels 287

Copyright © 2011 Editions Jacob-Duvernet.

INTRODUCTION

Que l'histoire ait fait d'eux des victimes, des témoins ou des bourreaux, ceux qui ont vécu la guerre d'Algérie ont tous à transmettre aujourd'hui des « Paroles de torturés ». Qu'ils aient subi des sévices corporels, des sévices psychologiques ou des spoliations, qu'ils en aient été les auteurs, prenant des initiatives ou obéissant aux ordres, qu'ils en aient été les simples témoins, qu'ils aient œuvré dans le camp du FNL, de l'armée, de la police française, ou de l'OAS, qu'ils aient été juifs, pieds-noirs, ou plus généralement rapatriés d'Algérie, tous ont été marqués de façon indélébile, et garderont en eux jusqu'à la fin de leur vie les séquelles de la tragédie dont ils ont été les acteurs actifs ou passifs.

« Préfigurée » par les massacres de Sétif et Guelma, en juillet 1945, la guerre d'Algérie a officiellement duré du mois de novembre 1954 au 19 mars 1962. Cette guerre qui n'avait pas de nom a donc pris fin il y a près de cinquante ans. Tragédie redoutable quand il s'agissait pour la métropole de laisser partir son unique colonie de peuplement, après 130 années d'histoire commune, quand il s'agissait pour la France, défaite en 1940, défaite en Indochine, de mener de nouveaux combats où l'intérêt national, l'image du pays dans le monde et même l'honneur de l'armée étaient en jeu ; et quand il s'agissait pour le peuple algérien de libérer son pays, de prendre son destin en mains après plus d'un siècle de colonisation, de brandir le drapeau de l'indépendance et du nationalisme algérien.

Épilogue d'une guerre civile nourrie dans les deux camps et des deux côtés de la méditerranée par toutes les horreurs, par tous les excès, par toutes les exactions possibles. Dès 1956, le ton avait monté : attentats, ratonnades, bavures… La spirale infernale de la violence guerrière, massacres, attentats à la bombe, assassinats, exécutions sommaires, et l'engrenage de la torture allaient se déclencher. La torture, utilisée dans les deux camps, visait beaucoup plus à entretenir un climat de terreur, qu'à obtenir des renseignements. Sorte d'inquisition réciproque. La torture,

Copyright © 2011 Editions Jacob-Duvernet.

gangrène de l'esprit, sœur aînée du meurtre, de la peine de mort, de l'esclavage et du viol de la dignité humaine.

La torture ne fut jamais désignée sous son nom par ceux qui la pratiquaient, qui préféraient évoquer des interrogatoires musclés, sévères, poussés ou renforcés. La torture, qui sévissait depuis toujours dans toutes les colonies du monde, la torture, pratiquée sur les populations algériennes et françaises par l'armée et par la police, couvertes par des lois d'exception et par l'extension des pouvoirs spéciaux. Employée à une moindre échelle et de manière peut-être moins systématique mais tout aussi barbare sur des harkis, sur des Algériens et des Européens par le FLN et l'ALN qui ordonnaient le châtiment des « traîtres » et des réfractaires à leur autorité, par tous les moyens susceptibles de terroriser leurs proches. Président du Conseil depuis le 1er février 1956, Guy Mollet dirigeait un gouvernement socialiste et gérait le conflit avec le concours de son garde des Sceaux François Mitterrand. Le 7 janvier 1957 restera à tout jamais une date fatidique, celle de la délégation des pouvoirs de police à l'armée : celle de la délégation du pouvoir civil au pouvoir militaire, dont ce n'est pas le métier. Et la torture perdurera sous la Ve République, jusqu'au dernier jour de la guerre sans nom, et même au-delà dans l'Algérie qui avait pourtant retrouvé son indépendance.

En 1954, *Le Monde* était encore un journal tout jeune né dix ans plus tôt, à la demande du général de Gaulle, pour remplacer *Le Temps* et pour effacer les traces indignes de la presse de la collaboration. À partir de 1954, ce grand journal du soir n'allait pas cesser de recevoir dans le flot abondant du courrier de ses lecteurs, des lettres liées à la torture, envoyées par des victimes, par de simples témoins, ou par des acteurs de la torture : civils ordinaires, appelés d'Algérie, militaires, étudiants algériens, membres ou sympathisants du FLN, résidant en métropole ou en Algérie et qui envoyaient à leur journal ou à Hubert Beuve-Méry en particulier, leurs témoignages ou la copie de leurs lettres adressées à la justice ou à d'autres instances, telles que la commission de sauvegarde du droit et des libertés individuelles créée le 9 avril 1957. *Le Monde* devenait leur psychanalyste, son directeur, Hubert Beuve-Méry, alias « Sirius », leur confident, et à terme le légataire universel de leur mémoire. Ces lettres regroupées dans le legs Beuve-Méry au centre d'histoire de Sciences Po dans des chemises particulières, concernent essentiellement les

Copyright © 2011 Editions Jacob-Duvernet.

années 1956, 1957 et 1958 et correspondent à la volonté de leurs expéditeurs de faire connaître à l'opinion publique un phénomène qui resta effectif jusqu'en 1962, mais qui impliqua beaucoup moins de correspondances à partir du moment où l'usage de la torture fut de notoriété publique.

Chacune des lettres, chacun des témoignages publiés dans cet ouvrage est une bouteille à la mer, parfois anonyme, tant le danger est grand pour son auteur d'être aspiré dans un processus infernal qui tend à vouloir détruire un terroriste potentiel derrière tout citoyen choqué par les dérapages de la guerre civile.

La moitié des lettres et des témoignages regroupés dans ce livre proviennent des Archives de Sciences Po. Les autres sont le fruit d'un travail documentaire et bibliographique visant à présenter un *corpus* équilibré et à rappeler que personne n'a eu le monopole de la torture pendant la guerre d'Algérie.

Ces textes composent aujourd'hui, plus de 50 ans après la tragédie qu'ils illustrent, le reflet de la conscience des hommes de bonne volonté qui au cœur des années 1950, ne pouvaient accepter que des militaires ou des policiers français, fonctionnaires d'un État de droit, aient recours à des méthodes de torture et à des sévices qui avaient fait la spécificité de la Gestapo, dix ans plus tôt, entre 1940 et 1944, ou que dans le camp adverse, la terreur s'abatte également sur des civils, des femmes et des enfants, allant jusqu'à décimer les cadres du FLN suspectés de trahison.

Point n'est question de raviver des plaies qui ne sont de toutes façons pas guéries. La guerre d'Algérie est une guerre. Une guerre n'est jamais propre. Elle fait en outre partie de ces guerres « orphelines », de ces guerres civiles où la folie enflammait les deux camps avec une intensité qui s'exacerbait au fil des mois. Gardes champêtres égorgés, soldats mutilés, villages incendiés, populations décimées : le FNL jouait son rôle de mouvement révolutionnaire en exécutant des militaires ou des colons et en terrorisant les populations algériennes. L'armée et la police françaises pouvaient, elles aussi, assassiner après avoir torturé : fellaghas, étudiants, civils, vieillards, femmes, enfants. Que dire de l'OAS qui allait jusqu'à condamner à mort les journalistes pour qu'ils renoncent à couvrir les événements… Les prétendues « lois de la guerre » ne respectaient plus rien à partir du moment où la fin prétendait justifier les moyens et où certains pensaient – avec

Copyright © 2011 Editions Jacob-Duvernet.

parfois une caution religieuse ou juridique – que le sacrifice ou le martyre de certaines vies humaines pouvait éviter d'autres martyres et d'autres sacrifices.

La majorité de ces lettres n'est pas animée par un esprit de haine ou de vengeance ; beaucoup incarnent un ultime élan d'humanité. Chacune de ces âmes meurtries, qu'elle ait été victime de sévices moraux ou corporels, qu'elle en ait été complice ou témoin, chacun des auteurs de chacun de ces textes porte un témoignage justifiant que la torture soit bannie à tout jamais de l'attirail des postures humaines, à l'exemple de l'esclavage et de la peine de mort.

C'est tout le sens de la publication de cet ouvrage : rappeler ces douleurs et ces crimes, afin de bâtir un monde où la torture serait bannie, où il n'y aurait plus ni victimes ni bourreaux.

Puissent ces paroles « libérées » maintenir nos consciences en éveil et légitimer le mobile de cette abolition, répondant ainsi au souhait de Camus : « désintoxiquer les esprits et apaiser les fanatismes ».

Jean-Pierre GUÉNO

Copyright © 2011 Editions Jacob-Duvernet.

6 décembre 1951, Claude Bourdet, *L'Observateur*

L'Observateur *est l'un des tout premiers journaux à dénoncer la torture en Algérie, par la voix et la plume de Claude Bourdet. Grand Résistant et compagnon de la libération, Claude Bourdet a fondé en 1950 avec Roger Stéphane et Gilles Martinet* L'Observateur, *devenu* L'Observateur Aujourd'hui *en 1953, puis* France Observateur *en 1954 et enfin* Le Nouvel Observateur *en 1964. Dans* L'Observateur, *Claude Bourdet prône la décolonisation et dénonce la torture en Algérie. Ce texte, écrit dès 1951, au moment des procès de l'Organisation spéciale (proche du MTLD, Mouvement pour le triomphe des Libertés démocratiques, de Messali Hadj), comparant les pratiques de torture de la police en Algérie à celles de la Gestapo, rappelle que la torture a été utilisée bien avant la guerre.*

« Y a-t-il une Gestapo en Algérie ? »

Les faits dont je suis amené à parler aujourd'hui sont d'une exceptionnelle gravité. […] À Paris, sous l'Occupation, la Gestapo possédait, outre la rue des Saussaies, et quelques autres immeubles, une série de bâtiments situés avenue Foch. Les musulmans d'Algérie ne connaissent pas « l'avenue Foch » ; ils connaissent tous un autre immeuble, dont la réputation est pour eux la même : la villa Mahieddine, où officie la police des renseignements généraux d'Algérie.

Cette réputation est-elle surfaite ? En toute sincérité, je ne le crois pas. […] La presque totalité des accusés [d'un procès en cours] a déposé devant le procureur général des plaintes circonstanciées concernant diverses tortures, et ceux en liberté provisoire que j'ai pu interroger fournissent des précisions nombreuses sur les tortures dont ils ont été l'objet ; leur description est convain-

Copyright © 2011 Editions Jacob-Duvernet.

cante pour un homme connaissant l'atmosphère des locaux de la Gestapo ; il y a des détails qu'il faut avoir vus soi-même. [...] Il y a la mâchoire fracassée d'un des inculpés. [...] Il y a les brûlures d'électrode relevées sur les mains d'un accusé, et il y a surtout les plaintes déposées par tous, ou presque. [...]

Tous se plaignent des séquestrations arbitraires, qui ne peuvent être niées ; tous parlent de coups violents sur tout le corps, presque tous affirment avoir été soumis au supplice de la baignoire, certains parlent de tortures électriques et de pendaison ; plusieurs relatent un procédé qui semble nouveau : la bouteille. Voici par exemple un extrait de la plainte de Khiter Mohamed, qui resta dix-sept jours avant d'être remis au juge : « Les deux pieds et les deux poings liés, on me passa un manche de pioche simultanément sous les genoux et la face antérieure des deux coudes. Ensuite on m'a fait asseoir sur une bouteille, le goulot de cette dernière me rentrant dans l'anus pendant que les inspecteurs [...] appuyaient de toutes leurs forces sur mes épaules. »

Quant à nous, nous aurons fait ce qui dépendait de nous pour que personne ne puisse plus dire « je ne savais pas ».

Claude BOURDET

29 AOÛT 1954, LETTRE D'IBNOUS SALAH BOUDJEMA AU *MONDE*

Cette lettre est écrite par un jeune Algérien, fin août 1954, à un moment où les « événements » n'ont pas encore commencé. On est alors à deux mois de la Toussaint rouge du 1er novembre 1954, celle du début de l'insurrection algérienne et des premiers attentats.

Alger, le 29 août 1954

Au moment où les dossiers tunisien et marocain sont discutés par l'Assemblée nationale française, un jeune Algérien se permet d'écrire ces lignes pour rappeler au peuple français que l'Algérie aussi est une colonie française, une partie de l'Afrique du Nord qui souffre d'autant de maux que la Tunisie ou le Maroc.

Un grand calme règne dans le pays. Mais la coupe est pleine depuis longtemps, très longtemps et si l'on ne fait rien pour l'en empêcher elle ne retardera certainement pas à déborder. L'Algérie est constituée par trois départements français, trois départements

Copyright © 2011 Editions Jacob-Duvernet.

d'un genre un peu spécial avec un statut de l'Algérie lequel, disons-le, n'est pas intégralement appliqué bien qu'il soit tout entier à l'avantage des Européens.

Nous autres « Français musulmans » je dirais Algériens de préférence avons théoriquement les droits et les mêmes devoirs que les Français d'origine (disons plutôt européens) mais en fait nous avons tous les devoirs et aucun droit. Il serait vain de la part d'un jeune homme de 20 ans qui de plus écrit dans une langue qui n'est pas la sienne de vouloir exposer ici tout ce dont souffrent les Algériens chez eux car après Messieurs Borgeaud, Aumeray, Mardinaud, Deplat et consorts voudront bien reconnaître que l'Algérie est à nous ? C'est notre pays ! Pourtant, partout où nous allons, nous sommes considérés comme des étrangers. Plus : nous sommes considérés comme des indésirables. Bien souvent, on ne prend même pas la peine de cacher ce que l'on pense de nous. Et lorsque je dis on je pense aux non Arabes, à ceux qui nous prennent pour des êtres inférieurs, à ceux qui nous appellent avec dédain les « Arrrabes », les bicots, les melons, les ***, ceux qui s'enrichissent grâce aux produits de nos terres et au travail de nos mains, ceux qui nous exploitent d'une façon ou d'une autre.

Nous souffrons de la faim ; Nous souffrons du froid. Nous souffrons de voir des vieillards traîner comme des âmes en peine en prière dans les rues. Nous souffrons de voir des enfants en haillons dormir dans les rues en été comme hiver. Nous souffrons de voir des femmes accoucher dehors qu'il fasse chaud ou froid ; nous souffrons de voir les ouvriers agricoles travailler jusqu'à 12 heures par jour pour un salaire de misère ; nous souffrons de voir ces mêmes ouvriers entassés avec toute leur famille qui est presque toujours nombreuse dans un gourbi ; nous souffrons de nous voir refuser du travail ; Nous souffrons, Nous souffrons !...

Mais nous souffrons aussi du racisme, nous souffrons des discriminations dans tous les domaines. Nous souffrons d'être emprisonnés pour avoir dit la stricte vérité, nous souffrons en un mot de toutes les misères physiques, comme de toutes les misères morales. Aujourd'hui les temps sont révolus ; tous les Algériens sont lassés de tant d'injustice et tous commencent à penser comme Albert Camus : « plutôt mourir debout que vivre à genoux » car nous sommes hors de pair et en tant que tels nous avons droit à la vie, nous avons droit au bonheur, à la justice, à la liberté. Le

Copyright © 2011 Editions Jacob-Duvernet.

soleil se lève pour tout le monde. C'est ce que tous doivent comprendre. C'est ce que M. Pierre Mendès-France semble avoir bien compris si l'on regarde la politique indochinoise et nord-africaine qu'il veut amener ou qu'il est en train de mener. M. Pierre Mendès-France me semblait le grand homme qu'il fallait à la France. Les Nord-Africains en général et les Algériens en particulier voient naître en eux un grand espoir immense. Nous espérons de tout notre cœur que nous ne serons pas déçus par le président du Conseil et son gouvernement. La désillusion serait trop douloureuse et les conséquences pourraient être graves, désastreuses, pour tout le monde ; pour nous tout d'abord. Nous ne demandons pas l'impossible. Nous ne demandons que la justice ; nous voulons simplement être traités en hommes. En personnes portant en elles la condition humaine. Nous demandons à goûter la paix et la tranquillité tant matérielles que morales. Est-ce un crime ? Non, nous semble-t-il. En effet les principes de liberté, d'égalité et de fraternité, de respect de la personne humaine, de liberté d'expression et même de liberté des peuples à disposer d'eux-mêmes, sont nés en France. Et c'est Robespierre qui dit « périssent toutes nos colonies plutôt qu'un principe » nous pensons que la France saura ne pas se renier elle-même, qu'elle saura rester une grande nation, quelle saura tenir ses engagements, qu'elle saura demeurer une nation juste et ennemie de tout ce qui dégrade l'homme, de tout ce qui n'est pas noble, mais sale et répugnant. Et nous espérons que dans un proche avenir les paroles vont céder la place aux actes. Nous espérons que le gouvernement français saura dire non aux véritables ennemis de la France, ces colonialistes affreux qui veulent écraser partout les populations indigènes. Nous espérons que M. Pierre Mendès-France saura reconnaître le bien-fondé des aspirations légitimes des peuples nord-africains.

Ibnous Salah BOUDJEMA

13 JANVIER 1955, CLAUDE BOURDET, *FRANCE OBSERVATEUR*

Après le « J'accuse » du 6 décembre 1951, Claude Bourdet ne cesse de dénoncer les méthodes indignes des policiers français, qu'il compare à celles de la Gestapo. Ces pratiques ont en effet redoublé depuis le début de la guerre, en novembre 1954.

Copyright © 2011 Editions Jacob-Duvernet.

« Votre Gestapo d'Algérie »

Le supplice de la baignoire, le gonflage à l'eau par l'anus, le courant électrique sur les muqueuses, les aisselles ou la colonne vertébrale, sont les procédés préférés, car « bien appliqués » ils ne laissent pas de traces visibles. Le supplice de la faim est également constant. Mais l'empalement sur une bouteille ou un bâton, les coups de poing, de pied, de nerf de bœuf ne sont pas non plus épargnés. Tout ceci explique que les tortionnaires ne remettent les prisonniers au juge que cinq à dix jours après leur arrestation... Une fois que les Gestapistes ont dicté et fait signer à leurs victimes à demi-mortes « l'aveu » qu'il leur plaît d'attribuer, le reste du séjour à la police sert à remettre le prisonnier en état, au besoin à le soigner (mais oui !) afin qu'il soit présentable lorsqu'on le mène au juge...

Claude BOURDET

20 JANVIER 1955, LÉON-ÉTIENNE DUVAL, *LA SEMAINE RELIGIEUSE D'ALGER*

Le premier pas de l'action punitive, l'arrestation, ne peut obéir au caprice mais doit respecter les normes juridiques. Il n'est pas admissible que l'homme le plus irréprochable puisse être arrêté arbitrairement et disparaître, sans plus, dans une prison. [...] L'instruction judiciaire doit exclure la torture physique ou psychique.

Léon-Étienne DUVAL, archevêque d'Alger

20 AOÛT 1955, MARIE-JEANNE PUSCEDDU, TÉMOIGNAGE LIVRÉ AU CENTRE DE DOCUMENTATION HISTORIQUE SUR L'ALGÉRIE

La violence de la rébellion algérienne s'exprime par des actes de terrorisme particulièrement odieux. Le 20 août 1955, Zighout Youssef, membre du FLN et chef de la wilaya 2, lance la population civile de certains douars du Nord-Constantinois contre les Européens. À EI-Halia, petit centre minier près de Philippeville, les portes des habitations sont dynamitées. Les

Copyright © 2011 Editions Jacob-Duvernet.

émeutiers, une fois dans les maisons, cherchent dans les placards, sous les lits, des hommes, des femmes et des enfants qu'ils connaissent pour la plupart depuis des années, pour les abattre à coups de fusil, mais surtout à l'aide de haches, de serpes et de coutelas. Certains recherchent avec acharnement leurs camarades de travail européens et les membres de leurs familles, pour les exterminer à leur tour. Ils appliquent à la lettre la consigne qui leur a été donnée : celle d'exterminer tous les Européens. Les victimes sont égorgées, mutilées, dépecées avec une sauvagerie indescriptible : une femme est éventrée et son nouveau-né introduit dans la blessure béante. Des femmes sont violées, des bébés ont le crâne fracassé contre les murs, des enfants sont égorgés, lacérés de coups de couteau. Et lorsqu'ils ne trouvent plus d'Européens vivants dans le centre, les émeutiers saccagent les maisons, puis les dynamitent. L'émeute fait, dans ce seul village, 33 tués, 15 blessés et 2 disparus, dont 21 enfants ou adolescents de moins de 20 ans.... Les crimes doivent avoir valeur d'exemple.

Je m'appelle Marie-Jeanne Pusceddu, je suis pied-noir, née à Philippeville en 1938 de parents français, d'origine italienne. Mes parents étaient des ouvriers ; toute ma famille, frères, oncles, cousins, travaillait à la mine d'El-Halia, près de Philippeville. Ce petit village d'El-Halia n'était qu'un village de mineurs, d'artisans qui travaillaient dur dans la mine de fer.

Il y avait également des ouvriers arabes avec qui nous partagions, au moment de nos fêtes respectives, nos pâtisseries et notre amitié. Ils avaient leurs coutumes, différentes des nôtres, nous nous respections. Nous étions heureux.

Les « événements d'Algérie » ont commencé en 1954. Mais pour nous, la vie était la même, nous ne nous méfiions pas de nos amis arabes.

Je me suis mariée le 13 août 1955, nous avons fait une belle fête et tous nos amis étaient là, notamment C…, le chauffeur de taxi arabe que nous connaissions bien… Avec mon mari, nous sommes partis en voyage de noces.

Le 19 août 1955, avec mon mari André Brandy (ingénieur des mines employé au Bureau de la recherche minière d'Algérie), nous avons pris le taxi de C… pour rentrer à El-Halia. Pendant le trajet, C… nous dit : « Demain, il y aura une grande fête avec

Copyright © 2011 Editions Jacob-Duvernet.

beaucoup de viande. » Je lui répondis : « Quelle fête ? Il n'y a pas de fête. » Je pensais qu'il plaisantait…

Le lendemain, 20 août, tous les hommes étaient au travail à la mine, sauf mon mari. Il était juste midi, nous étions à table, quand soudain, des cris stridents, les youyous des mauresques et des coups de feu nous ont surpris. Au même moment, ma belle-sœur Rosé, sa petite dernière Bernadette (trois mois) dans les bras arrive, affolée, suivie de ses enfants, Geneviève 8 ans, Jean-Paul 5 ans, Nicole 14 ans, Anne-Marie 4 ans. Son aîné Roger, âgé de 17 ans, était à la mine avec son père. Avec ma mère, mon frère Roland de 8 ans, Suzanne ma sœur de 10 ans, Olga mon autre sœur de 14 ans et mon mari, nous avons compris qu'il se passait quelque chose de grave. Les cris étaient épouvantables. Ils criaient : « Nous voulons les hommes. » Je dis à mon mari : « Vite, va te cacher dans la buanderie ! » Nous nous sommes enfermés dans la maison, mais les fellaghas ont fait irruption en cassant la porte à coup de hache. À notre grande stupeur, c'était C…, le chauffeur de taxi, « l'ami » qui avait assisté à mon mariage. Je le revois encore comme si c'était hier. Il nous a poursuivis de la chambre à la salle à manger, puis dans la cuisine ; nous étions pris au piège. C…, avec son fusil de chasse, nous menaçait. Il a immédiatement tiré sur ma pauvre mère, en pleine poitrine, elle essayait de protéger mon petit frère Roland. Elle est morte sur le coup avec Roland dans ses bras, lui aussi gravement atteint. Ma belle-sœur Rosé a été tuée dans le dos. Elle gardait son bébé contre le mur, ma jeune sœur Olga s'est jetée, dans une crise d'hystérie, sur le fusil, il a tiré à bout portant, la blessant salement. Il nous narguait avec son fusil. Bravement et affolée, je lui dis : « Vas-y ! Tire ! Il ne reste plus que moi. » Il a tiré, j'ai reçu la balle à hauteur de la hanche, je n'ai même pas réalisé et il est parti. J'ai pris les enfants, les ai cachés sous le lit avec moi, mais je souffrais trop et je voulais savoir si mon mari était toujours vivant. Je suis allée dans la buanderie et me suis cachée avec lui derrière la volière. Les fellaghas, les fils de C… sont revenus. Ils se [redacted]

Copyright © 2011 Editions Jacob-Duvernet.

lioration. Pourtant, la répression de cette insurrection fut terrible et dura longtemps, puisqu'un mois après nous brûlâmes un village entier qui y avait participé.

Depuis ce jour-là, on eut pratiquement carte blanche dans les zones insurgées et on fit connaissance avec des méthodes que l'on croyait révolues depuis la chute du nazisme.

Ce furent : la détention de plus en plus nombreuse et arbitraire, la torture, des exécutions sommaires, la répression collective et les otages, le bombardement *a priori* par de l'artillerie, le mitraillage par l'aviation, le pillage systématique.

À partir de cette époque, les détentions illégales et arbitraires ne se comptent plus. Tous les suspects étaient appréhendés et, pour être suspect, il fallait peu de chose. Petit à petit, la pratique de la torture entra dans les mœurs et vint compléter le classique passage à tabac. Le premier homme que je vis torturer de mes propres yeux, était un vieillard soupçonné de posséder un fusil de chasse. On lui attacha un fil électrique dénudé relié au pôle d'une génératrice de poste émetteur. À chaque décharge de courant, il poussait des cris affreux et, à la fin de la séance, il avait les poignets brûlés. On le garda encore deux jours dans une cave où il avait de l'eau jusqu'aux genoux. Il ne pouvait donc pas s'assoupir sans risquer de se noyer.

Mais ça, ça se passait à l'époque héroïque, après, nous nous sommes modernisés et la torture ne fut appliquée qu'à l'échelon bataillon, où un sous-lieutenant de réserve, originaire d'Alger, se chargeait de la besogne. De l'avis général, c'était un véritable sadique. Dans le domaine de la torture, il avait atteint la perfection : courant électrique, ingestion d'eau pure ou salée, coups de pied dans les parties, strangulation partielle, coups de baïonnette dans les fesses, passage à tabac classique.

Il jouissait littéralement lorsqu'il opérait, et il s'était fait installer une véritable chambre de torture, d'où j'ai souvent entendu partir des cris inhumains, qui devaient ressembler à ceux qui partaient naguère des geôles nazies.

Après son passage à la torture, le suspect était souvent abattu sans autre forme de procès par une équipe qui se chargeait de la besogne. On appelait ça la « corvée de bois ». La vie d'un homme ne valait vraiment pas cher, et en voici un exemple : nous avions au camp une équipe de débroussailleurs indigènes, payés par l'administrateur de la commune mixte pour dégager le bord des

Copyright © 2011 Editions Jacob-Duvernet.

routes et ainsi éviter les embuscades. Parfois, ces débroussailleurs, nous les employions au camp à divers travaux. Or un jour de février 1956, X, embauché depuis peu, va demander au capitaine, au nom de ses camarades, l'autorisation de cesser le travail à 12 h en raison du froid et de la neige. « De quoi ! Oser revendiquer ! C'est pour le moins suspect ! » L'homme fut arrêté et interrogé par un aspirant originaire d'Algérie. Il fut d'abord bourré de coups de poing, frappé avec un nerf de bœuf. Puis on lâcha le chien, un énorme chien kabyle, féroce. C'était horrible de voir dans une petite salle s'engager une poursuite infernale entre l'homme et le chien, l'homme essayant d'esquiver, montant sur les tables et les tabourets, hurlant à chaque morsure, le chien taillant de ses crocs dans la chair.

À la fin de l'interrogatoire, on conclut à l'innocence du détenu, mais il n'était plus qu'une loque, un œil sortant de l'orbite, et l'autre était fermé par la paupière boursouflée. Ses lèvres étaient tuméfiées. Ses habits n'étaient plus que des haillons. On ne pouvait pas le renvoyer ainsi chez lui. Qu'aurait-on dit au village ? On le garda donc et il passa la nuit, une nuit froide de février, lié avec des chaînes dans un blockhaus. Le lendemain, j'ai constaté qu'au cours de la nuit une sentinelle lui avait enfoncé un hameçon dans l'oreille, un autre s'est vanté d'avoir uriné sur ses plaies. L'après-midi suivant, il fut abattu et son corps fut jeté dans un oued.

Après la torture, on fit connaissance aussi avec la technique de la répression collective et des otages.

En février 1956 : opération de représailles sur les lieux d'une embuscade meurtrière. La compagnie abat, sans discrimination aucune, 30 hommes incapables de fournir un alibi justifiant une non-participation à l'embuscade. Parmi ces 30 hommes, se trouvait un parent d'un cavalier de l'administrateur. L'affaire faillit faire du bruit, mais évidemment on l'étouffa, au grand soulagement de mon capitaine qui commençait à avoir des craintes.

Mai 1956 : à l'entrée d'un village indigène, quelques coups de feu sont tirés, un soldat est tué, représailles immédiates, on rassemble toute la population qui n'a pas pu fuir, c'est-à-dire surtout des vieillards, des femmes et des gosses, au total 73. Ils sont tous abattus. Le lendemain, le journal d'Algérie titre en gros caractères : « 79 rebelles abattus dans la région de X ». Le capitaine qui ordonna cette boucherie fut décoré de la médaille de la valeur militaire avec palmes.

Copyright © 2011 Editions Jacob-Duvernet.

Juillet 1956 : lors d'une distribution de laissez-passer, un terroriste s'infiltre et tue un caporal-chef. Immédiatement, le feu est ouvert sur les pauvres bougres qui étaient venus quémander leur laissez-passer. 17 cadavres restent sur le terrain. Le lendemain, une vieille femme se présentait pour récupérer le corps de son mari et nous disait que son fils était militaire au 3e RTA à Bastia. Quelle va être la réaction de ce fils, militaire dans l'armée française, dont il apprendra que son père a été tué par des gens portant le même uniforme ?

En août 1956 : les rebelles avaient fait de nombreuses tranchées dans la route menant à notre camp (23 tranchées sur une dizaine de kilomètres). La réparation fut entreprise d'un bout par le génie, de l'autre par la population requise. Le génie est attaqué par une bande rebelle et subit des pertes ; aussitôt une opération héliportée est engagée et les parachutistes qui se trompent de 5 km atterrissent parmi les indigènes chargés de nous réparer la piste. Ils en tuent la moitié et emmènent les autres, qui purent être sauvés grâce à une intervention par radio de notre capitaine. Ils devaient être fusillés une demi-heure après.

Otages – octobre 1956 : enfin, tout récemment, dans une ville du sud, à la suite d'un attentat contre deux soldats, on rafle une vingtaine d'indigènes qui furent emmenés dans la nature, fusillés et enterrés immédiatement et ceci sur l'ordre d'un commandant, à l'insu du colonel, qui pourtant résidait dans la même ville. On s'aperçut le lendemain que, parmi ces otages, il y avait un agent auxiliaire de la police.

Je n'ai cité ici que des cas de représailles collectives, mais en plus il était fréquent que des hommes fussent abattus isolément. On les baptisait « fuyards » automatiquement. Je connais même un cas où un homme fut abattu parce qu'il avait le portefeuille bien garni, et je citerai aussi un commando où l'argent des fuyards abattus était récupéré et versé à une cassette commune.

En raison des opérations fréquentes, et de toutes ces mesures arbitraires, la vie des populations musulmanes dans le bled est devenue impossible. Elles sont prises entre le marteau et l'enclume, entre les rebelles et l'armée, et, il faut bien le dire, elles sont nettement favorables aux premiers, car même si elles avaient eu des velléités d'être pro-françaises et de se laisser prendre à la propagande de la soi-disant pacification, il y a

Copyright © 2011 Editions Jacob-Duvernet.

longtemps que les bombardements de l'artillerie, les raids de l'aviation et le passage des troupes en opération les en aurait dissuadés. En effet, il arrive très souvent que l'artillerie tire *a priori* sur un village et les victimes ne sont pas choisies, ce peuvent être aussi bien des femmes et des enfants. Quant à la chasse, elle est tout aussi aveugle. Enfin le passage d'une troupe en opération, surtout si elle a eu à subir quelques pertes, signifie pillages et vols, mais avec le temps l'objet du vol a pris de l'importance maintenant : on ne vole plus les œufs et les poulets, on ramène des bœufs et des vaches. Une compagnie du bataillon dont je faisais partie n'a pas acheté un kilo de viande de septembre à décembre 1956. Personnellement, j'ai été sous-officier d'ordinaire pendant plus de 15 mois. Pendant ce laps de temps, on m'a amené environ 25 bœufs et vaches, que nous déclarions sur nos carnets de menus « viande gratuite ». Ces bœufs volés passaient vis-à-vis de l'intendance comme des cadeaux de la population.

À la suite de cet exposé, je sens déjà les objections que vous allez m'adresser. D'abord, vous allez me dire : il n'est pas possible que des gars de chez nous, des Français, puissent faire tout cela. Eh bien si, et cela s'explique aisément par l'accoutumance aux horreurs de la guerre. Au début, ça me faisait mal au cœur de voir donner un coup de pied à un homme, à la fin cela ne me faisait rien du tout de voir bastonner, puis abattre, et pourtant j'essayais de réagir constamment. Encore quelques mois de ce régime, et j'aurais pu devenir tout aussi bien un tueur. L'autre objection que vous allez me faire consiste en ces termes : « Après tout, les fellaghas ont commis aussi des actes de pure barbarie, pourquoi ne pas en faire autant ? ». À ceux-ci, je répondrai en citant l'histoire de la paille et de la poutre, et puis nous, Français, qui nous disions des porte-parole de la civilisation, qui nous disions des pacificateurs, nous n'avons pas le droit de suivre notre adversaire quand il retombe dans la barbarie.

En conclusion :

Il est de notre devoir de lutter contre toutes les exactions qui ont lieu en Algérie sous le couvert du drapeau français, de même qu'il est de notre devoir de protester contre l'assassinat moral qu'on est en train de faire subir à une grande partie de la jeunesse française, si nous voulons éviter qu'elle ne prenne le complexe

Copyright © 2011 Editions Jacob-Duvernet.

parachutiste et si nous ne voulons pas connaître après cette guerre la plus terrible vague de criminalité jamais enregistrée.

A.T.

10 JANVIER 1956, ALBERT CAMUS, *L'EXPRESS*

Albert Camus, attaché par la naissance et par le cœur à la terre algérienne, tient une place à part dans l'engagement des intellectuels sur l'Algérie. Lui qui trace dans son œuvre littéraire une éthique de refus de la violence engagée en politique, qui a très tôt dénoncé le régime colonial et appelé à des réformes, dénonce le cycle infernal attentats/répression et ces deux violences qui s'alimentent l'une l'autre.

« Trêve pour les civils »

Il faut choisir son camp, crient les repus de la haine ! Je l'ai choisi ! J'ai choisi mon pays, j'ai choisi l'Algérie de la justice, où Français et Arabes s'associeront librement ! Et je souhaite que les militants arabes, pour préserver la justice de leur cause, choisissent aussi de condamner les massacres des civils, comme les Français, pour sauver leurs droits et leur avenir, doivent condamner ouvertement les massacres répressifs.

Quand il sera démontré que les uns et les autres sont incapables de cet effort et de la lucidité qui leur permettrait d'apercevoir leurs intérêts communs, quand il sera démontré que la France, coincée entre ses machines à sous et ses appareils à slogans, est incapable de définir une politique à la fois réaliste et généreuse, alors seulement nous désespérerons. Mais cela n'est pas encore démontré, et nous devons lutter jusqu'au bout contre les entraînements de la haine.

Albert CAMUS

7 MARS 1956, LETTRE DU BRIGADIER A.B. AU DIRECTEUR DU JOURNAL *LE MONDE*

A.B. a 23 ans en 1956. Il rappelle que, pour les militaires, l'objectif de la « pacification » est de rendre confiance aux populations, de ramener la paix dans des régions où l'ad-

Copyright © 2011 Editions Jacob-Duvernet.

versaire semait la terreur et le trouble. Il sera ordonné prêtre à Oran, en mars 1961.

Batna, le 7 mars 1956
Brigadier B.

Monsieur,

Certaines phrases de vos « libres opinions» exprimées dans *Le Monde* semblent injurier ce camarade qui a été tué pendant sa faction de garde, elles semblent injurier celui qui a eu la jambe coupée à la suite de l'explosion d'une grenade, elles semblent injurier tous ceux qui chaque jour risquent leur peau, elles semblent injurier moi qui suis là, comme beaucoup d'autres, appelé et employé dans cette lutte, elles semblent nous injurier nous tous ; parce que vous parlez de Dachau et de Buchenwald, parce que vous parlez des soldats de la Gestapo, parce que vous nous soupçonnez de nous abandonner à « des démences concentrationnaires », parce que nous avons l'impression de vous faire honte.

Les mechtas incendiées, ne seraient-ce pas plutôt les dizaines et vingtaines de fermes brûlées, ne seraient-ce pas plutôt toutes les écoles incendiées ou saccagées... Les familles décimées, ne seraient-ce pas plutôt celles, par exemple, des six fermes de la région de Palestro horriblement massacrées il y a quelques jours...

Vous parlez de maquis. Les Résistants étaient-ils des sauvages qui égorgeaient les enfants, les femmes, les vieillards ? Et l'on ne remarque pas assez ceci : il y a beaucoup plus de Français musulmans massacrés par les rebelles, que de Français de souche. Les Résistants allaient-ils dans les villages, les maisons, forcer la population à leur payer des impôts, les obliger de saboter les voies de communication, les lignes électriques et téléphoniques... ? Et si les gens le refusaient, les Résistants égorgeaient-ils sur place les réfractaires, ou les emmenaient-ils pour qu'on les retrouve le lendemain affreusement mutilés ?

C'est simplement ces quelques lignes que je voulais écrire, elles ne sont peut-être qu'une preuve de mon incompréhension, alors je ne demande qu'à être renseigné.

Au cas où ces propos seraient repris dans un article public, mon nom serait à rendre anonyme.

Avec toutes mes excuses pour ces lignes, veuillez agréer, Monsieur, mes salutations distinguées.

A. B.

Copyright © 2011 Editions Jacob-Duvernet.

L'AFFAIRE MARROU

Les dix textes qui suivent évoquent « l'affaire Marrou ». Henri-Irénée Marrou a 52 ans en 1956. Normalien, musicologue, grand Résistant, membre de l'équipe rédactionnelle de la revue Esprit, *il est un grand spécialiste de saint-Augustin et de la philosophie de l'histoire, titulaire de la chaire d'histoire du christianisme à la Sorbonne.*
Marrou est l'un des premiers intellectuels français à militer contre la guerre d'Algérie et à dénoncer l'usage de la torture, prenant position publiquement dans Le Monde *le 5 avril 1956. Les conséquences de ce geste ne se font pas attendre : le 10 avril, son domicile est perquisitionné par la DST après le dépôt d'une plainte contre X pour « participation à des entreprises de démoralisation de l'armée ». En réponse à une protestation de Hubert Beuve-Méry, le ministre de la Défense lui répond ironiquement qu'il « jugeait déplorable que du désordre ait été provoqué dans les papiers du cher professeur Marrou ».*

5 AVRIL 1956, HENRI-IRÉNÉE MARROU, *LE MONDE*

« France ma patrie »

Le gouvernement se montre très soucieux de parer à toute manœuvre malsaine de démoralisation de l'armée, comme vient de l'apprendre à ses dépens Claude Bourdet (je souhaite que Maître Maurice Garçon nous explique en quoi l'usage actuel de la détention préventive diffère de ces lettres de cachet que nous avons tous appris dès l'école primaire à détester comme une des tares du régime aboli en 1789). Est-il aussi attentif à ce qui porte atteinte au moral de la nation ? Je ne suis ni journaliste professionnel ni homme politique ; je témoigne ici en simple citoyen que sa conscience tourmente et qui constate n'être pas le seul à éprouver cette lourde gêne, cette inquiétude, cette angoisse. En deux ou trois semaines, une étrange torpeur s'est emparée de l'opinion ou ce qui la manifeste. À la menace, brandie dès avant les pouvoirs spéciaux, de voir exercer un certain contrôle sur la

Copyright © 2011 Editions Jacob-Duvernet.

presse et la radio, celles-ci ont réagi en s'imposant, semble-t-il, une sévère autodiscipline. Le résultat est qu'à nouveau nous prenons l'écoute de la radio suisse et nous comptons pour être informés sur la presse étrangère. N'est-ce pas par de tels chemins détournés que les nouvelles les plus graves comme celle du sac de Tebessa se sont fait jour jusqu'à nous sans rencontrer d'autres échos officiels qu'un silence gêné ? Parlant, encore une fois, en tant que simple citoyen, je dis que cela n'est pas très bon pour le moral du pays. Aussi bien commence-t-on à entendre ici ou là d'étranges voix chuchoter. Il y a les prétendus réalistes : l'Indochine perdue. Il faut tenir l'Afrique du Nord : la Tunisie et le Maroc abandonnés à la légère. L'Algérie est notre dernière tranchée, ou c'en est fait de la puissance française... Même les milieux religieux sont atteints : je m'entends partout rappeler aux devoirs chrétiens du dévouement à la patrie : d'autres s'avisant que l'Islam implique la notion de guerre sainte, s'en vont dénicher dans les greniers théologiques le thème poussiéreux de la croisade… Eh bien, je dis que tout cela est grave, que la santé, l'honneur, la réalité même de ce qui fait l'essence de la France, risquent d'être atteints et de se mettre à pourrir. En cela il faut le crier bien haut avant qu'il soit trop tard.

Certes je me sais et me sens profondément solidaire de ceux qu'on appelle assez étrangement « les Français d'Algérie ». De la population algérienne d'origine et de mœurs européennes, sans distinguer ceux dont les pères sont venus de France même, d'Espagne, de Malte ou d'ailleurs. Ils sont mes frères français, et que leur caractère inspire sympathie ou réserve, c'est là un fait (quand mon frère ou mon fils serait pour moi un objet de honte, il n'en resterait pas moins mon fils, au contraire) je suis fier de leurs hauts faits, de leurs belles réussites : la terre défrichée, la forêt renaissante, le trachome, la variole ou la peste maîtrisés ou en recul. Mais je suis pareillement solidaire de leurs échecs, de leurs insuffisances, de leurs erreurs. Aussi bien devrons-nous nécessairement en acquitter tous ensemble le passif : sur le plan de l'histoire humaine, nos actes nous suivent, et il faut payer les conséquences de toute faute : à Dieu seul appartient le pardon.

Cela dit, comment ne me sentirais-je pas également solidaire de ceux que l'ordonnance du 7 mars 1944 a appelés « les Français musulmans » ? Les ayant conquis autrefois, nous les avons pris en charge ; aussi bien n'avons-nous jamais hésité à les intégrer

Copyright © 2011 Editions Jacob-Duvernet.

à notre nation, aussi longtemps qu'il s'agissait de travailler pour elle dans nos usines et nos chantiers, de combattre ou de mourir : hier encore, traversant la Beauce, je me suis arrêté devant un cimetière militaire à dénombrer les tombes marquées du croissant de l'Islam – soldats tombés pour la France, sacrifiés pour retarder la retraite de l'été 1940.

Le fait que notre association ait pour origine la conquête dit une justification suffisante, comme le pensent les réalistes, dit une tare ineffaçable, comme l'estiment les idéalistes, bien naïfs à mes yeux d'historien. Car enfin, bien des provinces françaises ont été à l'origine annexées par le fer et par le feu : pour ne pas remonter à la croisade albigeoise, les Francs-Comtois n'ont pas oublié de quelles horreurs s'est accompagnée la conquête 1668-1674. Ce qui seul importe, c'est que Toulouse et Dole sont aujourd'hui fières d'être françaises et que Chaouïas, Kabyles et Arabes sont en ce moment en révolte ouverte contre nous.

Il y a des faits macroscopiques : à qui fera-t-on croire que les fellaghas ne sont qu'un ramassis hétéroclite de repris de justice, de fanatiques religieux et d'agents de l'impérialisme égyptien ? Ce n'est pas à nous en tout cas, les anciens résistants, qui savons ce qu'est un maquis et qu'il ne peut tout dire qu'avec la complicité profonde d'au moins la grande masse de la population. J'accepte de faire aussi grande que l'on voudra la part de ses éléments regrettables, il reste que la volonté maugrabine m'apparaît d'abord, à moi Français, comme une défaite de la France, comme un échec – au moins partiel – de notre effort colonisateur, de notre action en tant que chargés de tutelle. Et mon premier devoir de citoyen français est de prendre conscience de cette lourde responsabilité. On me demande de contribuer à maintenir la « présence française » en Afrique du Nord : j'ai le droit, j'ai l'impérieux devoir de me demander si cette présence a été, est aujourd'hui, une présence authentiquement française. Je redis que pour nous, Français, la France n'est pas la France si elle se montre infidèle à l'image idéale qu'elle s'est proposé d'incarner.

En m'invitant à un si sévère examen de conscience, je ne cède pas à ce goût masochiste « d'étaler ses plaies et comme d'aller chercher la honte » que l'opinion de droit attribue volontiers à l'intellectuel de gauche (Michelet, que je viens de citer, en faisait, lui, un attribut du tempérament national). Historien, je me refuse

Copyright © 2011 Editions Jacob-Duvernet.

à toute classification manichéenne, comme s'il y avait jamais eu un parti ou un peuple de purs, affrontant les puissances des ténèbres. Théologien, j'ai appris de mon maître saint-Augustin, ce berbère, que toutes les nations qui se manifestent dans l'histoire sont nécessairement un mélange, pour nous inextricable, de cité du bien et de cité du mal. Mais ce que la théologie, l'histoire et le bon sens ont aussi appris, c'est que les civilisations qui laissent le fossé s'élargir entre l'idéal dont elles se réclament et les réalisations qu'elles en proposent, ces civilisations-là meurent de leur hypocrisie. Il n'est pas nécessaire d'aller chercher bien loin des raisons de s'indigner ; laissons le passé et les occasions perdues ; le présent suffit bien à notre angoisse. Je ne prononcerai que trois mots, assez chargés de sens : camps de concentration, torture et répression collective. Je ne veux scandaliser personne et ne prononcerai pas à la légère les noms sacrés de Dachau et Buchenwald ; il me suffira, hélas ! d'en prononcer un autre, déjà bien lourd à porter : nous, Français, avions déjà sur la conscience le camp de Gurs, et nous savons, n'ayant pas d'excuse, de quelles abominations, de quelles souffrances, au surplus toujours politiquement inutiles, s'accompagnent le recrutement de « suspects » et leur abandon aux démences concentrationnaires. Passant à la torture, je ne puis éviter de parler de « Gestapo » ; partout en Algérie, la chose n'est niée par personne, ont été installés de véritables laboratoires de torture, avec baignoire électrique et tout ce qu'il faut, et cela est une honte pour le pays de la Révolution française et de l'affaire Dreyfus : je ne puis sans frémir penser au jour où je fus chargé de représenter le gouvernement de la République à une exposition organisée au musée Galliera, par l'Unesco, en l'honneur de la Déclaration des droits de l'homme ; il y avait là tout un panneau consacré à l'abolition, et non, ô hypocrisie, au renouveau de la torture judiciaire. Et que dire enfin de la répression collective, car de quelque nom qu'on la décore : ratissage, démonstration aérienne « qui fait plus de peur que de mal » (bien sûr les victimes ne se chiffrent que par dizaines, ce n'est pas Hiroshima !) – l'opération consiste toujours à frapper indistinctement innocents et coupables, combattants et désarmés. On ne « venge » pas un assassinat par de tels crimes, car ce sont là des crimes. Je me souviens encore de notre vieux maître Glotz soulignant avec fierté que l'humanité s'honorait, depuis les lois humaines de Solon, d'avoir renoncé aux principes odieux de la

Copyright © 2011 Editions Jacob-Duvernet.

responsabilité collective : si les hommes du XX^e^ siècle doivent revenir à la barbarie, nous attendons du moins de la France qu'elle soit la dernière à y résister. Qu'on ne m'objecte pas les difficultés de la lutte contre un adversaire sournois, insaisissable. Il y aurait beaucoup à dire sur le seul plan de l'efficacité : quels interlocuteurs valables le gouvernement se prépare-t-il donc pour les élections si solennellement promises ? Un corps d'électeurs composés et rescapés du camp de Djorf, des mechtas incendiées, des familles décimées ? Mais la question, la vraie question, la question « française » n'est pas là. On ne défend pas une noble cause par des moyens infects. Oui, la grandeur française est en péril. Je m'adresse à tous ceux qui, comme moi, professeur, sont des éducateurs, qui, comme moi, ont des enfants et des petits-enfants : il faut que nous puissions leur parler, sans être couverts d'humiliation, d'Oradour et des procès de Nuremberg. Il faut que nous puissions relire devant eux les belles pages de nos classiques sur l'amour de la patrie, sur notre France, « patrimoine et témoin (et souvent martyre) de la liberté dans le monde ». Oui, avant qu'on soit engagé plus avant dans le cycle infernal du terrorisme et des représailles, il faut que chacun de nous entende au plus profond, au plus sincère de son cœur, le cri de nos pères : « La patrie est en danger ! »

HENRI MARROU, professeur à la Sorbonne

6 AVRIL 1956, LETTRE DE H.P. AU *MONDE*

Dès le lendemain, un lecteur écrit au Monde *son indignation face aux propos tenus par Henri Marrou, et sa protestation contre le journal qui les a publiés dans ses colonnes. H.P. a 35 ans ; il est officier de cavalerie.*

Le 6 avril 1956

Monsieur le directeur,

Je vous retourne cet article du professeur Henri Marrou au cas où vous ne l'auriez parcouru que d'un œil distrait.

Comme je vous félicite d'avoir imprimé dans *Le Monde* une si belle page de littérature patriotique et républicaine ! Comment ne pas frémir d'horreur devant les crimes abominables de ces deux

Copyright © 2011 Editions Jacob-Duvernet.

cent mille jeunes Français de la métropole venus exterminer les vaillants hors-la-loi nord-africains ! Les héros du maquis de Kabylie et des Aurès ne demandent qu'une chose : la liberté de retomber dans la barbarie d'où nos pères les ont tirés et d'égorger chaque jour vingt fois plus de leurs frères musulmans que de Français de souche, afin d'instaurer un régime de terreur. C'est un crime de les en empêcher ! Vive le professeur Marrou ! Vive le vaillant défenseur de la liberté d'assassiner ! J'ai honte de mon pays quand je vois imprimer de pareilles ordures dans un journal français.

H.P.

7 AVRIL 1956, LETTRE DE M.U. AU DIRECTEUR DU JOURNAL *LE MONDE*

La prise de position du professeur Marrou ne suscite évidemment pas la protestation des seuls militaires, comme le montre cette lettre d'un élève normalien, qui lui reproche sa naïveté et son manque de réalisme. Le souvenir amer de la défaite de 1940 et de la perte de l'Indochine, les progrès du communisme face au « monde libre », s'ajoutent au sentiment que l'honneur de la France est en jeu. Dans les deux camps, on recourt aux arguments historiques pour appuyer ses thèses.

Le 7 avril 1956
M. U.
Élève professeur à l'École normale supérieure
de l'enseignement technique

À Monsieur le directeur du journal *Le Monde*
Réponse à M. Henri Marrou

Il est parfois donné à lire dans votre rubrique des « libres opinions » des choses pour le moins étonnantes.

Je voudrais faire allusion à l'exposé de M. Marrou dans *Le Monde* du 5 avril. Le titre en est fort beau. « France ma patrie » et la conclusion nous incite à entendre au plus profond de notre cœur les cris de nos pères : « la patrie est en danger ! » On pourrait donc croire que M. Marrou nous pousse à un sursaut d'orgueil patriotique, de fierté nationale. Mais, comble du paradoxe, il n'en est rien, car lui et nous ne devons pas parler la même langue : pour

Copyright © 2011 Editions Jacob-Duvernet.

lui, nouvel apôtre de la liberté, la grandeur résiste dans la renonciation au devenir, dans le martyre. Sans doute pense-t-il confusément avec délice au jour où le mot France n'évoquera plus qu'une idée, un symbole d'humanisme auquel on pourrait faire allusion en étudiant les classiques français, à la manière dont aujourd'hui on étudie Virgile, Socrate ou Sénèque. Libre à lui de s'en réjouir et cela me semble personnellement incompatible avec cet amour de la patrie. On a un jour formulé ce principe confusément ancré aux racines des groupes et des sociétés : « ceux qui vivent, ce sont ceux qui luttent », et, depuis toujours, ceux qui survécurent furent ceux qui acceptèrent le combat, car au départ il avait une chance sur deux d'y survivre, tandis que ceux qui s'abandonnaient n'en avaient aucune. Or, si j'accepte de devenir un jour « citoyen du monde », à égalité de droits avec les Allemands, les Américains, les Russes ou les Chinois, je me refuse de tout mon sang à ce que mon pays devienne une petite province, grenier d'intellectuels plus ou moins éthérés et recevant ses consignes de Moscou, Berlin, New York ou Pékin même. Car le monde n'est pas encore mûr pour la paix et nous risquons notre propre liberté par une politique d'abandon : plus on parle aujourd'hui de paix et moins on est sincère, car ce mot n'a pas pour tous le même sens, et chacun, inconsciemment ou non, cherche à berner les autres. Il ne faut pas non plus en faire un mythe, mais Port-Arthur et Yalta ne sont pas déjà si loin pour qu'on se permette d'oublier toutes les désillusions qu'ils apportèrent. La paix ne pourra venir que d'elle-même, peut-être dans bien longtemps, peut-être trop tard, peut-être demain, seulement lorsque les hommes sont tous assez éduqués pour se comprendre, et, partant, se tolérer ; lorsqu'ils auront l'esprit assez critique pour échapper à l'emprise des mouvements stupides des masses ; lorsqu'ils seront assez heureux pour ne plus s'envier et s'exploiter. Alors, il ne sera plus besoin de conférence, et l'entente tacitement établie sera plus sûre et plus solide que tous les chiffons de papier de nos diplomaties.

Pour en revenir à Monsieur Marrou, il se défend à la fois d'être un de ces réalistes qui arguent de la puissance française et un de ces idéalistes, bien naïfs à ses yeux d'historien, qui considèrent comme une tare ineffaçable le fait que notre association avec l'Algérie ait pour origine une conquête. Je ne demande qu'à le croire, et là d'ailleurs n'est pas la question, bien que j'aie trouvé

Copyright © 2011 Editions Jacob-Duvernet.

certaines des assertions assez naïves, n'osant pas envisager qu'elles puissent avoir été posée*s a priori* de mauvaise foi, dans le but d'égarer l'opinion. Car enfin Monsieur Marrou se réfère souvent à l'histoire, mais il est des choses contre lesquelles un citoyen, si peu historien et critique soit-il, ne peut que s'inscrire en faux, et c'est pourquoi j'ai pris la plume. Pour commencer, il nous parle du système des lettres de cachet, une des tares du régime aboli en 1789 et vers lequel nous reviendrions. Mais oublie-t-il que, tout de suite après leur abolition, on se mit à arrêter d'honnêtes citoyens sur simple dénonciation et à une échelle bien plus grande ? Il ne faut pas pousser l'hypocrisie – cette même hypocrisie qu'il prétend violemment dénoncer – jusqu'à s'abriter derrière des mots : il faut envisager en réaliste ce qu'ils peuvent cacher et, dans le cas qui nous occupe, les résultats de cette petite investigation ne diffèrent guère. Quant aux tortures et aux procédés de liquidation collective, notre éminent professeur semble vouloir en imputer à tout prix, depuis les lois humaines de Solon, l'initiative aux Allemands ; mais sans remonter aux croisades ou aux guerres de religion, revenons une fois de plus à ce 1789 qui l'obnubile. Monsieur Marrou a-t-il voulu oublier que, malgré les beaux principes des droits de l'homme qu'elles avaient posés, les assemblées d'alors n'eurent guère de scrupules à recourir à la terreur et à tout ce qu'elle impliquait, aux exécutions sommaires et aux noyades collectives. Cette façon d'essayer, par une certaine présentation de l'histoire, de convaincre le lecteur assez peu critique – et Dieu sait s'il y en a – pour y voir une démonstration scientifique, me semble peu compatible avec l'esprit objectif du laïcisme. Je ne puis que me réjouir du fait que, dans notre pays, on ait encore la faculté d'exprimer des idées personnelles – quoi qu'en prétende Monsieur Marrou – et qu'on y puisse souscrire à des doctrines variées, qui ne sont pas nécessairement compatibles avec l'intérêt de la patrie qu'on prétend défendre. Mais il faut alors s'engager et avoir le courage de ses idées, aussi nues, aussi crues soient-elles, sans essayer de les enrober d'un emballage simili scientifique à tromper le lecteur. Aujourd'hui, comme en 1789 et comme toujours, notre patrie ne se conçoit que par la place qu'elle peut occuper dans le monde et celle-ci, si elle dépend de notre rayonnement intellectuel et de notre économie, ne peut être préservée que par nos soldats des convoitises étrangères. La grandeur n'implique pas un martyr passif, mais au contraire un sacrifice dans l'action et un sacrifice à l'action et, partant, des injustices qui sont

Copyright © 2011 Editions Jacob-Duvernet.

aussi nécessaires que certaines amputations lorsqu'un membre se gangrène. L'action doit être rapide et exemplaire pour être efficace et pallier les trahisons. La justice devient alors fatalement injuste, car elle ne peut s'embarrasser de toutes ses lourdeurs coutumières et doit être sommairement menée. Si certains doivent en souffrir, c'est pour le bonheur de la communauté et de ceux qui viendront ensuite. A-t-on raisonné autrement en Union soviétique lors des épurations successives, s'est-on embarrassé de sentiments avec les Allemands de la Volga, s'y apitoie-t-on sur les résistances des républiques musulmanes ? Est-il besoin de rappeler avec quelle élégance les Américains se sont évité les titres de colonialistes en liquidant les autochtones ? Et voilà maintenant tous ces bons amis qui se posent en moralistes hypocrites, car notre seul tort, comme il a été souvent dit, est d'avoir laissé une mer entre l'Algérie et la métropole. Mais cette mer, à l'ère de l'avion à réaction, est-elle vraiment un obstacle plus important que les Grands Lacs ou la Caspienne il y a cent ans ? Non, il faut se raidir ; ce qui fait notre faiblesse, c'est surtout une sensiblerie trop contagieuse et parfois trop de paresse, parce que trop de lâcheté. On sombrerait volontiers dans la facilité, quand bien même elle impliquerait l'esclavage, car nous avons, depuis quelque temps déjà, perdu le sens de l'honneur, il suffit de regarder autour de nous pour s'en convaincre. Ce phénomène paraît normal lorsque le niveau de vie d'une communauté s'élève plus vite que son sens civique, parce que des masses populaires qu'on a négligé d'éduquer convenablement sur le plan politique, arrivent à submerger de leurs flots ces vertus aujourd'hui rares que préservait naguère une aristocratie de plus en plus en déclin : la fierté, l'honneur, et partant la bravoure et le mépris de la mort. Voilà surtout en quoi le moral du pays est atteint ; pour le reste, les palabres d'historiens sont inutiles et même néfastes : il faut d'abord agir, car, en définive, c'est toujours l'action qui construit l'histoire, les idées n'étant qu'un catalyseur qu'on retrouve ensuite. Les peuples qui ont grandi sont ceux qui ont d'abord commis des crimes et des injustices avant de s'interroger. Sans remonter à l'Antiquité, aucun grand pays actuel n'échappe à cette règle : que serait aujourd'hui l'Amérique si elle avait laissé aux Indiens leurs terres et leur mode de vie! Loin de moi le désir de justifier ces inhumanités, mais il faut savoir où on veut aller et dès lors, seul le but doit compter. En outre, face à des gens dont l'idéal démocratique consiste à brûler des hôpitaux et des écoles, et dont

Copyright © 2011 Editions Jacob-Duvernet.

le courage se manifeste notamment en égorgeant des femmes, des vieillards et des enfants, la faiblesse ne saurait payer que contre nous-mêmes, alors que le temps travaille déjà contre nous. Il faut demeurer fermes et ne pas s'étonner si, dans une lutte à mort, l'homme redevient un primitif sauvage : parce que c'est sa seule chance de survie.

Maintenant, je ne sais si Monsieur Marrou a été mêlé aux résistants, mais il fait à ceux-ci une grave injure en leur comparant les fellaghas : car les jeunes de chez nous avaient assez d'idéal et d'honneur pour ne s'attaquer qu'aux soldats... Libre à chacun d'être défaitiste, mais qu'il le garde en lui. Sinon il devient presque un déserteur et il n'y a plus qu'un pas pour le séparer du traître. Il n'y a pas si longtemps encore, il n'en fallait pas davantage pour être fusillé. Il y a encore des pays où il n'en faut pas plus – et ce moyen assez brutal et arbitraire de défendre l'intérêt de la patrie, il ne me semble pas plus « infect » que certains moyens qui visent à abaisser à tout prix la grandeur de la France, par une politique de « contagion de la renonciation ».

Je vous prie d'agréer, M. le directeur, l'assurance de ma considération distinguée.

M.U.

9 AVRIL 1956, LETTRE DE H.D. AU DIRECTEUR DU JOURNAL *LE MONDE*

Les lecteurs du Monde*, dont un bon nombre découvrent les « laboratoires de torture », sont partagés entre la tristesse et l'indignation devant les faits relatés par le professeur Marrou, un sentiment de manipulation face aux mises au point « officielles » des autorités, et une crainte d'affaiblissement de la France. Ainsi, l'affaire du « sac de Tébessa » divise l'opinion, tant les informations données par les deux camps divergent. De part et d'autre, on est convaincu que « la patrie est en danger ».*

Nice, 9 avril 1956

Monsieur le directeur,

Je viens de lire sous la rubrique réservée aux libres opinions les très impressionnantes réflexions de Monsieur le professeur Henri Marrou, intitulées « France ma patrie »... Je relis encore,

Copyright © 2011 Editions Jacob-Duvernet.

attristé, partageant l'indignation de votre collaborateur par occasion. Comment les affirmations de M. Marrou signalant à quel point « le moral du pays est atteint » ne révolteraient-elles pas le cœur et la conscience de tout Français ? Il ne s'agit en effet de rien de moins, partout en Algérie, que de véritables laboratoires de torture avec baignoire électrique, et même tout ce qu'il faut, puisqu'on ne peut éviter de parler de Gestapo. C'est d'autant plus affligeant que Monsieur Marrou vient d'insister sur les horreurs révélées seulement par la presse étrangère du « sac de Tébessa ». Ainsi devrions-nous porter toute la honte de représailles affreuses exercées (*Le Monde* du 31 mars) sur un quartier de Tébessa furieusement bombardé et incendié, « les habitants affolés quittant leur demeures en hâte » pour « échapper à la mort » mais se trouvant bientôt « encerclés », horrible forfait qui motive la question posée par l'informateur auquel se réfère Monsieur Marrou dans son allusion au « sac de Tébessa » : certains éléments de l'armée peuvent-ils impunément entreprendre des opérations d'une envergure telle que les civils, les innocents, les femmes et les enfants en sont les premières, voire les seules victimes ?

Oui, une grande peine très humiliante doit nous étreindre, et Monsieur le professeur Marrou le signifie bien quand il dénonce justement dans ces agissements criminels les moyens infects par lesquels on ne saurait défendre « une noble cause ». Mais encore sur cette vive impression, je prends connaissance d'une mise au point officielle insérée près de cette diatribe ulcérante, à la même page. Il en résulte qu'après l'assassinat d'un sous-officier de la légion, une patrouille qui se trouvait à proximité est intervenue et a fait feu sur des suspects qui n'avaient pas répondu aux sommations. Deux fuyards ont été tués, ce qui est sans comparaison avec les 300 morts et les 1 000 blessés annoncés par certains journaux. On déclare officiellement, en outre, que toutes mesures utiles avaient été prises pour éviter une effervescence parmi les légionnaires à la suite de cet assassinat. C'est bien différent de tout ce qui a été rapporté concernant ce « Sac de Tébessa », le bombardement, l'incendie, les tueries telles que les « premières victimes », les seules victimes ont été « les femmes et les enfants ». C'est tellement différent que l'on juge fort modérées les hautes autorités locales quand elles déclarent que cette affaire a été considérablement grossie. On en vient

Copyright © 2011 Editions Jacob-Duvernet.

alors à se demander si ce grossissement n'a pas porté également sur les autres affaires signalées par M. le professeur Marrou. Toutes ces « abominations », ces « démences concentrationnaires » qui sont une honte pour le pays de la Révolution française et de l'affaire Dreyfus. Monsieur Marrou s'expliquera sans doute après avoir pris connaissance de la mise au point officielle, ne voulant certainement pas encourir le reproche d'aider à la propagande qui se développe si dangereusement en faveur de la guerre faite à la France par une renaissance, à l'extérieur, d'un islamisme fanatique. Monsieur le professeur Marrou ne voudra certainement pas donner l'apparence même d'un appui aux invraisemblables et humiliantes intrusions de certains personnages étrangers dans les affaires de la France, tel ce prétendu roi de Libye, chef de Senoussis de l'oasis de Koufra, une des sectes africaines les plus fanatiques, de tout temps hostiles aux Français. Ce prête-nom inventé par l'Angleterre, quand il eut été sage de laisser les Italiens continuer la mise en valeur de la Tripolitaine et de la Cyrénaïque. L'éminent professeur ne voudra pas que l'on puisse méconnaître ainsi ses intentions et ses sentiments dans un moment où, comme il le dit si bien : la patrie est en danger. Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le directeur, l'assurance de mes meilleurs sentiments.

H.D.

10 AVRIL 1956, LETTRE D'ANTOINE PROST AU DIRECTEUR DU JOURNAL *LE MONDE*

Le grand historien que va devenir Antoine Prost n'a que 23 ans en 1956. C'est encore un tout jeune normalien qui écrit au Monde *son indignation contre la censure et la propagande utilisées par le gouvernement, et son refus d'une « guerre immorale », pour appeler le journal à la lucidité.*

Antoine Prost 45 rue d'Ulm Paris V^e^
10 avril 1956

Monsieur,

Je me permets de vous envoyer un papier en vous demandant de bien vouloir le faire passer en libre opinion. La publication de l'article de M. Marrou m'a fait penser que vous aviez pris

Copyright © 2011 Editions Jacob-Duvernet.

conscience du pourrissement actuel de l'opinion sur la guerre d'Algérie. Vous savez aussi que seul *Le Monde* peut essayer de redresser la situation. C'est pourquoi je me suis permis de vous envoyer ce papier. Mais plus qu'à lui, je tiens à ce qu'il y ait un effort de lucidité, et je vous demande de croire que si vous en avez d'autres meilleurs qui aillent dans le même sens, je serais heureux tout le premier de les lire. Si vous faites passer ce papier, j'aimerais qu'il soit signé Antoine Prost élève de l'École normale supérieure, pour éviter d'être ridicule en parlant comme intellectuel.

Je suis également président de la fédération des étudiants catholiques, ce qui donnerait un certain poids à ce papier dans un milieu restreint, mais je vous demanderais de n'en point faire état.

J'aurais cru manquer à mon devoir de conscience en ne disant pas pourquoi cette guerre est immorale. Pour le reste, je n'ai aucune susceptibilité. Je vous prie de voir dans cette démarche, Monsieur, l'expression de la haute estime en laquelle je tiens votre journal et de mes très respectueux sentiments.

Antoine Prost

« Remonter la pente »

Le succès électoral du front républicain a montré qu'il y a trois mois une partie de l'opinion française, la majorité, étaient opposée à la guerre d'Algérie. Et il a suffi de trois mois pour que la situation se détériore, non seulement en Algérie, ce qui est grave, mais aussi en France. Jour après jour, nous avons assisté à un « pourrissement » de l'opinion publique. Chaque jour davantage, la France s'habitue à cette guerre.

Or nous ne pouvons pas ne pas réagir avec force contre cet engourdissement maladif. Loin d'être en effet le signe de la docilité d'un pays qui suit son gouvernement, il est l'effet d'une propagande qui vise à le provoquer. La radio, la presse concourent à nous donner de cette guerre une image d'Épinal, dont le style, je m'excuse de le dire, mais cela est, rappelle étrangement celui de la presse et de la radio de Vichy en 1943 à l'égard des « résistants ». On veut nous faire croire qu'il s'agit uniquement de bandits avec lesquels on ne saurait discuter, que ni la légitimité des buts que nous poursuivons, ni celle de la guerre par laquelle nous cherchons à les atteindre, ne saurait être mise en doute.

Copyright © 2011 Editions Jacob-Duvernet.

Devant cette situation, si les intellectuels ne font pas leur devoir qui est de chercher et de dire la vérité, la confusion s'emparera définitivement des esprits et tout effort de lucidité deviendra impossible. C'est pourquoi nous voudrions ici rappeler certaines vérités morales que l'on a tendance à oublier.

1. Une nation qui s'abandonne à pratiquer la torture, qui permet implicitement les camps de concentration dans ses textes officiels et les réalise, qui jette un voile sur les faits de répression collective, se retire par là même le droit de s'indigner de la sauvagerie de ses adversaires. Nous nous indignons avec force des procédés barbares avec lesquels des hommes sont quotidiennement abattus dans des fermes isolées par ceux qu'on appelle les rebelles. Quel mal avaient fait ces enfants de quatre ans dont une caméra complaisante nous montre aux actualités le cadavre ? Mais, pour que nous ayons encore le droit de crier à la face du monde l'horreur que nous inspirent de tels actes, il faut que nous ayons nous-mêmes la tête haute et les mains nettes. Il faut que nous luttions de toutes nos forces contre cette barbarie qui, par la force des choses, monte peu à peu dans notre camp. Nous résigner à des crimes révoltants qui se commettent en notre nom, c'est nous mettre au ban des nations civilisées, c'est renier cette tradition de respect de la personne et de la dignité humaine qui a fait notre grandeur. Nous pourrons bien alors faire de beaux discours sur la civilisation occidentale. Pour ce qui est de nous, elle aura perdu son âme et ne sera plus qu'un squelette vide. L'enjeu n'est autre que l'être spirituel de la civilisation française.

2. La cause que nous défendons est-elle juste ?

Ni en fait ni en droit l'Algérie n'est française. Ni en fait, c'est trop évident, sinon ce ne serait pas la peine de faire cette guerre. Ni en droit. Sur quoi en effet se fonderait la France pour revendiquer en droit la possession de l'Algérie ? Sur la conquête ? À ce compte, l'Alsace-Lorraine eut été allemande en 1913 et nous devrions admettre que la force crée le droit, ce qui est généralement tenu pour une opinion scandaleuse. Seule, donc, l'acceptation de la conquête peut être à l'origine d'un droit. Nous pouvons en effet raisonner par analogie avec le droit civil. Si pendant 30 ans l'occupation arbitraire d'un champ par quelqu'un qui n'en est pas le propriétaire n'est contestée par personne, cette occupation

Copyright © 2011 Editions Jacob-Duvernet.

crée un droit. Mais il faut que cette occupation ait été au terme de notre droit « paisible », c'est-à-dire que suivant le précis de droit civil (Dalloz 1950 p. 190) « celui qui s'empare par la violence de la chose d'autrui ne mérite pas la protection de la loi ». La possession utile ne commence pour lui que du jour où la violence a cessé, c'est-à-dire du jour où le dépossédé a cessé de résister.

En raisonnant par analogie, l'occupation de l'Algérie aurait donné à la France des droits sur ce pays si elle avait été acceptée par les Algériens. Or qu'il n'en ait rien été historiquement, c'est ce que prouvent les nombreuses révoltes, de celles des Houled sidi Cheikh sous Napoléon III qui en tira comme leçon la politique dite du Royaume arabe, première reconnaissance du fait national algérien, à celle de Guelma en 1946, en passant par celle de Mohamed Sidi Mokrani en 1871, celle de Bou Hamama en 1881, celle d'Abd El Krim en 1921. Cette longue tradition montre bien que notre occupation n'a jamais été acceptée. Il s'ensuit qu'elle ne saurait nous conférer aucun droit. En toute rigueur : la France n'a aucun droit sur l'Algérie.

En revanche, les Français d'Algérie ont en Algérie des droits que nous pouvons et que nous devons faire respecter. Ils ont un droit à l'existence, et ce n'est pas un vain mot de le rappeler aujourd'hui. Ils ont droit à un respect de leurs personnes et de leurs biens. Ils ont droit de participer à la gestion et à la direction de la communauté à laquelle ils appartiennent et dans laquelle ils jouent un rôle capital. Ils ont droit à garder la culture et les traditions françaises qui sont les leurs.

Ainsi donc, si cette guerre poursuit comme but l'appartenance de l'Algérie à la France, elle se fonde sur un droit qui n'existe pas, elle ne saurait donc être autre chose qu'une guerre injuste. Et nous pensons que c'est le cas, dans la mesure où le refus de reconnaître le fait national algérien n'a pas d'autre signification. En revanche, si elle s'assigne comme tâche la défense des droits des Français d'Algérie, elle peut être considérée comme légitime.

3. Pourtant la guerre à l'heure actuelle n'est pas légitime.

En effet, pour qu'elle le soit, il ne suffit pas que la cause

Copyright © 2011 Editions Jacob-Duvernet.

qu'elle poursuit soit légitime. La guerre est un moyen tellement violent, ses conséquences sont si désastreuses, qu'on se doit de ne l'utiliser qu'en dernier recours. Il faut qu'il y ait d'autres moyens. Or la preuve reste toujours à faire que les « rebelles » refuseraient de respecter les droits des Français d'Algérie et d'entretenir avec nous une collaboration qui me semble être l'intérêt politique de la France. Tout est faussé à partir du moment où l'on exclut *a priori* la reconnaissance du fait national algérien. Au lieu de nous placer sur un terrain solide, celui des droits des Français d'Algérie, nous nous plaçons sur un terrain où notre droit n'existe pas. C'est se moquer de nous que de dire que les conditions d'un cessez-le-feu seraient inacceptables. Il faut d'abord se placer sur le terrain où nous sommes sûrs de notre droit et tenter une prise de contact. Si ces conditions étaient vraiment inacceptables, incluaient par exemple l'expulsion de tous les Français d'Algérie, il faudrait le dire, la guerre alors seulement juste s'engagerait dans un tout autre climat. La guerre est une chose si terrible, les haines qu'elle accumule mettent si longtemps à s'effacer, qu'il serait criminel de nous y engager – nous y sommes, hélas – sans avoir la certitude que nous ne pouvions l'éviter.

Il est à souhaiter que l'opinion publique remonte la pente de l'oubli et de la léthargie pour prendre conscience des dimensions morales de ce qui s'accomplit. Le devoir des intellectuels est aujourd'hui, en une époque et dans une situation plus qu'aucune autre confuse, une résistance morale.

Antoine PROST

11 AVRIL 1956, *L'HUMANITÉ*

Le journal communiste L'Humanité*, très en pointe avec* L'Observateur *et* Le Monde *dans la dénonciation de la torture, relate dans ses colonnes la réaction du pouvoir politique et militaire à la prise de position publique de Marrou : une information ouverte pour « participation à des entreprises de démoralisation de l'armée » et une perquisition à son domicile.* L'Humanité *publie également une prise de position de la figure de proue des intellectuels de gauche de l'époque, Jean-Paul Sartre, fervent anticolonialiste, qui écrit, notamment*

Copyright © 2011 Editions Jacob-Duvernet.

dans Les Temps modernes*, de nombreux articles vigoureusement polémiques contre la guerre d'Algérie.*

« Bourgès-Maunoury fait perquisitionner chez le professeur Henri Marrou »

Comme nous l'avions annoncé dans nos dernières éditions d'hier matin, des inspecteurs de la DST ont perquisitionné dans l'après-midi de lundi au domicile du professeur Henri Marrou, à Châtenay-Malabry.

Ces perquisitions policières, où le ridicule se mêle à l'odieux, avaient été ordonnées par le juge d'instruction militaire en vertu d'une information ouverte, sur instruction du ministre de la Guerre Bourgès-Maunoury, pour « participation à des entreprises de démoralisation de l'armée ».

Les policiers interrogèrent le professeur Marrou pour savoir quels documents il avait utilisé pour écrire l'article publié dans *Le Monde* et l'éminent universitaire de répondre : « ma propre cervelle ». Inutile de souligner que les recherches des policiers s'avérèrent entièrement vaines et que, fouillant dans la bibliothèque du professeur, ils ne trouvèrent en fait de documents que des fiches sur les pères de l'Église !

Le professeur Marrou est en effet spécialiste en Sorbonne de l'histoire ancienne du christianisme. Commentant cette nouvelle mesure de répression, M. Beuve-Méry directeur du *Monde* écrivait hier : « pourquoi dès lors ces brimades qui ne peuvent qu'affaiblir l'autorité du gouvernement ! Si elles ne paraissent pas simplement ridicules elles peuvent faire craindre en effet que sous le couvert et à la faveur des événements d'Algérie ne se développe en France quelque ténébreux complot contre nos libertés publiques. Si minime que puisse être l'incident au regard du sang versé et de l'importance des décisions à prendre, on aimerait que le conseil des ministres en fût saisi demain. Multiplier à tort et à travers des mesures d'intimidation pourrait bien n'être aussi qu'une très efficace et très dangereuse entreprise de démoralisation ».

Jean-Paul Sartre : « Je vous fais part de mon indignation contre cette atteinte aux libertés démocratiques. Ces atteintes de plus en plus nombreuses, auxquelles nous assistons sont la preuve

Copyright © 2011 Editions Jacob-Duvernet.

que la guerre d'Algérie est une véritable maladie qui peut conduire la France au fascisme. »

11 AVRIL 1956, LETTRE DE G.M. AU DIRECTEUR DU JOURNAL *LE MONDE*

L'ouverture d'une instruction judiciaire, la mobilisation de la police, transforment une prise de position d'intellectuel en une « affaire », au sens de l'Affaire Dreyfus. G.M. exprime avec ironie son incompréhension, son accablement, devant l'attitude de l'État.

Suresnes, le 11 avril 1956

Monsieur le directeur,

J'apprends par *Le Monde* aujourd'hui la perquisition effectuée au domicile de M. Henri Marrou, au sujet de son article du 5 avril dernier. Désolante sottise, oui. Démoralisation ? Oui, également. Mais c'est chacun d'entre nous qui finit par être démoralisé. Je me demande ce qu'ont pensé les inspecteurs de la DST quand M. Marrou leur a dit qu'il avait tiré le texte de son article de « sa propre cervelle ». La police a tellement pris l'habitude de ne plus voir dans une tête que cet objet plus ou moins sphérique sur lequel on frappe à coups de matraque… Et l'on comprend très bien qu'ils aient tenu à fouiller scrupuleusement pendant plus de deux heures la bibliothèque et les classeurs du célèbre historien. Car c'est depuis toujours que M. Marrou a des idées subversives. Pensez donc que le fait d'avoir consacré la majeure partie de son temps pendant des années à saint-Augustin, qui rappelons-le était un Nord-Africain, ne pouvait que le prédisposer fâcheusement à défendre les intérêts d'un pays qu'il a l'avantage, lui, d'aimer vraiment et de bien connaître. Maintenant, si quelqu'un s'étonne que l'on puisse encore sortir quelque chose de sa propre cervelle sans être historien ni professeur à la Sorbonne, qu'il lise certaines lettres écrites à leurs familles par des militaires séjournant actuellement en Algérie ; sans aller si loin, qu'il écoute des conversations des militaires qui, le soir, à Paris, prennent les derniers trains de banlieue pour regagner leur caserne. Chacun d'entre nous, chaque jour, a un peu de ces choses-là dans la tête. Et beau-

Copyright © 2011 Editions Jacob-Duvernet.

coup d'autres... Mais, les publier, ce serait effectivement « participer à des entreprises de démoralisation de l'armée ».

Croyez, Monsieur le directeur, en mes sentiments respectueux.

G.M.

11 AVRIL 1956, LETTRE DE P. DE S. AU DIRECTEUR DU JOURNAL *LE MONDE*

Au contraire de la lettre précédente, P. de S., habitant d'Oujda, écrit au Monde *pour lui reprocher d'ouvrir ses pages aux propos d'intellectuels anticolonialistes. C'est toute la question de la responsabilité et de l'engagement des journaux d'opinion qui est ici posée. À l'indignité des méthodes utilisées pour la répression, ce lecteur oppose celle des actes des Algériens.*

Oujda, le 11 avril 1956

Cher Monsieur,

Il est extrêmement regrettable que l'on n'ait pas retrouvé chez M. Marrou quelques fiches se rapportant à ces plaintes contre les baignoires perfectionnées et que cet éminent historien, habitué cependant à la critique des textes, ait tiré son texte de sa propre cervelle.

En fait, ce n'est pas M. Marrou qui est coupable : il est bien libre en petit comité de l'esprit de mettre en accusation plus ou moins vague une administration ou des militaires que séparent de lui quelques milliers de kilomètres, et qui exercent dans un pays où il n'a peut-être jamais mis les pieds. Comme 39 millions de Français sur 40, il croit dur comme fer que nous sommes des exploiteurs et des barbares, les Arabes étant tous, par contre, de loyaux successeurs de l'émir Abdelkader. Il ne constitue donc pas une exception, et on ne comprend pas à cet égard la perquisition de la police, qui ne semble pas mieux éduquée en France qu'en Afrique du Nord.

La véritable question est de savoir si la presse dite d'opinion, surtout lorsqu'elle fait profession d'objectivité, n'est pas, elle, coupable d'accueillir sans contrôle (comme elle le ferait pour la publicité d'un produit pharmaceutique) et de publier en très

Copyright © 2011 Editions Jacob-Duvernet.

bonne place des appréciations et des commentaires qui relèvent pour le moins de la diffamation.

On vient d'enlever trois colons et leurs femmes dans la région de Taza, vous le savez. Vous savez également que la femme d'un instituteur, également enlevée, a été l'objet du viol, dans la boue et sous la pluie au cœur de la montagne, de quatre valeureux rebelles. Vous n'ignorez pas non plus qu'il résulte des déclarations des intéressés que les mechtas où se sont réfugiés les ravisseurs étaient de connivence avec eux. Dans ces conditions, que pensent M. Marrou et *Le Monde* qui lui ouvre sa tribune, d'une expédition punitive sur ce douar ? Est-ce de la répression collective et, sous prétexte d'une humanité à sens unique, va-t-on encourager par l'immunité la généralisation de ces violences et de ces complicités, comme cela a d'ailleurs été fait en temps utile en Algérie ?

À Marnia, un indigène jette une grenade dans une salle de cinéma bourrée d'Européens et de musulmans : 8 morts, 30 blessés. On s'empare de lui : il a des complices. Va-t-on une fois de plus jeter les hauts cris sur les droits de la défense, mobiliser M. Nouveau de la Villedary et Maître Maurice Garçon [avocat célèbre, grand défenseur de la présomption d'innocence] pour donner pendant un an une instruction qui révélera que ce n'est pas de la main droite mais de la main gauche que la grenade a été lancée, etc. et que les éclats ont été répercutés par les parois de la salle ?

Allons, trêve d'hypocrisie ! Nous avons assez pour notre part de ses références au maquis et à la résistance ! […] Nous livrons une guerre impitoyable : voilà la réalité. Et c'est au moment où les bandits déchaînés commencent à sentir le vent de la déroute, c'est au moment où des populations entières se rassemblent peureusement sous notre aile en nous demandant de les protéger, c'est à ce moment-là qu'*Esprit*, *L'Express*, *Le Monde* du fait même de la haute qualité intellectuelle et professionnelle de sa direction et de sa rédaction, porte sa responsabilité, bien plus lourde que celle des torchons désignés à la méfiance des honnêtes gens.

Veuillez agréer, cher Monsieur, l'expression de ma déférente considération.

P. de S.

Nota : je suis des lecteurs qui ont écrit au professeur Marrou. Aux données positives d'appréciation que je lui ai fournies, j'ai

Copyright © 2011 Editions Jacob-Duvernet.

joint des informations et des documents. Mais, hélas, c'est de sa cervelle et non de la réalité qu'il tire ses textes. Un beau sujet d'enquête pour *Le Monde* : qui et combien sont les féodaux algériens et comment s'exerce leur féodalité ? C'est avec une curiosité réelle que je lirais ce grand reportage.

15 avril 1956, lettre de Bernard Rousset au directeur du journal *Le Monde*

Bernard Rousset, professeur émérite de philosophie à l'Université de Picardie, a publié des études sur Spinoza, Kant, Hegel, et poursuivi des recherches en histoire de la philosophie. Son opposition à la torture et aux « moyens infects » utilisés par les forces de l'ordre françaises découle de ce que représentent pour lui la France et la notion de civilisation.

Paris, le 15 avril 1956

Monsieur le directeur,

Au moment où votre journal connaît une situation « délicate », je voudrais vous faire part de mes encouragements et de la confiance d'un de vos lecteurs. Je tiens à faire quelques remarques sur l'article de M. Bourgès-Maunoury répondant dans votre numéro du 15-16 avril. Celui-ci écrit : « Quand je vois que M. Marrou a parlé de moyens infects, je dis que pas un seul soldat ne peut admettre cette imputation dans sa généralité ». Même si les incidents de Tébessa, l'affaire d'Aïn Abid, même si les ratissages – et l'on comprend le sens de ce mot depuis l'affaire de Cap Bon[1] – ne sont que des exceptions que l'on ne saurait généraliser, nous n'en avons pas moins à nous élever contre de tels faits : les moyens infects ne se jugent pas selon les lois de la statistique.

Sans compter que de tels faits sont peut-être le meilleur moyen pour rallier la population aux révoltés, il est évident qu'ils font perdre tout sens à ce qu'est pour nous la France, à ce qu'est pour nous la notion de civilisation.

1. Répression menée par l'armée française en Tunisie en janvier-février 1952, causant plusieurs centaines de morts.

Copyright © 2011 Editions Jacob-Duvernet.

Mais n'oublions pas la sympathie que nous avons éprouvée pour les écrivains et intellectuels allemands qui ont eu le courage, au prix de l'exil, de dénoncer les crimes nazis. N'oublions pas surtout que nous avons condamné le silence de la population allemande devant le racisme ; que nous avons condamné les soldats allemands et alsaciens pour leur obéissance à leur chef à Oradour. La logique exige que M. Bourgès-Maunoury refasse faire le procès de ces soldats pour les réhabiliter : car, n'est-ce pas, « l'obéissance », selon son expression, « est la condition de l'existence d'une armée ».

Pourrait-on rappeler également à M. Bourgès-Maunoury que nous n'écrivons pas cela dans le confort de notre conscience peu informée ? Si celle-ci est peu informée, n'est-ce pas à cause de la quasi-censure qui règne à Alger ? Et qu'ils sachent que la lucidité, quand bien même elle serait dans l'erreur, qu'exigent eux-mêmes Messieurs Bourdet, Marrou ou Mauriac est tout au contraire du confort.

On peut enfin nous présenter l'action militaire actuelle comme indispensable : cela est peut-être vrai hélas ! Mais nous avons à nous demander l'action positive qui suivra cette « pacification » et nous avons à nous demander si celle-ci, du fait des moyens qu'elle emploie « quelquefois », ne rendra pas impossible et vide de sens l'action positive vaguement envisagée pour un futur plus ou moins lointain.

Veuillez agréer, Monsieur le directeur, l'assurance de mes sentiments distingués.

Bernard ROUSSET, professeur de philosophie

PRINTEMPS 1956, TÉMOIGNAGE PERSONNEL DE JEAN-CLAUDE KESSLER

Jean-Claude Kessler a 21 ans en 1956. Il est sous-officier au 4e DIM (infanterie) en Oranie. Son unité opère sur l'ensemble de la zone de l'Est-Oranais en couvrant les secteurs de Tiaret, Frenda, Saïda, Vialar, Trezel et Aflou. La violence du FLN, aveugle et odieuse, frappe les Européens, comme d'ailleurs les musulmans.

Alors que je me trouvais avec mon unité en Oranie, nous étions chargés d'assurer la protection de femmes isolées et au cours de

Copyright © 2011 Editions Jacob-Duvernet.

la journée nous passions les voir afin de les rassurer. Je me souviens en particulier d'une famille de cultivateurs dont la ferme n'était qu'à une vingtaine de kilomètres de notre base, elle était composée du père, de la mère et de quatre enfants dont l'aînée, une fillette de quatorze ans et le dernier âgé seulement de quelques mois, ils avaient installé sur le toit une sirène à air comprimé qu'ils devaient déclencher en cas d'attaque. Je me souviens de cette nuit où le hurlement lugubre de la sirène semblait nous dire : « dépêchez-vous ».

Je veux vous raconter ce que nous avons retrouvé à notre arrivée : la grange était en feu, dans la cour la fillette était au sol, morte et entièrement dévêtue, après l'avoir violée ils lui avaient tranché la tête et déposée entre ses jambes nues. Mes hommes et moi étions pétrifiés, incapables de bouger, le plus jeune du groupe a vomi et a refusé d'aller plus loin.

Nous nous sommes dirigés vers l'entrée de la maison et là, dans la grande pièce qui servait de séjour, j'ai découvert ce qu'on appelle l'horreur, le père était étendu près de la grande table qui occupait le centre de cette pièce, son visage, les yeux grands ouvert disaient encore sa souffrance et sa bouche entrouverte avait vainement tenté de prendre un peu d'air quand ils l'ont égorgé, son pantalon était rabattu sur ses chaussures.

Il était émasculé et il y avait du sang partout sur le sol.

Sur la grande table gisait sa femme, la jupe retroussée sur sa poitrine, une grande plaie allant du pubis jusqu'à la taille et par où s'échappaient ses viscères qui pendaient le long de la table.

Un peu plus loin sur le sol, une « bouillie » sanguinolente qui de prime abord ne ressemblait à rien, était en fait les deux garçons sur qui les terroristes s'étaient acharnés probablement à coup de barre transformant leur tête en une espèce de galette rouge dont la cervelle striait de blanc cette flaque.

Enfin je dois raconter aussi comment nous avons découvert le quatrième enfant. Un bébé d'une quinzaine de mois, comment décrire la scène tant cela est hideux, dans la cheminée éteinte ils s'étaient servi du tournebroche pour empaler l'enfant, la pique qui traversait son corps ressortait près du cou, sa tête pendait et ses mains touchaient les cendres du foyer.

Il flottait dans la pièce une odeur fade, et je sais à présent ce que l'on appelle l'odeur de la mort ; les corps étaient encore

Copyright © 2011 Editions Jacob-Duvernet.

chauds preuve que le massacre venait d'avoir lieu, les *** ne devaient pas être bien loin.

Nous avons roulé les cadavres dans nos toiles de tentes afin de les ramener à notre camp, et j'ai dû personnellement retirer la pique qui empalait le bébé car les hommes qui m'accompagnaient ont refusé de toucher le petit corps meurtri et je ne voulais pas, par respect pour cet enfant dont le seul crime avait été de naître européen, que d'autres le voient.

Peut-on imaginer que des êtres humains puissent commettre de tels actes au nom d'une quelconque idéologie sans devenir eux-mêmes des animaux.

Jean-Claude KESSLER

L'EMBUSCADE DE PALESTRO

4 AVRIL 1956 , LETTRE OUVERTE À LA PRESSE D'HENRI MAILLOT

Henri Maillot est un employé du journal Alger Républicain*, militant communiste comme son père. Rappelé sous les drapeaux en 1955, le lieutenant Maillot déserte le 4 avril 1956 avec un camion d'armes qu'il remet aux moudjahidins. 132 mitraillettes, 140 revolvers, 57 fusils et un lot de grenades viennent enrichir le potentiel militaire de la résistance. Henri Maillot, devenu « l'officier félon » pour la presse coloniale, est condamné à mort le 22 mai par le tribunal militaire d'Alger. Activement recherché, il meurt le 5 juin 1956 au cours d'un combat contre les miliciens du bachagha Boualem et les soldats français. Les armes volées par le lieutenant Maillot vont servir aux moudjahidine qui organisent l'embuscade de Palestro en mai 1956.*

L'écrivain français Jules Roy, colonel d'aviation, écrivait, il y a quelques mois : « Si j'étais musulman, je serais du côté des fellaghas. » Je ne suis pas musulman, mais je suis Algérien d'origine européenne. Je considère l'Algérie comme ma patrie. Je considère que je dois avoir à son égard les mêmes devoirs que tous ses fils. Au moment où le peuple algérien s'est levé pour libérer son sol national du joug colonialiste, ma place est aux côtés de

Copyright © 2011 Editions Jacob-Duvernet.

ceux qui ont engagé le combat libérateur. La presse colonialiste crie à la trahison, alors qu'elle publie et fait siens les appels séparatistes de Boyer-Bance. Elle criait aussi à la trahison lorsque, sous Vichy, les officiers français passaient à la résistance, tandis qu'elle servait Hitler et le fascisme. En vérité, les traîtres à la France, ce sont ceux qui, pour servir leurs intérêts égoïstes, dénaturent aux yeux des Algériens le vrai visage de la France et de son peuple aux traditions généreuses, révolutionnaires et anticolonialistes. De plus, tous les hommes de progrès de France et du monde reconnaissent la légitimité et la justesse de nos revendications nationales. Le peuple algérien longtemps bafoué, humilié, a pris résolument sa place dans le grand mouvement historique de libération des peuples coloniaux qui embrase l'Afrique et l'Asie. Sa victoire est certaine. Et il ne s'agit pas, comme voudraient le faire croire les gros possédants de ce pays, d'un combat racial, mais d'une lutte d'opprimés sans distinction d'origine contre leurs oppresseurs et leurs valets, sans distinction de race. Il ne s'agit pas d'un mouvement dirigé contre la France et les Français, ni contre les travailleurs d'origine européenne ou israélite. Ceux-ci ont leur place dans ce pays. Nous ne les confondons pas avec les oppresseurs de notre peuple. En accomplissant mon geste, en livrant aux combattants algériens des armes dont ils ont besoin pour le combat libérateur, des armes qui serviront exclusivement contre les forces militaires et policières et les collaborateurs, j'ai conscience d'avoir servi les intérêts de mon pays et de mon peuple, y compris ceux des travailleurs européens momentanément trompés.

Henri MAILLOT

Palestro, le 18 mai 1956 : 21 militaires français du 11/9e RIC tombent dans une embuscade en Algérie. Un seul d'entre eux sera retrouvé vivant. Quand le lieutenant Poinsignon, lieutenant commandant la 6e compagnie du 11/9e RIC, arrive sur les lieux, il découvre une véritable boucherie. Chargé, le 20 mai, d'identifier les dépouilles des malheureux, il a le plus grand mal à reconnaître les restes des hommes qu'il avait sous ses ordres. La nouvelle fait l'effet d'une bombe. « Palestro » devient rapidement synonyme de la violence cruelle de cette guerre qui ne dit pas son nom. Alors que d'autres embuscades aussi meur-

Copyright © 2011 Editions Jacob-Duvernet.

trières touchent les troupes françaises engagées pour écraser les maquisards algériens, leurs noms ne marquent pas l'opinion. L'imaginaire français ne retient que celui de Palestro, lié à la désertion et au vol d'armes du lieutenant Maillot.

27-28 MAI 1956, ARTICLE DU *JOURNAL D'ALGER*

8 mai 1956. Massacre d'une section d'appelés. 17 morts dans les gorges de Palestro à la suite du vol d'armes par l'aspirant Henri Maillot, membre du parti communiste.

MAI 1956, RÉCIT DU LIEUTENANT POINSIGNON

On s'était acharné avec une incroyable sauvagerie. Ce que nous avons vu était tel que j'ai demandé par écrit un examen médico-légal pour déterminer les causes de la mort et si les mutilations avaient précédé ou suivi celle-ci. Je n'en ai jamais connu les résultats ; je n'ai même jamais su si cette autopsie avait bien été faite… Torturés à mort, les jeunes soldats ont eu les yeux crevés… Les corps ont été vidés de leurs entrailles et bourrés de cailloux. Le FLN leur a zébré les pieds à coups de couteau et leur a coupé les testicules…

Lieutenant POINSIGNON
cité par Fernand Borde, *Bulletin de liaision de l'Amicale des Troupes de Marine et Outre-Mer*, n° 86

22 MAI 1956, LETTRE DE P. D. AU DIRECTEUR DU JOURNAL *LE MONDE*

L'horreur de l'embuscade de Palestro émeut l'opinion, tel ce lecteur du Monde*, P. D., qui, depuis la métropole, exprime en particulier son incompréhension face aux circonstances du drame et au manque d'informations officielles précises.*

Salon, le 22 mai 1956

Monsieur le directeur,
L'étrange laconisme qui a entouré le massacre de la patrouille

Copyright © 2011 Editions Jacob-Duvernet.

de Palestro a particulièrement frappé nombre de vos lecteurs. Tout ce qu'on leur a permis de savoir, en dehors de l'horreur du massacre, c'est qu'il s'agissait d'une patrouille d'une vingtaine de jeunes soldats qui aurait dû être de retour au bout de quelques heures. Mutisme complet sur l'encadrement de cette patrouille : étant donné les dangers qu'elle courait, alors qu'elle était composée de jeunes soldats, elle aurait dû être commandée par un officier expérimenté. S'il en avait été ainsi, il est probable qu'un tel drame aurait pu avoir été évité. Le même mutisme a été observé pour la patrouille de Sénégalais massacrée en partie aux environs de Fez. En vérité, une patrouille d'une vingtaine d'hommes est plutôt une reconnaissance.

Par ailleurs, on est en droit de se demander quelle mission elle avait reçu et quelles dispositions avaient été prises par le commandement responsable pour assurer sa sécurité dans toute la mesure du possible, car en fait il est bien peu d'exemples d'une vingtaine d'hommes massacrés silencieusement, en plein jour, à si peu de distance de leur garnison. L'opinion a le droit d'être renseignée et rassurée, car trop souvent il y a des légèretés et des insuffisances coupables, fréquemment sans excuses.

Je vous prie de croire, Monsieur le directeur, à l'expression de mes sentiments très distingués.

P. D.

27-28 MAI 1956, RÉCIT DE PIERRE DUMAS, *LE JOURNAL D'ALGER*

Pierre Dumas, jeune appelé arrivé à Alger le 5 mai 1956, est envoyé à Beni-Amrane le 6 mai, capturé par les rebelles le 18, puis libéré le 25. Le 26, il reçoit la presse, allongé sur son lit à l'hôpital Maillot, couvert de pansements : il raconte l'embuscade de Palestro et la tragédie d'Ouled Djerrah où 17 jeunes soldats de la coloniale trouvèrent la mort.

Nous avions quitté notre cantonnement de Beni-Amrane le matin vers 6 h 30. Toute la matinée, la progression s'est déroulée normalement sans aucun incident. Vers 11 h 15, nous sommes arrivés dans le secteur d'Ouled Djerrah. Le sous-lieutenant Arthur marchait en tête. Nous suivions en colonne, à une dizaine de

Copyright © 2011 Editions Jacob-Duvernet.

mètres les uns des autres. Nous venions d'entrer dans un petit col, quand les premiers coups de feu ont retenti. Les attaquants étaient dissimulés derrière des rochers qui surplombaient la piste. Avec des armes automatiques et des fusils de chasse, ils nous mitraillaient à 15 ou 20 mètres. Dès le début, plusieurs d'entre nous sont tombés. Notre tireur au FM[2] a été touché presque tout de suite. J'ai pris le FM et j'ai continué à tirer. Mais des coups de feu sont partis également derrière nous : d'autres camarades sont tombés. Les fellaghas sont apparus de tous les côtés à la fois. Je crois bien que nous n'étions alors que cinq survivants : le sergent Chorliet, blessé à la poitrine, le caporal-chef Aurousseau, blessé à la jambe, le soldat Lucien Caron, blessé au poignet, enfin Jean-David Millet et moi-même, qui n'étions pas blessés. Les rebelles nous ont entourés et désarmés. Ils étaient environ 30 à 35, tous en uniforme. Ils se sont mis à ramasser tout l'armement de la patrouille, ainsi que les équipements individuels. Les habitants du village sont arrivés à ce moment-là et les ont aidés à récupérer notre matériel. Un demi-kilomètre plus loin, nous avons fait une halte. Les fellaghas nous ont fouillés, nous prenant nos papiers et nos montres. Puis nous avons fait route vers un douar dont nous voyions les maisons à flanc de montagne. Le sergent Charliet et le caporal-chef Aurousseau étaient de plus en plus épuisés. Aussi, nos gardiens ont décidé de les laisser dans le douar. Nous n'étions plus que deux : Millet et moi. Nous avons encore marché longtemps. Au cours d'une halte, nos gardiens nous ont fait manger. Ils semblaient être assez bien organisés, et ils appelaient « mon lieutenant » leur chef qui avait deux étoiles sur ses épaulettes. Le soir, nous sommes arrivés à la grotte où nous devions être retrouvés. Nous y sommes restés du vendredi au mercredi. Nos gardiens n'ont pas été trop durs avec nous. Nous mangions très mal, et eux aussi. Un jour, ils nous ont obligés à écrire des lettres à nos familles, pour faire savoir que nous étions prisonniers. J'ignore si ces lettres sont parvenues à destination. Puis vint le jour où la légion découvrit les traces de nos ravisseurs. Il y eut un combat très violent auquel Millet, hélas ne survécut pas. Puis l'hélicoptère est venu me chercher.

Pierre DUMAS

2. Fusil mitrailleur

Copyright © 2011 Editions Jacob-Duvernet.

1956-1957, DES RAPPELÉS TÉMOIGNENT

Créée en 1941, la Mission de France a formé de nombreux prêtres ouvriers. En février 1956, les prêtres de la Mission de France reçoivent de nombreux témoignages sur la torture, qui leur sont envoyés par des soldats et des officiers de leurs amis, appelés ou rappelés en Algérie. Ces prêtres créent alors avec de nombreux intellectuels tels qu'Henri Marrou, Jean-Marie Domenach, René Rémond ou Paul Ricœur le Comité Résistance Spirituelle pour publier 24 lettres de jeunes recrues, pour la plupart prêtres et aumôniers, sans leur signature, dans une brochure éditée en mars 1957 par la Mission de France, « Des rappelés témoignent ». Ce texte, publié au même moment que Contre la torture *de Pierre-Henri Simon, ne passe pas inaperçu.*

2 juin 1956. Six heures. Embuscade qui fait quatorze morts GMPR. Les fellaghas s'enfuient par le nord-ouest [...]. Dix heures. Notre bataillon est alors entré en action. On a eu l'ordre de brûler les trois ou quatre villages situés dans la direction prise par les fellaghas. L'ordre a été exécuté, mais nous prenions soin de faire évacuer les femmes et les enfants. Les hommes eux étaient tous en fuite. Quant aux villages plus éloignés (où il n'était pas possible de se rendre le jour même), ils ont été mitraillés par quatre avions de chasse et bombardés à la roquette. Les officiers étaient cependant bien d'accord pour estimer que la bande était déjà loin dans la campagne.

[…]

Corvée de bois : vieux terme qui nous vient de la guerre d'Indochine : on dit au prisonnier, tu es libre, va-t-en, il se sauve et on l'abat d'une rafale de mitraillette. « A été abattu en essayant de s'enfuir. » […] Plusieurs jeunes soldats ont été condamnés pour avoir refusé de participer à des « corvées de bois ». Motif : refus d'ouvrir le feu en présence de l'ennemi.

[…]

Certaines unités, créant aussi des services de renseignement, font venir quelques spécialistes des interrogatoires, le grand risque étant la mort trop rapide des suspects interrogés. Ou bien, la police judiciaire donne ses « trucs ».

Copyright © 2011 Editions Jacob-Duvernet.

[…]

On demandait des volontaires pour descendre les gars qu'on avait torturés (comme ça il ne restait pas de trace et on ne risquait pas d'histoires). Moi, je n'aimais pas ça. C'est vrai, vous savez : descendre un gars à cent mètres dans le combat, ça ne me faisait rien, parce que le gars étant loin, on ne le voit pas trop. Il est armé, et puis il peut se défendre ou se barrer au besoin. Mais descendre un gars comme ça, sans défense, froidement ... non ! Alors je n'étais jamais volontaire et il est arrivé que j'étais devenu le seul dans la section qui n'avait pas descendu « son » gars. On m'appelait la « p'tite fille ». Un jour, le capitaine m'a appelé en me disant : « Je n'aime pas les p'tites filles... Prépare-toi, le prochain sera pour toi ! » Alors, quelques jours après, on avait 8 prisonniers qu'on a torturés, à descendre. On m'a appelé et, devant les copains, on m'a dit : « À toi, la p'tite fille ! Vas-y ! » Je me suis approché du gars : il me regardait. Je vois encore ses yeux qui me regardaient... ça me dégoûtait... J'ai tiré... Les copains ont descendu les autres. Après, ça me faisait moins drôle... C'est peut-être pas du boulot très propre ; mais, au fond, tous ces gars-là, ce sont des criminels quand on y réfléchit. Si on les relâche, ils recommencent ; ils tuent les vieillards, les femmes, les enfants. On ne peut quand même pas les laisser faire cela ... Alors, au fond, on nettoie le pays de toute la racaille... Et puis ces gars-là, ils veulent le communisme, alors vous comprenez...?

[…]

S'il existe un jour un nouveau tribunal de Nuremberg, nous serons tous condamnés : des Oradour, nous en faisons tous les jours.

Caporal R., 2e Bataillon Étranger Parachuté

Des rappelés témoignent, Clichy, Comité Résistance Spirituelle, mars 1957

20 JUIN 1956, LETTRE DE G.B. AU DIRECTEUR DU JOURNAL *LE MONDE*

Alors que se multiplient les témoignages édifiants relatant les horreurs de la guerre d'Algérie, les Français convaincus de

Copyright © 2011 Editions Jacob-Duvernet.

« l'œuvre remarquable » que réalise l'armée dans ces départements français prennent la plume pour appeler Le Monde *à faire connaître cette « part de vérité », article de journal algérien à l'appui. Le choix des mots prend tout son son sens : « guerre d'extermination » pour les uns, « guerre de pacification » pour les autres. L'École des Roches est une « école nouvelle », prônant la pédagogie active.*

Le 20 juin 1956
Monsieur Beuve-Méry,
directeur du journal *Le Monde*

Monsieur le directeur,

Je m'excuse de mon retard à vous envoyer cet intéressant extrait d'un journal d'Algérie que nous adresse, à ma femme et à moi, une de nos amies dont la famille est là-bas depuis quatre générations. Il vous montrera quelle œuvre remarquable et d'un esprit profondément français réalise là-bas notre armée.

Puisqu'il s'agit, non pas d'une guerre d'extermination, mais d'une lutte pour la pacification de l'Algérie, il me semble beaucoup plus utile de mettre en vedette cette œuvre pacificatrice de nos soldats que de proclamer, comme notre radio, le nombre des victimes de chacune des batailles.

Veuillez agréer, Monsieur le directeur, l'expression de mes sentiments les plus distingués et fidèlement dévoués.

G.B., directeur général honoraire de l'École des Roches

« 1er juin 1956
De notre envoyé spécial
Dans la plaine de Bône pacifiée, le rebelle a perdu pied.
La lutte contre la misère et le chômage lui a enlevé son prestige et sa clientèle.

Une zone est pacifiée ; elle retourne à ses origines, à son travail, à sa sécurité. La paix française étend ses bienfaits…

On ne peut combattre le rebelle si l'on ne pacifie pas et l'on ne pacifie pas si l'on ne combat pas le rebelle. Les deux actions vont de pair. Pacifier, c'est ramener à nous, par des moyens psychologiques, souvent différents, des populations qui avaient été soustraites à notre influence. Pacifier, c'est aussi détruire tout

Copyright © 2011 Editions Jacob-Duvernet.

élément qui, par sa présence et ses actes, risque de compromettre cette politique de confiance. C'est conserver le bon grain et arracher l'ivraie, si cette ivraie veut toujours conserver son caractère nuisible. Il ne faudrait pas croire que la pacification est toujours caractérisée par le gant de velours. Il y a aussi la poigne de fer.

On passe dans les campagnes, dans les villages, dans les douars. On y transporte des haut-parleurs. On provoque des pluies de tracts. Les officiers tiennent de véritables assemblées. Partout, à tous on disait ceci : la France est ici chez elle. Par tous les moyens elle y restera. Mettez-vous bien cela dans la tête. La preuve : les enfants arrivent, ils arriveront encore, autant qu'il faudra. Fini le double jeu. Ou bien vous êtes avec nous ou bien contre nous et vous avez tout intérêt à venir de notre côté. Nous ne partirons pas d'ici ; avez-vous compris ? On commence à comprendre, mais pas tout à fait. C'est alors que le général Beaufre lance sa grande idée. Plus de gourbis, un toit décent pour chacun : des chantiers s'ouvriront dans les quatre communes de la zone de pacification. On monte actuellement trois maisons par semaine. Tandis qu'au fur et à mesure brûlent les gourbis dans un feu de joie.

Les familles s'installent dans leur nouveau logement. Ces feux de joie marquent aussi la fin d'un règne d'exploitation. Les taudis situés souvent sur des terres appartenant à des particuliers musulmans se louaient entre 500 et 1 000 fr. par mois ? C'est 300 fr. par mois seulement que paieront pour un appartement les familles recensées. Un jardin de 150 m^2 entoure les maisonnettes. Ces chantiers ont répondu à un objectif immédiat : résoudre le problème du chômage. 1 500 chômeurs sont actuellement employés à des travaux dans la zone de pacification. Cette œuvre de paix et de progrès a eu plus d'effet dans la lutte contre le terrorisme qu'un tir d'artillerie. »

Été 1956, Jean Muller à sa famille, *Témoignage Chrétien* du 15 février 1957

Le sergent Jean Muller a 25 ans en 1956. Ce jeune rappelé du contingent, ancien chef scout, membre de l'équipe nationale route des Scouts de France, est tué dans l'embuscade de l'Oued Isser le 27 octobre 1956. Témoignage Chrétien *publie le 15*

Copyright © 2011 Editions Jacob-Duvernet.

février 1957 un ensemble de lettres qu'il avait envoyées à sa famille, révélant des aspects jusqu'alors occultés de la guerre d'Algérie et impliquant les deux camps. La réalité de la « guerre de pacification » est dévoilée ; des termes comme « corvée de bois » ou « magnéto » sont révélés au public. Cette dénonciation de la torture par un chef scout irréprochable, mort au champ d'honneur, bouleverse les milieux politiques et intellectuels.

Il faut que je vous parle longuement des tortures. Quatre sous-officiers et dix officiers avec une section de rappelés s'en chargent. Motif : c'est le seul moyen d'obtenir des renseignements. Au camp de Tablat, il y a en moyenne cent-cinquante suspects internés que l'on questionne : courant de magnéto aux parties et aux oreilles, station au soleil dans une cage grillagée, station à nu, à cheval sur un bâton, pieds et mains liés, coups de nerfs de bœuf, coup de la porte : on coince la main et on appuie. [...] Deux de mes meilleurs amis restés à Seriet ont vu le colonel et deux commandants du 147e RCP qui questionnaient, assistés de paras, les Arabes qu'on leur amenait et qui étaient classés « suspects » : courant de magnéto sur un homme que l'on arrose pour que cela « prenne bien », coups de bâton de 20 centimètres de diamètre sur tout le corps, couteau que l'on enfonce petit à petit dans la chair, suspect balancé dans le vide depuis un hélicoptère. Tous les suspects torturés ont été emmenés par les paras, qui les ont liquidés. Nous sommes loin de la pacification pour laquelle nous avons été rappelés. Nous sommes désespérés de voir jusqu'à quel point peut s'abaisser la nature humaine.

J'en ai vu suffisamment pour souhaiter la fin de cette guerre le plus tôt possible, car notre place n'est pas ici. Les mots « pacification » et « rétablissement de la confiance » ne sont faits sans doute que pour les manuels d'histoire. Ceux qui croient en Dieu aiment la paix par-dessus tout.

[...]

J'ai rencontré hier un soldat de notre bataillon stationné ailleurs, et qui m'a raconté ce qu'il avait vu lors des fouilles de mechtas dans la région de Masqueroy. C'était il y a dix jours ; les gendarmes étaient protégés par des soldats de sa compagnie. Coups de pied au visage, gosse de deux ans jeté à terre, femmes brutalisées. Le dimanche soir, nous avons traversé le village de

Copyright © 2011 Editions Jacob-Duvernet.

Taalha en flammes. Le 6e RI y avait mis le feu car il y avait trouvé des chemises kaki.

Jean MULLER, soldat du contingent

9 JUILLET 1956, ORDRE MILITAIRE DU GÉNÉRAL COMMANDANT LA 20E DI

En 1956, alors que l'engagement des deux camps est considérable, l'armée française donne à ses hommes des ordres clairs d'exécution des « rebelles ».

Je rappelle que si tout suspect doit être arrêté, tout rebelle doit être abattu sur place, en particulier tout individu armé ou tout individu cherchant à s'enfuir même sans arme... Tout rebelle fiché ou rencontré doit être abattu.

Le général commandant la 20e DI
cité par Patrick KESSEL, *Guerre d'Algérie, écrits censurés, saisis, refusés 1956-1960-1961*, L'Harmattan, 2002

OCTOBRE 1956, TEXTE DU COMMANDANT D., ÉTAT-MAJOR DU 27E DIA TIZI-OUZOU

On devrait trouver une autre formule pour la corvée de bois, au lieu de « a été abattu en essayant de s'enfuir », car ça va finir par sembler suspect en haut lieu.

Commandant D., État-Major 27e DIA Tizi-Ouzou
cité par Patrick KESSEL, *Guerre d'Algérie, écrits censurés, saisis, refusés 1956-1960-1961*, L'Harmattan, 2002

26 AOÛT 1956, *EL ZITOUNA*

À la violence des uns répond la violence des autres. Le journal El Zitouna *est l'organe des étudiants de la Grande Mosquée Zitouna, principale mosquée de la médina de Tunis, qui héberge encore dans les années 1950 une grande université islamique.* Mes frères, ne tuez pas seulement mais mutilez vos adver-

Copyright © 2011 Editions Jacob-Duvernet.

saires sur la voie publique… Crevez-leur les yeux… Coupez-leur les bras et pendez-les… Soyez certains, mes frères, que les soldats qui verront leurs camarades pendus à un arbre, avec un bras et une jambe en moins et un œil crevé, soyez certains, disais-je, que ces soldats laisseront à l'avenir passer les caravanes d'armes et de provisions et se sauveront comme des rats.

17 septembre 1956, lettre de P. Barat-Dupont au ministre résidant en Algérie Robert Lacoste, envoyée en copie au directeur du *Monde*

Grand colon d'extrême droite, propriétaire, agriculteur industriel, P. Barat-Dupont s'engage en politique pour dénoncer dès 1935 les méfaits du colonialisme économique de la métropole, qui compromettent le développement de l'Algérie : le poids de la dette publique et privée, l'inaccessibilité du crédit au petit et moyen commerce, à la petite industrie, à l'artisanat, le délit d'usure, la concurrence déloyale de la métropole... Il réclame le développement de l'aviation commerciale, de la formation professionnelle et d'une industrie rendant l'Algérie moins dépendante. En 1960, il proposera que les Français d'Algérie négocient l'indépendance entre compatriotes avec le FLN. Pour le protéger des extrêmistes, le ministre Lacoste devra le faire interner, puis expulser. Il expose ici au ministre résidant en Algérie (avec une copie au directeur du Monde*) les exactions commises par des « éléments irresponsables » de l'armée française et sa crainte qu'elles ne suscitent la haine des musulmans algériens contre la France.*

La Chiffa, le 17 septembre 1956

Monsieur Robert Lacoste
Ministre résidant en Algérie
Alger

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de solliciter un bienveillant examen de la situation dramatique qui se développe dans notre région, et des faits incontrôlés qui sont à l'origine de l'angoisse, de la peur et de la panique la caractérisent.

Copyright © 2011 Editions Jacob-Duvernet.

Le 25 août 1956 vers 5 h 30, le nommé Hadj Ikhlef Rabah Ben Rabah, 50 ans, père de cinq enfants, dont un de 15 ans et quatre en bas âge, faisait sa prière sur la dalle affectée à cet usage, devant le café maure de Sidi Madani, une dizaine de mètres à l'ouest de la route nationale numéro un « Alger-Laghoust ». Tourné vers l'Est, donc face à la route, lorsque survint sur cette route une patrouille qui l'abattit d'une rafale de mitraillette. La patrouille assura son transport dans une ambulance militaire à l'hôpital de Blida, où il décéda sans avoir repris connaissance. La victime faisait sa prière avant de prendre la route pour se rendre à son travail à pied au village de La Chiffa. Tous, le maire de La Chiffa compris, s'accordent à dire que c'était un très brave homme.

Le même jour, à la même heure, une autre patrouille procédait à une rafle au hameau El Oued près de Sidi Madani et y enlevait aux fins de contrôle plusieurs hommes dont Hadj Ikhlef Ben Rabah, le propre frère du précédent. Il fut impossible à la mairie de La Chiffa de fournir la moindre indication sur son sort jusqu'au mercredi 12 septembre au matin, lorsque cette mairie m'avisa téléphoniquement que l'on venait de le trouver égorgé de frais dans les bois d'eucalyptus à proximité du nouveau pont et de la route de l'oued Chiffa.

Depuis le 23 août, Ikhlef avait été entre les mains des autorités militaires et c'est un cadavre à la gorge coupée de 20 jours que ces autorités remettent à la famille comprenant entre autres cinq enfants en bas âge.

La mairie de La Chiffa a été compréhensive ; elle a fourni gratuitement le linceul pour l'enterrement et 25 kilos de semoule à l'oncle des deux victimes. Cet oncle est âgé de 70 ans. Il a lui-même trois enfants en bas âge et maintenant la charge de huit enfants de ses deux neveux.

Le 8 septembre 1956, une opération de contrôle fut entreprise sur les pentes nord du massif du Mouzais. Pratiquement tous les hommes valides de la région furent transportés et conduits à Ain Romana, d'où ils furent relâchés tard dans la soirée du samedi 8 septembre.

Le jeudi 6 septembre vers 16 h, le nommé Slimani Ben M'Hamed de Sidi Madani revenait par le car de Blida, où il était allé encaisser le produit de la vente de fagots. À sa descente du car à la station de Sidi Madani, il est avec plusieurs autres pris par une patrouille, fouillé et embarqué sur un Dodge qui les a

Copyright © 2011 Editions Jacob-Duvernet.

descendus jusqu'au point kilométrique 59 850, où stationnait un char et où se trouvaient déjà une dizaine d'hommes attendant l'arrivée d'un GMC qui devait les transporter à Ain Romana. C'est alors qu'un des militaires prit Slimani Ben M'Hamed et le conduisit à une centaine de mètres plus bas du talus, dans les lentisques. On entendit une rafale de mitraillette et, quelques instants après, le militaire rejoignait seul le groupe des détenus plus morts que vifs. Quelques temps après, le GMC arrivait et 18 civils y étaient entassés. Conduits à Ain Romana, ils ne furent libérés que le samedi soir et ils rejoignirent leurs foyers dans la nuit. Dès la pointe du jour, le dimanche matin, les amis de Slimani informaient son frère de ce qui s'était passé. Ils se rendirent sur les lieux et trouvèrent le cadavre dans les broussailles à l'endroit indiqué.

Il était resté là depuis le jeudi après-midi. Ni famille ni mairie n'avaient été prévenus et cependant les militaires responsables avaient traversé le village de La Chiffa pour se rendre à Ain Romana. J'ajoute qu'à 100 m environ de l'endroit où fut tué Slimani, un autre détenu fut également amené au bas du talus, mais le militaire qui l'y avait conduit se contenta de tirer à ses pieds une rafale de mitraillette sans le blesser.

Le cas de Slimani a d'autant plus ému la région qu'il a été déclaré, à tort ou à raison, que par suite de ses encaissements à Blida, il devait être porteur d'une trentaine de mille francs.

Le 13 septembre à 13 h 55, j'ai vu un camion militaire remorquant une citerne à eau remonter vers Médéa à très vive allure. Il tiraillait à droite et à gauche - sept ou huit petits enfants étaient assis sous les platanes de la cour de l'usine et reçurent les feuilles et les brindilles que les balles arrachèrent des platanes, mais ils n'eurent pas de mal. Une centaine de mètres plus loin, une équipe nettoyait le fossé de la route. Une rafale s'abattit sur les frênes au-dessus de leurs têtes.

Le 15 septembre vers 15 h 45, le même camion remontait avec sa citerne. Il tira deux coups en face la mechta, mais d'une Jeep qui précédait le camion s'éleva une voix indignée et le tir s'arrêta.

Je connais bien ces populations qu'après le baron de Vialar je me suis efforcé de protéger contre les injustices. C'est vers moi qu'elles viennent quand elles souffrent. Un montagnard me disait un jour : « Nous, montagnards, avons quelque chose de commun avec le sanglier. Vous passez à côté de lui, il ne vous fait

Copyright © 2011 Editions Jacob-Duvernet.

aucun mal, mais si vous avez le malheur de lui jeter les plus petits graviers, il perd la tête et vous saute dessus. »

J'appréhende, je crains le déchaînement de la montagne. Mais je suis convaincu qu'une action de justice et de réparation immédiate pourrait prévenir la catastrophe.

C'est la raison pour laquelle je me suis permis de vous adresser cette lettre.

Jusqu'à ces derniers mois encore, j'ai entendu des exclamations qui m'allaient droit au cœur : « Oh vous, vous êtes un vrai Français de France ».

Il ne faut pas que des éléments irresponsables revêtus de l'uniforme français détruisent la représentation idéale que le musulman algérien se faisait généralement des Français de France.

J'ajoute d'ailleurs que, d'après certains témoignages, un des militaires responsables des sévices signalés aurait déclaré : « Moi aussi, je suis boulanger, et à Sidi bel Abbès ». Il ne serait donc pas un « Français de France ».

Je suis profondément attaché aux populations de notre région. Je voudrais qu'il ne leur soit fait aucun mal et qu'elles n'en fassent pas davantage.

Une prompte réparation des dommages injustement causés, une réglementation des procédés de fouilles et de rafles comportant le compte rendu immédiat aux autorités civiles des biens et des personnes enlevées ou restituées, conférerait à ses opérations un caractère d'équité et de justice qui les rendrait supportables, car leur nécessité est généralement reconnue.

Je serais heureux si vous vouliez bien, Monsieur le Ministre, considérer ma lettre comme l'accomplissement d'un devoir auquel un partisan ardent de l'amicale coexistence franco-musulmane ne pouvait se dérober.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre résidant, l'expression de mon très respectueux dévouement.

P. Barat-Dupont, agriculteur industriel

30 septembre 1956, témoignage personnel de Jean-Claude Kessler

Ce témoignage d'un appelé relate l'attentat du Milk-Bar d'Alger qui fait l'effet d'un coup de tonnerre : la guerre ne se

Copyright © 2011 Editions Jacob-Duvernet.

confine plus dans les zones frontalières et les montagnes, elle frappe désormais le cœur d'Alger. Ce dimanche soir, le Milk-Bar est bondé, beaucoup de parents y ont amené leurs enfants ; on y mange, au retour de la plage, les meilleures glaces d'Alger.

J'ai reçu une nouvelle affectation qui m'a conduit dans la casbah d'Alger et, avec mon unité, nous étions chargés de maintenir l'ordre et la sécurité dans cette ville où le terrorisme faisait de nombreuses victimes innocentes. De garde en patrouille et de patrouille en intervention, le temps s'écoulait, rythmé par le bruit des explosions et le hurlement des sirènes jusqu'à cette terrible journée du 30 septembre. Ce jour-là, avec ma patrouille, je devais assurer le maintien de l'ordre dans le secteur de la rue d'Isly. Vers 18 h 30 nous avons entendu une terrible explosion qui a ébranlé le sol. Nous nous sommes rendus immédiatement sur les lieux : une bombe de forte puissance avait explosé place Bugeaud au Milk-Bar. Comme son nom l'indique, on n'y servait que des boissons non alcoolisées, c'était donc un lieu privilégié par les mamans et leurs jeunes enfants.

En moins de quatre minutes, nous sommes arrivés sur les lieux. Une fumée épaisse sortait par la porte éventrée et nous avons été les premiers à y pénétrer.

Quel massacre ! Il y avait des petits corps partout, que l'on distinguait mal à cause de la fumée.

Il nous fallait enjamber ces débris humains et puis toujours ce sang, du sang partout, même au plafond. J'avais envie de hurler devant ces corps d'enfants disloqués, des cris et des gémissements emplissaient la salle. Il fallait faire vite pour les évacuer avant qu'ils ne soient vidés de leur sang tant leurs blessures étaient graves. Je me suis baissé pour ramasser le corps qui se trouvait tout contre ma botte, c'était une petite fille de sept ou huit ans dont je distinguais mal les traits, tant la fumée était dense. J'avais passé un bras sous la nuque et l'autre sous les fesses. J'étais surpris de sa légèreté, mais j'ai compris en arrivant sur le trottoir où la fumée commençait à se dissiper, que la fillette que je tenais contre moi n'avait plus de jambes. Quelques lambeaux de chair adhéraient à mon avant-bras, sa jambe gauche, celle qui n'était pas contre moi avait été arrachée, laissant apparaître un trou d'où sortaient des viscères. Cet enfant ne souffrait plus. Elle

Copyright © 2011 Editions Jacob-Duvernet.

était morte, mais je n'arrivais pas à détacher mon regard de ce petit corps meurtri à tout jamais. Avait-elle souffert longtemps ? À quoi avait-elle pensé quelques instants avant que la mort ne la prenne ? A-t-elle compris ce qui lui arrivait ? Pourquoi toutes ses questions me harcelaient ? Encore aujourd'hui je ne saurais le dire… Mais il fallait que je rentre à nouveau dans le Milk-Bar, d'autres blessés attendaient du secours. Durant plus d'une heure, mes hommes et moi avons vécu un cauchemar au contact de tout ce sang, de tous ces corps mutilés. Ces voyous avaient pris la vie à sept enfants et mutilé presque cinquante autres ce jour-là. Parmi toutes les horreurs que j'avais côtoyées durant ces dernières semaines, le carnage du Milk-Bar m'aura profondément traumatisé, car on s'en était pris à des enfants et à leurs mères. C'est pour cette raison que je ne pourrai jamais leur pardonner.

Jean-Claude KESSLER

17 OCTOBRE 1956, LETTRE D'HUBERT BEUVE-MÉRY AU PRÉSIDENT DU CONSEIL GUY MOLLET

Le directeur du Monde *a fondé, par une démarche critique vis-à-vis du pouvoir, l'indépendance du journal et sa légitimité dans l'opinion. Un tournant éditorial est pris au moment de la guerre d'Algérie, Beuve-Méry voulant instruire ses lecteurs, par des reportages, des enquêtes, pour qu'ils prennent position à leur tour. Il est lui-même convaincu que la France ne doit pas chercher à mater la rébellion de l'Algérie et qu'elle se perd en menant la guerre dans de telles conditions, au mépris du droit et de la dignité de l'homme.* Le Monde *devient alors un véritable contre-pouvoir, par les articles et les « libres opinions » qu'il publie, dénonçant la torture et le caractère indigne de la guerre. Par cette lettre, Beuve-Méry interpelle directement le président du Conseil, le socialiste Guy Mollet.*

M. Guy Mollet
Président du Conseil
Hôtel Matignon
Paris

Monsieur le Président,
Je me permets de vous adresser ci-inclus la copie de quelques

Copyright © 2011 Editions Jacob-Duvernet.

documents dont j'ai tenté de vous entretenir avant-hier à l'issue de la conférence de presse sur la semaine de solidarité en faveur de l'enfance algérienne.

Toute guerre et à plus forte raison toute guerre civile comporte sa large part d'injustice et d'excès individuels qu'une autorité ferme et vigilante doit cependant s'attacher à réduire au minimum.

Mais il s'agit moins de cela que de savoir si la torture va devenir peu à peu la procédure normale du renseignement. De fâcheuses habitudes avaient été déjà prises en Indochine ; il semble qu'elles aient tendance à se généraliser, à devenir une sorte d'institution fondée sur une exigence d'efficacité d'autant plus facilement acceptée que les crimes de l'adversaire sont plus horribles.

Que doivent faire dans ces conditions ces « directeurs de conscience » que sont au dire même de Monsieur le ministre de l'Information les directeurs de journaux ? Se taire, ne serait-ce pas être complice et, dans certains cas extrêmes, s'exposer aux reproches que nous faisions nous-mêmes à ces Allemands qui prétendaient n'avoir rien vu, rien entendu, rien su ?

Dénoncer publiquement ce qui paraît inadmissible, n'est-ce pas fournir de nouvelles armes à tous nos adversaires et risquer d'atteindre tous ceux qui font simplement et courageusement leur devoir de Français ? De deux maux, celui-ci est cependant le moindre, car d'autres se chargent de publier, d'exagérer ou de dénaturer les faits. Faut-il rappeler par exemple l'affaire déjà ancienne des ratissages du Cap Bon ? La dépêche de l'*AFP* relatant et expliquant l'essai a été stoppée, mais 24 heures plus tard une dépêche virulente de l'agence américaine *Associated Press* faisait à notre grand détriment le tour du monde. Mieux aurait valu prendre les devants. Il est vraisemblable enfin que nombre de rappelés qui doivent être rendus très prochainement à la vie civile n'hésiteront pas à parler de ce qu'ils ont vu.

Je sais l'extraordinaire difficulté de la situation et ne mets pas le moins du monde en doute « les sentiments républicains » que vous m'affirmiez si vivement avant-hier. Il me semble cependant que l'intérêt supérieur de la France et l'avenir même de nos relations avec l'Afrique du Nord se trouvent, sur ce point particulier mais essentiel, largement engagés, que des consignes très strictes devraient être données aux services de police et de rensei-

Copyright © 2011 Editions Jacob-Duvernet.

gnements, des sanctions prises et publiées en cas d'infraction grave à ces consignes.

Est-il besoin de vous assurer que ce débat, pour moi tragique, s'inscrit bien au-dessus des préoccupations et des options de ce qu'on appelle couramment la politique ?

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

Hubert BEUVE-MÉRY

OCTOBRE 1956, LETTRE DU MARÉCHAL DES LOGIS X AU DIRECTEUR DU JOURNAL *LE MONDE*

Le journal Le Monde *publiant de nombreux témoignages des actes de tortures, soit dans des articles de journalistes, soit dans les « libres opinions », soit dans le courrier des lecteurs, ces récits en appellent d'autres, tel celui de cet appelé, maréchal des logis, qui proteste contre les démentis officiels prononcés par le ministre résidant en Algérie Robert Lacoste, qui a contesté l'utilisation de la torture en Algérie par l'armée française.*

Maréchal des logis X

Monsieur le directeur,

Je suis maréchal des logis à la deuxième compagnie du trois 67 RA dans un sous-quartier du secteur de Constantine. Je fais partie du contingent 54/ZC et je suis en AFN depuis le 15 février 1956.

Je viens d'entendre à la TSF un démenti de Monsieur Lacoste sur la torture dans les camps de concentration à propos d'un article de votre périodique. Je n'ai pas encore lu cet article puisque *Le Monde* auquel je suis abonné me parvient avec trois jours de retard, mais je tiens à vous écrire que vous ne devez pas être dans l'erreur.

J'ignore ce qui se passe dans le camp de concentration, mais j'ai fait partie du deuxième bureau à l'échelon quartier et je peux vous écrire ce qui s'y passe, en tant que témoin visuel. Le service de renseignements a torturé journellement des suspects pour les faire parler. Le fameux « moyen qui ne laisse pas de traces » dont parle M. Lacoste doit être la magnéto appelée « le téléphone ».

Copyright © 2011 Editions Jacob-Duvernet.

La torture du téléphone consiste à relier deux parties du corps de la personne aux bornes de la magnéto d'un téléphone de campagne, et à tourner la manivelle. C'est aussi peut-être le supplice de l'eau : forcer à avaler de l'eau à l'aide d'un tuyau. Avec les coups, ce sont les méthodes ordinaires d'interrogatoire. Parfois certaines personnes n'y résistent pas.

J'ai vu aussi découper des lanières de peau sur un individu, lui faire des brûlures avec une cigarette, etc...

J'ai refusé de rester au deuxième bureau ; depuis je suis en section, mais cela continue tout pareil, et pas seulement dans ma batterie ; je l'ai vu faire ailleurs et j'ai entendu le commandant adjoint au colonel commandant le secteur lors d'une réunion mensuelle des SOR ordonner ces méthodes.

De plus, presque journellement, des gens sont exécutés sommairement, c'est-à-dire qu'après un interrogatoire de ce genre, on les égorge discrètement la nuit, ou on les assomme à coups de pioche, ou on les fusille.

Je puis vous donner les noms de victimes (pas tous), montrer l'endroit où ont été enterrés leurs corps, recouverts de chaux parfois.

J'ai vu aussi des représailles sur des vies et sur des biens : les hommes exécutés en masse, des incendies de mechtas, de meules de paille, etc...

Tout ceci se produit régulièrement. Je peux bien sûr préciser, citer des noms, des dates, et je ne suis pas le seul témoin. Je vous demande, Monsieur, d'avoir l'obligeance de bien vouloir insérer ma lettre dans *Le Monde*, dans le courrier des lecteurs.

Avec mes remerciements, veuillez agréer, Monsieur le directeur, mes sincères salutations.

X

9 OCTOBRE 1956, LETTRE DU MARÉCHAL DES LOGIS Z AU DIRECTEUR DU JOURNAL *LE MONDE*

Dans le même esprit, un militaire de carrière, également maréchal des logis, qui a connu la guerre d'Indochine et la crise du canal de Suez, relate pareillement des actes de torture, accomplis par des militaires français. « Ces faits sont des faits ».

Copyright © 2011 Editions Jacob-Duvernet.

Le 9 octobre 1956

Monsieur le directeur,

Peut-être êtes-vous submergés de témoignages au sujet de l'Algérie et plus particulièrement quant à « nos » mesures policières, mais dans le doute, je me permets de vous écrire. Bien entendu, étant simple sous-officier rappelé, en garnison dans les Nementchas, je ne puis dire ce qui se fait ailleurs, j'ignore l'affaire des prisonniers communistes (ne pouvant lire avec *La Dépêche de Constantine* que le journal auquel je suis abonné : *L'Express*), j'ignore si ce qui se passe ici se passe ailleurs ou s'il existe des flics à gant de velours, ou si d'autres supplices sont en vigueur dans d'autres secteurs. Mais j'en viens aux faits : à Chéria, d'où j'écris, on a deux moyens pour faire parler un individu (plus exactement j'en connais deux et de façon indubitable, étant appelé par mon affectation à entendre ces récits de la bouche même d'officiers rigolards). Le téléphone. Un téléphone de campagne branché au sexe du prisonnier. Le tourniquet. L'homme (puisque c'est un homme…) est pendu par les poignets qui sont liés ensemble derrière le dos. Il va de soi qu'un de « nos » hommes (puisque ce sont des hommes…) le roue de coups, au poing et au gourdin. Permettez-moi de répéter que ces faits sont des faits et que j'ignore s'ils se compliquent parfois d'autres raffinements. De même je ne puis dire : « nous en tuons ainsi trois ou quatre par mois », mais je puis certifier que cette semaine, dans les magnifiques locaux de la gendarmerie, il en est un qui a succombé après deux jours de cet enfer. J'ajoute que le tueur ne s'inquiète pas ; pourquoi s'inquiéterait-il ?

De même, je ne sais s'il est fréquent que l'on applique ces méthodes à un simple suspect ou à un innocent, mais je puis vous confier ceci : de l'autre côté de ce camp par rapport au bourg, à 50 m de nos barbelés, se trouve une mechta. Une nuit du mois dernier, des coups de feu. Les fellaghas qui étaient une poignée s'étaient postés sur le toit, le meilleur endroit pour leur harcèlement qui par parenthèse ne donna rien. Le lendemain aux premières heures, nous ne trouvons rien de mieux que d'aller réveiller le propriétaire pour lui faire les coups du tourniquet et du téléphone. (Qui sont-ils, d'où venaient-ils ?) Alors que, de toute évidence et du propre aveu des militaires, il n'a pu que céder à la violence en prêtant sa maison.

Voilà Monsieur le directeur, les quelques faits que je puis vous

Copyright © 2011 Editions Jacob-Duvernet.

apporter. Permettez-moi de vous dire ma conviction que ces pratiques ne sont pas courantes, mais générales. Qu'en pense la masse ? Elle approuve et l'on peut parler hélas d'une quasi-unanimité. J'allais dire (précocement amer…) « c'est ici que l'on doit juger le sens moral des hommes » ; je me rétracte ; le racisme fausse toute donnée, politique, économique, esthétique, morale... Mon expérience (sept mois en Algérie pendant mon service, autant à Saïgon, des années dans la zone du canal de Suez ou au Caire) me suffit à mesurer la vigueur du racisme français. Pourtant ne prononcez pas le mot : votre interlocuteur s'emporterait et il vous ferait taire en assurant qu'il est bon avec son cuisinier...

Je terminerai, Monsieur le directeur, en vous priant pour le cas où vous feriez quelque usage de cette lettre, de ne faire connaître à quiconque, ni mon nom, ni mon adresse, ni aucun détail susceptible de me faire identifier et ce, pour les raisons que vous pensez.

Veuillez agréer, Monsieur le directeur, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Maréchal des Logis Z

Avril-octobre 1956, témoignages du Constantinois adressés au directeur du journal *Le Monde*

Cette liste recense certains faits constatés au cours des mois d'avril à octobre 1956, dans le Constantinois. Très incomplète, elle ne donne qu'un aspect très minime des méthodes de pacification.

1. Début octobre : au cours d'un accrochage, plusieurs soldats tués et blessés. En représailles le lieutenant fait détruire, près de Saintonge, trois villages et fusiller les hommes (au sujet de cet événement, des renseignements disent même que toute la population, femmes et enfants compris, a été abattue, mais ceci ne put être vérifié).

2. 1er octobre à Constantine vers 13 h 30, des rafales de fusils-mitrailleurs sont entendues. Le compte rendu officiel n'en fait aucune mention. Le 4 ou 5 octobre, cinq musulmans civils sont retrouvés morts derrière une haie de jardin, là où ont été entendus les coups de feu.

Copyright © 2011 Editions Jacob-Duvernet.

3. Constantine, début octobre. Une patrouille, vers 11 h 00 du matin, fait prisonnier un musulman armé d'un fusil de chasse. Ramené au PC, ce prisonnier qui n'a pas été abattu sur place grâce à l'intervention d'un sous-officier (séminariste) est interrogé suivant les méthodes conventionnelles : magnéto, tuyau d'arrosage, et meurt quelques heures après.

4. Alors que les faits précédemment cités se retrouvent avec une extrême fréquence, celui-ci, ou tout au moins des faits tels que celui-ci, n'ont été relatés que quelques fois. Cependant il fait partie de cette liste afin de montrer à quel degré de sadisme peuvent hélas se laisser aller quelques-uns. Entre le 15 et le 20 septembre un suspect est appréhendé, ramené au PC dans une Jeep ; au cours du trajet un des soldats découpe avec un poignard des lambeaux de peau et de chair sur le prisonnier vivant. Notons que si ce fait a soulevé une réprobation assez générale de la part des autres soldats, il n'a été suivi d'aucune sanction.

5. Dans la région d'Ismara, un musulman travaillant comme serveur est arrêté fin août, début septembre. Il est retrouvé mort dans les 48 heures suivantes. Le compte rendu officiel porte la mention « suicide » (il s'agit là d'un exemple type dont les PV et les BRC maquillent les faits afin de les faire rentrer dans une certaine légalité).

6. Fin juin près d'Ain M'lila, un village est rasé dans les conditions suivantes. Une corvée d'eau est attaquée par deux ou trois rebelles qui tirent quelques coups de fusil. L'unité la plus proche se divise en deux groupes. Tandis que l'un des groupes pourchasse les rebelles, l'autre rentre dans le village à l'entrée duquel les coups de feu ont été tirés. Celui-ci étant vide est pillé puis incendié. Le compte rendu officiel rend compte de l'opération en ces termes : repaire de rebelles détruit, stock de ravitaillement récupéré, ainsi que du matériel sanitaire. En réalité, les soi-disant stocks de ravitaillement sont constitués par le troupeau du village qui est saisi par la troupe, et le matériel sanitaire par quelques sachets de comprimés d'aspirine ou bicarbonate distribués par le médecin auxiliaire du secteur. D'autre part, l'enquête permet d'établir que les habitants ont fui le village par peur des représailles après avoir fait prévenir les soldats français de l'arrivée des quelques rebelles. Ce messager surpris par les rebelles a été égorgé par eux ; son corps est retrouvé dans la journée.

Copyright © 2011 Editions Jacob-Duvernet.

(Ce fait est typique et se retrouve à des dizaines ou des centaines d'exemplaires).

7. Au mois de septembre, une embuscade entre Telergma et Ismara fait plusieurs morts. Le lendemain matin (9 h à peu près après la fin de l'embuscade) une opération est montée, appelée opération de représailles par le commandement de la subdivision, plusieurs mechtas ont été rasées.

8. Août 1956. Près de Telergma. Témoignage oculaire d'un jeune rappelé qui y a séjourné quelques jours et a assisté à des interrogatoires selon les méthodes traditionnelles, interrogatoires ayant entraîné la mort. L'interrogatoire se faisait dans une petite pièce attenante à la chambre. Les gars de la chambrée sortaient au moment des interrogatoires pour ne pas entendre les cris des victimes. À noter que dans certaines unités ces interrogatoires constituent un véritable spectacle très apprécié par certains.

9. D'autres faits démontrent la manière dont procèdent certains officiers pour initier les jeunes arrivants de métropole, tel celui-ci.

Un lieutenant vient demander à un officier d'une autre unité si on n'a pas quelque mechtas à faire sauter ; il voudrait en effet faire faire quelques travaux pratiques aux jeunes d'un peloton dont il s'occupe.

10. Témoignage oculaire : un suspect interrogé, le 7 juillet. On lui fait crier : « Vive la France » ; il crie vive la France, une fois, deux fois, trois fois etc. Puis un moment après on lui fait crier : « Vive les pommes de terre frites ». Ne connaissant pas le français il ne peut répéter. Il est alors descendu.

11. Août 1956. 35 km de Constantine. Cinq ou six rebelles se réfugient dans une mechta. La mechta est encerclée ; on fait sortir les hommes, puis tous les habitants. On pille et rase le village. Dans les semaines qui suivent, d'autres mechtas sont aussi détruites dans des conditions analogues.

12. 100 km de Constantine. Une unité organise un service de renseignements (septembre) avec deux sous-services, l'un chargé de la recherche du renseignement, l'autre de leur exploitation sur le plan opérationnel ; interrogatoires, magnéto, tuyau d'arrosage sont alors plusieurs fois employés, entraînant souvent la mort. (À noter que certaines unités créant aussi des services de renseignement font venir quelques spécialistes des interroga-

Copyright © 2011 Editions Jacob-Duvernet.

toires, le grand risque étant la mort trop rapide des suspects interrogés.)

13. Début mai près de Batna à la suite d'une embuscade ou deux soldats trouvent la mort, 15 suspects sont interrogés, torturés. 14 sont fusillés sur les 15.

14. Vallée de la Soumam. 3 suspects arrêtés, enterrés jusqu'au cou après avoir eux-mêmes creusé leur trou en plein soleil. Une gamelle d'eau est placée à 50 cm de leurs lèvres. Ils n'auront à boire que s'ils parlent. Ils sont laissés plusieurs jours ainsi (2 jours environ). N'ayant pas parlé, deux sont abattus. Le troisième parle, mais il est abattu après.

15. Près de Tebessa, début mai 1956. À la suite d'un attentat, les camarades du soldat blessé descendent dans le quartier arabe, déchargent leurs armes sur la population civile, lancent des grenades dans les maisons. Le lendemain les soldats obtiennent de la part du commandement « carte blanche » pendant une heure s'il y a des incidents pendant l'enterrement de leur camarade. Heureusement tout se passe dans le calme.

16. Une même « descente » dans le quartier arabe se produit à Constantine le 22 avril à la suite d'un attentat ayant causé la mort d'un parachutiste. Ses camarades retournèrent au cantonnement prendre leurs armes et firent une expédition punitive.

17. Même chose près de Bisera, fin juillet, bilan 26 à 36 morts et 40 blessés parmi la population civile (expédition punitive organisée par les Sénégalais).

18. Un capitaine demande aux jeunes qui viennent d'arriver dans la compagnie de « se faire la main » en abattant chacun un suspect au cours de la classique « corvée de bois ».

19. Dans une mechta, un suspect est ramassé (renseignement ou dénonciation) et ramené au milieu du petit groupe de soldats : le sous-officier fait descendre le suspect et lui tire dans le dos une rafale de mitraillette, le suspect est seulement blessé. Le sous-officier demande à un bleu qui vient d'arriver de l'achever à la baïonnette pour se « faire la main ». Le soldat a refusé.

20. Dans une unité, un véritable commando a été organisé par le commandement, chargé d'expédition punitive et de liquider dans une mechta tel ou tel personnage suspect.

21. Fait curieux, alors que l'impunité la plus grande est assurée pour les auteurs de tortures, de démolition de mechtas, plusieurs jeunes soldats ont été condamnés pour avoir refusé de participer

Copyright © 2011 Editions Jacob-Duvernet.

à des « corvées de bois ». Motif : refus d'ouvrir le feu en présence de l'ennemi.

22. Par la route de Constantine à Batna certaines lignes de haute tension ont été coupées. Sanction : démolition et incendie des mechtas avoisinantes.

23. Dans la région de Bône, avril 1956. Un groupe d'artilleurs pointent le soir leurs pièces sur une des mechtas voisines. Si dans la nuit des tirs de harcèlement se produisent, le lendemain on détruit les mechtas contre lesquelles les pièces ont été pointées, sans se soucier si les habitants sont ou non responsables du harcèlement. Un tel fait est signalé à de nombreuses reprises, à Sétif en août 1956 et dans bien d'autres endroits.

24. Une unité arrive dans une mechta (ni date, ni lieu, sur demande du témoin, mais son témoignage est sûr). Le lieutenant fait entrer les hommes dans la mechta. Les musulmans sont devant leur maison. Deux soldats entrent et sont accueillis à coups de fusil de chasse – blessés. Le lieutenant fait réunir tous les hommes de la mechta et les fait fusiller. Il croit en conscience avoir bien fait, considérant que son devoir d'officier est d'assurer la sécurité de sa troupe et que seule cette méthode lui permettra d'assurer cette sécurité.

25. D'autre part, il faut signaler de nombreux actes de pillage : pillage de marché (Batna, 15 août 1956), pillage au cours des fouilles. Depuis des mois, certaines unités ne vivent, au moins pour ce qui est de la viande, que sur les troupeaux volés aux musulmans. Ceci se retrouve très souvent.

26. Le 11 mai 1956, près de Helmanser une unité est de passage près d'une mechta ; 2 ou 3 coups de feu sont tirés sur les soldats. Ordre est donné de tout raser. 79 personnes au moins, hommes, femmes et enfants sont abattus.

27. Dans les environs du 15 août 1956, Douar Sara, 95 rebelles sont dits abattus, 3 fusils de chasse récupérés. Aussi, devant cette disproportion, le compte rendu officiel notera 45 rebelles abattus (au lieu de 95 que comptait la première version). D'après le lieutenant de gendarmerie, au moins 200 personnes ont été abattues ce jour-là. La liste des identités des 45 comprend des femmes et des enfants.

28. Un PV de gendarmerie donne la liste des rebelles abattus, puis leur identité : un enfant de trois ans parmi eux.

29. Un autre PV de gendarmerie signale qu'un homme se

Copyright © 2011 Editions Jacob-Duvernet.

mettant à courir à l'approche de la troupe est abattu en fuite : un vieillard de 83 ans.

30. En 17 jours, une unité déclare officiellement 102 suspects abattus en fuite. Ces faits démontrent que pour garder un semblant de légalité, les PV et les BRC sont systématiquement maquillés.

31. Contrôle d'identité, Conixe-Smendou. Plus de mille personnes sont parquées dans le parc à bestiaux pendant une journée et une nuit en plein été, sans boire ; enfin une cruche d'eau est apportée : bousculade pour boire. La cruche est cassée par un jeune arabe dans la bousculade. Dénoncé comme fellagha, il est torturé et mis à mort.

32. Passant dans une localité, un jeune soldat va voir un de ses camarades. Il pénètre dans la pièce qui est habituellement la chambrée, mais trouve un musulman pendu par les pieds : un suspect ayant été interrogé et qui vient de mourir. Les occupants de la chambrée qui ne pouvaient dormir à cause des cris, l'avaient évacué peu avant l'interrogatoire.

33. Réflexions d'un officier : en arrivant dans une mechta, si elle est vide, que voulez-vous que je fasse : je la fais « cramer ».

34. Réflexion d'un autre officier : quand je rencontre un groupe de musulmans dans les champs, je fais tirer, mais comme je suis humain (sic) je fais tirer à côté. S'ils se suivent, c'est qu'ils sont sans doute fellaghas, alors je fais tirer dessus.

35. Récit d'une opération banale : montée sur renseignement ; région de Collo zone dangereuse. Toutes les mechtas rencontrées sont brûlées, la presque totalité des mechtas étaient vides d'ailleurs. 10 rebelles avaient été repérés le matin. Comme ils étaient réfugiés dans les bois, la troupe incendie la forêt. Une famille est ainsi menacée par le feu, perdue dans le bois, un officier refuse de les faire monter en Jeep pour les évacuer. Ils n'ont qu'à « se démerder ». Dans une mechta encore occupée par la population civile, arrestation des deux filles d'un musulman absent dont on est sûr de son appartenance au FLN. Les deux filles de 16 et 18 ans environ sont emmenées et données en divertissement à une compagnie de légionnaires pour la nuit. Au matin, elles sont massacrées.

36. Dans une école près d'Akbou, juin-juillet 1956, une salle est aménagée en salle d'interrogatoire ; procédés classiques : magnéto, et tuyaux dans la bouche, supplice de l'eau, baignoire.

37. Tout suspect torturé est automatiquement « descendu »

Copyright © 2011 Editions Jacob-Duvernet.

après son interrogatoire quand bien même aurait-il parlé : « il ne faut pas faire de martyrs » (témoignages recueillis auprès d'agents de la PJ puis auprès d'agents du deuxième bureau de l'armée). Il serait encore longtemps possible de continuer cette liste. Ces quelques faits sont suffisants pour illustrer les divers aspects et méthodes de la pacification.

38. Existence d'un camp d'internement politique près de Collo. L'hygiène et les conditions de vie ont été pénibles pendant plusieurs mois, une forte mortalité fut enregistrée, soit par manque d'hygiène, soit par suite des interrogatoires. Depuis quelques temps, très nette amélioration des conditions de vie dans le camp.

15 OCTOBRE 1956, LETTRE DE X, SOUS-OFFICIER DE RENSEIGNEMENT, AU *MONDE*

Des militaires, écœurés par ce qu'ils voient ou ce dont ils entendent parler, écrivent eux-mêmes au journal Le Monde *pour témoigner, parfois en ayant le courage de signer leur lettre et de demander la publication de leur nom.*

Monsieur le rédacteur en chef,

Je reçois votre lettre du 12 novembre.

Je vous remercie de me signaler que je cours des risques. J'ai suivi la campagne que vous menez au sujet des tortures en Oranie, et je pense qu'il est nécessaire d'élargir le débat, puisque les tortures ne sont pas seulement le fait de la police mais aussi de l'armée, et qu'informer l'opinion publique est le meilleur moyen de faire réagir les responsables.

Je préfère que ma lettre porte ma signature, d'abord par loyauté, ensuite parce qu'une lettre anonyme trop vague serait sans efficacité. Voici quelques précisions :

L'homme qui fut torturé au téléphone, à qui on enleva des lanières de peau, qui fut brûlé avec le bout d'une cigarette, etc. puis abattu à coups de couteau s'appelait Guermati. Son corps se trouve à El Aria (Constantine) à côté du bâtiment qui servit de cuisine à la deuxième BIE du 3/67e RA. Il fut tué le 15 avril 1956. Officiellement il a disparu après sa libération. Sa femme

Copyright © 2011 Editions Jacob-Duvernet.

l'a recherché pendant longtemps. À côté de son corps on trouverait celui de Maamar Krimi, torturé puis exécuté du 24 au 25 mai 1956 (toujours la nuit).

Une représaille : après un accrochage dans la vallée du Chehet El Kram (à côté d'El Aris) avec quatre fellaghas, les hommes habitant dans les alentours furent rassemblés et abattus sur place. Aucun d'eux n'avait été trouvé armé ou habillé en militaire, ni n'avait pris part aux combats : je le sais pour y avoir été. Ils étaient 14. Parmi eux se trouvaient un fou, des vieux. Le lendemain la dépêche de Constantine annonçait l'extermination de 15 rebelles. De plus, les mechtas de la vallée furent incendiées, un EBR tira aux cadences sur une ferme située à 3 km sans qu'il n'y eût de combats là-bas.

Enfin, des tortures, j'en ai vu en quantité pendant les quelque 50 jours durant lesquels je fus sous-officier de renseignement, et souvent depuis (surtout le téléphone).

Plus récemment, après la grenade jetée dans le boulodrome d'El Guerrah, par ordre du capitaine, la plupart des meules de paille des Arabes du village furent incendiées en représailles. Ce capitaine demandait même que deux Arabes soient exécutés séance tenante sur le boulodrome, comme fuyards abattus, ce qui ne fut pas fait après refus d'obéir. Une quantité de suspects furent arrêtés. L'un a été exécuté. Hier un garçon de 15 ans que je ramenais du PC du groupe après sa libération se plaignait d'avoir été passé au téléphone et à l'eau au Khroub.

Le sous-officier de renseignements de *** m'a dit que les exécutions sommaires étaient toujours courantes, une ou deux fois par semaine en moyenne, que la torture était toujours la méthode générale d'interrogatoire.

Les responsables sont *** (ici des précisions sur les fonctions remplies par différents officiers subalternes ou supérieurs que notre correspondant tient pour responsables).

Cela fait plus de six mois que j'essaie de convaincre ces gens qu'il ne faut pas torturer ni faire d'exécutions sommaires, sans le moindre succès, et bien des gens, sous-officiers et hommes de troupe, sont révoltés par cela. Ils sont d'ailleurs prêts à apporter leur témoignage.

Veuillez agréer, Monsieur le directeur, …

X, sous-officier de renseignement

Copyright © 2011 Editions Jacob-Duvernet.

21 OCTOBRE 1956, LETTRE DE MADEMOISELLE S. AU DIRECTEUR DU JOURNAL *LE MONDE*

Les lecteurs du Monde*, instruits par ce qu'ils lisent dans ce journal et dans d'autres, dénoncent la chape de plomb qui s'est abattue sur le sujet de la torture, et veulent mettre fin au silence imposé par l'État sur les méhodes employées autant que sur le nombre des victimes. Faut-il raconter ou se taire ? Ce débat ouvre toute la question du rôle, du pouvoir et de la responsabilité des médias, de l'engagement des journalistes et des intellectuels. Cette lectrice exprime au directeur du* Monde *et aux « hommes de cœur » qui défendent la même cause, sa conviction qu'une intervention auprès de l'État serait plus efficace que l'étalage de « ces horreurs ».*

Paris, ce 21 octobre 1956
Mlle S. 33 bis boulevard Bourdon Paris IV^e^

à M. Beuve-Méry directeur du Monde

Monsieur,

Je vous remercie de m'avoir fait savoir que vous agissez auprès des pouvoirs publics pour obtenir le châtiment des coupables d'Oran et si possible la condamnation de leurs pratiques. C'est une méthode plus convenable et plus efficace que l'étalage de ces horreurs : merci, vous ne nous donnerez jamais « du sang à la une » et aux autres pages non plus.

Comment ceux qui nous gouvernent et sont, en général, des hommes intelligents, ne comprennent-ils pas que cette politique du silence à tout prix va à l'encontre du but qu'elle se propose ?

En ce qui concerne le chiffre des pertes, c'est pareil. Un mobilisé, soigné pendant sept semaines dans un hôpital algérien, a vu sortir de cet hôpital 450 cercueils. Pertes avouées, pendant le même laps de temps pour l'ensemble des forces militaires : 200 morts. Il est possible de censurer les correspondances : je suppose que l'autorité militaire ne s'en prive pas. Mais ceux qui reviennent parlent, et leurs propos sont plus démoralisants que tel ou tel article, peut-être un peu imprudent, reproché à l'un ou l'autre de vos confrères.

En ce qui concerne les méthodes policières, ce qui m'inquiète le plus, ce n'est pas un ou plusieurs cas isolés, même horribles : il y aura toujours quelques sadiques dans notre aimable espèce.

Copyright © 2011 Editions Jacob-Duvernet.

Il est plus grave de voir que des hommes qui sont, par ailleurs, d'une moralité parfaite, et doués d'une haute conscience professionnelle, s'habituent à regarder comme normaux ces procédés d'enquête. Un de mes jeunes amis est administrateur à Madagascar. Ce n'est pas un de ces colonialistes caricaturés par les feuilles d'extrême gauche : il a reçu d'un de ses administrés ce beau témoignage : « cet homme-là nous aime ».

Néanmoins il ne réprouve pas les interrogatoires policiers, sous le fallacieux prétexte que les renseignements ainsi obtenus permettent de sauver des vies.

Personnellement, il n'a jamais employé ces méthodes dignes de la Gestapo ; mais il m'avoua avoir interrogé un indigène pendant 8 heures consécutives. C'est moins grave que la baignoire, mais représente déjà une torture morale assez soignée. Soumise à cette épreuve, je crois que j'avouerais avoir volé des tours de Notre-Dame, pour qu'il me soit permis de m'asseoir.

Pour arriver non pas à excuser mais à comprendre une telle mentalité, il faudrait nous mettre dans l'ambiance. Lorsque Jean Néron, infiniment moins sanguinaire que son illustre homonyme, sortit de l'école coloniale, il fut nommé en Afrique du Nord. C'était pendant l'Occupation et, bien que l'Algérie soit la France, il fallait caser les fonctionnaires quelque part : les colonies étaient inaccessibles. Pendant des mois, il s'est couché tous les soirs avec des grenades sur la table de nuit. Cela doit nous faire réfléchir, nous qui n'y mettons que notre réveil-matin. Il faudrait être un saint ou un héros pour résister à la longue à une telle tension nerveuse.

Les excès de la pacification sont donc presque fatals et la seule solution serait la fin de la guerre. Mais comment les hommes de cœur qui s'y emploient avec vous y parviendront-ils sans mettre nos compatriotes algériens devant l'option « la valise ou le cercueil » ?

Pour la plupart, elle serait tragique ; pas pour tous.

Professeur, je fais chaque semaine la navette entre Paris et Laval. Dans le rapide Paris-Brest qui en dehors des vacances est emprunté presque exclusivement par des hommes d'affaires, on peut entendre des conversations curieuses. Dialogue entre un notaire breton et un banquier : « Un de mes clients, qui habite l'Algérie, vient de faire un virement de 150 millions. » Digne pendant du mot entendu par M. Mauriac pendant la guerre

Copyright © 2011 Editions Jacob-Duvernet.

d'Indochine : « Il faut qu'elle dure encore deux ou trois ans, pour nous laisser le temps de réinvestir. »

Celui-là pourra choisir la valise et ne devra pas avoir recours à l'Abbé Pierre pour se réinstaller dans la métropole. Mais il y en a beaucoup d'autres.

Il ne faut pourtant pas se décourager car, malgré ces débordements de lait et ces intérêts sordides, les forces spirituelles travaillent invisiblement.

Je regrette que vous n'ayez pas pu assister à la cérémonie profondément émouvante du 12 octobre, à la mosquée de Paris. Que la fraternité franco-musulmane puisse survivre à tant d'épreuves est un grand motif d'espérance.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de ma très vive gratitude.

Marguerite S

Hiver 1956, lettre d'un jeune Français au directeur du journal *Le Monde*

X, un jeune Français qui a assisté en Algérie à de nombreux interrogatoires au téléphone en livre ici le récit.

Officier de réserve et ancien élève de l'Institut d'études politiques, un jeune Français qui a séjourné en Algérie pendant les mois d'été, fréquenté à titre amical diverses unités du Constantinois, Kabylie et Oranie, revêtu à l'occasion l'uniforme pour assister à des opérations, a fait en substance et sur interrogation devant M. Robert Gauthier, rédacteur en chef adjoint du *Monde*, André Chênebenoit, rédacteur en chef, Hubert Beuve-Méry, directeur, les déclarations suivantes.

Dans le bled l'usage du téléphone est si courant qu'il paraît surprenant d'avoir à le démontrer.

On place généralement les électrodes dans les oreilles du patient et on tourne la manivelle. L'effet produit est très variable suivant les individus et la manière plus ou moins graduée dont est conduite l'opération. Il est considérablement accru si, comme le font certains opérateurs, on place une éponge humide entre la peau et l'électrode (comme l'a vu le témoin) ou si l'on met les électrodes au contact de la verge, des testicules ou de l'anus (le

Copyright © 2011 Editions Jacob-Duvernet.

témoin ne l'a pas vu mais il l'a entendu raconter par des témoins et des opérateurs). Dans ce cas des inflammations plus ou moins graves sont fréquentes et de nombreux médecins, militaires ou non, ont eu à en soigner.

Ces pratiques n'ont donc rien d'exceptionnel, bien au contraire. Si par exemple des fellaghas sont passés par un village pour s'y reposer ou s'y ravitailler et qu'on veuille savoir leur nombre, la date de leur passage etc., on peut très bien prendre une cinquantaine d'hommes au cours d'un ratissage et les interroger au téléphone pour les relâcher aussitôt après. Un centre de renseignements qu'a vu le témoin fonctionnait dans certaines occasions 48 heures sur 48. Le téléphone est manipulé, soit par des gendarmes, soit par des hommes de troupe, soit encore par les musulmans (souvent par des musulmans qui ont eu des membres de leur famille assassinés par des fellaghas). En tout cas, la troupe et la gendarmerie opèrent en étroite liaison. Le procédé est devenu aussi fréquent que le classique passage à tabac, si bien qu'une foule de gendarmes, de soldats, sous-officiers ou officiers pourraient en témoigner.

Le témoin a eu l'impression que les interrogatoires étaient plus poussés en Oranie, où les bandes rebelles appuyées sur la frontière marocaine sont plus fortes et mènent une lutte plus sanglante.

La plupart des interrogés parlent. D'autres, et notamment les commissaires politiques, ne disent rien. Ils sont alors envoyés aux échelons supérieurs. Le témoin qui se trouvait là en quelque sorte en touriste n'a fréquenté que les unités en campagne et ignore tout de ce qui se passe en ville dans les locaux de la police.

Il a vu un prisonnier abattu le lendemain de sa capture par le sous-officier chargé de le garder. Le témoin, dont la bonne foi et le sérieux sont hors de doute, s'est déclaré prêt à confirmer à tout moment ses déclarations, mais se refuse à préciser les lieux et dates pour ne pas trahir l'hospitalité qu'il a reçue, tantôt des corps de troupe, tantôt chez les civils.

X.

NOVEMBRE 1956, TRACT DIFFUSÉ PAR L'ARMÉE FRANÇAISE

Les mesures de représailles exercées par l'armée française contre les Algériens, pour des motifs avérés (embuscades,

Copyright © 2011 Editions Jacob-Duvernet.

coupures de routes, destructions de poteaux élecriques ou téléphoniques...) ou non, sont multiples et fréquentes. En voici un exemple.

HABITANTS DES OUADHIA

Vous êtes coupables de rébellion :
Par vos coupures de routes ;
Par vos coupures de ponts ;
Par la destruction des poteaux électriques et téléphoniques ;
Par des poses de mines ;
Par des levées d'impôts ;
Par des incendies d'écoles et des grèves scolaires ;
Par des embuscades ;
Par votre aide à des bandits armés ;
Par la détention illégale d'armes ;
Par la constitution de cellules anti-françaises ;
Par vos opinions, vos genres de vie, vos associations anti-françaises ;
Par l'ASSASSINAT de votre ADMINISTRATEUR.

Vous êtes châtiés :
1° Les terroristes et complices des terroristes sont internés.
2° Une amende de 5 500 000 francs vous est infligée et sera payée au plus tard le 3 décembre 1956.
3° Les villages d'Ighil-Igoulmimene et d'Aït-Mellal sont évacués sur l'heure.
Toute personne : homme, femme, enfant, prise dans ces villages sera internée.
Tout fuyard sera abattu.
4 ° Toute circulation : à pied, à mulet, en voiture est strictement interdite dans tous les villages du douar. Tout contrevenant sera interné. Tout fuyard abattu.
5° Toutes les cartes d'identité sont retirées et remplacées par des laissez-passer temporaires.
6° Chaque famille devra mettre sous verre sur sa porte la liste des habitants de la maison.

Pour gagner le pardon :
1° Par village, constitution d'une Djemaâ comprenant des

Copyright © 2011 Editions Jacob-Duvernet.

représentants de chaque famille avec élection d'un président et d'un vice-président ;

2° Livraison par la Djemaâ des assassins et des maquisards ;

3° Livraison de 120 armes en bon état ;

4° Égorgement rituel d'un bélier, en signe de soumission, par toutes les Djemaâ.

NOVEMBRE 1956, TÉMOIGNAGE D'ANNIE S.

Des Européens continuent, tout au long de la guerre, à croire en une coexistence possible entre Français et Algériens. Certains poussent la solidarité avec les musulmans jusqu'à s'enrôler dans le camp du FLN, pour mener des actions tant en Algérie qu'en métropole.

Après l'adolescence, j'ai découvert l'existence d'un fossé entre l'enseignement du Christ, tel que je le lisais dans la Bible, et ce que je voyais et entendais autour de moi, dans la rue, à l'église. Ceux que le Christ désignait comme des frères qu'il faut secourir, c'étaient précisément les Algériens.

Annie S., assistante aux centres sociaux, agent de liaison au FLN

cité par Henri ALLEG, *La Guerre d'Algérie*,
Paris, Temps Actuels, 1981, II p. 471.

15 NOVEMBRE 1956, LETTRE ADRESSÉE AU DIRECTEUR DU JOURNAL *LE MONDE*

Évelyne Lavalette, ancienne Guide de France, a sympathisé avec les Scouts de France d'Alger, réunissant autour de rencontres amicales les représentants de différents mouvements éducatifs et confessionnels de jeunes, musulmans et européens. Elle participe à la fabrication et à la diffusion du premier numéro de l'organe du FLN, El Moudjahid*, tandis que l'abbé Declercq, aumônier des prisons et curé de Notre-Dame-des-Victoires, met à disposition du FLN sa ronéo, où sont tirés* El Moudjahid, Résistance algérienne *et* L'Ouvrier algérien. *Âgée de vingt ans, Évelyne est arrêtée le 15 novembre 1956*

Copyright © 2011 Editions Jacob-Duvernet.

à Oran et torturée pendant cinq jours par les policiers. Elle va passer trois années en prison. Chez l'abbé Barthès, les paras découvrent en mars 1957 du matériel de propagande édité par le FLN ; ils le conduisent avec d'autres prêtres à la villa Sésini avec l'accord de l'aumônier parachutiste Delarue. L'abbé Barthès est torturé avant d'être condamné le 24 juillet 1957 à cinq mois de prison avec sursis, à l'issue du procès des « chrétiens progressistes ».

Mademoiselle Lavalette, secrétaire à la faculté de droit d'Alger sous la direction personnelle du doyen de la faculté de droit d'Alger, Monsieur Pereyea, et ancienne commissaire du mouvement des guides de France en Algérie, ayant appris que son frère avait été indûment arrêté le lundi 1er novembre 1956, se constitua prisonnière auprès de la justice militaire, caserne Pelissier, bureau du capitaine Ardouin. Elle est livrée à la DST qui la remet aussitôt à la PJ d'Alger (commissaire Gévaudan). Ce dernier la fait transférer dans la nuit du 13 au 14 novembre à la PJ d'Oran où elle est arrivée le matin du 14 à 8 h 30. Au cours de cette même journée, entre 12 h 00 et 14 h 30, en l'absence des inspecteurs d'Oran, les quatre inspecteurs de la police judiciaire d'Alger qui lui ont servi d'escorte la brutalisent et la torturent, au point que le 30 novembre son frère, lui rendant visite à la prison civile d'Oran, constate encore les traces des sévices exercés sur elle : yeux révulsés, paralysie des bras, raideur accentuée et inclinaisons forcées de la tête.

Mlle Lavallette a été détenue par la PJ d'Alger Oran pendant quatre à cinq jours sans nourriture et sans soins, bien que le docteur Barrière d'Oran, mandé pour la réanimer après les brutalités subies, ait délivré une ordonnance de prescription médicale.

À la date du 15 décembre, Mlle Lavallette n'avait pas encore recouvré l'usage de ses bras, ses compagnes devant l'aider dans sa toilette, et n'était pas hospitalisée. Une radio laisse craindre une lésion des centres nerveux. Depuis cette date, aucune nouvelle n'est parvenue, précisant si des soins avaient pu lui être prodigués. Sont également arrêtées Mlle Jacqueline Orongo, maîtresse d'internat au collège de jeunes filles de Maison-Carrée, Mlle Denise Pla, chimiste au laboratoire de la répression des fraudes à Oran et ancienne cheftaine des guides à Alger, et un certain

Copyright © 2011 Editions Jacob-Duvernet.

nombre d'autres femmes d'Alger et d'Oran, parmi lesquelles se trouvaient aux environs du 15 décembre deux femmes enceintes. Mlle Lavallette et Mlle Pla ont commis Maître Thiers, avocat, 4 rue Alsace-Lorraine à Lyon. À Oran, le magistrat instructeur étant le juge Perrin Ravier de la quatrième chambre d'instruction.

28 NOVEMBRE 1956, LETTRE DU CAPITAINE X AU DIRECTEUR DU JOURNAL *LE MONDE*

En 1956, année de l'envoi du contingent en Algérie par Guy Mollet, très rares sont les journaux qui osent révéler l'usage de la torture par l'armée française. Ce silence n'est rompu que par de rares articles comme celui de François Mauriac dès 1955 dans L'Express *intitulé « La question », ou le texte d'Henri Marrou, « France ma patrie »* (Le Monde*, 5 avril 1956,* cf. supra*). Il n'y a jamais eu de reconnaissance officielle de la torture, l'État ayant constamment nié et systématiquement poursuivi les Français qui osaient en parler publiquement.*

Le 28 novembre 1956

Monsieur le directeur,

Chaque semaine ma femme nous expédie *Le Monde*, et je vous assure que dans nos montagnes de la région de Palestro, la lecture de votre journal est appréciée, car nous sommes à même de juger ici que vous ne craignez pas de dire la vérité.

C'est pourquoi je n'hésite pas à vous dire, Monsieur le directeur, combien est lamentable un gouvernement qui agit ainsi à l'égard de votre journal. Il est vrai que nous n'en sommes plus à un étonnement près.

Voilà, c'est tout. Je voulais simplement vous apporter le témoignage de ma sympathie. Pour un lecteur au numéro, comment peut-elle devenir agissante ?

Veuillez croire, M. le directeur, à l'assurance de mes sentiments admiratifs pour votre courage irrespectueux, pour votre journal et son équipe.

Capitaine X.

Copyright © 2011 Editions Jacob-Duvernet.

AFFAIRE MANDOUZE

29 NOVEMBRE 1956, LETTRE DE X AU PRÉSIDENT DU CONSEIL GUY MOLLET, ENVOYÉE EN COPIE AU DIRECTEUR DU *MONDE*

André Mandouze, normalien, chrétien, spécialiste de saint-Augustin, fut au cœur de la Résistance l'un des fondateurs en 1942 de Témoignage Chrétien*, dont il fut le premier rédacteur en chef. Professeur à l'université d'Alger en 1946, il milite pour l'indépendance de l'Algérie. Il est, aux côtés d'autres intellectuels catholiques comme François Mauriac, Henri Guillemin, Henri-Irénée Marrou (son maître en augustinisme), Pierre-Henri Simon, l'un des plus actifs opposants à la torture, écrivant notamment dans* Le Monde, France Observateur *ou* Témoignage Chrétien.
En novembre 1956, Mandouze, alors professeur à l'université de Strasbourg, est entendu comme témoin par la DST après l'arrestation des principaux dirigeants du FLN algérien, dont il est soupçonné d'être le complice. Il est ensuite conduit à la prison de la Santé, où il passera plus d'un mois.

Paris, le 29 novembre 1956,

Monsieur Guy Mollet
Président du Conseil
Paris

Monsieur le Président,

L'arrestation du professeur Mandouze et l'interrogatoire subi par sa femme et ses enfants nous ont fortement inquiétés. En effet, la réalisation d'une véritable démocratie en Algérie dans la ligne même du socialisme nécessite et nécessitera toujours un dialogue.

Ce dialogue réclame des intermédiaires avertis et compétents.

Il y a encore quelques mois, le professeur Mandouze avait pu être considéré comme l'un d'entre eux.

Son autorité et ses activités semblaient en effet pouvoir contribuer efficacement à l'établissement d'une solution pacifique. Son action et sa vie depuis 10 ans étaient devenues symboliques de cette volonté de recherche d'une paix véritable. Aussi ne comprenons-nous pas comment brusquement aujourd'hui, le

Copyright © 2011 Editions Jacob-Duvernet.

gouvernement incarcère le professeur Mandouze, ou plutôt refusons-nous encore d'interpréter cette arrestation de la seule façon qui s'impose.

Mais si cette arrestation devait être maintenue, notre incompréhension et notre inquiétude se transformeraient en profond désarroi, et nous serions obligés d'en tirer des conclusions en contradiction complète avec ce que vous nous aviez promis et affirmé maintes fois.

Veuillez agréer, M. le président, l'expression de nos sentiments douloureusement éprouvés.

X

5 DÉCEMBRE 1956, GEORGES SUFFERT, *LE MONDE*

Proche d'André Mandouze, Georges Suffert (né en 1927) est rédacteur en chef de Témoignage Chrétien *et ne peut pas ne pas s'indigner lorsque la DST arrête son ami. Georges Suffert s'est engagé très tôt pour l'indépendance du Maroc puis de l'Algérie, militant contre la guerre d'Algérie et contre le recours à la torture.*

« Un récidiviste »

Il faut que le problème posé par l'incarcération à la Santé d'André Mandouze, professeur d'université, ancien résistant, fondateur avec le révérend père Chaillet de *Témoignage Chrétien* à une époque où certains de ceux qui l'accusent trahissaient la nation, soit résolu dans la clarté. Ou bien Mandouze est coupable d'avoir démoralisé la nation et en ce cas il doit répondre de ses actes. Ou bien il est innocent et il doit être relâché immédiatement. On rougit d'avoir à écrire de telles évidences. Elles sont pourtant nécessaires à une minute où chacun tente de brouiller les cartes. Le vrai crime de Mandouze, c'est de récidiver. En 1941, à Lyon, il n'avait que mépris pour le gouvernement du maréchal Pétain et la capitulation française. De sa chaire à la faculté de Lyon, il clamait chaque semaine son opinion. Mieux encore : il s'avisait de l'écrire noir sur blanc, et comme il n'hésite pas sur le choix des moyens, il fondait avec le père Chaillet un journal clandestin pour que les choses soient claires. On lui en fut reconnaissant la

Copyright © 2011 Editions Jacob-Duvernet.

Libération venue, pendant quelques semaines tout au moins. Cette forte tête décidément incorrigible a de nouveau constaté qu'on traitait drôlement l'homme sur une terre considérée comme française, et du même coup voilà qu'on l'envoie derrière des murs d'où son silence nous parvient comme un bruit fracassant.

Bien entendu son dossier ne contenait rien. Mandouze n'a pas de bombes dans les poches, il ignore les secrets de la Défense nationale – ou les connaît comme vous et moi, ce qui revient au même. Mandouze n'a que des amis dont la faute impardonnable est d'être musulmans. Bref il est innocent. Chacun en convient entre la poire et le fromage : « Qu'on le libère ! » s'écrie l'opinion publique.

Relâché, il va faire encore plus de bruit. Il va écrire à tort et à travers, monter sur les tréteaux, se coltiner à Wagram avec ceux qui voudront le faire taire. Il tient à la paix comme à sa propre chose : en prison il fait du bruit, en liberté il en fera plus encore.

Il faut donc le libérer et simultanément le rendre inoffensif. Ici l'astuce touche au génie : « Mandouze n'est ni innocent ni coupable ». Suggère-t-on : « C'est un illuminé » ? « Que croyez-vous donc qu'il cherche ? La solution politique d'un conflit politique ? Pas du tout. Il désire simplement profiter de l'effondrement français en Afrique du Nord pour caser sa religion sur les rivages sud de la Méditerranée, bref, rééditer le coup d'un saint-Augustin. C'est un chrétien, donc le promoteur de ce qui n'est guère autre chose qu'une secte d'illuminés – dont il est vrai qu'elle a depuis vingt siècles fait quelque bruit. »

Si Mandouze doit être relaché pour cette mauvaise raison, rassurons donc ceux que cette pirouette intellectuelle est déjà en train d'affermir dans leur bonne conscience. Mandouze est sain d'esprit. Il ne confond pas tout : ce qu'il cherchait, ce pourquoi il se bat, c'est le règlement politique d'une affaire politique. Ayant quelque connivence avec lui, nous sommes très à même de dire qu'une libération à ce compte-là serait une imposture : c'est parce qu'innocent politiquement que Mandouze doit être libéré, et le christianisme n'a rien à voir à l'affaire.

En vérité, la raison du malentendu suggéré est évidente. Mandouze a deux fois raison : il y gagne sur la morale et sur la politique : il conjugue dans son attitude l'honnêteté d'un homme libre et le réalisme d'un homme de bon sens. Or Machiavel nous

Copyright © 2011 Editions Jacob-Duvernet.

l'a bien dit : on ne peut pas gagner sur les deux tableaux. La bonne politique se fait à coup de duperie vis-à-vis des hommes, et la bonne morale n'a pas de mains pour entrer dans cette fange.

Étrange hommage que rendent certains chrétiens à la morale des petits hommes politiques dont le monde est plein. Notre seule consolation, c'est qu'ils perdent eux aussi et que bien des hommes commencent à s'apercevoir qu'il n'est pas politiquement déraisonnable de rester fidèle à quelques principes qui sont de toutes les morales.

Georges SUFFERT

DÉCEMBRE 1956, LETTRE D'Y. G. AU DIRECTEUR DU JOURNAL *LE MONDE*

L'armée française entend mener en Algérie une « guerre psychologique », consistant moins à gagner des batailles qu'à conquérir les esprits des masses. Les militaires, venus récemment de métropole, comprennent mal la guerre dans laquelle ils pénètrent – une guerre qui n'oppose pas simplement une armée à une autre : il s'agit d'une guerre révolutionnaire, ou plutôt contre-révolutionnaire, où le contexte de Guerre froide et de lutte contre le communisme n'est pas étranger. L'objectif de l'armée française est donc de « gagner les cœurs », y compris par la propagande : « L'enjeu de la lutte est la population ». Dès lors, il est évident que le positionnement du journal Le Monde *(dénoncer la torture, rompre la loi du silence) contre-carre les plans des militaires, d'où l'accusation fréquemment utilisée de « démoralisation » de l'armée et de l'opinion. L'officier Y.G. en fait ici le reproche au directeur du* Monde. *L'armée française a été la première, notamment avec le colonel Lacheroy, à théoriser cette « guerre psychologique » ou « guerre contre-révolutionnaire », en référence à la guérilla théorisée par Mao Zedong, pour qui le combattant doit vivre au sein de la société civile comme « un poisson dans l'eau ».*

Monsieur le directeur,

Officier au deuxième bureau d'un secteur en Algérie et chargé de la guerre psychologique, je prends la liberté de vous écrire pour attirer votre attention sur l'influence néfaste qu'exerce votre

Copyright © 2011 Editions Jacob-Duvernet.

journal sur la population d'Algérie. Je peux vous affirmer, en toute conscience, que *Le Monde* constitue sur le plan de la lutte psychologique que nous menons ici, un élément malfaisant qui gêne notre action, quand il ne la contrecarre pas tout simplement.

Vous n'ignorez pas l'importance de cette lutte psychologique dans les opérations qui se déroulent en Algérie. L'adversaire, le fellagha, ne peut subsister que grâce à l'appui même passif qu'il obtient de la population musulmane par la terreur. Il vit dans son sein « comme un poisson dans l'eau ». Cette population qui a déjà l'expérience des abandons d'Indochine, de Tunisie, du Maroc, n'est pas sûre du tout de la volonté de la France de se maintenir en Algérie. Malgré son désir de paix et sa lassitude extrême, elle reste fermée, ou tout au moins réservée, même lorsqu'elle nous est favorable. Elle ne donne aucun renseignement et le fellagha court, assassine, tend des embuscades meurtrières. L'enjeu de la lutte est la population. Le problème pour nous consiste à la libérer de l'emprise du fellagha, à la libérer de la peur, pour l'amener à coopérer avec nous. Le problème est d'ordre essentiellement psychologique. Il est parfaitement possible de le résoudre. Et dans notre secteur, des progrès considérables ont été faits dans cette voie depuis trois mois. Le thème de base de notre action est de persuader la population que la France ne les abandonnera jamais, que la rébellion est condamnée, que ses échecs et la défaite militaire de l'Égypte lui enlèvent tout espoir, que la France est résolue à rétablir l'ordre, qu'elle leur offre un avenir meilleur, que leur intérêt est de se rallier ouvertement à la France et d'aider l'armée à liquider les fellaghas. Dans la mesure où cette population se rallie à nous, l'ordre et la paix reviennent, la vie normale reprend, les habitants donnent des renseignements, les fellaghas sont refoulés et traqués dans la montagne. Si la population ne nous croit pas et ne nous fait pas confiance, elle reste fermée, muette, et le fellagha continue de sévir. Et ce sont de nouveaux attentats, de nouvelles exactions, de nouveaux deuils. C'est là que *Le Monde* se révèle malfaisant. C'est à juste titre un journal sérieux et bien informé ; il est lu par beaucoup de musulmans et surtout par ceux d'entre eux qui sont nos adversaires. C'est pourquoi en semant dans l'esprit de ces gens-là le doute sur la justice de notre cause, sur le bien-fondé de notre action en Algérie et en Égypte, sur l'échec certain de la rébellion

Copyright © 2011 Editions Jacob-Duvernet.

à plus ou moins longue échéance, sur les progrès de la pacification – qui sont réels –, *Le Monde* donne des arguments contre nous, à nos adversaires pour prolonger le combat, à la population pour rester sur la réserve et persister dans son mutisme et sa méfiance.

Nos renseignements nous montrent constamment les fellaghas utilisant, pour leur propagande, les articles de la presse française, et en particulier du *Monde* que sa réputation rend d'autant plus malfaisant.

Exemple récent : l'article intitulé « L'échec » de Maurice Duverger, les articles signés R G et Latreille dans le numéro du 23 novembre [1956], pour ne pas revenir sur celui trop célèbre de M. Marrou. Quand vous expliquez que la pacification en Algérie ne fait aucun progrès, que nous avons subi un échec grave en Égypte[3], que d'ailleurs notre cause y était injuste, vous êtes tout à fait dans la ligne de la propagande actuelle des fellaghas et vous la renforcez.

Ce que je vous dis n'est pas mon opinion, ce sont des renseignements que je possède et que je porte à votre connaissance. Or comment appelle-t-on dans notre nation le fait de donner à l'adversaire des raisons de combat ? Demandez aux parents des petits soldats du contingent qui ont été tués en Algérie. Car en définitive, c'est par des morts d'hommes que se solde ici toute action. Dans ma famille, où l'on est officiers de père en fils, depuis plusieurs générations, on appelle cela de la trahison. Si vous appelez cela autrement, je serais heureux de savoir comment.

Vous me répondrez peut-être que dans un pays libre, le devoir de la presse est d'informer exactement l'opinion, même si la vérité est déplaisante. Je vous l'accorde tout à fait et en tant qu'officier du deuxième bureau qui a longtemps combattu dans la troupe en Italie, en France, à Madagascar et en Indochine, je sais trop quelles sont les conséquences d'une mauvaise évaluation d'un adversaire ou d'une situation. Mais la vérité n'existe pas en soi. Elle n'existe que par la façon dont on la présente. Elle possède deux faces, le côté ombre et le côté soleil. Or vous ne présentez jamais dans *Le Monde* que le côté ombre, le côté négatif de la vérité, et non le côté positif qui mène à l'action. L'opinion française a certes le droit d'être informée, mais a le droit aussi de

3. Dans la crise de Suez.

Copyright © 2011 Editions Jacob-Duvernet.

connaître les raisons d'espérer et d'agir. Et elles sont nombreuses. Je comprendrais fort bien que vous disiez aux Français à la manière de Churchill en 1940 : « nous pensons que les déclarations officielles sont trop optimistes ». Notre action en Algérie commence à porter ses fruits, la situation s'améliore, lentement certes – mais dans ce genre de guerre c'est inévitable. Nous tenons le bon bout. Cependant, il ne faut pas se dissimuler que la situation est encore sérieuse. Il reste de gros efforts à fournir, abordons-les avec courage, bien des épreuves et bien des morts nous séparent du but.

Mais vous n'avez pas le droit d'insinuer que les déclarations du gouverneur général sont fausses, de critiquer son action en Algérie sans proposer une autre solution que vous êtes capable vous-même d'appliquer dans les faits, de proclamer que notre intervention en Égypte est injuste, et qu'elle se solde par un échec. Vous n'avez pas le droit de donner des arguments à la propagande de nos adversaires, par lesquels vous serez responsable de nouveaux morts dans nos rangs, dont ceux de la population.

Que nous importe que des intellectuels douillettement installés dans une existence confortable et sans risque aient des scrupules de conscience, nous exposent le pessimisme que leur inspire la situation vue de leur chambre ? Sont-ils chargés de l'action en Algérie ? Ont-ils la responsabilité du rétablissement de l'ordre ?

Alors qu'ils aient eux-mêmes la pudeur de se taire et de ne pas contrecarrer par leurs doutes et leur pessimisme ceux qui ont la responsabilité de l'action. Il est facile, dans son bureau parisien, d'invoquer de grands principes, d'émettre des critiques indignées, de rédiger un bel article où l'on règle le problème en quelques lignes. Il est moins facile de rétablir l'ordre et la confiance dans les douars d'Algérie, d'organiser et d'administrer le pays, tout en courant après les fellaghas dans la montagne, au milieu des intempéries, au péril de sa vie et loin de sa famille.

Ou bien que ces intellectuels descendent dans l'arène et viennent nous apporter ici, sur place, le concours de leur intelligence : l'armée accepte tous les concours en ce moment. Ils mesureront, à leurs dépens, la distance qui sépare les belles théories des réalisations pratiques, qui sépare la pensée de l'action.

Vous comprendrez donc, Monsieur le directeur, la légitimité de mon indignation, qui est partagée par tous mes camarades,

Copyright © 2011 Editions Jacob-Duvernet.

lorsque nous lisons dans *Le Monde* des articles qui rendent vains nos efforts, compromettent notre action, et contribuent en définitive à prolonger la rébellion.

Veuillez agréer, Monsieur le directeur, l'assurance de ma considération distinguée.

Y.G.

12 décembre 1956, lettre de Robert Lacoste à Hubert Beuve-Méry

La correspondance d'Hubert Beuve-Méry, adressée à Robert Lacoste, ministre résidant en Algérie, ou au président du Conseil Guy Mollet, ainsi que ses éditoriaux, durant l'année 1956, témoignent que le directeur du Monde *ne cessa d'alerter et de sensibiliser les principaux hommes politiques de l'époque. Robert Lacoste justifie ici les moyens et les objectifs de la politique qu'il mène en Algérie avec le soutien du gouvernement – rétablir l'ordre pour aboutir ensuite à un règlement politique –, stigmatisant ceux qui voudraient salir l'honneur de la France.*

Le ministre résidant en Algérie
Alger, le 12 décembre 1956

Monsieur,

Je n'ai pas besoin de vous dire que nous ne sommes pas d'accord sur les vues que vous développez dans *Le Monde* sur la situation en Algérie.

Vous commettez de très nombreuses erreurs, dont la première est de ne pas vous être rendu compte qu'au cours des premiers mois de cette année, il n'y avait absolument rien d'autre à faire en Algérie que de rétablir une certaine cohérence française pour pouvoir ensuite aboutir à un règlement politique. Quand je dis « cohérence française », je ne pense pas, faites-moi l'honneur de le croire, aux éléments français d'origine, mais je pense à l'influence et aux possibilités d'action de la France en Algérie.

À cette époque, une seule alternative était permise : ou s'en aller complètement et tous les musulmans pensaient alors que nous partirions, ou tout reprendre à nouveaux frais pour mieux reconstruire.

Votre deuxième erreur, c'est de me prendre pour une sorte

Copyright © 2011 Editions Jacob-Duvernet.

d'adjudant de service qui n'est venu ici que pour déployer des forces militaires. Je suis venu pour promouvoir, dans des conditions honorables pour notre pays – qui seul m'importe – un règlement politique.

C'est début juillet, écrivant à M. le président de la République et à M. le président du Conseil, que j'ai annoncé que je mettais tout de suite à l'étude – une étude difficile, croyez-le bien – les fondements politiques d'une Algérie nouvelle.

C'est à la même date et dans la même lettre que j'ai dit qu'il serait nécessaire d'annoncer, le plus rapidement possible et avec le plus large accord des milieux politiques métropolitains, les intentions véritables de la France pour le règlement de la situation algérienne. Je ne veux pas poursuivre ces explications : je projette d'écrire longuement à M. Beuve-Méry pour l'éclairer et parce qu'il est depuis plusieurs années un des rares hommes dont le jugement peut, en quelque mesure, me satisfaire ou m'attrister.

Mais je ne puis laisser passer le reproche que vous me faites, dans votre article du 12 septembre : « Je lui reproche d'avoir voulu, en outre, faire plaisir à certains d'entre eux et d'avoir laissé, en conséquence, infléchir sa politique par la centaine d'Algériens français et riches qui, depuis toujours ont contrarié les efforts de la Métropole, chaque fois que celle-ci a voulu accorder aux musulmans, si modestement que ce fût, la reconnaissance des droits politiques. »

Je voudrais vous demander de quelles personnes il s'agit, où ai-je vu ces personnes, quand leur ai-je parlé, où ai-je traité avec elles ?

Je n'en connais aucune, sauf M. Blachette qui m'a comblé de calomnies parce que j'ai voulu porter de 15 centimes à 1 000 francs par tonne la redevance qu'il doit normalement payer à l'Algérie, en compensation du droit qui lui est accordé de cueillir l'alfa.

Est-ce que j'ai fait plaisir aux gens dont vous parlez en supprimant l'Assemblée algérienne qui était leur château-fort ? Est-ce que j'ai fait plaisir à ces mêmes gens en me prononçant pour le collège unique ? Leur ai-je fait plaisir en changeant le personnel des directions du Gouvernement général, en transformant les communes mixtes en communes de plein exercice, en faisant nommer, après bien des efforts, l'épée constamment dans les reins des services, 1 400 Musulmans à la fonction

Copyright © 2011 Editions Jacob-Duvernet.

publique et en faisant appréhender 90 000 hectares de terre qui, à la fin du mois de septembre ou au début d'octobre, seront à notre disposition pour être distribués aux cultivateurs musulmans ? Ai-je fait plaisir à ces gens en rejetant par deux fois l'ultimatum qu'ils m'ont présenté au sujet de l'exécution des musulmans condamnés à mort antérieurement au mois de février dernier ?

Je crois que vous n'avez pas suffisamment réfléchi avant d'écrire les propos fort désobligeants reproduits plus haut.

Donc, *a priori*, je ne vous reproche aucune malveillance. Toutefois, c'est tout à fait mon droit –un droit moral il est vrai – de vous demander qui vous avez voulu viser en parlant de cette centaine d'Algériens français qui exerceraient sur moi l'influence que vous dites. Peut-être irai-je vous demander, sur le plan humain, si vous croyez que vous pouvez avoir la conscience satisfaite d'avoir agi aussi légèrement.

Puisque vous êtes catholique, je puis bien vous dire que je devrais être, il me semble, un des tout derniers hommes politiques avec lequel vous auriez dû agir d'une façon qui m'est si gravement dommageable.

Je vous prie de croire, Monsieur, à l'assurance de toute ma considération.

Robert LACOSTE

18 DÉCEMBRE 1956, RÉCIT DU MAIRE D'ARTHUR

Le maire d'Arthur relate les mesures de terreur prises par l'armée française dans les villages, visant à terroriser la population et à la dissuader de soutenir la cause des « rebelles ».

Le 10 novembre, sur l'ordre du capitaine de la SAS, A..., et de l'autorité militaire, tous les magasins, toutes les épiceries et toutes les boulangeries des Ouadhias-tribu (sept villages) et des Ouadhias-centre furent fermés. Certaines épiceries ont été vidées de leur contenu par la troupe. Une perquisition monstre fut alors organisée et toutes les denrées alimentaires trouvées rendues impropres à la consommation, soit en y versant du pétrole, soit en y mélangeant du sable, de la poudre DTT, ou en les jetant au

Copyright © 2011 Editions Jacob-Duvernet.

feu. Tous les hommes furent arrêtés et conduits dans des camps. Ordre a été donné aux femmes et enfants d'évacuer sans délai les deux villages d'Ighil-Igoulmimène et Tikioucht. Certaines familles, femmes et enfants seulement, se sont réfugiées chez des parents et les autres, qui n'ont pu trouver asile, ont été parquées dans une grande plaine, à proximité du marché des Ouadhias, sans abri d'aucune sorte et exposées jour et nuit au froid, à la pluie et au soleil, sous la surveillance des militaires. En ce qui concerne les sept autres villages, tous les hommes, comme ceux des deux villages cités plus haut, ont été rassemblés dans des camps et les femmes et les enfants consignés dans leurs demeures où tous et toutes, y compris les bébés, sont réduits à mourir de faim, de soif et de froid. [...]. Il y a donc trente-huit jours que les populations des villages n'ont aucune denrée alimentaire, ni aucun combustible. Les animaux eux-mêmes sont condamnés à crever de faim et de soif, puisqu'il est interdit aux propriétaires de les mener au pacage. Sur la porte de chaque maison doit se trouver une affiche sous verre indiquant les noms, prénoms, âges des occupants. Toute personne autre que celles mentionnées sur l'affiche est immédiatement abattue.

Ch.-H. FAVROD, *La Révolution Algérienne*, Plon, 1959

AVRIL 1957, ROBERT BONNAUD, *ESPRIT*

Robert Bonnaud, historien né en 1929, défenseur de la cause anticolonialiste, condisciple et ami de Pierre Vidal-Naquet, organise à Marseille en 1956 les premières protestations d'appelés lors du départ du contingent pour l'Algérie. Il dénonce en avril 1957 dans Esprit *les massacres commis par l'armée française auxquels il a assisté en octobre 1956, les bains de sang et une oppression constante. Cet article, intitulé « La paix des Nementchas » (les Nementchas sont un prolongement des Aurès), fait grand bruit. En juin 1961, Bonnaud sera arrêté et mis en prison pour ses activités de soutien au FLN et libéré en juin 1962, après la fin de la guerre.*

Copyright © 2011 Editions Jacob-Duvernet.

« La paix des Nementchas »

Que le massacre ait lieu sur le terrain, dès la capture, ou de retour au bordj, ou dans quelque ravin après coup, qu'on le dissimule aux soldats ou qu'on l'affiche avec une sorte de désinvolture fanfaronne, le massacre a lieu tout de même. [...] Les prisonniers sont ramenés à l'arrière : à Tébessa, la cour de la caserne Négrier vit arriver un jour un GMC rempli de prisonniers algériens. C'était à la suite d'une des embuscades meurtrières subies par le 60e RI sur la frontière tunisienne. Les captifs, ligotés, avaient été entassés entre les ridelles, couchés les uns sur les autres comme des sacs de charbon. Un certain nombre avait déjà succombé à l'asphyxie et aux chaos de la route. Les convoyeurs, soldats appelés du 60e, se mirent à décharger le camion : ils tiraient par les pieds le corps plus ou moins inerte, et le laissaient tomber à terre, de tout son poids et de toute la hauteur du plateau. Un sous-lieutenant rappelé, en garnison à Tébessa, qui assistait au spectacle, crut devoir faire quelque chose : « Espèces d'abrutis, commence-t-il, je vous... » Un des abrutis se retourna, fonça sur l'interpellateur dans l'intention de le rosser, s'avisa du grade, s'arrêta en hurlant : « Abruti toi-même » et retourna à sa besogne.

Robert Bonnaud

Janvier 1957, récit de Pierre Sergent

De janvier à juillet 1957, la « bataille d'Alger » fait rage, mettant aux prises la 10e Division parachutiste et le FLN.
Pierre Sergent (1926-1992) a 30 ans en 1956. Ancien résistant, ancien combattant de la Guerre d'Indochine, il est capitaine en Algérie, dans la 10e DP, commandée par le général Massu.
Henri Alleg, l'auteur de La Question, *affirme que ses officiers pratiquèrent la torture sur lui et Maurice Audin.*
Impliqué dans le putsch d'Alger, Sergent prendra de hautes responsabilités au sein de l'OAS. Entré dans la clandestinité, condamné à mort par contumace en 1962 et 1964 au procès devant la Cour de sûreté de l'État des principaux dirgeants de l'OAS, il sera amnistié en 1968.
Pierre Sergent expose ici la vie quotidienne des militaires français en 1956-1957 : comment la torture est entrée dans l'or-

Copyright © 2011 Editions Jacob-Duvernet.

dinaire, sans considération aucune pour les « grands principes ». La torture est effectivement pratiquée à Alger de manière massive par l'armée, et pas uniquement en vue d'obtenir des renseignements, mais pour terroriser la population.

L'escalade de la violence se poursuivait, tandis que le REP[4] et les autres régiments de la 10e DP travaillaient vingt-quatre heures sur vingt-quatre : interrogatoires, vérifications, exploitations, patrouilles, contrôles d'identité, recensement... Le 26 janvier 1957, trois attentats détruisirent des cafés où se retrouvaient les jeunes étudiants et toute une population de femmes et d'enfants : l'Otomatic, La Cafétéria et Le Coq hardi. Bilan affreux. Une boucherie. Ces explosions atteignaient les paras au cœur : le FLN leur lançait un défi ! « Vous ne nous trouverez pas. Même vous, les paras. Vous vous heurterez au mur de silence de la population. »

Les paras se jurèrent de gagner, et de gagner vite. Même ceux à qui l'emploi de la force pour obtenir des renseignements faisait horreur furent alors convaincus que seule cette solution arrêterait le massacre. Ce 26 janvier, le FLN avait fait jouer un déclic dont il ignorait les répercussions. En massacrant des innocents sous leur nez, il avait tué les derniers scrupules des parachutistes. Beaucoup d'entre eux, qui s'étaient juré de ne jamais faire ce « sale boulot », s'y lancèrent à fond.

Quarante-huit heures après ces attentats, la grève générale donna l'occasion aux parachutistes de prouver que les choses allaient changer à Alger. La plaisanterie avait assez duré. Puisque le gouvernement, socialiste de surcroît, donnait l'ordre de briser la grève générale, elle le serait, et en beauté. C'était l'occasion unique de montrer à la population qu'elle ne devait pas être la chose du FLN. Les parachutistes savaient très bien que ces pauvres bougres d'épiciers ou de poinçonneurs de tickets obéissaient aux rebelles beaucoup plus par crainte que par amour. On allait leur démontrer qu'ils n'avaient pas à craindre le FLN.

Et la grève fut brisée. Dès le 2, les soldats allèrent chercher les écoliers chez eux pour les conduire en classe. Les entreprises avaient dû fournir à l'armée une liste de leurs employés. L'armée vint les prendre en camion. Certains chefs

4. Régiment étranger de parachutistes.

Copyright © 2011 Editions Jacob-Duvernet.

d'entreprise, peu confiants dans l'efficacité de l'action militaire, en avaient profité pour se mettre en vacances. Il fallut, eux aussi, les ramener à leurs bureaux. Les boutiques furent ouvertes de force. Encore fallait-il les ravitailler. Des commandos, largués dans la campagne, obligèrent les maraîchers à approvisionner la ville. Les militaires envahirent les usines laitières, surveillèrent les chantiers. En trois jours, la grève était enrayée. La cigarette prohibée réapparut aux lèvres des fumeurs, les terrasses des cafés désertées se repeuplèrent. Le FLN avait échoué.

Mais il n'avait pas désarmé. Deux bombes dans les stades, le 10 février, firent une nouvelle hécatombe. Spectacle affreux. Du sang. Des chairs déchiquetées. Des membres sectionnés. Des débris humains. De quoi faire monter la haine dans les cœurs les plus charitables.

On ne pouvait pardonner ça. Personne ne pouvait pardonner ça.

« Ah! les fumiers !... Les fumiers !... »

Pour les capitaines du 1er REP, il n'y avait pas de dimanche. Ils n'y étaient pas au stade, eux. Ni au cinéma. Ils étaient enfermés dans des lieux souvent sordides avec leurs prisonniers. Éreintés. Tombant de sommeil. La fatigue qui écrasait les hommes, attachés là, devant eux, et qu'ils interrogeaient, les en rapprochait presque. De temps en temps, ils s'énervaient et secouaient ces têtes de mules. « Alors ! Tu vas te décider à parler ? »

Ils ne s'amusaient pas. Ils n'éprouvaient aucune haine pour ces êtres. Mais ils détestaient leur silence. Ils voulaient réussir à leur arracher quelque chose. Cela n'était pas répréhensible. Ce n'était pas leur métier. Ils n'avaient pas choisi de le faire. La souffrance qu'ils imposaient aux assassins eux-mêmes ou à leurs complices n'avait aucune mesure avec la cruauté dont ceux-ci avaient fait preuve en assassinant froidement des innocents, des femmes et des enfants.

Peu à peu, à force de travail, d'application et de persévérance, les officiers découvrirent les techniques des tueurs du FLN. L'arme que devait utiliser le tueur était déposée chez un commerçant quelconque, qui la cachait. Un deuxième sbire venait la prendre, la passait à un troisième. C'était celui-là, le véritable tueur qui, une fois son ordre exécuté, remettait l'arme à un

Copyright © 2011 Editions Jacob-Duvernet.

quatrième individu parfaitement ignorant de la chaîne initiale et de l'usage qu'on venait de faire de cette arme. Le tueur, quant à lui, s'évanouissait dans la nature.

Les légionnaires découvrirent ainsi de vraies filières. Ils purent commencer à opérer. Ils ne s'y prirent pas comme de simples policiers. Ils restaient en « opérations ». D'où une atmosphère très particulière de combat qui leur rappelait bien plus les combats de grottes qu'ils avaient livrés dans les djebels que le travail de flic. Il fallait encercler le logement visé en grimpant sur le toit ou la terrasse, en bouchant toutes les issues possibles, les rues, les portes, les fenêtres. Tâche difficile.

Beaucoup d'immeubles avec de multiples issues pouvaient être reliés par des portes dissimulées. Il fallait ensuite pénétrer dans les maisons et chercher les caches. Les parachutistes connaissaient bien des techniques de caches. Ils en découvrirent une infinité d'autres, des faux murs, des doubles plafonds, les couches de vieillards impotents...

Puis, les documents saisis et les interrogatoires étaient analysés, disséqués, recoupés. Les officiers voulaient comprendre l'organisation qu'ils avaient à combattre, comme ils avaient compris celle du bled. Ils trouvèrent des chaînons. Ils s'efforcèrent de les raccrocher les uns aux autres. En quelques semaines, ils y parvinrent. Non seulement ils savaient comment fonctionnait la zone autonome d'Alger, mais ils connaissaient une grande partie des noms qui s'inscrivaient au fur et à mesure dans les cases de l'organigramme. Chaque fois qu'ils trouvaient des photographies de leurs adversaires, ils les fixaient au mur. Ils vivaient ainsi avec leurs ennemis qui devenaient, au fil des jours, de vieilles connaissances.

Chaque commandant de compagnie était un officier de renseignements. Il rayait d'un coup de crayon rouge le nom de celui qui tombait. Et ça tombait dru. L'efficacité des « Léopards », des « Hommes lézards », des « Casquettes », des « Bérets verts » comme on les appelait indifféremment, était terrible, si terrible que la terreur changea de camp.

Les officiers entendaient les hurlements que les milieux progressistes se mettaient à pousser au nom des grands principes. Ils y restèrent sourds un bon moment. Et puis, un jour, ils en eurent assez. Quitte à supporter les injures, autant que ce soit pour quelque chose!

Pierre SERGENT, *Je ne regrette rien*, Fayard, 1975

Copyright © 2011 Editions Jacob-Duvernet.

10 février 1957, père Delarue, aumônier de la 10e DP, texte diffusé aux unités combattantes

Dans le débat sur la torture, les aumôniers militaires interviennent également, certains apportant une « caution morale », tel le père Louis Delarue, aumônier de la 10e DP du général Massu, qui justifie les « interrogatoires musclés » par le principe du moindre mal. Son raisonnement présenté ici, très argumenté, se limite au cas des poseurs de bombes. Sa prise de position, spectaculaire et médiatique, reste isolée, et ne reflète pas l'attitude plus mesurée et moralement plus exigeante des autres aumôniers militaires. Cette justification de la torture, « sous certaines conditions », va choquer une partie de l'opinion française.

La France, depuis sa naissance en tant que nation, s'est vue mêlée à plus d'une guerre ; en général, nos soldats s'en allaient, forts de l'approbation de toutes les honnêtes gens. À ma connaissance, il n'y a pas eu, dans toute notre histoire, de conflit qui ait aussi profondément divisé les catholiques que cette lutte que nous menons en Algérie contre les fellaghas. Des journaux qui, hautement, se proclament « chrétiens », en contestent publiquement la légitimité ; des laïcs, des ecclésiastiques « très avancés » en flétrissent les méthodes [...]. Il y a là un fait troublant, angoissant pour notre conscience de chrétiens ; il est grand temps que nous nous efforcions d'y voir clair.

Nous nous retrouvons en face d'une guerre d'un type nouveau, d'une guerre révolutionnaire. Nos défenses habituelles : supériorité d'armement, courage et savoir-faire au combat, ont été tournées. Nous sommes en face du TERRORISME dans toute sa lâcheté, dans toute son horreur. Qu'on veuille bien se rappeler, parmi trop de cas similaires, les massacres d'El-Halia en août 1955, les enfants dépecés, les femmes violées, éventrées... Le mitraillage à dix heures du matin dans les rues de Kroubs, ces treize familles de fermiers massacrées en mars 1956 à Palestro... Et l'on conviendra sans hésiter qu'à vrai dire il ne s'agit plus de faire la guerre, mais d'annihiler une entreprise d'assassinat organisée, généralisée... Dans ce cas, qu'exige de vous votre conscience de chrétien, d'homme civilisé ?

Ce qu'elle exige ?

C'est que, d'une part, vous protégiez efficacement les innocents

Copyright © 2011 Editions Jacob-Duvernet.

dont l'existence dépend de la manière dont vous aurez rempli votre mission et que, d'autre part, vous évitiez tout arbitraire. Il suit de là que :

1. Par souci de loyauté, de justice, c'est au chef responsable, entouré de ceux de ses collaborateurs qu'il juge particulièrement compétents et indispensables – et de ceux-là seuls – que revient la charge de diriger l'information.

2. Vous ne devrez jamais oublier que votre seul but doit être d'obtenir des renseignements et non pas d'assouvir votre colère.

3. On n'a le droit d'être dur avec un homme que dans la mesure où il est certain qu'il est coupable et doit savoir quelque chose.

4. Il n'est jamais permis de prendre au hasard un passant, le premier venu, et d'essayer par la violence de lui extorquer l'aveu d'une culpabilité dont on prétend le charger – sans avoir recueilli par ailleurs aucune véritable preuve. Il ne s'agirait plus, dans ce cas, de justice, mais de l'arbitraire le plus odieux. Quand un homme n'a pas été pris sur le fait, qu'aucun témoignage valable, fourni par d'autres hommes ou par des preuves matérielles, n'a pu être retenu contre lui, on n'a pas le droit de le choisir arbitrairement comme bouc émissaire, ni de lui extorquer, par quelque moyen que ce soit, des aveux qu'il ne ferait pas librement, ni *a fortiori* de le condamner sur la seule foi de ces déclarations qu'il se serait résigné à souscrire. Il serait également indigne des chrétiens, des civilisés que nous sommes, de « tirer dans le tas », sous le prétexte que nous n'arrivons pas à déceler les coupables et qu'il faut faire un exemple.

5. Par contre, dans l'intérêt commun, presque tous les peuples civilisés ont maintenu la peine de mort, bien qu'il y ait des erreurs de jugement et que parfois des innocents aient pu être exécutés. Et, d'autre part, nous nous trouvons présentement en face d'une chaîne de crimes. En conséquence, puisqu'il est légalement permis – dans l'intérêt de tous – de supprimer un meurtrier, pourquoi vouloir qualifier de monstrueux le fait de soumettre un criminel – reconnu comme tel par ailleurs, et déjà passible de mort – à un interrogatoire pénible, certes, mais dont le seul but est de parvenir, grâce aux révélations qu'il fera sur ses complices et ses chefs, à protéger efficacement des innocents ? Entre deux maux : faire souffrir passagèrement un bandit pris sur le fait – et qui d'ailleurs mérite la mort – en venant à bout de son obstina-

Copyright © 2011 Editions Jacob-Duvernet.

tion criminelle par le moyen d'un interrogatoire obstiné, harassant, et, d'autre part, laisser massacrer des innocents que l'on sauverait si, de par les révélations de ce criminel, on parvenait à anéantir le gang, il faut sans hésiter choisir le moindre : un interrogatoire sans sadisme mais efficace. L'horreur de ces assassinats de femmes, d'enfants, d'hommes dont le seul crime fut d'avoir voulu, par un bel après-midi de février, voir un beau match de football[5], nous autorise à faire sans joie, mais aussi sans honte, par seul souci du devoir, cette rude besogne si contraire à nos habitudes de soldats, de civilisés.

6. Le but de la justice est double : punir le coupable, décourager tous ceux qui sont tentés de l'imiter. Il suit de là qu'on a le droit d'interroger efficacement – même si l'on sait que ce n'est pas un tueur – tout homme dont on sait qu'il connaît les coupables, qu'il a été témoin d'un crime, qu'il a sciemment hébergé quelque bandit, s'il refuse de révéler librement, spontanément, ce qu'il sait. En se taisant – pour quelque motif que ce soit –, il est coupable, complice des tueurs, responsable de la mort d'innocents pour non-assistance à des personnes injustement menacées de mort. De ce seul fait, il n'a qu'à s'en prendre à lui-même s'il ne parle qu'après avoir été efficacement convaincu qu'il devait le faire.

Chaque personne, témoin de quelque crime ou au courant du repaire de tel ou tel bandit, est rigoureusement tenue de le signaler à la justice. Il suit de là qu'on a le droit d'interroger sérieusement – même si l'on sait que ce n'est pas un tueur – tout homme dont on est certain qu'il connaît les coupables, qu'il a été témoin d'un crime, qu'il a sciemment hébergé quelque bandit, s'il se refuse à révéler librement, spontanément, ce qu'il sait.

Père DELARUE

29 MARS 1957, NOTE DE SERVICE DU GÉNÉRAL MASSU

Le général Massu, chef de la 10e Division parachutiste, l'homme de la bataille d'Alger, a auprès de lui un théologien sur mesure, le père Delarue, qui lui donne ainsi qu'à ses hommes les apaisements qu'ils attendent sur la justification

5. Attentats du 10 février dans les stades.

Copyright © 2011 Editions Jacob-Duvernet.

de la torture, mesure « efficace » comme le dit l'aumônier. À circonstances exceptionnelles, tâches exceptionnelles. La guerre psychologique, contre-révolutionnaire, ne s'interdit de recourir à aucun moyen.

Le général commandant de la zone autonome d'Alger et la 10e Division Parachutiste remercie l'aumônier parachutiste qui a pris la parole pour porter sur l'action policière un jugement sans passion, libre et raisonné. Il invite toutes les âmes inquiètes ou désorientées à l'écouter et souhaite que ces réflexions d'un prêtre contribuent à éclairer ceux qui n'ont pas été formés à la rude école de la guerre pourrie d'Indochine et qui n'auraient pas encore compris que l'on ne peut lutter contre la guerre révolutionnaire et subversive menée par le communisme international et ses intermédiaires avec les procédés classiques de combat, mais bien également par les méthodes d'action clandestine et contre-révolutionnaires.

Général Massu

22 février 1957, lettre de A.B. au directeur du journal *Le Monde*

A.B. a 43 ans en 1957. Il totalise six ans de service militaire. Il expose dans sa lettre l'opinion des Français d'Algérie, des pieds-noirs de condition modeste.

Blida, le 22 février 1957

M. Beuve-Méry, directeur du journal *Le Monde*, Paris

Monsieur le directeur,

Lecteur assidu de votre journal, je viens porter à votre connaissance que depuis quelques jours le département d'Alger est envahi non par des sauterelles, mais par des affiches collées la nuit par des supporters des ultras en quatre exemplaires différents, dont une affiche où il y a deux musulmans qui se plaignent des fellaghas et ils les traitent de sauterelles à deux pattes, enfin d'autres où la Russie tient une place d'honneur et une autre l'ONU. On a l'impression que c'est la faillite. Pour moi et pour beaucoup d'autres Algériens, nous préférerions que ces millions qui sont jetés dans de la paperasse inutilement soient consacrés à donner du travail aux gens qui n'en ont pas, car ici celui

Copyright © 2011 Editions Jacob-Duvernet.

qui a le ventre plein ne pense pas à celui qui a le ventre vide. Ici on n'a pas la mentalité française mais bien la mentalité algérienne. J'ai été obligé de remettre ma démission de l'emploi que j'occupais au lycée du Duveyrier à Blida parce que je sortais de mon travail après 20h00 et que j'habite à 3 km de la ville ! La police et l'armée ne font plus de sommation. Ils tirent sur les gens isolés la nuit, tout le monde est suspect, même les travailleurs qui rentrent tardivement chez eux sont pris pour des fellaghas. J'ai écrit le 11 janvier dernier à M. le préfet d'Alger pour solliciter un emploi, comme il était mentionné dans la presse : « travail obligatoire ou alors des sanctions envers ceux qui ne voudront pas travailler ». Je demandais un emploi dans ma ville et, ce jour, j'ai reçu une convocation pour me présenter au commissariat où il m'a été dit par l'agent spécial : pourquoi je ne me faisais pas inscrire au chantier de chômeurs à 525 fr. par jour ? (Pour 12 jours de travail seulement et après on retourne à la pêche.)

Voilà la considération que l'administration civile de l'Algérie a pour un enfant de Blida, qui est marié avec une fille native également de Blida et depuis trois ans à demi paralysée et impotente, mais ici aussi la pitié n'existe pas et on s'étonne qu'il y a des Français de souche européenne qui souhaitent que ça change !!

Je viens vous demander, Monsieur le directeur, si vous pouvez me faire paraître un article sur votre journal. Je vous en remercie par avance, car cela fait un mois et demi que je suis sans travail, la mairie de Blida et la sous-préfecture étant au courant. Dans l'attente, veuillez agréer, Monsieur le directeur, l'assurance de ma haute considération.

A.B.

16 mai 1957, lettre de Denise Walbert au procureur général et au procureur de la République, envoyée en copie au directeur du *Monde*

Denise Walbert, assistante sociale dans les bidonvilles d'Alger, aide le FLN au nom de l'évangile, en s'associant à la préparation et à la diffusion de matériel de propagande. Arrêtée le

Copyright © 2011 Editions Jacob-Duvernet.

26 février 1957, elle est dirigée par les parachutistes vers la sinistre villa Sésini, à Alger. La Villa Sésini est un centre de détention et de torture, dirigé par les légionnaires parachutistes du 1er REP. Cette lettre, dont la copie est adressée au Monde*, confirme qu'y furent torturés non seulement des musulmans, mais aussi des Européens, qu'ils fussent hommes ou femmes. Certains militaires qui disposent de pouvoirs étendus et quasiment d'un blanc-seing donné par le pouvoir politique pour mettre fin aux attentats du FLN, ne reculent devant aucun moyen.*

Copie de la lettre adressée par Mme Walbert, née Pépiot Denise, à Monsieur le Procureur général et à Monsieur le procureur de la République le 16 mai 1957

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les faits suivants :

Ayant été appréhendée à Chéragas le 26 février 57 à 16 h 30 par le lieutenant Jean du premier RCF, j'ai été conduite à la caserne du 45e régiment de transmissions de Maison-Carrée où j'ai passé la nuit.

Le 29 février à 9 h, j'ai vu entrer dans la pièce plusieurs individus qui se sont emparés brutalement de ma personne, m'ont bandé les yeux et m'ont fait monter dans une voiture où je fus coiffée d'une cagoule. Au cours du voyage, le chauffeur se livra à des imprudences et de dangereuses excentricités, provoquant ainsi les protestations bruyantes de ses compagnons, tout ce montage ayant manifestement pour résultat d'impressionner et d'effrayer la passagère aveugle que j'étais et de déterminer en moi un sentiment d'angoisse. J'essayai cependant de garder mon sang-froid.

Les réflexions, la durée de trajet me laissaient imaginer que l'on m'emmenait bien loin d'Alger, mais déjà les méthodes d'intimidation employées, l'arbitraire de cet enlèvement, l'impuissance où j'étais réduite par l'illégalité scandaleuse des formes, ne me permettaient plus la moindre remarque.

La voiture s'arrêta enfin, l'on me fit descendre et, toujours aveuglée par ma coiffe, je fus conduite dans une sorte de secrétariat ou j'attendis longtemps debout. Vers 10 h 30, je fus introduite dans une autre pièce où je fus aussitôt informée que désormais « c'est aux bérets verts que j'avais affaire et non

Copyright © 2011 Editions Jacob-Duvernet.

plus aux bérets bleus », ceci accompagné de sous-entendus menaçants et d'une révoltante surenchère dans les méthodes employées.

Je dus parler d'abord sous la cagoule tandis que mon auditoire tournait en dérision mes réponses et cherchait à m'imposer une version tendancieuse et fausse des faits. Brusquement, la cagoule me fut arrachée et une meute se mit à hurler autour de moi ; il s'agissait de 4 ou 5 hommes en uniformes de parachutistes, tous officiers. Injures et grossièretés firent bientôt place à des gifles violentes et à des menaces de pires tourments. Physiquement et mentalement, j'étais paralysée et incapable d'un geste ou d'une parole. Sous la cagoule, les menottes aux mains, je fus conduite à travers un parc vers un pavillon isolé. Là, les mêmes hommes commencèrent à me fouiller et à me déshabiller.

Je protestai, demandant qu'une femme soit chargée de ce contrôle. Seuls ses sarcasmes me répondirent. Quand je fus complètement nue, on me lia étroitement les chevilles et les poignets derrière le dos avec une corde et j'entendis quelqu'un demander si l'on devait me pendre par les bras. Cependant, on m'allongea sur une planche à claire-voie ; j'avais les mains dans l'eau du bassin sur lequel était la planche. Je sentis que l'on me plaçait au flanc droit deux pinces, l'une sous le sein, l'autre à l'abdomen. Puis je fus traversée de secousses électriques de plus en plus fréquentes et prolongées. Comme la souffrance me faisait crier, je fus avertie que ces cris étaient vains car personne ne pouvait m'entendre. Au bout d'un temps dont je ne saurais apprécier la durée, on me retira les électrodes. On me plaça un linge sur le nez, et tandis qu'on me pinçait les narines, pour m'empêcher de respirer, on me versa sur la bouche un flot d'eau abondant et continu.

J'essayai d'abord de respirer en me débattant, puis je retins ma respiration le plus longtemps possible pour éviter d'absorber du liquide, prise de frayeur à l'idée que ce supplice pouvait provoquer une distension et un déchirement des organes digestifs. Constatant que je ne buvais pas, l'un des hommes en fit l'observation et je sentis qu'il m'écartait les dents avec un morceau de bois en disant : « on ne t'a encore jamais cassé les dents ? »

Finalement, prise de panique, à demi-asphyxiée, épuisée par la résistance que j'avais opposée jusqu'ici, j'abandonnai cette lutte inégale, je suppliai que l'on cessa de me torturer et convins

Copyright © 2011 Editions Jacob-Duvernet.

de tout ce qu'on voulut me faire dire, admettant les interprétations les plus fausses, entrant dans un système d'accusation dont les conséquences lointaines m'apparaissaient moins effrayantes que les angoisses de la torture.

On me délia, enfin on me releva, quelqu'un nota la lividité de mon visage : « elle est verte » ; je dus perdre conscience de la réalité, puis je me rendis compte qu'on me giflait à plusieurs reprises, je demandais : « pourquoi me frappez-vous encore ? ». « C'est pour te faire reprendre tes esprits. Tu es sujette aux dépressions nerveuses ? »

Malgré l'état de stupeur où je me trouvais, je compris que l'on me rhabillait, mais j'étais si faible que je me soumettais passivement aux initiatives de ceux qui m'entouraient. Bientôt, l'interrogatoire reprit, mais j'étais incapable de répondre. Je sentis alors que l'on m'appliquait sur le visage un bâillon qui m'étouffait, renouvelant l'affreuse sensation du précédent supplice.

Tandis que je me débattais, cherchant ma respiration, je vis un de mes tortionnaires, brandissant quelque chose dans ma direction, s'avancer vers moi en criant : « C'est le fer rouge qu'il te faut. Eh bien voilà le fer rouge, c'est autre chose ! Tu vas voir ! » Au paroxysme de la terreur, je suppliai qu'on m'épargnât.

Un moment après, j'éprouvai un soulagement indicible en entendant donner l'ordre de me ramener.

Pourtant, j'avais encore à subir d'autres épreuves moins spectaculaires, sinon moins pénibles. J'étais brisée et sans réactions. Aussitôt de retour à la « villa Sésini » on me fit asseoir à une table, devant une feuille de papier, et je fus mise en demeure de consigner par écrit les déclarations que l'on venait de me dicter. Je ne parvenais pas à tenir le stylo, ni à former lisiblement les mots. Je dus pourtant transcrire les faits selon l'interprétation qui leur avait été donnée, dans la crainte que la moindre modification ne provoquât de nouveaux sévices.

À la fin de l'après-midi, je pus disposer d'un lit de camp dressé dans une cave où j'ai vécu cinq semaines. Durant plus de huit jours, il me fut impossible de m'alimenter. Le corps meurtri, je souffrais à chaque mouvement et dès que je devais marcher, de crampes très douloureuses me crispaient les muscles dans les jambes.

C'est dans cet état de débilité nerveuse que je dus subir les

Copyright © 2011 Editions Jacob-Duvernet.

interrogatoires successifs du capitaine F., assisté de trois ou quatre officiers, et les confrontations qui avaient lieu à n'importe quelle heure du jour ou de la nuit.

Au cours d'un de ces interrogatoires, je fus une seconde fois menacée, puis effectivement conduite au pavillon de torture dénommé « café Maure » , déshabillée et laissée nue, pieds et mains liés, dans le froid pendant une demi-heure, attendant que fut rassemblée l'équipe des bourreaux. En même temps j'étais l'objet de chantages au cours desquels on me rendait responsable des tortures que l'on infligeait simultanément à mes amis pour leur faire dire ce que je m'obstinais à taire.

À titre de brimades, je fus ensuite laissée debout, immobile, face au mur, coiffée d'une cagoule, de 12 h à 22 h et sans nourriture pendant 40 heures.

Le 11 mars 1957, je me trouvais encore devant l'assemblée de mes tortionnaires en uniforme de parachutistes. Ils me déclarèrent que j'allais avoir à déposer en présence des inspecteurs de la PJ et me menacèrent de me torturer à nouveau si mes déclarations ne correspondaient pas exactement avec celles qu'ils m'avaient extorquées. C'est dans ces conditions que je fus amenée à signer le procès-verbal qui figure à mon dossier.

Pendant 15 jours, du 21 mars au 3 avril 1957, je fus maintenue à la villa Sésini dans une cellule obscure de 2 mètres sur 1 m 75 dont je ne sortais que 30 minutes par 24 heures. Le 1er avril 1957, un gendarme faisant fonction de sentinelle se permit de me gifler parce que je m'indignais de ce traitement inqualifiable. Quelques minutes plus tard, convoquée devant l'habituel aéropage, je renouvelai ma protestation. Le capitaine F. me menaça de me gifler à son tour, puis comme j'affichais la légitimité de mon attitude, il bondit brusquement sur moi et me gifla. Je protestai, mais il continua à s'acharner sur moi avec une fureur concentrée. Toute la scène s'était passée sous le regard complaisant des trois autres hommes présents.

En dehors des sévices corporels et des violences morales dont j'ai été personnellement victime, j'ai à rendre compte des tortures subies par d'autres détenus et dont j'ai été témoin à la villa Sésini.

Dans la même cave que moi, se trouvait Mademoiselle Nacima Hablal. Durant les premières nuits, je fus impressionnée d'entendre cette jeune femme crier à intervalles réguliers, comme si elle

Copyright © 2011 Editions Jacob-Duvernet.

était traversée de douleurs fulgurantes. Par la suite, je vis qu'elle ne pouvait se servir de ses mains, et qu'on devait l'alimenter.

Trois semaines après qu'elle ait été torturée à Maison-Carrée, et pendant huit jours où je fus appelée moi-même à l'aider dans tous les gestes essentiels, je pus constater que l'impotence de ses bras la mettait entièrement à la merci de son entourage. Elle vivait dans la hantise de nouvelles tortures et craignait que les siens ne fussent l'objet de sévices et de représailles si ses déclarations ne répondaient pas à ce qu'on voulait lui faire dire.

Au retour d'un interrogatoire, je l'entendis supplier ses tortionnaires de la tuer, car elle était à bout. Elle demeura d'abord attachée nuit et jour par des menottes, puis fut isolée dans une cellule et je la perdis de vue. Également durant la première semaine de mon séjour à la villa Sésini, j'entendis gémir sans arrêt un détenu. Une nuit, ses gémissements furent brusquement étouffés par ce que je supposais être un bâillon. Puis on vint me couvrir la tête avec ma couverture pour dissimuler quelque chose à mes yeux. Toutefois, je pus voir qu'il s'agissait d'un homme complètement inerte, la moitié inférieure du corps entièrement nue, que l'on traînait dans les escaliers et à travers la cave en le tenant sous les aisselles.

J'ignore s'il était mort ou évanoui, je n'en ai plus jamais entendu parler.

À la même époque, je voyais passer quotidiennement un détenu dans un état de maigreur et de faiblesse extrêmes : on lui portait ses objets de toilette. Il était toujours en pyjama et coiffé d'une cagoule, et semblait malade. J'ai su plus tard qu'il avait perdu la raison à la suite des tortures.

Par la suite, je fus enfermée dans une cellule. Vers le 16 mars, j'entendis des gémissements prolongés, puis des efforts et des spasmes de vomissements. En allant aux toilettes, je vis qu'il s'agissait d'un musulman pendu, les bras tordus en arrière, et attachés par les mains aux barreaux d'un soupirail. Il avait encore les cheveux mouillés à la suite des tortures qu'il venait d'endurer. Il semblait à bout de résistance, et sur le point de perdre connaissance. Il resta des heures dans cette position. J'ai su par la suite qu'il s'agissait de M. Abdelli, professeur de lettres au collège du Champ de manœuvre – Alger.

Dans la nuit du jeudi 28 au vendredi 29 mars, à 23 h, j'entendis ramener dans sa cellule, en face de la mienne, M. Perlez, après

Copyright © 2011 Editions Jacob-Duvernet.

qu'on eut transféré ailleurs son compagnon. Le bourreau signala au bout d'un instant à ses chefs que le détenu avait les chevilles trop fortes pour les menottes qu'il tentait de lui mettre. Une autre technique fut sans doute employée car, après la mise en place du dispositif, j'entendis la voix de M. Perlez s'enquérir soudain : « qu'est-ce que vous allez me faire ? » avec un ton d'effroi inexprimable.

Puis le bourreau sortit, le laissant seul. J'ignore quel procédé de torture lui fut appliqué. La respiration du supplicié se fit de plus en plus haletante. Une souffrance intolérable lui arracha bientôt des gémissements, puis des cris affreux. Entre deux hoquets, il supplia le garde d'aller chercher ses tortionnaires, disant qu'il n'avait rien fait, mais qu'il convenait de tout. Il paraissait impossible qu'un organisme humain résistât plus longtemps, lorsqu'à minuit les bourreaux vinrent lui demander s'il était décidé à « parler ». Un instant après, j'entendis la chute d'un corps à terre, une respiration spasmodique, et on entraîna M. Perlez en le brutalisant.

J'ai partagé ma détention avec Mme Helli, âgée de 50 ans, qui a été maltraitée et dont le mari a été torturé, avec Mmes Fatima Bonosman, Zahia Orif, Mesdemoiselles Salima Elhafaf, Fafa Sadok Cherif, Claudine Lacascade, Lucie Koscas, qui toutes ont subi le supplice de l'eau et de l'électricité et ont eu à souffrir de complications consécutives à ces tortures.

Mlle Lucie Koscas est atteinte d'une descente de l'appareil digestif ; l'un de ses tortionnaires s'assit sur son ventre tandis qu'on lui faisait absorber l'eau. Plus tard, lors du procès-verbal de la PS, elle fut à nouveau giflée, puis roulée nue dans une couverture et pendue par les pieds.

Je ne fais état ici que de femmes qui ont été détenues dans la même pièce que moi. Je ne puis nommer tous les détenus hommes qui, quotidiennement extraits des cellules, sortaient et revenaient quelques heures plus tard en traversant la cave où je me trouvais. Bien qu'on ait pris chaque fois la précaution de me faire couvrir le visage avec ma couverture, je pouvais constater leur état de déchéance physique extrême et l'expression horrifiée de leur visage. Certains (M.M Sahnoun par exemple) portaient des traces de sévices apparentes sur la figure, d'autres, encore valides (M. Mahmoud Messaoudi), réapparaissaient par la suite avec des pansements visibles aux poignets, parfois pour retourner à la torture.

Copyright © 2011 Editions Jacob-Duvernet.

J'ai vu également Monsieur Pierre Coudre et deux autres détenus revenir, liés l'un à l'autre par le cou à l'aide d'une corde, les mains attachées dans le dos.

Ils demeurèrent ensuite couchés sur le sol, liés individuellement, les poignets dans le dos attachés aux chevilles par une corde trop courte qui les obligeait à rester recroquevillés, environ une demi-journée.

J'avais cru jusqu'ici que l'horreur de telles pratiques était inhérente à certains systèmes politiques. En ma qualité de Française au service d'une humanité déshéritée, je croyais sincèrement représenter une nation qui s'était élevée contre l'avilissement de la dignité humaine, et se posait en défenseur des libertés démocratiques. Elle a fait sien le principe condamnant la torture, qui figure dans la déclaration universelle des droits de l'homme. Désormais, la honte des méthodes employées en Algérie retomberait sur nous tous Français, si la France ne les désavouait pas et ne réprouvait pas ceux qui les ont employées.

Je souhaite ardemment que les victimes de ces procédés iniques aient la force de pardonner aux individus responsables. Ma foi chrétienne me fait espérer de toute mon âme qu'un jour ceux-ci redeviendront des hommes et renieront eux-mêmes leurs actes.

Cependant tous les citoyens doivent se sentir effectivement protégés par une loi qui, dès 1787, interdisait en France les tortures. C'est en vertu de cela que je porte plainte contre les faits énumérés dans cette lettre.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Procureur, l'expression de ma haute considération.

Denise WALBERT

Copyright © 2011 Editions Jacob-Duvernet.

5 MARS 1957, LETTRE DE J.B. AU DIRECTEUR DU JOURNAL *LE MONDE*

Tandis que la « bataille d'Alger » fait rage, les récits de sévices, d'actes de cruauté et de torture commis par l'armée française ne cessent d'arriver au journal, venant d'Alger comme ces deux lettres de J.B et de Y. F., pour faire connaître à l'opinion publique l'indicible. À la révolte devant ces actes

indignes de la France, se mêlent le regret d'avoir rendue désormais irrémédiablement impossible la coexistence entre les deux peuples, et la nostalgie de l'avant-1954, avant le déclenchement des haines.

M. le directeur du journal *Le Monde*, le 5 mars 1957

Monsieur le directeur,

Suite à ma lettre d'hier, je me permets de vous adresser quelques informations recueillies entre mille des jours derniers :

La DST a proposé de l'argent à M. Pierre Cholet s'il acceptait de parler. Inutile d'ajouter que ni pour cela ni pour autre chose, il n'a rien dit.

Un musulman encadré de bérets verts a été promené dans Kouba. Il portait, pendue à son cou, une pancarte qui portait ces mots : « collecteur de fonds ». On l'obligeait à crier : « vive l'Algérie française ». Il portait des traces de sévices.

Au camp de détention provisoire, situé à la piscine du stade municipal, chaque nuit, plusieurs détenus étaient amenés dans les cabines et torturés. De l'extérieur, on pouvait parfois entendre leurs cris. Chaque matin, l'ambulance venait prendre ces malheureux. Plusieurs sont morts.

Un musulman a été torturé à l'électricité. Des plaques blanchâtres, trace du supplice, sont apparues en divers points de son corps. Un autre est couvert de plaies suppurantes. Un autre a eu le bras tailladé. On a mis du sel dans ses plaies. Un autre, atteint mentalement suite aux tortures subies, vit prostré chez lui ; il se cache et pousse des cris de terreur dès qu'on l'approche. D'autres sont restés des heures debout avec un sac de sable sur la tête. Beaucoup de personnes arrêtées, dont des enfants, ont été mises en demeure de fuir ; elles ont alors été abattues à la sortie des locaux de détention.

Des camions quittent Alger, dans la soirée, chargés de musulmans. Ils les conduisent dans la campagne peu avant le couvre-feu. Ils sont ensuite, s'ils n'ont pas trouvé refuge, abattus comme suspects.

À l'occasion de nombreuses fouilles, tous les meubles ont été cassés, les murs percés, les portes arrachées. Les économies souvent péniblement amassées ont été volées.

Dans un bain maure, les soldats ont fait irruption, ont pris l'argent de tous les hommes présents, y compris celui de la caisse.

Copyright © 2011 Editions Jacob-Duvernet.

Dans une petite rue retirée, une patrouille rencontre deux jeunes musulmans. Contrôle de papier, tout est en règle. On les laisse partir. Ils font dix pas et sont abattus. Ensuite, mise en scène pour les autorités. Ils deviennent des terroristes.

Après cela, on demandera aux musulmans d'aider la France et de souhaiter l'Algérie française. Parmi les erreurs du passé dans ce pays, la France avait néanmoins réussi de belles réalisations. L'action présente est en train de tout détruire, même le souvenir de ce qui était bien.

J.B.

En cas de réponse, utiliser la Boîte Postale de l'espoir, numéro 17, la Redoute, Alger

Néanmoins, ce texte n'engage que moi.

9 MARS 1957, LETTRE D'Y. F. AU DIRECTEUR DU JOURNAL *LE MONDE*

Paris, le 9 mars 1957

M. le directeur,

Le Monde semble avoir manqué d'informations précises sur les combats qui ont eu lieu récemment au sud d'Aflou dans le djebel Abou.

En conséquence, je vous prie de bien vouloir rectifier les chiffres avancés par ce journal : il n'y a pas eu un tué parmi nos troupes, mais bel et bien 11 tués. Les rebelles ont eu de leur côté 83 tués et 12 prisonniers. Je vous prie également de bien vouloir faire connaître à vos lecteurs les traitements qu'ont eu à subir au nom de la pacification ces prisonniers « fellouses » comme on dit là-bas. La recette type consiste en ceci : on enlève un quartier d'environ 60 g de chair du cou du prisonnier, on bourre la plaie de poudre noire, on enflamme et on s'esbaudit devant le patient, parce qu'il paraît qu'il doit alors parler.

En espérant que votre journal, conforme à ses meilleures traditions, ne fera pas silence sur ces faits, je vous prie d'agréer, Monsieur le directeur, l'expression de ma considération distinguée.

Y. F.

Copyright © 2011 Editions Jacob-Duvernet.

Mars 1957, Pierre-Henri Simon

*La prise de position de Pierre-Henri Simon s'inscrit dans la ligne du journaliste Claude Bourdet qui, deux ans auparavant, parlait déjà de « Gestapo d'Algérie », et du général Pâris de Bollardière, qui se démet au même moment de ses fonctions en Algérie pour protester contre les pratiques de l'armée de Massu (*cf. infra*). Normalien, intellectuel engagé, âgé de 54 ans, il est professeur de littérature à la faculté de lettres de Fribourg. Dans son essai publié au Seuil,* Contre la torture*, il s'interroge avec indignation : « nous sommes aujourd'hui les vaincus d'Hitler, si notre patrie lui emprunte ses idées et ses moyens ». Ce texte trouve dans l'opinion un grand retentissement. Sirius, c'est-à-dire Beuve-Méry, le salue dans un éditorial publié dans* Le Monde *le 13 mars : « Dès maintenant, les Français doivent savoir qu'ils n'ont plus tout à fait le droit de condamner dans les mêmes termes qu'il y a dix ans les destructeurs d'Oradour et les tortionnaires de la Gestapo ».*

Même si la torture d'un Arabe était payante, je dirais encore qu'elle est criminelle, qu'elle est intolérable comme une tache à l'honneur, et mortelle au sens où l'on dit qu'un péché est mortel : quelque chose de plus essentiel que la puissance s'en trouve atteint et détruit ; une défaite plus intime et plus irréparable que la destruction d'une armée est subie à jamais. Dans un des journaux de soldats mobilisés en Algérie qu'il m'a été donné de lire, j'ai relevé la réponse atrocement éloquente qu'un lieutenant de type dur fit à un de ses camarades, scandalisé par l'horreur des tortures et des représailles : « Je ne crois pas à la mission de la France. L'armée, je l'ai au c… Je ne suis qu'un fonctionnaire, moi, et en régime totalitaire, je serais encore plus heureux. » Je pense, en effet, qu'une certaine éthique de la guerre totale, un certain ralliement aux méthodes d'un machiavélisme sans conscience et sans pitié ne sont possibles que dans un oubli criminel de la vocation de la France dans une trahison de son âme. Que ne peut-on craindre de garçons qui auront fait cette guerre dans cet esprit ? Quels prétoriens s'y préparent ? Quant à nous, qui avons lutté contre la monstruosité raciste, nous étions donc des dupes et nous sommes aujourd'hui les vaincus d'Hitler, si notre patrie lui emprunte ses idées et ses moyens, et apostasie la foi humaine

Copyright © 2011 Editions Jacob-Duvernet.

que nous avions crue immanente à son essence de nation.

Se peut-il que l'on souffre à ce point de ce dont on n'est pas personnellement responsable ? C'est un sentiment qui tient à la nature de l'homme et, je le crois, à sa nature noble, car il est à la racine de l'honneur. Le fils a des remords pour un acte de son père, le père pour un acte de son fils, bien qu'aucun n'y ait part, en vertu d'une solidarité charnelle et spirituelle qui les lie pour la gloire et pour la honte. La France n'est pas, pour moi Français, une réalité extérieure à ma personne : je suis en elle et elle est en moi. Unamuno a écrit : « Je souffre de l'Espagne. » Il y a des jours où l'on voudrait dire : « J'ai mal à la France. » « Nous qui croyons à la France ! » crient les nationalistes aveugles et sourds qui lui apprêtent de nouveaux malheurs sous les acclamations de la foule – mais qu'est-ce que croire à la France si l'on ne sait plus ni ce qu'elle est, ni ce qu'elle doit au monde, ni ce qu'elle se doit ?

« Tout est perdu fors l'honneur ! » Combien de générations de Français ont subi le choc du mot célèbre qu'illustrait, dans leur livre d'écolier, l'image du Roi-Chevalier, grand dans le malheur même ! Il répond, ce mot, à l'appel profond de l'âme d'un peuple qui, depuis la Chanson de Roland, n'a cessé de croire que le courage et la générosité brillent d'un éclat qui n'a pas besoin du succès, et comportent une récompense indépendante des décisions de l'histoire. Il faut penser bassement pour voir dans ce mouvement de l'esprit un signe de faiblesse, et pour s'indigner, par exemple, de ce que le nom de Dien-Bien-Phu ait été donné à une promotion de Saint-Cyr : si nulle lâcheté militaire n'a taché le drapeau français à Dien-Bien-Phu, si les soldats français s'y sont battus comme il convenait et ont su y bien mourir, il est juste que ce nom de malheur demeure un nom de gloire. « Tout est perdu fors l'honneur » – oui, notre nation, sur les cimes de sa conscience, a eu ce grand souci de mériter l'estime jusque dans la défaite, et de ne pas acheter la victoire par la félonie. Ah ! puissions-nous ne pas perdre en même temps la bataille et l'honneur ! Et que la France ose enfin jouer sa grandeur là où aucune fatalité ne peut rien contre elle : dans la fidélité à l'idée civilisatrice qui rend la personne plus sacrée que la société, l'esprit transcendant à l'histoire, le droit plus fort que la force. […]

Tel est un des visages de la guerre d'Algérie. Il faut que les Français osent le regarder en face. […] J'entends bien ce que l'on

Copyright © 2011 Editions Jacob-Duvernet.

va me dire, me crier de tous les côtés : « Mais les autres ? Mais les actes de terreur, les assassinats monstrueux, les mutilations, les viols, tous les crimes perpétrés par les rebelles ? Ce fermier qui, attaché à un poteau, a vu les fellaghas incendier sa ferme, violer sa femme et ses filles, éventrer ses enfants, voulez-vous qu'il pleure sur la férocité des représailles ? Ces soldats qui ont trouvé le corps d'un camarade égorgé, émasculé, au coin d'un bois où, par la complicité d'un village, une embuscade a été tendue, pensez-vous qu'il leur sera possible d'appliquer les conventions de Genève à l'égard d'un adversaire sauvage et cruel, et leur réaction de violence n'est-elle pas une nécessité de cette guerre ? Et si nous avons contre nous un peuple entier, solidaire dans la volonté de nuire, et de rompre, et remué dans ses profondeurs, pouvons-nous défendre nos droits sans que coule son sang de peuple, mêlé dans la punition comme dans la faute ? » La force de l'argument ne m'échappe pas. Il est exact que nous n'avons pas en face de nous des disciples de Gandhi, des apôtres de la non-violence, mais des terroristes, des hommes sans pitié, qui, n'ayant pas les moyens de faire une guerre noble, ont accepté de faire une sale guerre, dont l'assassinat est l'instrument habituel. Je sais aussi que beaucoup de Français, qui sont arrivés en Afrique avec des intentions généreuses, quand ils ont été pris dans le rythme de la lutte corps à corps avec un peuple fanatisé, ont eu tôt fait de perdre patience, d'entrer dans la grande colère de l'armée et de se convertir aux moyens durs : en telle séance de torture, c'était, me dit-on, un bon petit séminariste qui tournait le téléphone...

Oui, j'admets qu'il faille peser les responsabilités, remettre les actes dans leurs circonstances et ne pas laisser parler les faits tout seuls. J'admets qu'il y avait quelque chose de vrai dans ce que me disait un jeune officier d'active, réfléchi et humain, avant de partir pour l'Algérie : « La guerre qu'on nous envoie faire là-bas est vilaine ; le malheur est qu'une fois qu'on se trouve dedans, il faut faire celle-là, et non pas une autre. » Aussi bien me garderai-je de porter contre les méthodes de l'armée en Afrique du Nord une condamnation globale et sans nuances. D'une certaine façon, le scandale est moindre d'une troupe qui, mise en furie par un acte de banditisme ou par le meurtre d'un des siens, tire sa vengeance des premiers qu'elle rencontre, met le feu, pille et frappe, que d'un état-major qui organise froidement la torture comme moyen de renseignement. […]

Copyright © 2011 Editions Jacob-Duvernet.

C'est par des faiblesses de cette nature qu'une civilisation se dégrade, qu'une jeunesse s'avilit et qu'une nation déchoit. Cette « sale guerre » qui nous est imposée, il dépendait de nous que, de notre côté, elle demeurât à peu près propre. […]

Quels sont donc les coupables ? On pourrait, je crois, les répartir selon un ordre où les responsabilités progressent en gravité, bien qu'en s'éloignant de l'acte. L'exécutant au plus bas échelon – tel, par exemple, ce lieutenant chargé par son unité d'interroger les « bougnoules » et de faire parler les civils pour « éclairer la situation » – est à coup sûr un garçon brutal, ou que sa fonction ne tarde pas à brutaliser ; pas très intelligent, ni cultivé : s'il l'était, il souffrirait trop en accomplissant ce qui lui est demandé, il sentirait, en entendant hurler ses victimes, l'intolérable distance entre ce qu'il est : un soldat de la France humaniste et chrétienne, et ce qu'il accomplit : un crime raciste. S'il a des idées morales, ce qui est possible, elles ne peuvent être que des impératifs dangereusement simplifiés de la conscience sociale : la Patrie, pensée comme une idole dont le service abolit les commandements de Dieu et les lois de la nature raisonnable ; le Devoir, ramené à l'obligation de faire sans critique personnelle ce que le chef commande ; l'Honneur, conçu dans la perspective d'une éthique d'agressivité pure, qui éclipse les sentiments de justice et de générosité. Je n'exclus même pas l'hypothèse que le lieutenant tourmenteur, baptisé chrétien et élevé catholique, aille le dimanche à la messe de l'aumônier et, se confessant, oublie de parler de ce qu'il ne considère pas comme un péché : il n'a fait que son devoir en faisant « cracher les salopards », par tous les moyens. Soyons, comme Dieu le sera sans doute, indulgents aux têtes de peu de cervelle.

À l'échelon au-dessus de ce dur un peu simple, on entrevoit, plus coupable que lui, un type de militaire plus évolué, plus intelligent, plus conscient, et qui ne peut avoir pris sans un certain sadisme les habitudes cruelles que sa fonction exige, […] [un] bourreau civilisé que ses spéculations ont porté au-delà des catégories communes du bien et du mal, et qui plonge avec nonchalance dans l'horreur, en surhomme qui a surmonté la pitié. Je ne vois vraiment pas comment on pourrait découvrir une liaison, si détournée ou subtile fût-elle, entre les constantes de la culture française et le comportement de ce chef qui appartient en principe à une élite sociale de la France : la patrie charnelle est peut-être

Copyright © 2011 Editions Jacob-Duvernet.

servie par cet homme – je reste d'ailleurs persuadé qu'elle l'est mal, et qu'il se trompe sur le contenu même de ce qu'il suppose être son devoir, – mais la patrie spirituelle est offensée et trahie.

Plus haut encore, il y a ceux qui commandent ; ceux-là ne se salissent ni les mains, ni même les yeux. Tout donne à penser qu'ils prennent soin d'éviter les ordres écrits : on trouverait difficilement une note d'état-major prescrivant aux officiers des SR[6] l'emploi de la baignoire ou du téléphone – omission prudente qui permet, en cas d'enquête parlementaire ou gouvernementale, de répondre : « Nous ne savons rien de cela ; ces faits, fâcheux sans doute, se produisent dans le feu de l'action, dans les désordres d'une guerre violente et difficile, à l'échelon de la troupe, où il est impossible de les contrôler ». Il est même possible que des notes signées d'un général fassent état de l'interdiction des procédés inhumains ; mais il y a une façon de dire à l'exécutant d'une mission de renseignement : « Et puis, mon vieux, débrouillez-vous pour les moyens... », qui rend tout possible. […]

Mais je vois d'autres complices, plus lointains, apparemment moins souillés, et plus coupables encore : nous tous, qui ne voulons pas savoir, ou qui, sachant, ne disons rien. De telles méthodes de guerre – et ici, je mets tout ensemble tortures, exécutions, exactions, représailles – ne peuvent s'établir sans que le gouvernement y consente. Et le gouvernement ne saurait y consentir si l'opinion ne le laissait faire ou tacitement ne l'approuvait pas. Possible que l'opinion soit mal informée : mais à qui la faute ? On est d'abord tenté de dire : aux journalistes, mais ceux-ci rétorqueront : il y a la censure, il y a même les perquisitions chez ceux qui ont l'air d'être trop bien renseignés ; il y a la prison même. Tout cela est vrai, et suppose, de la part des démocrates qui gouvernent actuellement la France, des méthodes et un esprit plus conformes à un fascisme myope et larvé qu'à l'esprit de critique, de liberté et de justice qui définit le patriotisme en démocratie. Non, aucune excuse ne vaut à couvrir d'un silence général le scandale du plus précieux honneur de la France compromis et abîmé. Et, je le répète pour que soit bien compris le motif qui justifie ce livre :

6. Services de renseignement.

Copyright © 2011 Editions Jacob-Duvernet.

notre responsabilité à tous est engagée, aussi longtemps que nous nous réfugions hypocritement dans la bonne conscience, – comme s'il nous suffisait de n'avoir pas personnellement les mains sales, alors que nous sommes, sous le regard des peuples et sous le jugement de Dieu, complices des saletés par le consentement de nos cœurs ou par le silence de nos bouches. Ici, nous touchons du doigt un problème moral qui vaudrait d'être élucidé : celui de la culpabilité collective.

Pierre-Henri SIMON, *Contre la Torture*, Seuil, 1957

12 MARS 1957, LETTRE DE JEAN CHOUSSAT AU DIRECTEUR DU JOURNAL *LE MONDE*

Les propos de P.-H. Simon, en particulier sa phrase sur les Français « vaincus d'Hitler », frappent bon nombre de Français. Parmi ceux-ci, figure Jean Choussat, âgé de 23 ans en 1957, qui reproche à Simon de ne voir qu'un côté de la vérité, les tortures subies par les rebelles algériens, et d'occulter les souffrances endurées par les Français d'Algérie. Énarque, il deviendra un inspecteur des finances de grand renom. Il est décédé en 1998.

Paris, le 12 mars 1957

Monsieur le directeur,

Je viens de terminer à l'instant la lecture de l'article intitulé « Sommes-nous les vaincus d'Hitler ? » paru dans *Le Monde* de ce jour sous la signature de M. Michel Legris.

Je suis profondément indigné de la teneur de cet article. Je m'étonne que les seules atrocités relevées par M. P.-H. Simon soient celles commises par des Français. Je sais bien que M. P.-H. Simon ne prétend pas ignorer les tortures et les atrocités commises en Algérie par les rebelles. Je pense néanmoins que dénoncer ces tortures à l'occasion, et en quelques mots, n'est en rien comparable à la publication d'un livre consacré à un relevé méticuleux des excès reprochés à l'armée et à la police française. La vérité ne consiste pas, à mon sens, a découper la réalité pour en détacher certains fragments pourtant inséparables. Il n'est pas sincère celui qui n'a pas conscience de la relativité des événements. Comment pouvez-vous consacrer un paragraphe à

Copyright © 2011 Editions Jacob-Duvernet.

l'exemple (affligeant, certes) de ce notable constantinois quand des dizaines de Français d'Algérie, musulmans comme européens (surtout musulmans), ont été décapités, mutilés, violés, piétinés par les fanatiques ? Le sens de la mesure est inséparable de la notion de vérité. J'estime sincèrement, en tant que Français et chrétien, que votre article est un affront à tous les Français d'Algérie, européens et musulmans qui endurent chaque jour des tortures physiques et morales infiniment supérieures à celles que M. P.-H. Simon se plaît à énumérer. Je saisis mal, par ailleurs, en quoi et pourquoi ce petit livre est courageux : je n'y vois pour ma part que le courage du paradoxe. J'aimerais que les éditions du Seuil consacrent un volume à la description des tortures subies par des milliers de Français d'Algérie. Mais je n'y compte guère.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le directeur, l'assurance de mes sentiments distingués.

Jean CHOUSSAT

MARS 1957, LETTRE DE LUCIE COSCAS AU DIRECTEUR DU JOURNAL *LE MONDE*

Pendant la bataille d'Alger, des centaines, voire des milliers de civils sont arrêtés, torturés par des bourreaux désignés de longue date (les mêmes noms reviennent souvent) et emprisonnés. Tant des Arabes que des Européens subissent le martyre, les coups et les tortures – des hommes, mais aussi des femmes : Djamila Bouhired, Éliette Loup, Colette Grégoire, Lucie Coscas, et bien d'autres encore.

Dans la nuit du 21 au 22 mars, à 1 h du matin, les parachutistes se sont présentés chez moi et ont perquisitionné. Ils m'ont emmenée avec mon jeune frère Claude et transportée en Dodge, les yeux bandés avec chech. Nous sommes arrivés très vite à la villa Sésini où l'on m'a remis à un homme avec ces mots : « jusqu'à ce que mort s'ensuive ». J'ai été brutalement déshabillée et l'on m'a lié les pieds et les poignets, enroulée dans une couverture et complètement ficelée ; j'ai été étendue par terre et l'on m'a enlevé le bandeau. J'ai vu autour de moi des parachutistes à béret vert dont quatre étaient gradés. Des nourrices d'eau ont été amenées et trois hommes se sont assis sur moi : le premier grand et gros (et qui m'a dit plus tard connaître ma famille en me

Copyright © 2011 Editions Jacob-Duvernet.

donnant des détails sur elle) sur l'estomac, le deuxième sur le ventre et le troisième sur les genoux. Un quatrième me chatouillait les pieds, un cinquième me tenait la bouche ouverte et un sixième versait de l'eau qui pénétrait à flots dans la bouche, les narines et les yeux. Quatre bidons ont ainsi été versés. L'homme sur mon estomac, que je leur avais dit malade, sautait dessus. Cela dura près de 3 heures, pendant lesquelles ils se relayaient et mangeaient. J'entendis les cris de Colette Grégoire qui subissait devant moi le supplice de l'électricité, ainsi que Claude Lacascade à qui l'on donnait des coups. L'eau épuisée, les hommes se sont levés et toujours le plus grand et le plus gros, aidé du bourreau allemand Feldmayer, m'a donné des coups de pieds dans l'estomac, disant que c'était la meilleure manière de le guérir. Puis le lieutenant B., le policier L. et le capitaine F.ont réclamé pour moi l'électricité. Les électrodes ont été appliquées sur mes seins, sur mon dos et sur tout le haut du corps. Ils m'ont relevée par les cheveux et il était 5 h du matin quand ils m'ont rhabillée, disant à Claude Lacascade « à ton tour maintenant ». J'ai été amenée à la salle d'interrogatoire et à 7 h du matin, on m'a jetée dans ma cellule noire, sans air, de 2 m sur 2 m.

Le samedi soir on m'a appelée et le policier H. qui, avec trois autres lieutenants, se dit « flic », m'a rouée de coups et claques. Ils m'ont emmenée en auto et nous avons roulé toute la nuit. Nous sommes allés notamment chez Me Cohen, mon beau-frère, où tout a été saccagé, verres cassés, armoires et placards vidés, abîmés, appareils de photo et caméras maltraités et emmenés. Ils sont partis après avoir vidé les bouteilles de liqueur, écouté les disques et laissé le poste allumé. Je suis rentrée à la villa le dimanche. Mais à 7 h 30 du matin et à ce moment seulement, on a relâché mon jeune frère de 19 ans que le lieutenant B., le capitaine F. et H. m'avaient dit avoir torturé.

Le lundi soir, après avoir été violemment battue, je fus ramenée à la salle de torture, déshabillée entièrement, interrogée toute nue de 20 h à 23 h.

J'ai été ensuite gardée une semaine dans une cellule fermée et noire, sans interrogatoire. Le quinzième jour, après avoir entendu pendant des heures gémir et crier un homme près de ma cellule, j'ai été amenée la nuit dans une salle où le nommé H. m'a donné claques, coups de poing et coups de pied dans l'es-

Copyright © 2011 Editions Jacob-Duvernet.

tomac, sur la poitrine, dans le ventre et les tibias. Celui-ci m'a conduite dans la salle de torture où il m'a entièrement déshabillée, attaché les chevilles, lié les poignets dans le dos, puis ficelée dans une couverture et pendue par les pieds à des barreaux, la tête et les épaules touchant seules le sol. Je suis restée dans cette position pendant 2 heures. On m'avait amené une nourrice d'eau et dégagé ma bouche de la cagoule. À 5 h du matin, on m'a reconduite dans ma cellule. J'étais dans un état de très grande faiblesse physique et morale, puisqu'ils furent obligés de me conduire à l'infirmerie et de me faire passer un jour, le 11 avril, à la villa Mireille, boulevard Bru. Ce n'est que trois semaines après mon arrestation, c'est-à-dire le 12 avril 1957, que je fus conduite devant le juge d'instruction.

D'autre part, je dois signaler que pendant mon séjour à la villa Sésini, j'ai vu :

Madeleine Chaumat dans un état de grande faiblesse, couchée par terre dans un couloir, les menottes aux mains, ceci durant plusieurs jours.

M. Abdelli pendu à un soupirail par une corde qui liait ses mains et maintenait ses bras en arrière et en l'air. Il avait le visage tuméfié et un bâillon sur la bouche.

M. Perles, que j'avais entendu hurler pendant des heures, me fit voir ses poignets ensanglantés.

M. Gomis dans la même position que M. Abdelli.

Une codétenue a eu une crise et est restée un quart d'heure avant d'être sortie à l'air et de recevoir des soins. Je l'ai vu inanimée. J'ai su par la suite qu'elle avait été transportée d'urgence à l'hôpital de Mustapha.

En passant devant la cellule 2, un homme couché par terre, les membres raides, le visage blanc, les yeux fermés. Un policier déguisé en parachutiste promenait sur lui sa lampe électrique, il avait l'apparence de la mort.

Le 2 avril, j'ai vu sur la porte de la cellule 1 un X. J'ai su, quatre jours après, qu'il s'agissait d'Éliette Loup. Elle paraissait squelettique, extrêmement faible et fatiguée, et dans un très mauvais état nerveux. Je l'ai revue par la suite à la prison. Elle m'a dit avoir été torturée pendant quatre jours et m'a montré des traces de torture qu'elle avait subies.

En conséquence, je porte plainte contre tous mes tortionnaires, le capitaine F., le lieutenant B., les policiers H., L., M., ainsi que

Copyright © 2011 Editions Jacob-Duvernet.

contre X pour ces procédés inhumains et illégaux, indignes d'une armée et d'une police qui devrait être l'image d'un gouvernement démocratique et juste.

Lucie COSCAS

MARS 1957, RÉCIT DU GÉNÉRAL PÂRIS DE BOLLARDIÈRE

Dans le débat qui s'est ouvert sur les méthodes employées par les forces de l'ordre françaises, les témoignages de soldats rendus à la vie civile possèdent une grande force. Nouveaux arguments de poids jetés dans la bataille, s'ajoutent à partir de mars 1957 les prises de position de gradés, officiers du contingent ou de carrière, qui, tel le général Jacques Pâris de Bollardière, jettent leurs galons dans la balance.
Jacques Pâris de Bollardière (1907-1986), Compagnon de la Libération, devenu en Algérie le plus jeune général de l'armée française, entre en désaccord avec la stratégie gouvernementale et l'emploi de la torture. Opposé à la directive du général Massu qui ordonne une « accentuation de l'effort policier », il demande à être relevé de son poste et rentre en France en mars 1957. Il est le seul officier supérieur, héros de la France libre, à avoir condamné ouvertement l'usage de la torture pendant la guerre d'Algérie. Alors qu'il n'a jamais été rebelle, le général de Bollardière est le seul officier supérieur, avec le général Binoche et l'amiral Sanguinetti, qui n'ait pas été réintégré dans ses droits à la suite de la loi de réhabilitation des putschistes d'Alger en novembre 1982.

Vers le début de janvier 1957, tout s'accélère soudain et devient menaçant. Une violente poussée de terrorisme plonge Alger et sa région dans la fièvre. Pour faire face à la situation, on met en place une nouvelle organisation de commandement dans laquelle mon secteur se trouve englobé. Le général Massu, commandant la 10e Division parachutiste, en est le chef. Les pouvoirs civils abandonnent entre ses mains la totalité des pouvoirs de police qu'il décentralise aussitôt jusqu'au dernier échelon de la hiérarchie dans la division parachutiste. [...]

Des directives me parviennent, disant clairement de prendre comme premier critère l'efficacité et de faire passer en priorité les opérations policières avant toute pacification. Des femmes

Copyright © 2011 Editions Jacob-Duvernet.

musulmanes atterrées viennent m'informer en pleurant que leurs fils, leur mari, ont disparu dans la nuit, arrêtés sans explication par des soldats brutaux en tenue camouflée et béret de parachutistes. [...]

Quelques heures plus tard, je reçois directement l'ordre de faire exécuter immédiatement par mes troupes une fouille de toutes les mosquées du secteur pour y chercher des dépôts d'armes. Je refuse d'exécuter cet ordre reçu dans des conditions irrégulières et que je juge scandaleuses ; j'estime de plus qu'une telle provocation risque de ruiner les efforts de plusieurs mois. Je demande alors à être reçu immédiatement par le général Massu.

J'entre dans son vaste bureau [...] Je lui dis que ses directives sont en opposition absolue avec le respect de l'homme qui fait le fondement même de ma vie et que je me refuse à en assumer la responsabilité.

Je ne peux accepter son système qui conduira pratiquement à conférer aux parachutistes, jusqu'au dernier échelon, le droit de vie et de mort sur chaque homme et chaque femme, français ou musulman, dans la région d'Alger...

J'affirme que s'il accepte le principe scandaleux de l'application d'une torture, naïvement considérée comme limitée et contrôlée, il va briser les vannes qui contiennent encore difficilement les instincts les plus vils et laisser déferler un flot de boue et de sang...

Je lui demande ce que signifierait pour lui une victoire pour laquelle nous aurions touché le fond de la pire détresse, de la plus désespérante défaite, celle de l'homme qui renonce à être humain.

Massu m'oppose avec son assurance monolithique les notions d'efficacité immédiate, de protection à n'importe quel prix de vies innocentes et menacées. Pour lui, la rapidité dans l'action doit passer par-dessus tous les principes et tous les scrupules. Il maintient formellement l'esprit de ses directives, et confirme son choix, pour le moment, de la priorité absolue à ce qu'il appelle des opérations de police.

Je lui dis qu'il va compromettre pour toujours, au bénéfice de la haine, l'avenir de la communauté française en Algérie et que pour moi la vie n'aurait plus de sens si je me pliais à ses vues. Je le quitte brusquement.

En sortant de chez lui, j'envoie au général commandant en

Copyright © 2011 Editions Jacob-Duvernet.

chef une lettre lui demandant de me remettre sans délai en France à la disposition du secrétaire d'État à la Guerre.

Jacques PÂRIS DE BOLLARDIÈRE, Bataille d'Alger, bataille de l'homme, Desclée de Brouwer, 1972

29 MARS 1957, LETTRE OUVERTE DU GÉNÉRAL DE BOLLARDIÈRE À JEAN-JACQUES SERVAN-SCHREIBER, *L'EXPRESS*

Jean-Jacques Servan-Schreiber, journaliste et directeur de L'Express*, qui vient de passer six mois en Algérie, publie en feuilleton dans son journal son livre* Lieutenant en Algérie. *Cela lui vaut d'être inculpé pour atteinte au moral de l'armée. Le général de Bollardière soutient publiquement celui qui a servi sous ses ordres en Algérie : en rétorsion, il est condamné à 60 jours d'arrêt de forteresse, puis mis à l'écart.*

Le 21 mars 1957

Mon cher Servan-Schreiber,

Vous me demandez si j'estime que les articles publiés dans *L'Express*, sous votre signature, sont de nature à porter atteinte au moral de l'Armée et à la déshonorer aux yeux de l'opinion publique.

Vous avez servi pendant six mois sous mes ordres en Algérie avec un souci évident de nous aider à dégager, par une vue sincère et objective des réalités, des règles d'action à la fois efficaces et dignes de notre Pays et de son Armée.

Je pense qu'il était hautement souhaitable qu'après avoir vécu notre action et partagé nos efforts, vous fassiez votre métier de journaliste en soulignant à l'opinion publique les aspects dramatiques de la guerre révolutionnaire à laquelle nous faisons face, et l'effroyable danger qu'il y aurait pour nous à perdre de vue, sous le prétexte fallacieux de l'efficacité immédiate, les valeurs morales qui seules ont fait jusqu'à maintenant la grandeur de notre civilisation et de notre Armée.

Je vous envoie l'assurance de mon estime...

Général DE BOLLARDIÈRE

Copyright © 2011 Editions Jacob-Duvernet.

18 février 1957, général de Bollardière, directive d'application

La tentation à laquelle n'ont pas résisté les pays totalitaires de considérer certains procédés comme une méthode normale pour obtenir le renseignement doit être rejetée sans équivoque et ces procédés condamnés formellement.

Général de Bollardière

1957, récit du colonel Barberot

Roger Barberot (1915-2002) a 42 ans en 1957. Ancien résistant, colonel placé sous les ordres du général de Bollardière en Algérie – qu'il a connu pendant la Seconde Guerre mondiale et dont il devient un proche –, il démissionne de l'armée en avril 1957 par solidarité avec Bollardière et rédige très rapidement un ouvrage où il livre son témoignage : Malaventure en Algérie. *Où l'on retrouve cette idée des Français vaincus par Hitler…*

Parce que nous sommes dans une guerre civile, certains estiment que tout leur est permis. C'est ce qui me fait dire que l'hitlérisme, même vaincu, a laissé chez nous des traces profondes et indélébiles. Comme si des tortures avaient jamais été un moyen d'arrêter une rébellion... Même si le système était efficace et si chaque individu « soumis à la question » parlait et donnait des renseignements permettant d'éviter des morts et des attentats – vous savez que ce n'est pas le cas et que ça ne peut être le cas –je ne serais tout de même convaincu. C'est à mon avis une preuve de faiblesse et d'impuissance et si vraiment on en est réduit là, c'est que nous n'avons rien à faire ici.

Roger Barberot, *Malaventure en Algérie avec le général Pâris de Bollardière*, Plon, 1957

29 mars 1957, lettre de Paul Teitgen au ministre Robert Lacoste, *Le Monde* du 1er octobre 1960

Paul Teitgen (1919-1991), ancien résistant et déporté à Dachau, est le secrétaire général de la police française à Alger depuis août 1956. Le 29 mars 1957, écœuré par la

Copyright © 2011 Editions Jacob-Duvernet.

pratique quotidienne de la torture dont il découvre les preuves irréfutables en visitant le centre de Beni-Messous, ayant appris le 23 mars l'assassinat d'Ali Boumendjel après avoir sommé les parachutistes de le présenter au Parquet, Teitgen, l'ancien torturé de la Gestapo, envoie au ministre résidant en Algérie Robert Lacoste une lettre de démission qui est aussitôt refusée. Paul Teitgen tient en effet à cette époque une scrupuleuse comptabilité des 20 000 assignations à résidence diligentées par ses soins, et finit par constater 3 994 disparitions dont personne ne veut lui rendre compte ! Morts entre les mains de leurs tortionnaires, ces disparus ont été enterrés dans une fosse commune entre Zéralda et Koléa, à une trentaine de kilomètres d'Alger, quand leurs cadavres n'ont pas été jetés d'un hélicoptère dans la Méditerranée. Teitgen accepte, à la demande de Lacoste, de rester à son poste, pensant qu'il vaut mieux un garde-fou endommagé que pas de garde-fou du tout. Et puis Alger semble provisoirement calme. Peut-être le cauchemar va-t-il se dissiper... Paul Teitgen démissionne finalement le 3 octobre 1957, en réaction contre les exécutions « extra-judiciaires » et l'emploi généralisé de la torture.

Monsieur le Ministre,

Le 20 août 1956, vous m'avez fait l'honneur d'agréer ma nomination au poste de secrétaire général de la préfecture d'Alger, chargé plus spécialement de la police générale. Depuis cette date, je me suis efforcé avec conviction, et à mon poste, de vous servir – et quelquefois de vous défendre – c'est-à-dire de servir, avec la République, l'avenir de l'Algérie française. Depuis trois mois, avec la même conviction, et sans m'être jamais offert la liberté, vis-à-vis de qui que ce soit d'irresponsable, de faire connaître mes appréhensions ou mes indignations, je me suis efforcé dans la limite de mes fonctions, et par-delà l'action policière nouvelle menée par l'armée, de conserver – chaque fois que cela a été possible – ce que je crois être encore et malgré tout indispensable et seul efficace à long terme : le respect de la personne humaine.

J'ai aujourd'hui la ferme conviction d'avoir échoué et j'ai acquis l'intime certitude que depuis trois mois nous sommes engagés non pas dans l'illégalité – ce qui, dans le combat mené

Copyright © 2011 Editions Jacob-Duvernet.

actuellement, est sans importance – mais dans l'anonymat et l'irresponsabilité qui ne peuvent conduire qu'aux crimes de guerre.

Je ne me permettrais jamais une telle affirmation si, au cours de visites récentes effectuées aux centres d'hébergement de Paul-Cazelles et de Beni-Messous, je n'avais reconnu sur certains assignés les traces profondes des sévices ou des tortures qu'il y a quatorze ans je subissais personnellement dans les caves de la Gestapo de Nancy. Or ces deux centres d'hébergement, installés à sa demande par l'autorité militaire d'Alger, sont essentiellement pourvus par elle. Les assignés qui y sont conduits ont d'abord été interrogés dans les quartiers militaires après une arrestation dont l'autorité civile, qui est celle de l'État, n'est jamais informée. C'est ensuite, et souvent après quelques semaines de détention et d'interrogatoires sans contrôle, que les individus sont dirigés par l'autorité militaire au centre de Beni-Messous et de là, sans assignation préalable et par convoi de cent cinquante à deux cents, au centre de Paul-Cazelles.

J'ai, pour mon compte personnel et sans chercher à échapper à cette responsabilité, accepté de signer et de revêtir de mon nom jusqu'à ce jour près de deux mille arrêtés d'assignation à résidence dans ces centres, arrêtés qui ne faisaient que régulariser une situation de fait. Je ne pouvais croire, ce faisant, que je régulariserais indirectement des interrogatoires indignes dont, au préalable, certains assignés avaient été les victimes. Si je n'ignorais pas qu'au cours de certains interrogatoires des individus étaient morts sous la torture, j'ignorais cependant qu'à la villa Sésini, par exemple, ces interrogatoires scandaleux étaient menés, au nom de mon pays et de son armée, par le soldat de 1e classe F..., sujet allemand engagé dans le 1er REP, et que celui-ci osait avouer aux détenus qu'il se vengeait ainsi de la victoire de la France en 1945. Rien de tout cela, bien sûr, ne condamne l'armée française, non plus que la lutte impitoyable qui doit être menée par elle dans ce pays, et qui devait l'être à Alger plus spécialement contre la rébellion, l'assassinat, le terrorisme et leurs complices de tout ordre. Mais tout cela condamne la confusion des pouvoirs et l'arbitraire qui en découle. Ce n'est plus tel ou tel responsable connu qui mène les interrogatoires, ce sont des unités militaires. Les suspects ne sont plus retenus dans les enceintes de la justice civile ou militaire, ni même dans les lieux connus de l'autorité administrative. Ils sont partout et nulle part. Dans ce système, la justice

Copyright © 2011 Editions Jacob-Duvernet.

– même la plus expéditive – perd ne serait-ce que l'exemplarité de ses décisions. Par ces méthodes improvisées et incontrôlées, l'arbitraire trouve toutes les justifications. La France risque, au surplus, de perdre son âme dans l'équivoque. Je n'ai jamais eu le cynisme et je n'ai plus la force d'admettre ce qu'il est convenu d'appeler des « bavures », surtout lorsque ces bavures ne sont que le résultat d'un système dans lequel l'anonymat est seul responsable. C'est parce que je crois encore que dans sa lutte la France peut être violente sans être injuste ou arbitrairement homicide, c'est parce que je crois encore aux lois de la guerre et à l'honneur de l'armée française que je ne crois pas au bénéfice à attendre de la torture ou simplement de témoins humiliés dans l'ombre. Sur quelque 257 000 déportés, nous ne sommes plus que 11 000 vivants. Vous ne pouvez pas, Monsieur le Ministre, me demander de ne pas me souvenir de ce pour quoi tant ne sont pas revenus et de ce pour quoi les survivants, dont mon père et moi-même, doivent encore porter témoignage. Vous ne pouvez pas me le demander, parce que telle est votre conviction et celle du gouvernement de mon pays. C'est bien, au demeurant, ce qui m'autorise à vous adresser personnellement cette lettre, dont il va sans dire qu'il n'est pas dans mes intentions de me servir d'une quelconque manière. Dans l'affirmation de ma conviction comme de ma tristesse, je conserve le souci de ne pas indirectement justifier les partisans de l'abandon et les lâches qui ne se complaisent que dans la découverte de nos erreurs pour se sauver eux-mêmes de la peur. J'aimerais, en revanche, être assuré que vous voudrez bien, à titre personnel, prendre en considération le témoignage d'un des fonctionnaires installés en Algérie par votre confiance, et qui trahirait cette confiance, s'il ne vous disait pas ce qu'il a vu et ce que personne n'est en droit de contester, s'il n'est allé lui-même vérifier. J'ai, en tout état de cause, Monsieur le Ministre, perdu la confiance dans les moyens qui me sont actuellement impartis pour occuper honnêtement le poste que vous m'aviez assigné. Je vous demande, en conséquence, de bien vouloir prier M. le ministre de l'Intérieur de m'appeler rapidement à d'autres fonctions.

Je vous demande enfin, Monsieur le Ministre, d'agréer cette lettre comme l'hommage le plus sincère de mon très profond et fidèle respect.

Paul TEITGEN

Copyright © 2011 Editions Jacob-Duvernet.

9 avril 1957, lettre d'Éliane Gautron au directeur du journal *Le Monde*

Jacques et Éliane Gautron sont membres du groupe des « chrétiens progressistes ». Ils hébergent des réunions politiques du FLN. Fin 1956, le général Massu décide de donner « le coup de semonce à certains milieux européens qui ont fait de la charité une interprétation abusive et antinationale ». Il vise alors les centres sociaux créés en 1955 par Germaine Tillion, sociologue, ancienne résistante et ancienne déportée : des centres créés pour combattre l'analphabétisme, le manque d'hygiène et de nombreux aspects de la misère sociale en Algérie. Au début de 1957, seize membres des centres sociaux d'Alger sont arrêtés. Ce n'est que le début d'une répression qui s'achèvera en 1962 avec l'assassinat de six dirigeants des centres à El Biar par l'OAS. Jugés lors du procès des « chrétiens progressistes » le 23 juillet 1957, Jacques et Éliane Gautron seront condamnés à 2 ans de prison.

Prison civile d'Alger
Gautron née Ratel Eliane
N° écrou 8499
Alger, le 9 avril 1957

M. le Procureur général d'Alger,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les faits suivants : mon mari Jacques Gautron a été arrêté mardi 19 février 1957 par des officiers du premier RCP. Il était sorti le 16 février de l'hôpital d'El Kettar après un traitement de trois semaines. Mon mari est un grand asthmatique et il a un ulcère à l'estomac. J'avais dû, avant que les parachutistes l'emmènent, lui faire une piqûre de solucamphre pour le soutenir. J'étais donc à juste titre très inquiète. C'est le 20 février vers 21 h 30 que les mêmes parachutistes vinrent m'appréhender. Je fus conduite en voiture à Maison-Carrée, dans la caserne du 46e régiment de transmissions. Là, j'ai d'abord été interrogée correctement, puis on me fit des menaces : « nous allons être obligés d'employer les grands moyens ». On me parla même du polygone de Maison-Carrée et de « 12 balles dans la peau ». Vers minuit, on me conduisit dans une cellule d'où je fus extraite environ 2 heures plus tard. On me montra un mot écrit au crayon par mon mari, mais l'écriture

Copyright © 2011 Editions Jacob-Duvernet.

était tellement déformée que je compris aussitôt qu'il avait été torturé. Je demandais à être confrontée avec lui, ce qui fut fait. Mon mari était dans un état de faiblesse incroyable ; il me supplia de parler pour éviter qu'on ne me torture ; le lieutenant C. me décrivit avec désinvolture ce qu'on lui avait fait : « Vous voyez, il a reçu quelques coups, puis on l'a seulement pendu par les mains et on lui a juste fait un peu d'électricité ». Voyant que je ne voulais pas parler, les lieutenants J. et C. m'emmenèrent alors en voiture après m'avoir bandé les yeux. Arrivée à destination, je me souviens très nettement qu'on me fit descendre une marche et j'entrai dans une pièce. On m'enleva le bandeau (qui était un chèche kaki). La pièce, à peu près grande de quatre mètres sur cinq, était vide. Une double corde pendait du plafond, des tonneaux métalliques étaient debout, au nombre de quatre ou cinq peut-être. Dans un des tonneaux se trouvait de l'eau, sur un autre, une dynamo. Un troisième homme, adjudant de parachutistes, était là. On me fit ôter tous mes vêtements sans exception et le lieutenant J. camoufla une petite fenêtre (sur le mur à droite de la pièce en entrant) avec ma propre veste. Je dois à la vérité de dire que l'adjudant qui me paraissait plus humain que les deux autres, me supplia de parler pendant peut-être 10 minutes, avant de « passer à l'action ». Puis on me fit monter sur un des tonneaux et le lieutenant J. me lia les poignets ensemble derrière le dos avec des chiffons, il les fixa à la corde du plafond, puis il me fit basculer brutalement du tonneau. Je fis un tourbillon et j'eus l'impression d'avoir les bras arrachés des épaules. J'avais l'extrême pointe des pieds seulement qui touchait le sol. On me fit alors passer le courant électrique à l'oreille, sur la nuque, sur le bras gauche, en m'aspergeant tout le corps avec des seaux d'eau. On me frappait aussi sur tout le corps avec un nerf de bœuf. Je préfère passer sur les injures et les grossièretés qui me furent prodiguées. Comme je criais, le lieutenant J. me mit un bâillon. La pendaison, le bâillon et le fait que j'ai un pneumo thorax réduisaient de plus en plus mes possibilités de respiration et j'étouffais littéralement. À ce moment, j'ai prié Dieu de mourir et je n'en pouvais plus. De toutes ces tortures, la pendaison était vraiment la pire. Cela dura environ deux heures et demi, au bout desquelles je finis par confirmer la déclaration de mon mari sans y ajouter un mot. On cessa alors de me

Copyright © 2011 Editions Jacob-Duvernet.

frapper et de passer le courant, et les trois hommes partirent en me laissant pendue. Au bout d'un moment, un quart d'heure peut-être, les trois hommes revinrent, me posèrent encore des questions, puis finirent par me détacher. Ils durent m'aider à remettre mes vêtements car mes mains étaient violettes et engourdies, mes poignets enflés et je ne pouvais plus m'en servir. J'avais mal partout. À la suite de ces sévices, j'eus des douleurs dans les épaules pendant au moins trois semaines. Je ne pouvais pas lever les bras et ma main gauche, à l'heure où j'écris, n'a pas encore retrouvé toute sa sensibilité.

D'ailleurs, deux jours après les tortures, l'adjudant me fit mettre nue une seconde fois pour voir si j'avais des traces. Je passais, après cette nuit, trois jours pendant lesquels on m'interrogea encore et on me menaça de me torturer à nouveau. Je sais, de la bouche même d'un de mes tortionnaires, que Nagima Hablal que mon mari et moi avions mise en cause sous la torture avait été arrêtée et torturée pendant 6 heures. Il me dit aussi qu'à la suite des tortures elle avait eu plusieurs crises de nerfs.

Le samedi 23 février, on nous emmena, cinq musulmans, mon mari et moi au camp de Ben Messous. Au cours de mon séjour dans ce camp, j'ai vu sur place, et arrivant de l'extérieur, un grand nombre d'hommes dans un état lamentable, portant très visiblement des traces de coups, de brûlures, des dents cassées, etc.

Les conditions de vie au camp étaient les suivantes : nourriture très rudimentaire, trop épicée, quantité souvent insuffisante, surtout pour les hommes, logement sous tente. Les hommes avaient droit à une petite natte et deux couvertures, or il faisait très froid et humide la nuit.

Dans la nuit du jeudi au vendredi 1er mars, mon mari eut une crise d'asthme si violente qu'on dut l'hospitaliser. La nuit suivante, vers 22 h 30, des officiers du 1er REP vinrent me chercher en Jeep et je fus amenée à leur PC, villa Sésini. Connaissant par certains récits de mes camarades du camp ce qui se passait alors à la villa Sésini, j'étais admirablement « conditionnée » pour un interrogatoire. J'étais dans un état de terreur, surtout quand on m'eut dit qu'on était allé chercher mon mari à l'hôpital, qu'on allait nous torturer l'un devant l'autre si nous ne parlions pas, que je ne cherchai même pas à me défendre et que

Copyright © 2011 Editions Jacob-Duvernet.

j'acceptai sans résistance toutes les accusations, même les plus fantaisistes, que ces messieurs portaient contre moi. À la villa Sésini, aucune torture physique ne m'a été infligée, mais je peux dire, par contre, qu'aucune torture morale ne me fut épargnée, menaces de tortures envers mon mari, chantage et promesse concernant mon enfant, même tentative de corruption. On traîna dans la boue tous mes amis, on tenta de me faire renier mes plus chères amitiés. J'ajoute que mon mari et moi avons été détenus six semaines avant d'être mis sous mandat de dépôt.

À la villa Sésini, on me confronta avec Nassima Hablai. Elle était dans un état effrayant. J'eus, quelques jours après, la possibilité de m'occuper d'elle, de lui faire sa toilette car, quinze jours après les tortures, elle ne pouvait absolument pas se servir de ses mains. Il fallait lui donner à manger et la soigner comme une enfant. Malgré mon angoisse de la voir en cet état, ce fut une joie pour moi de lui rendre ces menus services. J'ajoute que ces épreuves avaient terriblement affecté le moral et le psychisme de Nassima. Il y a d'ailleurs tout lieu d'être angoissé en la sachant encore au pouvoir arbitraire du 1er REP.

Au cours de mon séjour à la villa Sésini et à son annexe, la villa Mireille, je me suis trouvée avec les personnes suivantes qui ont toutes été torturées à la villa Sésini :

Madame Hélie (50 ans) : 12 heures debout, cagoule sur la tête, gifles, menaces de chien

Sadok Chérif Pha pha : électricité

Denise Walbert : électricité, eau, gifles

Nelly Forget : électricité, eau, gifles

Monique Hanoun : électricité, eau, gifles (sur les seins)

Salima El Haffaf : électricité, eau, gifles

Fatima Benosmane : électricité (entre autres dans le vagin et dans les gencives), eau, gifles

Madame Cardi (42 ans) : gifles nombreuses

Claudine Lacascade : électricité, eau, gifles

Nelly Porro (19 ans) : électricité, eau, gifles

Janine Belkhodj : électricité, eau, gifles

Je porte plainte contre les sévices de toutes sortes qui ont été utilisés contre les personnes citées, mon mari et moi-même, non dans un esprit de haine et de vengeance, qui m'est totalement étranger, mais au contraire pour éviter que de telles

Copyright © 2011 Editions Jacob-Duvernet.

horreurs ne se renouvellent, même à l'encontre de ceux qui les ont commises.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Procureur général, l'expression de ma haute considération.

Éliane GAUTRON

AVRIL 1957, LETTRE D'ÉLIETTE LOUP AU DIRECTEUR DU JOURNAL *LE MONDE*

Éliette Loup est une « pied-noir aux pieds nus ». Dans la ferme de Haouch Mezghenni, dans la Mitidja, où elle est née, en 1934, même les enfants de pieds-noirs ne portaient pas de chaussures. Sa mère, militante du Parti communiste algérien (PCA), envoie de l'argent et des colis aux Brigades internationales, pendant la guerre d'Espagne, et reçoit les communistes que l'on relègue dans le Sahara. Elle est très respectueuse des Arabes qui vivent à la ferme. Ayant perdu son père très tôt et n'ayant que trois sœurs et nul frère, elle considère les paysans vivant avec sa famille comme ses pères. Elle a vingt ans lorsque la guerre d'indépendance éclate. Elle est déjà militante au PCA, où elle est entrée très jeune, un peu pour retrouver sa mère, morte en 1947. Devenue agent de liaison, collectrice de fonds, recherchée dès 1954, elle ne peut plus retourner dans sa ferme. Belle et dynamique, elle réussit à déjouer tous les pièges tendus par la police, jusqu'à son arrestation en 1957.Son témoignage ne s'étend pas, par pudeur, sur les viols qu'elle a subi, comme nombre de ses compagnes de lutte.

14 ter, rue du Landy, Clichy
PER.74-76
Le 13 décembre 1957

À Monsieur Hubert Beuve-Méry, directeur du *Monde*
5 rue des Italiens
Paris 9°

Monsieur le directeur,

Nous avons l'honneur de vous faire parvenir ci-joint, en accord avec l'intéressée et ses avocats, le texte de la plainte contre tortures et sévices, déposée par Melle Éliette Loup auprès de M. le procureur général et de M. le procureur de la République.

Copyright © 2011 Editions Jacob-Duvernet.

Nous tenons à vous remercier d'avoir rendu compte, dans votre journal, de celle déposée par Mme Denise Walbert.

Nous espérons que vous voudrez bien donner à ce nouveau document une place dans vos colonnes, comme il nous semble le mériter.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le directeur, l'expression de notre considération distinguée.

Maurice Pagat

Prison civile d'Alger
Éliette Loup, écrou 8697
Étudiante
20 ans

Plainte à M. le procureur général
et à M. le procureur de la République

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les faits suivants :

J'ai été arrêtée le mardi 2 avril 1957 dans la rue, par les bérets verts, et c'est une auto civile qui m'a conduite à la villa Sésini. Je fus interrogée et fouillée immédiatement, ceci accompagné de gifles violentes. Brusquement on me couvrit la tête d'une cagoule et, bousculée à coups de poing dans le dos, on me conduisit à la torture.

On me fit mettre nue, les mains liées dans le dos, pieds liés, enveloppée dans une couverture et ficelée (par terre), un chiffon appliqué sur la bouche. Le supplice de l'eau commençait. Ils étaient toujours plusieurs à me maintenir, dont un très lourd assis sur mon estomac. Arrêt, lorsque je suffoquais trop, pour me poser des questions, et cela recommençait jusqu'à évanouissement. J'ai repris conscience sur le côté. Je vomissais d'énormes quantités d'eau. Ils m'avaient enlevé la cagoule et je pouvais voir les paras qui m'entouraient. C'était dans une petite cour mauresque avec, au milieu, un bassin à poissons rouges tellement paisibles et c'était leur eau qu'ils utilisaient. Enfin, arrêt. Déficelée, pliée en deux pour vomir encore, rhabillée avec leur aide. Après cela, interrogatoire à nouveau dans les bureaux. Gifles jusqu'à saignement de nez. Conduite en cellule, au secret.

Mercredi 3 [avril]. Matin. Menée à l'interrogatoire, avec cagoule, dans le bureau du capitaine F. Là, coups sur la figure, tête cognée contre le mur, coups à l'estomac, étranglements,

Copyright © 2011 Editions Jacob-Duvernet.

fessée jupe relevée, gifles à nouveau jusqu'à saignement de nez. J'avais la joue et le nez enflés et très mal aux oreilles ; retour en cellule.

Soir. Amenée, cagoule sous laquelle on peut à peine respirer, mise nue, torture à l'électricité sur tout le corps avec menace : « Il fait nuit, personne ne sait que tu es là, tu parleras ou on te tuera. » L'un des bourreaux demandait que l'on me mît l'électricité dans le sexe, un autre faisait le simulacre de me couper le bout du sein. En plus des secousses électriques, je suffoquais sous la cagoule et sous une main qui étouffait mes cris.

Je fus relevée et une séance d'étranglement contre le mur suivit. Et, toujours, la même question était posée : « tu parles ? ». Puis ce fut le gonflage à l'eau, arrêt pour questions à nouveau ; reprise avec en plus l'électricité sur la figure mouillée ; de douleur, je crois avoir bousculé en passant le gros « para » qui était sur moi. Toute mouillée, je me rhabillais ; ils me bâillonnèrent et me jetèrent dans le fond d'une voiture.

Ils parlaient de m'égorger dans un coin de campagne. « Un coup des fellaghas », disaient-ils. Arrêt sur le bord de la route. Dans un fossé, trois hommes sur moi, étranglement et poignard sur ma poitrine, menaces et questions. Lorsqu'une automobile passait, ils me camouflaient.

Remise dans le fond de l'auto, traînée par les cheveux, à nouveau près de la mer, menaces de m'y jeter. Puis : « La mort serait trop douce pour toi, tu serais trop heureuse, tu vas encore souffrir. » Retour en cellule à coups de pieds et de poings, jetée violemment sur ma natte. Consigne : pas manger, pas boire, pas dormir (réveil toutes les demi-heures pour rester 10 minutes debout.)

Jeudi 4 : matin 8 h. Cagoule. Je me retrouvais dans la petite cour mauresque, debout les bras en l'air, je suis attachée par des menottes au barreau le plus élevé d'une échelle. Je devais rester dans cette position toute la journée jusqu'à 8 h du soir sans arrêt. Consigne aux gardes qui se relayaient : ne pas lui parler, ne pas la laisser s'asseoir, ni poser le pied sur un échelon, ne pas lui donner à boire. L'un des bourreaux est venu me voir à 14 h. Il dégustait une orange. Sans me détacher, questions à nouveau, étranglement contre le mur jusqu'à évanouissement, coup sur la tête et frottement des coudes contre le mur. « Je ne reviendrai qu'à 8 h, puisque tu ne veux rien dire. » À 18 h, retour. Il m'a parlé gentiment : « Tu es fatiguée, tu as mal au bras et à la tête,

Copyright © 2011 Editions Jacob-Duvernet.

tu as faim, je te détache, je te donne à boire et à manger, tu te couches dans un lit et on discute. Sinon, je te laisse là toute la nuit. » À 20 h retour ; questions. « Reste là et demain, on te retrouvera morte. » À 20 h 30 on me détachait. Je fus conduite en cellule, mais ce n'était pas fini. On me mit sur le côté pour me lier ensemble les deux mains et un pied. Les deux mains étaient attachées par des menottes, et une corde de 10 cm environ reliait le pied gauche aux mains. Il m'était impossible de bouger même pour me couvrir. Une seule position m'était possible, celle dans laquelle ils m'avaient laissée. M'asseoir représentait beaucoup d'efforts et mon épaule à vif des tortures précédentes m'empêchait de m'adosser. Réveil tous les quarts d'heure. Pour aller aux WC, il me fallait attendre mon bourreau qui craignait que les gendarmes ne me religotent pas assez étroitement.

Vendredi 5 : dans l'après-midi, amenée (traînée plutôt, car mon corps était tout paralysé). Devant le capitaine F. : « Tu parles ? » « Non ». Retour immédiat en cellule dans la même position. Menottes serrées au dernier cran, corde encore plus courte liant mon pied et mes mains. Mon genou était extrêmement douloureux. Ma jambe repliée me faisait souffrir et lorsque, par épuisement, je m'endormais quelques minutes, le réveil était torturant à hurler, parce que c'était toujours sur la même épaule que reposait mon poids. D'ailleurs, je délirais très fort et les gardes venaient me voir. Je reprenais conscience. Je ressentais une fatigue intense dans tout le corps et j'avais soif, soif, soif, soif, avec tout cela, j'avais mes règles. Je suis restée comme cela par conséquent deux nuits et un jour.

Samedi six : matin. Tortures terminées. Conduite par l'un de mes bourreaux pour boire un café au lait, pour me laver. Je marchais très difficilement. Je n'arrivais pas à manger tant je suffoquais et pleurais nerveusement. Je fus incapable de me peigner. Mon bourreau me peigna en me demandant : « Je ne te fais pas trop mal, au moins ? C'est hier que tu es arrivée, n'est-ce pas ? » Il me sortit dans le jardin, mais je demandais à rentrer en cellule, incapable de supporter la lumière. J'étais épuisée. On me donna un lit de camp. C'est après les tortures qu'on sent réellement tout le mal qu'on vous a fait. J'étais très fatiguée. Je n'avais pas faim. Je buvais par contre énormément ; manger

Copyright © 2011 Editions Jacob-Duvernet.

me faisait mal aux oreilles et à la gorge (conséquence des étranglements et des coups sur les oreilles). Le simple fait d'avaler ma salive me torturait. Ma main gauche était insensible, elle l'est encore et cela depuis la première torture à l'eau. J'avais des plaques de sang aux coudes, des croûtes et des bleus sur tout le corps, en particulier à l'épaule qui est encore marquée aujourd'hui.

On me laissa toujours au secret. Jamais mon nom ne fut inscrit sur la porte de la cellule ; je ne sortais que pour aller aux WC ou à l'infirmerie. La nuit, je délirais ; la gorge et les oreilles me faisaient souffrir terriblement ; je rêvais qu'ils me torturaient à nouveau. Il me fallut prendre du Gardénal. De mon cachot, j'ai entendu un homme suffoquer toute une après-midi. La nourriture était mauvaise ; je ne pouvais la voir, dans le noir, ni la reconnaître au goût, d'ailleurs, mais ce qu'il y a de certain, c'est que la quantité et la consistance étaient ridicules.

En résumé : quatre jours de torture.

Sept jours pour me remonter un peu de façon à ce que je sois présentable. Le 12, enfin, j'étais présentée au juge d'instruction avec d'autres personnes détenues illégalement à Sésini. Tous les détenus ont été torturés de façon atroce. Tous étaient méconnaissables à leur sortie.

Éliette Loup

Avril 1957, lettre de Claude-Henri Rocquet au ministre de la Défense, envoyée en copie au directeur du *Monde*

Claude-Henri Rocquet, né en 1933, agrégé de lettres, docteur en esthétique et sciences de l'art, participe à la lutte non-violente de Lanza del Vasto et des Amis de l'Arche pour la paix en Algérie et contre la torture. Incorporé, il effectue son service militaire en Algérie comme simple soldat. Il publiera une trentaine d'ouvrages, poèmes, récits, essais, pièces de théâtre.
Lanza del Vasto, philosophe, militant de la paix italien, a été l'animateur des Communautés de l'Arche, qu'il créa sur le modèle de l'action non violente de Gandhi.

Copyright © 2011 Editions Jacob-Duvernet.

Paris, avril 1957

à M. Bourgès-Maunoury
Ministre de la Défense nationale

Si c'est conspirer que de dire la vérité ; si c'est trahir que d'exiger qu'en tout ennemi soient respectés les droits élémentaires de la dignité humaine ; si c'est là mériter les poursuites judiciaires et la prison, alors j'ai l'honneur de vous faire savoir, Monsieur le Ministre, que nous sommes des milliers à réclamer ce sort.

Je me dénonce le premier.

« Des rappelés témoignent... », « L'appel à la conscience des Français » de Lanza del Vasto et de ses compagnons, m'ont révélé les horreurs de la répression d'Algérie. Je me fais un devoir de divulguer ces écrits de toutes mes forces. Je me tiens donc de façon permanente à la disposition de votre justice.

Et vous prie de recevoir, Monsieur le Ministre, l'expression de mes égards.

Claude-Henri ROCQUET

Copyright © 2011 Editions Jacob-Duvernet.

10 AVRIL 1957, TÉMOIGNAGE DE MOHAMED-HABIB TELIDJI AU DIRECTEUR DU JOURNAL *LE MONDE*

La torture ne se limite pas au territoire algérien, comme le montre le témoignage de Mohamed-Habib Telidji, torturé sur le territoire métropiltain même. Âgé de 32 ans en 1957, il est étudiant en sciences politiques à Strasbourg. Alors qu'il est innocent, il est arrêté et torturé pendant deux jours à Strasbourg, dans un commissariat de quartier, par des policiers qui disposent visiblement de toute la panoplie gestapiste.

Une fois libéré, il saisit la commission de sauvegarde du droit et des libertés individuelles créée quelques jours plus tôt par Guy Mollet et par le gouvernement français pour lutter contre les abus de la répression. En pure perte, malgré l'attitude bienveillante du procureur de la République de Strasbourg. Bien après la guerre d'Algérie, Mohamed-Habib Telidji est devenu haut fonctionnaire dans son pays. En 2006, il était inspecteur régional des services fiscaux à Blida.

Mohamed-Habib Telidji
Étudiant en sciences politiques
Foyer universitaire FEC
17, place Saint-Étienne à Strasbourg
Le 10 avril 1957

Certains témoignages de personnalités et groupements divers se sont récemment élevés dans l'opinion française pour protester contre une vague d'exécutions commises au nom de la pacification en Algérie. Je ne veux pas en démagogue profiter de la circonstance afin d'ajouter, comme le prétendraient d'autres personnes, de l'eau au moulin des « cryptocommunistes ». C'est en toute conscience, parce que d'abord j'ai souffert dans mon corps et mon esprit, qu'ensuite j'ai vu avilir des hommes par des policiers en sol métropolitain, que j'élève la voix avec véhémence et dis que la liberté de l'homme et sa dignité sont le jouet d'un déclic de passion violente et incontrôlée chez des personnes chargées de la sécurité des gens. J'ajouterai, et ceci est capital, que parmi ces mêmes hommes, ceux qui ont vécu le drame du terrorisme marocain et par la suite affectés en France, étaient les plus hargneux et les plus zélés, s'étant faits à un mode de comportement, ne pouvant se libérer d'une certaine psychose qu'ils ont ramenée d'Outre-Atlas, mus par une haine exacerbée du « suspect », s'extériorisant par une « méthode » que j'hésite à décrire.

Ces derniers ont employé dans l'affaire qui nous occupe des moyens de persuasion on ne peut plus sataniques. Je me dois de donner l'alarme, non par vengeance, mais ce contact physique avec ce qu'il y a de plus horrible bouleverse au plus haut point un étudiant algérien imbu de culture et des valeurs morales de l'université française.

Permettez-moi de citer les causes qui ont déclenché cette affaire dans leur contexte initial. La communauté laborieuse algérienne en métropole vit intensément (en marge) le drame de son pays. Qui, parmi elle, a la lecture des journaux ou de nouvelles de leurs douars ou villages, ne pleure un être cher ou ne craint pour la sécurité des siens. Par ce fait, quel honnête homme leur contesterait le droit de vouloir la paix pour leur famille et un mieux-être matériel et moral ? Dans cette communauté d'émigration, les liens se resserrent et s'organisent. Une psychose de tension, de prévention s'insinue, et parfois des sentiments affectifs explosent.

Copyright © 2011 Editions Jacob-Duvernet.

Certains en pâtissent. Je le déplore. La presse « bien-pensante » en exploite assez le caractère passionnel. En tant qu'étudiant algérien, je réprouve tout acte de violence isolée. Le 2 mars dernier, un Algérien était abattu dans un foyer d'hébergement de la Meinau[7] et un autre blessé. La police a été impuissante à retrouver le ou les présumés coupables. Il lui fallait frapper, et elle a frappé aveuglément, forte d'une commission rogatoire du juge Petit, du tribunal de Strasbourg. Afin de camoufler l'inefficacité de ses investigations, il naît dans l'esprit des policiers un monstrueux complot contre une prétendue organisation du FLN, et ils procèdent, alors convaincus du crime à caractère politique, à une vaste opération de perquisitions et arrestations auprès d'Algériens sur qui ne pesaient que des présomptions d'appartenance à un organisme illégal. Tous les éléments suspectés appartiennent aux milieux ouvriers, sauf moi-même qui suis étudiant de l'Institut de sciences politiques de l'université. J'ai été choisi pour collusion fréquente avec ces éléments. Je vous affirme que si j'ai plus de contacts avec des compatriotes ouvriers, je le faisais dans le cadre d'œuvres sociales.

Donc, dès le lundi 11 mars 1957, on procède à une vingtaine d'interpellations d'ouvriers, que la police de la DST « cueillait » pour les remettre entre les mains de la police judiciaire. Le surlendemain, mercredi 13 mars, vers 16 h 30, un policier se présentait dans ma chambre d'étudiant au foyer universitaire du FEC. Il me pria de le suivre. Devant la porte de la cité, se trouvaient trois autres policiers dont le commissaire B., de la DST de la cité universitaire, pour interrogatoire sur le fond. À la sortie du foyer universitaire, les policiers m'ont empêché tout contact avec d'autres étudiants. Toutefois le directeur du FEC, frère Médard, m'a vu emmené par eux dans une voiture. Après rédaction du procès-verbal de perquisition, le commissaire B. me remit dans le même immeuble à la disposition de la PJ en me disant qu'il ne pouvait plus rien pour moi. Après une attente d'une heure, gardé à vue, l'interrogatoire commença vers 20 h. Tout de suite, les enquêteurs parmi lesquels je reconnaissais des inspecteurs ayant vécu au Maroc (pour me parler en arabe du Maghreb) deviennent agressifs et de prodiguer toutes sortes d'injures grossières, telles que « sale race, sales bicots, vous êtes

7. Quartier de Strasbourg.

Copyright © 2011 Editions Jacob-Duvernet.

tous les mêmes », sans pour cela en connaître la raison. Peu après, ils me firent une allusion au crime de la Meinau. Devant mon étonnement d'être impliqué dans une affaire de meurtre auquel je suis foncièrement hostile, les policiers voulaient de surcroît me faire admettre que j'appartiens à l'organisation du FLN de Strasbourg, et que j'aurais contribué pour une part (en étant le cerveau) à condamner et à faire exécuter la victime. Ces suppositions ne reposaient que sur les faits de mon appartenance dans le passé au Mouvement pour le triomphe des libertés démocratiques (MTLD) alors légalement reconnu, puis dissous depuis le 5 novembre 1954, ce que je ne conteste pas. D'autre part, les enquêteurs voulaient me faire admettre que j'aurais assisté à un « conseil de guerre » dans un café, avec d'autres Algériens arrêtés, et cela en présence d'un parent de la victime (sic), qui se faisait pour la circonstance témoin à charge. Cette prétendue réunion se serait déroulée courant octobre 1956. C'était pure invention. Mes dénégations réitérées ne faisaient qu'aviver en eux une hargne se manifestant en plus des invectives verbales, par des mouvements menaçants réprimés à demi (l'écrasement des pieds par talons, gifles...). Je n'avais pas mangé depuis 12 heures et j'étais extrêmement fatigué. Enfin, vers minuit, les policiers procèdent à la rédaction de ma déclaration de déni des faits, dûment contresignée. Un peu de temps après, on m'emmena dans une autre salle nue, très froide, où on me fit déshabiller, sauf le pantalon que je gardais. Je grelottais. Les enquêteurs, moins nombreux, en bras de chemise, se relayèrent pour me réinterroger. Ils revinrent à la charge afin de me faire dire la vérité, « leur » vérité, qui était la vérité absolue. Ils se donnaient parfois du répit en buvant force bouteilles de bière. Ensuite, on apporta deux bouteilles d'eau. L'un d'eux en remplit un verre qu'il me présenta. Mais, dans un mouvement rapide, il me le jeta en s'esclaffant à la nuque. Je compris que l'épreuve commençait. Je recevais les questions diverses et saugrenues à la face comme une décharge de chevrotines. Il me fallait répondre à tous et regarder chacun en face. Cette mobilité en station assise, les enquêteurs se déplaçant continuellement, contribuait, avec le froid, la faim, la fatigue, le manque de sommeil, et surtout « leur » vérité que je ne pouvais admettre parce qu'irréelle, à faire de moi presque une loque. Pourtant je tenais et à l'intérieur je me sentais presque en accord avec moi-même. L'épreuve de l'eau reprit un peu plus tard, sur la tête ou

Copyright © 2011 Editions Jacob-Duvernet.

la nuque. Certains policiers, en me contournant, me lançaient volontairement de violents coups de coude dans les côtes, au sommet de l'omoplate, ou des coups de genoux à la hauteur des reins. On me faisait soit asseoir, soit coucher par terre, sur le dos, sous la lampe centrale de la pièce, les policiers tous ensemble baissés sur moi, et de me demander : qui a tué, si j'ai assisté à la réunion, pourquoi je fréquentais ces ouvriers ignares qui n'avaient rien de commun avec moi, l'« intellectuel ».

Je grelottais piteusement ; mes gestes maladroits provoquaient l'hilarité des policiers. De temps à autre, le commissaire central, un gros homme, venait me faire un « speech » de morale ou de droit criminel, émaillé de menaces ou de compassion. Il déplorait que « ceci » puisse être appliqué à un homme « intelligent ». Vers 3 h du matin, répit. Alors, un policier qui me parlait continuellement en arabe marocain, apporta quelque chose de forme cubique, avec des fils de couleur et des vis de cuivre étincelants, qu'il posa sur une table derrière moi. Je supposais que c'était une sorte d'accumulateur de téléphone ou de moto. Un commissaire m'interrogea de nouveau sur ma participation à la réunion du café, et je persistais à nier. Deux enquêteurs m'empoignent rudement, me collent au mur d'en face, m'enlèvent mon pantalon mouillé, et me remettent en short sur la chaise tout contre la table. On me maîtrise. Je sentis alors une sorte de fil qu'on m'appliquait à la base de la nuque. Au préalable, l'un d'eux m'avait versé de l'eau au cou. Le fil arrivé à mi-dos, je sentis une décharge brûlante qui me fit frémir et trembler violemment. C'est à partir de ce moment de la nuit que j'ai commencé à crier tout haut. Je fis un saut de côté assez rapide ; mais *in extremis* repris par celui qui me retenait l'épaule. Je voyais trouble et je crois que j'ai perdu connaissance un court instant. L'interrogatoire reprit, serré. Tout dans la salle me devenait hostile. J'étais hypersensible aux gestes, lumière, gens et choses, comme une bête traquée. Peu de temps après, le policier aux fils me les appliqua de nouveau, de la nuque au bas du dos, cette fois je sentais qu'on me transperçait de part en part avec une fine lame de feu. Je hurlais. Je perdis certainement connaissance. À 4 h du matin (j'ai gardé ma montre au poignet toute la nuit), je me retrouvais tout nu. Les enquêteurs m'aidèrent à me coucher à même une chaise, sur le ventre, au milieu de la salle. Ils s'affairaient autour de moi et discutaient de la meilleure manière de me placer le corps replié.

Copyright © 2011 Editions Jacob-Duvernet.

L'un d'eux proposa de me coucher plutôt sur un tabouret, l'inconvénient de la chaise étant le dossier que j'essayais d'atteindre pour me soulager. Je me retrouvais sur ledit tabouret, à plat ventre, et on parlait de me « violer » à la bonne manière. Un policier me soutint avec son genou planté dans le creux de mon épaule. Je sentis ensuite deux autres me tirer avec force les fesses à deux mains en sens inverse, puis une main me pénétrer dans l'anus un fil, puis un autre, doucement. Mes mouvements de contorsion des hanches ont été vite réprimés par la pression plus forte des mains qui tiraient mes fesses, j'étais affolé et je jetais des cris désespérés, puis je n'ai plus rien senti. Je ne sais s'il y a eu décharge de courant à l'intérieur de l'anus, j'étais évanoui. Après, j'ai senti que j'avais très mal à la base des reins et du dos, et aussi à l'épaule gauche. Je me suis retrouvé recroquevillé dans un coin avec mon pantalon jeté sur le sexe ; j'étais hagard et amorphe. J'ai réalisé que j'étais à la limite de toute résistance physique. On m'aide à me rhabiller ; je me suis peu après affaissé sur la chaise assis de côté. J'ai eu peur de tout et de tous, je l'avoue. J'étais affolé à la pensée que les policiers continuent à me travailler, à cet instant j'aurais avoué tout ce que voulaient les enquêteurs, même le pire, pourvu qu'ils me laissent en paix. C'est précisément le moment que choisit le commissaire central, le gros homme, pour revenir à la charge, et m'annoncer (il était 5 h du matin) qu'une main accusatrice allait venir me confondre. On fit introduire la victime blessée lors de l'agression de la Meinau, et le cousin de la victime décédée. Cette personne blessée au bras compatit à la vue de mon état, ayant entendu mes hurlements du couloir, et me dit des paroles de sympathie. (Je lui ai maintes fois rendu des services.) Quant à l'autre Algérien, le parent de la victime assassinée, il dit aux enquêteurs, visiblement gêné, sans me regarder, que j'étais au café le soir de la fameuse réunion comme pour réciter une leçon bien apprise. Il m'affirma cependant qu'il ne m'en voulait pas personnellement, que je n'y avais pas participé, mais qu'il fallait faire condamner les autres qui ont tué son parent. Alors, devant la détermination des policiers de ne pas me lâcher, par peur, par complaisance, j'admis que j'aurais pu y être, dans ce café, ce soir-là. Les enquêteurs quittèrent alors la salle, sauf un commissaire et un dactylo resté auprès de moi pour procéder à ma nouvelle audition. La déclaration a été dictée par l'officier de police lui-même, sans mon concours ; j'étais à bout. J'admettais

Copyright © 2011 Editions Jacob-Duvernet.

la possibilité de cette rencontre, les personnes citées étant toutes des clients assidus du café en question, mais ne me rappelais en rien le sujet de la conversation. C'était un demi-aveu, arraché par la contrainte et la violence, et il suffirait aux policiers. Je me rappelle qu'après cette défaillance à la suite de tortures atroces, j'ai demandé à un inspecteur qui me gardait à vue, de me laisser seul un instant ou de m'enfermer dans une cellule. Je ne sais pourquoi, il refusa. Il y eut l'épreuve des confrontations qui a été horrible. Il m'était affreux de répéter, à des gens eux-mêmes exténués, une vérité qui n'a existé que dans l'imagination des policiers et d'un jeune homme en deuil à qui il fallait un coupable pour venger son parent. Vers 9 h du matin, je me trouvais dans un bureau, gardé à vue par un brigadier obtenu, quand j'entendis, venant d'une pièce peu éloignée, des cris atroces. Je reconnus la voix d'un ouvrier pour être celle de Ramdani Tahar. Je me bouchais les oreilles pour ne pas entendre ses plaintes. Quand on m'a confronté avec lui peu après, j'ai été bouleversé par l'état d'hébétude où il se trouvait, et les enquêteurs, devant mon ahurissement de voir jusqu'où peut aller la déchéance et l'avilissement d'un homme, s'écrièrent : « Tiens, il l'admire comme une Madone ! »

Vers le soir, j'ai demandé qu'en ma qualité de témoin je devais être relâché après les 24 heures légales. On me répondit sans ambages que le procureur de la République leur permettait cette tolérance de nous garder plus longtemps, puisque nous n'étions pas de vulgaires repris de justice, mais des militants organisés, donc plus durs et plus coriaces. Vers 20 h, on m'apporta un sandwich que j'ai refusé de manger. Deux policiers m'ont alors menacé de me tabasser devant mon irascibilité. Toute la journée, les cris et les gémissements se sont succédé à tous les étages où je me trouvais. Après un nouvel interrogatoire serré que j'ai subi à partir de 22 h, à 2 h 30 du matin on nous emmena, deux ouvriers et moi-même, en panier à salade au commissariat central, rue de la Nuée bleue, où l'on passa la nuit en cellule. Je n'avais pas mangé depuis mercredi à midi, pas dormi, et ce soir-là en cellule, j'ai eu des cauchemars tout éveillé. Le bruit que je faisais a été consigné par le gardien de service.

Dans l'après-midi du vendredi, à 14 h, les enquêteurs vinrent nous chercher pour nous mener auprès du juge Petit, au tribunal.

Copyright © 2011 Editions Jacob-Duvernet.

J'ai attendu jusqu'à 19 h pour être reçu dans le cabinet du juge. Quel n'a pas été mon étonnement lorsque je trouvais dans ce cabinet du magistrat le commissaire enquêteur, pratiquement, superviser les déclarations des prévenus. Quelques minutes auparavant, ce même commissaire est venu m'aborder seul dans les couloirs du tribunal, me recommandant de « savoir me tenir ». Sa présence auprès du magistrat, son avertissement, son regard inquisiteur firent que, malgré la détermination de confier au juge instructeur les violences des policiers pour m'arracher ma seconde déclaration, je me suis cantonné dans un mutisme qui était pour eux un acquiescement. Alors, le juge me relâcha à 20 h.

Il ressort de cette arrestation, en ce qui me concerne, d'abord une détention arbitraire, séquestration (du mercredi 13 mars à 16 h 30 au vendredi 15 mars à 20 h), des sévices corporels aux fins d'obtenir un témoignage de complaisance par la contrainte, pour charger des personnes sur qui ne pesaient que des présomptions gratuites.

Le docteur que j'ai consulté le lendemain ne décela aucune contusion ou marque de violence visible. Cependant, il diagnostiqua une déficience physique généralisée, me recommanda une alimentation progressive et un repos complet. Le 26 mars au matin, le juge d'instruction Petit me convoque ; il était seul. J'en profitais pour lui exposer la contrainte physique dont j'ai été victime, ainsi que les cris entendus à la cité administrative, les divers témoignages recueillis auprès des ouvriers interpellés et relâchés. Je lui ai confirmé que je m'en tenais à ma première déposition faite aux enquêteurs le mercredi 13 mars avant 0 h. Le magistrat enregistra le tout sous forme de déclaration écrite et contresignée. Sitôt remis, je me suis livré à des investigations auprès des ouvriers algériens de Strasbourg interpellés dans le cadre de cette affaire. Tous, sauf un seul, affirment avoir été victimes de sévices corporels, tortures, et avoir vu ou entendu dans les locaux de la cité administrative les policiers « à l'œuvre ». Un père de famille algérien, cinq enfants, ancien combattant, décoré, Tubra Mohamed, déclare avoir subi le supplice de la baignoire, du remplissage d'eau par tube de caoutchouc, sous pression, par la bouche et l'anus. Un autre Algérien, Amrani Smail, tuberculeux avancé, a reçu de la part des policiers avertis de son mal, des coups de coude et de poing à la poitrine et au dos.

Copyright © 2011 Editions Jacob-Duvernet.

Il aurait craché du sang pendant trois jours. Son employeur et son médecin ont vu les mouchoirs souillés. Son docteur traitant lui recommande depuis lors de ne travailler que trois jours par semaine. Ces deux victimes possèdent des certificats ou radiographies de leurs médecins. Un autre affirme avoir subi le « serrage » des jambes entre des planches, deux, le supplice de la baignoire, cinq, des décharges électriques dans les parties et tout le corps après mouillage, presque tous confirment les coups, le déshabillage, les vexations humiliantes. Mais plus dramatique est le sort des trois ouvriers inculpés, actuellement à la Maison d'arrêt de la rue du fil. Tous ceux qui les ont vus au cours des confrontations ou entendu crier, s'accordent à affirmer que, pendant leur détention de cinq à six jours à la cité administrative, ils ont subi toutes sortes de tortures affreuses, uniquement parce que les policiers étaient convaincus qu'ils sont des responsables du FLN à Strasbourg. Il s'agit des ouvriers Ramdani Tahar, déjà cité, Bouakkez Othman et Chabou Laïd. Tous trois sont malades en prison et tenus au secret. Dans le cadre d'un délit d'opinion transformé pour la circonstance en délit criminel, les policiers ont employé des moyens de pressions indignes et révoltants.

Je laisse, Monsieur, à votre habituelle et humaine compréhension le soin de conclure vous-même, et vous demande cependant votre impression et vos suggestions. Des hommes, des Algériens, ont souffert gratuitement pour leur opinion, en sol métropolitain. Je crois quant à moi qu'il existe heureusement des hommes, aux valeurs spécifiquement françaises et à la conscience lucide, qui diront non à l'illégalité et à l'arbitraire.

Croyez, Monsieur, à ma déférente et sympathique considération.

Mohamed-HabibTELIDJI

14 AVRIL 1957, DISCOURS DE GUY MOLLET DEVANT LA FÉDÉRATION SOCIALISTE DE LA MARNE

Le socialiste Guy Mollet préside le gouvernement de février 1956 à mai 1957. Il veut conserver les positions françaises en Algérie, notamment ses intérêts stratégiques au Sahara, et refuse de céder à la force. Puisque la France est attaquée, elle doit se défendre, d'où l'engagement massif de l'armée et l'envoi du contingent. L'armée en Algérie doit défendre les

Copyright © 2011 Editions Jacob-Duvernet.

valeurs démocratiques contre les fanatismes, contre le nationalisme arabe ; ce n'est pas l'armée d'une France coloniale, mais de la France des droits de l'homme, qui mène une pacification, dans un contexte international de peur face à une montée du communisme. Une fois l'ordre revenu par l'action militaire, il y aura place pour un règlement politique (élections de représentants, négociation). Mollet bénéficie d'une majorité parlementaire qui appuie son action en Algérie et lui accorde les pouvoirs spéciaux, mais très vite sa politique algérienne s'enlise et dérive. La « guerre révolutionnaire » devient une guerre totale, mobilisant militaires et civils. Les pouvoirs spéciaux passent aux mains des militaires : le pouvoir politique a ouvert la boîte de Pandore, et il devient dans ces conditions extrêmes de plus en plus difficile pour un État de droit, de veiller au respect des droits de l'homme.

Parlons clair. Sans doute des actes de violence, extrêmement rares, ont été à déplorer. Mais ils ont été, je l'affirme, consécutifs aux combats et aux atrocités des terroristes. Quant aux actes de tortures prémédités et réfléchis, je dis que si cela était, ce serait intolérable. On a comparé à ce sujet le comportement de l'armée française à celui de la Gestapo. Cette comparaison est scandaleuse. Hitler donnait des directives qui préconisaient ces méthodes barbares, tandis que Lacoste et moi avons toujours donné des ordres dans un sens contraire. Des enquêtes ont d'ailleurs été ordonnées et des condamnations prononcées qui ont sanctionné des actes répréhensibles. Mais ceux-ci, je le répète, pourraient presque se compter sur les doigts de la main.

Guy Mollet

Avril 1957, colonel Roger Trinquier et père Louis Delarue, *Le Monde* du 17 juillet 1957

Au fil des mois, en 1957, le mur du silence est progressivement brisé. Le recours à la torture relève du secret de Polichinelle. La position de l'armée évolue : on ne nie plus la torture – c'est devenu impossible –, on la justifie.
Roger Trinquier (1908-1986), officier supérieur parachutiste, participa à la guerre d'Indochine et à la crise de Suez, avant

Copyright © 2011 Editions Jacob-Duvernet.

l'Algérie. Adjoint du général Massu, il commande un des trois régiments de la 10e Division parachutiste, engagée dans la bataille d'Alger en 1957. Il deviendra un des théoriciens de la « guerre subversive », ou « guerre contre-insurrectionnelle ».
Dans ce texte, écrit avec le père Louis Delarue, aumônier militaire de la 10e DP, il défend l'usage de la torture, au nom de « l'intérêt de la société » et de la préservation des innocents – « À situation exceptionnelle, remèdes exceptionnels ! » – et établit une distinction étonnante entre « faire souffrir » et « torturer ».

« Entre deux maux, choisir le moindre »

Faire souffrir n'est pas « torturer » – quelle que soit l'acuité, la dureté de la douleur – pour autant qu'on n'a pas le choix, pour autant que cette douleur est proportionnée au but que l'on doit atteindre.

Mais, dira-t-on, ces souffrances-là sont justifiées par les avantages qu'en retira le patient... Certes, et nul, plus que nous, ne souhaite qu'il n'y ait plus en notre monde que des souffrances éducatives, curatives... Malheureusement, et en ce qui concerne la criminalité particulièrement, il y a des individus incurables, inéducables ; et c'est alors, au-delà de leur intérêt personnel, l'intérêt de la société qu'il faut défendre, ses droits qu'il faut protéger. Car, enfin, il y a des peines strictement punitives dans les cas très graves, et dont la seule justification est qu'elles soient exemplaires, c'est-à-dire telles qu'elles fassent réfléchir tout imitateur éventuel du délinquant en question ; la peine de mort, par exemple ! Il y a donc des cas où le devoir de préserver les innocents, le droit, prime et annule le droit du coupable, et cela jusqu'à commander, parce que l'intérêt commun des innocents l'exige, de le faire disparaître, de le faire souffrir – puisqu'à ma connaissance on n'a pas encore décidé d'anesthésier les condamnés à mort avant de leur passer la corde au cou, de les guillotiner !

Qu'on ait maintenu, chez nous, la peine de mort, n'est pas une honte pour la France ; la vraie honte, c'est qu'il y ait encore, en plein XXe siècle, des gens que seule la perspective d'être punis éventuellement de mort puisse arrêter efficacement sur la pente du crime.

Copyright © 2011 Editions Jacob-Duvernet.

Faire souffrir un homme reconnu coupable, exécuter un condamné à mort, ce n'est pas « torturer » un de nos semblables..., c'est, dans certains cas, un devoir inéluctable. Nous nous trouvions ici devant un dilemme. Si nous voulions faire cesser ces ignobles massacres d'innocents, il nous fallait, au plus vite, dès que nous tenions un criminel avéré, membre du gang FLN-PCA, ou simplement un témoin certain d'attentats perpétrés, obtenir le renseignement – qu'il n'avait pas le droit de nous cacher !– et qui permettrait de neutraliser le gang. Nous avons choisi... de protéger, avant tout, les innocents, musulmans ou Européens ! Osera- t-on nous le reprocher ? À situation exceptionnelle, remèdes exceptionnels ! Plus le mal est grand, envahissant, et plus il est urgent de le diagnostiquer vite, sûrement, et d'intervenir rapidement, énergiquement, efficacement. C'est à cela qu'on reconnaît le vrai, le grand chirurgien... et le chef qui, remisant aux accessoires des idéologies fumeuses, dépassées par les événements, choisit en conscience de faire son devoir. La véritable honte, ce serait que nous ne trouvions plus, en France, de pères qui sachent encore punir, de chirurgiens qui osent intervenir, de chefs qui, en des temps exceptionnels, sachent voir les mesures qui s'imposent et, les ayant vues, osent les appliquer. Notre justice, bonnes âmes, notre justice à nous est exigeante ; elle ne se contente pas du « lampiste » (voyons, un peu d'autocritique ! Ne serait-ce pas là, au fond, ce qui vous fait si peur, au *Monde* ?). Au-delà du « tueur », elle cherche, elle vise celui qui l'a recruté, « gonflé », payé, armé. À nos yeux, c'est lui le grand criminel ; et notre tâche ne sera pas terminée tant que nous ne le tiendrons pas, tant qu'il n'aura pas payé ! [...]

En France, comme ici, les paras n'entreraient en lice que lorsqu'ils auraient été chargés en bonne et due forme, par l'autorité légitime, émanant du peuple lui- même, de mettre fin à de tels agissements... Vous me croirez si j'ajoute que, le cas échéant, et toutes ces conditions réalisées, ils se feraient un plaisir d'élucider les raisons pour lesquelles vous semblez n'éditer jamais que des « proses » susceptibles de vous mériter, à coup sûr, la reconnaissance des fellaghas et des Soviets !

Colonel Roger TRINQUIER, révérend père Louis DELARUE

Copyright © 2011 Editions Jacob-Duvernet.

2 MAI 1957, LETTRE DE X AU JOURNAL *LE MONDE*

Tout au long des premiers mois de 1957, la bataille d'Alger fait rage. Aux attentats du FLN répondent les représailles de l'armée, et vice versa, dans un enchaînement de violence porté à son extrême. Ce témoignage d'un Algérien révèle le degré de terreur où vit quotidiennement la population musulmane.

à Monsieur le rédacteur en chef du Monde

Monsieur le rédacteur,

J'ai l'honneur de vous informer d'un cas précis. Les derniers jours de jeûne du mois sacré de Ramadan venaient de tomber. Le lendemain devait être un jour de fête. Le repas du soir était terminé depuis quelques instants.Ceux qui observent le jeûne ressentent le besoin de se détendre pendant quelques minutes après avoir mangé. C'est ce jour-là, le mardi 30 avril, vers 23 h 30, que les graves faits suivants se sont produits, dans la casbah de Bellecour, quartier habité uniquement par des musulmans.

Mais auparavant, pour expliquer ces événements, il faudrait dire ce qui s'était passé 3 heures plus tôt, vers 17 h 45, à la place du gouvernement.

Là, un sergent parachutiste a été tué par un terroriste. Cet attentat a provoqué une grosse réaction parmi les compagnons de régiment de la victime. Cela s'est traduit par des manifestations qui ont été relatées par la presse, et dont je ne parlerai pas, n'y ayant pas assisté. Mais je pense qu'il y a un rapport de cause à effet entre cet attentat et ce que je vais raconter.

Il était environ 21 h ; la casbah de Bellecour, qui revêt habituellement un caractère de fête à la fin du Ramadan, était déserte. Malgré que le couvre-feu ait été reculé jusqu'à 1h du matin, on n'entendait que le martèlement, sur la chaussée, des patrouilles chargées de veiller sur la sécurité des habitants. Quand tout à coup, rue Cheikh El Camal, au 41, on entendit frapper un grand coup ; mais, avant que la petite porte de bois n'ait été ouverte, elle est défoncée ; et des paras font irruption dans la maison. Deux frères, Bouraba Mokhtar et Messaoud y habitent en compagnie de leur sœur Khedjidja. Ils sont âgés de 37 et 24 ans, et possèdent une épicerie dans le quartier de Bellecour, où ils sont honorablement connus. Les parachutistes (ils devaient être au

Copyright © 2011 Editions Jacob-Duvernet.

nombre de quatre) leur intimèrent l'ordre de sortir, et dans les recoins d'une maison, au détour d'une ruelle, les abattirent froidement.

Ils sont restés là, sur la chaussée, jusqu'au matin. Personne n'a osé s'aventurer au-dehors pour rentrer les corps des victimes. Tous les habitants du quartier, terrorisés, se sont barricadés tant bien que mal, derrière leurs portes. Des terrasses où ils s'étaient groupés, une veillée funèbre a été improvisée. La situation était poignante. Dans la rue déserte, des cadavres enlacés ; dans les maisons, les femmes pleuraient et les enfants, affolés, criaient encore plus fort.

Le récit que je viens de vous retracer peut me valoir le même sort que ces deux malheureuses victimes. Je le sais. Il suffit que mon nom soit dévoilé. Mais j'ai entendu dire que le président du Conseil voulait savoir la vérité et qu'il a même constitué une commission de sauvegarde. Puisse cette vérité transpirer à travers cette enceinte où est murée l'Algérie, et parvenir jusqu'à lui !

X

Mai 1957, lettre de Djamila Bouhired au directeur du journal *Le Monde*

Étudiante, membre du FLN, officier de liaison et poseuse de bombes, Djamila Bouhired a 22 ans. Elle participe à la lutte armée sous ses formes les plus violentes. Le 9 avril 1957 au matin, dans une ruelle de la casbah d'Alger, elle est arrêtée par les militaires français. Une balle lui brise la clavicule et lui perfore le sein gauche. Transportée à l'hôpital, elle est interrogée, quatre heures plus tard environ, puis conduite dans la villa Sésini où elle est cruellement torturée et violée, passant dans les semaines qui suivent de villas en villas « spécialisées » dans la torture. Condamnée à mort, elle sera grâciée, devant l'émotion suscitée dans le monde entier par ses révélations.

Dans la nuit du 17 au 18 avril les trois capitaines, qui m'avaient emmenée de l'hôpital vers 21 heures, et les deux parachutistes me mirent nue et l'on me banda les yeux. On m'attacha sur un banc en prenant soin de disposer sous les liens des chiffons humides

Copyright © 2011 Editions Jacob-Duvernet.

aux poignets, aux bras, sur le ventre, aux cuisses, aux chevilles et aux jambes et l'on me plaça des électrodes dans le sexe, dans les mains, les oreilles, sur le front, dans la bouche, au bout des seins. Vers trois heures du matin, je m'évanouis, puis délirai. […] Après les tortures que j'ai subies, pires que la mort parce qu'humiliantes, de la part des officiers français, dans un hôpital militaire français ou dans les locaux de l'armée, comment ne pas dénier à un tribunal français non seulement la compétence, mais le simple droit moral de me juger ?

Djamila BOUHIRED

MAI 1957, LETTRE D'ÉLIANE GAUTRON AU DIRECTEUR DU JOURNAL *LE MONDE*

Éliane Gautron, un de ces valeureux « chrétiens progressistes », rencontre Djamila Bouhired à la prison d'Alger, où elle est emprisonnée pour soutien aux activités du FLN. Elle livre ici son témoignage de la détention et des tortures que subit Djamila Bouhired, « incarnation même du courage ».

Djamila Bouhired arrive à la prison civile d'Alger, un mois après moi, fin avril. Le début de sa détention est marqué déjà par une illégalité : Djamila est en effet détenue pendant trois semaines au secret. La blessure reçue au moment de son arrestation (une balle de mitraillette) la fait cruellement souffrir, et souvent, une autre détenue, Madame Kovacs (elle-même femme d'un contre-terroriste) appelle le surveillant pour qu'on s'occupe quelque peu de la jeune fille. À sa sortie de secret, nous apprenons tout ce qu'elle a subi : à l'hôpital Maillot, alors qu'elle était soignée pour sa blessure, les interrogatoires avaient commencé et les brutalités. Puis, enlevée par des paras, elle avait été torturée de la manière que les journaux ont décrite. Je n'ajouterai qu'un détail : on alla jusqu'à débrider la plaie de Djemila et l'on fit passer le courant électrique dans sa blessure. Je n'insiste pas sur ce supplice : tout ce que je peux dire, et toutes les détenues de Barberousse en ont été témoins, c'est que Djemila ne peut ni tendre ni replier son bras gauche, à moitié paralysé à la suite de ce traitement inhumain. Malgré les tortures, et contrairement aux affirmations officielles, Djamila Bouhired n'a pas dénoncé

Copyright © 2011 Editions Jacob-Duvernet.

Djemila Bouazza. Djemila Bouazza a été arrêtée par une autre voie et c'est seulement après l'arrestation et les déclarations de cette dernière que Djamila Bouhired a été inculpée et d'autres avec elle, dans l'affaire des bombes, inculpation qui devait entraîner sa condamnation à mort. C'est donc sur le seul témoignage accusateur de Djemila Bouazza que Djamila Bouhired a été condamnée à mort.

Djemila Bouazza est une pauvre gosse élevée à la diable, sans vie de famille, sans cadre moral, livrée en pleine adolescence à l'influence douteuse de gens proches de ce qu'il est convenu d'appeler le milieu. De plus, son comportement en prison a été constamment celui d'une hystérique et d'une démente ; elle a rendu la vie des autres détenus impossible pendant près de deux mois, et cela jour et nuit, par ses hurlements et ses extravagances. Elle était d'une façon inconsciente affolée de ce qu'elle avait fait et des conséquences qui pouvaient en résulter pour les victimes, et pour elle-même. Elle a parlé, parlé, à tort et à travers, se débattant un peu comme un noyé qui cherche à entraîner le plus de monde possible avec lui. Et ce sont ses déclarations et non celles de D. Bouhired qui ont déclenché la cascade d'arrestations qui s'en-suivit. Et pourtant l'attitude de D. Bouhired vis-à-vis de D. Bouazza a toujours été empreinte de douceur et de pitié, d'une sorte d'affection presque maternelle. Au moment de la condamnation à mort, et par la suite, si Djemila Bouazza ne s'est pas effondrée comme une loque, c'est à cause des encouragements et de la force morale de D. Bouhired qui, elle, demeurait parfaitement naturelle, paisible et qui gardait toute sa gaieté.

Pendant notre détention, D. Bouhired nous apprit qu'elle était la nièce de Mustapha Bouhired que nous avions hébergé deux mois plus tôt, sans connaître son identité, circonstance qui nous avait valu d'être arrêtés. J'appris aussi pour quelles raisons son oncle avait fui son domicile et cherché refuge chez nous : une nuit de février, des paras avaient envahi la maison de ses parents dans la casbah et torturé sur place le père de Djemila, cet oncle et son jeune frère de 13 à 14 ans. Malgré ses souffrances et celles de sa famille, Djemila est toujours apparue comme l'incarnation même du courage. Son désintéressement est total, elle a accepté simplement de donner sa vie pour ses frères, pour leur liberté, sans regrets et sans orgueil. Elle reste pour moi l'image de la pureté du courage sans haine, de la loyauté, de la générosité. La dernière vision que

Copyright © 2011 Editions Jacob-Duvernet.

je garde d'elle, c'est au moment de quitter la prison : son visage derrière les barreaux de l'infirmerie où elle était détenue : visage illuminé de joie, parce que nous avions pu lui crier de loin, au moment de l'adieu, que nous allions retrouver une liberté, sans doute à jamais perdue pour elle.

L'idée de la mort de Djemila m'est insupportable. Qu'on me comprenne bien. Il ne s'agit pas seulement de l'amitié et de l'admiration que m'inspire cette jeune fille (des considérations de cet ordre n'ont pas à entrer en ligne de compte dans une affaire de justice), mais nous savons combien le visage de la justice peut être bafoué et défiguré en Algérie. Bien des exécutions là-bas peuvent être considérées comme des assassinats légaux. Si l'on tue Djemila, ce sera un assassinat tout court. Si Djemila meurt, c'est que la justice en France est morte avec elle, et nous y sommes tous pour quelque chose.

Éliane GAUTRON

18 MAI 1957, LETTRE DU LIEUTENANT DE D. AU DIRECTEUR DU JOURNAL *LE MONDE*

En 1957, la politique algérienne de la France reste celle d'un refus de toute indépendance, la pacification devant permettre un retour au calme avant des élections (au collège unique pour les Européens et les musulmans) et une négociation politique avec des représentants élus. Pour le gouvernement Mollet comme pour l'armée, la défaite des rebelles du FLN est un préalable au cessez-le-feu ; la France doit rester ferme. Les militaires ont reçu du gouvernement les moyens de remplir leur mission, leur engagement est massif. Le jeune lieutenant de D., déterminé à garder les départements d'Algérie au sein de la France, a la conviction de se battre pour éviter la décadence de la France, sans recevoir de la métropole un soutien suffisant.

M. le directeur du *Monde*

L'Algérie !...

Comme point de départ, il faudrait d'abord en France un gouvernement composé d'hommes libres et décidés, ayant le dessin bien arrêté de faire cesser cette guerre absurde en conservant l'Algérie à la France, au même titre que la Corse et la Martinique sont parties du territoire national.

Copyright © 2011 Editions Jacob-Duvernet.

Quelqu'un de bien pensant ayant la charge des affaires étrangères prierait Monsieur Amérique de fixer ses yeux humides sur les problèmes que suscite la ségrégation raciale dans son pays. La Tunisie et le Maroc, conformément à la charte de l'ONU et du droit international, seraient priés de cesser immédiatement et sans menace leur aide à la rébellion.

En France, la presse, reconnaissant la gravité de l'heure, serait tenue d'elle-même à ne plus émettre d'opinions divergeant de celles du gouvernement, et les partis politiques à la solde de l'étranger auraient été stérilisés.

L'état de guerre ou quelque chose de similaire ayant été établi, les étrangers expulsés de l'Algérie, la nation mobilisée, un ultimatum serait lancé aux rebelles les incitant à se rendre dans les 48 heures avec armes et bagages, en ayant soin de leur énumérer ce qui les attend en persévérant dans leur funeste dessein.

1. Exécution sur place de tout individu pris en flagrant délit de meurtre, de tentative de meurtre, et complicité physique ou morale avec la rébellion.

2. Institution de zone interdite et de zone de repli. Tant pis pour ceux qui restent.

3. Passage au peigne fin de toute la population en zone contrôlée par les services compétents sous la surveillance de l'armée.

4. Ratissage des zones interdites avec les moyens appropriés y compris gaz, napalm et autres bombes.

5. Interdiction par mesure de sécurité aux femmes arabes de porter le voile.

Le coût de l'opération reviendrait certainement moins cher que le financement de ces lents pourrissements de la situation qui nous minent, d'un nouveau Genève.

Ces mesures exceptionnelles préserveraient passablement bien des vies humaines et donneraient à réfléchir à ceux qui ne plient que devant la force.

Le calme ne serait pas long à revenir, et c'est bien l'avis des gens dont j'ai pu recueillir l'opinion, Arabes, israélites, européens.

Le collège unique n'est pas une impossibilité si l'on forme des listes comprenant trois représentants, un par communauté, et que chaque électeur désigne un groupe de trois hommes qui devront alors se soucier des aspirations des communautés différentes qu'ils représentent.

Socialement, il y aura un gros travail à accomplir, qui ne peut

Copyright © 2011 Editions Jacob-Duvernet.

être mené à bien en dehors d'un programme et d'une direction unique et constante...

Tout ceci est d'une simplicité enfantine, techniquement possible, politiquement impossible dans l'état actuel des choses en France. J'imagine ce que serait la pacification à l'heure russe ou américaine.

Mais le Français d'aujourd'hui pense-t-il à cela ? C'est un masochiste que le sadisme fait trembler d'indignation. C'est un buveur d'apéritif qui n'a de la gueule que dans les bistrots. Il gémit au départ de ses fils pour l'Algérie et écrit à son député qui, lui, écrit au colonel X. pour procurer une bonne planque à ce fils. Ce qui ne réussit d'ailleurs presque jamais.

Il se dispute avec son voisin. Il ergote, il veut donner des leçons aux autres et se fâche tout rouge quand on lui en donne justement. Spectacle navrant. Mais tout cela est tellement désolant qu'ayant perdu tout espoir, vaincu par cinq ans d'Indochine et un an d'Algérie, je fais don à la France de mes épaulettes d'officier pour qu'elle les mette dans la vitrine réservée aux monstres, à ceux qui, Français dans l'âme, ne peuvent assister impassibles à la décadence de leur patrie.

Pauvre pays dont la jeunesse ne se reconnaît qu'en un méchant acteur de cinéma, qui roulait trop vite en voiture, et au romancier qui a raté d'en mourir et dont le père a manqué de sévérité il y a seulement quelques années.

Le capitaine Moureau était un mercenaire qui n'a eu que ce qu'il méritait, comme mon ami Perrin qui a eu la veine insolente de s'en tirer grâce à quelques courageux – les mutilés et les morts d'Indochine ont été noyés dans le petit lait Mendès-Rance comme des mouches. Ben Bella ne sera pas fusillé. Sera-t-il jugé ? On ne supprime pas ainsi un interlocuteur valable, un futur président du Conseil algérien.

Connaissant l'impartialité de votre tribune, bercé par le dernier et le fol espoir, quoi que j'en dise, qu'il s'y trouvera quelqu'un pour me lire et peut-être pour écouter ce cri d'angoisse d'un garçon de 28 ans, je m'en remets à vous et vous demande dans le cas où vous entreverriez une autre vérité, une autre solution, des raisons de croire à des jours meilleurs, de me le faire savoir.

Veuillez agréer, Monsieur le directeur, l'expression de ma considération distinguée.

D.

Copyright © 2011 Editions Jacob-Duvernet.

23 mai 1957, Mohamed Tabra au professeur Mandouze, lettre envoyée au *Monde*

En 1957, la guerre est totale ; née dans les campagnes, elle a atteint Alger, puis la France de l'autre côté de la Méditerranée. Mohammed Tabra, Algérien établi à Strasbourg, père de famille, témoigne à nouveau des arrestations arbitraires, des violences et des tortures subies par des Algériens sur le territoire même de la métropole. Il écrit au Monde *pour communiquer avec le professeur Mandouze.*

Cher Professeur Mandouze,

J'ai l'honneur de faire appel à votre bienveillance pour vous faire savoir de mes nouvelles, moi, Tabra Mohamed, né le 27/3/1920, ouvrier d'usine, domicilié numéro neuf rue de l'écrevisse, Strasbourg, Bas-Rhin, marié avec une Européenne, père de cinq enfants.

Monsieur, je vous fais savoir ce que j'ai subi, ces jours derniers, à la police de Strasbourg. J'ai subi la torture. J'ai été arrêté le mardi 12 mars à 6 h du matin ; j'ai été relâché le mercredi 13 mars à 17 h.

Et je vous fais savoir le genre de tortures que j'ai subies. Première « reprise » de torture. Ils m'ont mis tout nu. Ils m'ont enveloppé la tête, mais point le visage, de mes habits ficelés par ma ceinture et ainsi assujettie à mon cou. Ensuite, ils ont placé une règle en bois sous mes talons et m'ont ordonné de faire des mouvements de gymnastique, mains sur la tête et jambes verticales. On comptait 1,2, au commandement de l'inspecteur, Monsieur Rouiffler, et en la présence d'autres inspecteurs qui entrent et sortent. Et je vous fais savoir aussi que si je ne fais pas assez énergiquement les mouvements qu'on me commande, je reçois un léger coup de pied, puis on appuie sur mes épaules pour me faire faire les mouvements plus vite. L'exercice a commencé à 9 h et quelques et a duré jusqu'à 13 h. Puis ça a repris de 14 h à 17 h, mais entre-temps on m'accordait quelque repos pour me faire subir l'interrogatoire. J'ajoute que je ne puis préciser combien j'ai eu de repos. Et après, ça a repris pendant quelques minutes. (Je rectifie, j'ai oublié de vous dire qu'ils m'ont ordonné de remettre le slip).

Puis ils m'ont mis entre les fesses une pièce de métal d'environ 12 cm sur 4, puis ils m'ont placé sur une chaise. Puis je vois un inspecteur qui s'amène avec une sorte de machine qu'il a posée

Copyright © 2011 Editions Jacob-Duvernet.

derrière moi sur une table. Cette machine, qui comporte des fils, est penchée sur un côté. Longueur de cette machine : environ 87 cm sur 45. Hauteur environ 35 cm. J'ajoute que cette machine a été recouverte d'une sorte de chiffon gris ; j'ai vu l'inspecteur Rouiffler placer une couverture couleur grise sur la fenêtre avec l'aide d'un autre inspecteur. Puis un autre inspecteur, vêtu d'une chemise à manches courtes, me saisit le bras en me disant : « Tu me reconnais ? » Moi, j'ai répondu : « Oui ». Alors il a commencé à me donner des coups de poings sur le crâne, sur le cou, sur les mâchoires, sur les épaules, mais pas sur le visage. Cela se passait en la présence de huit inspecteurs et j'ajoute qu'en me frappant, il m'a mis plusieurs fois par terre. On m'a remis sur ma chaise, face au mur. Puis l'inspecteur Rouiffler m'a demandé de dire la vérité, que « si je ne la dis pas, le bon Dieu est là ». Et il a ajouté que quand je voudrais dire la vérité, je n'aurais qu'à lever le doigt. Puis ils ont commencé à m'appliquer des fils électriques dans le dos, aux reins et dans tout le corps. Puis ils ont commencé à manœuvrer. Moi, je n'ai pas pu supporter la douleur : alors j'ai crié et je suis tombé par terre, à moitié évanoui. Même alors que j'étais à terre, ils ont continué à m'appliquer les fils aux parties génitales et dans tout le corps. Ensuite ils m'ont remis debout et ils ont enlevé les fils électriques.

Puis ils ont apporté une autre sorte de machine électrique, un genre de brosse d'aspirateur, qu'ils m'ont placée sur les reins et dans le dos. Cela me donne des chocs insupportables. Toute ma chair est comme envahie de fourmis. Cela cuit épouvantablement. J'ajoute que lorsqu'on vous applique l'appareil, il suce la peau et la pince en même temps.

Cette séance de torture avec des appareils électriques s'est déroulée entre 20 h et 2 h du matin. Ensuite ils m'ont amené dans une autre pièce. Il y avait là deux inspecteurs : l'un, l'inspecteur dont j'ai parlé tout à l'heure, l'inspecteur vêtu d'une chemisette à manches courtes, a pris des ciseaux, m'a tiré la barbe et a fait mine de la couper. L'inspecteur Rouiffier lui a ordonné de ne pas la couper. Puis il y avait un inspecteur ivre qui m'a donné quelques coups et quelques gifles. Ensuite, l'interrogatoire a continué jusqu'à 4 h du matin. Ils m'ont ensuite amené au poste de police où ils m'ont laissé jusqu'à 17 h. De là, les inspecteurs m'ont ramené chez moi.

Et maintenant je maintiens formellement la déclaration que

Copyright © 2011 Editions Jacob-Duvernet.

j'ai faite au journal *Le Monde*. J'avais précisé dans ma déclaration que je ne reculerai pas de la refaire, même devant le président de la République. Et je vous fais savoir qu'entre-temps je suis entré à l'hôpital à la suite d'une maladie. Là, j'ai eu la visite du procureur de la République du tribunal de première instance de Strasbourg. Il m'a interrogé sur les tortures que j'avais subies, sur la déclaration que j'ai faite au journal *Le Monde.* Après m'avoir interrogé, Monsieur le Procureur a apporté des photos d'inspecteurs pour que je reconnaisse ceux qui m'avaient torturé. J'ai reconnu les inspecteurs et j'ai même été confronté avec eux devant Monsieur le procureur de la République, mais les inspecteurs n'ont pas voulu reconnaître qu'ils m'ont torturé.

Cher professeur, tout ce que je viens de vous dire est réel et je possède même des certificats médicaux.

Monsieur le professeur Mandouze, je vous prie de vous charger pour moi de poursuivre cette affaire.

Veillez agréer, Monsieur le professeur, mes salutations respectueuses.

Signé : TABRA

28 MAI 1957, RÉCIT DE YVES COURRIÈRE

Le massacre de Melouza désigne une tuerie de masse perpétrée par le Front de libération nationale (FLN) contre les habitants musulmans du village de Melouza (Mechta-Kasbah), à cent kilomètres de Sétif, en 1957, sous prétexte qu'ils soutiennent le mouvement indépendantiste Mouvement national algérien (MNA), rival du FLN et bénéficiant du soutien discret de l'armée française. Au matin du 28 mai 1957, 350 hommes du FLN, commandés par le chef de la willaya III le colonel Mohammedi Saïd, encerclent le village. Ils coupent les mains du garde champêtre musulman, lui crèvent les yeux, avant de l'abattre à coups de fusil avec ses cinq enfants. Ils font sortir des gourbis tous les hommes du village et les rassemblent sur la place. Les prisonniers sont conduits à Mechta Kasba, un hameau proche, où ils sont systématiquement massacrés à coup de pioche, de couteau, de hache. Dans les maisons et les ruelles transformées en abattoir, l'armée française, à son arrivée deux jours plus tard, dénombre 315 cadavres et une

Copyright © 2011 Editions Jacob-Duvernet.

centaine de blessés, tous mutilés. Le martyre de Melouza provoque une émotion mondiale et est abondamment exploité par la propagande française, qui explique le massacre par les sentiments pro-français des habitants du village, alors qu'il s'agissait d'un conflit fratricide. Le FLN, de son côté, accuse par le biais d'un tract l'armée française d'avoir perpétré le massacre.

28 mai

C'est le massacre, la folie sanguinaire. Au fusil, au couteau, à coups de pioche, les fellaghas taillent en pièces leurs prisonniers… Des flots de sang s'écoulent maintenant des maisons transformées en abattoirs humains. Le massacre dure une demi-heure à peine. Aux cris, aux supplications, aux coups de feu, aux hurlements des djounouds déchaînés, succède un silence pesant. Abdelkader Sahnoun réunit ses hommes. Il faut fuir. Maculés de sang, les yeux égarés, ils regagnent la zone Est.

30 mai

Hagardes, se déchirant le visage de leurs ongles, comme prises de folie, les femmes allaient d'une maison à l'autre, glissant dans des flaques de sang gluant, retournant les cadavres pour retrouver un fils, un frère, un mari. Le village n'était plus qu'un hurlement. Dans chaque gourbi, le même spectacle. Des corps affreusement mutilés, des cadavres dont le visage gardait l'empreinte d'une terreur indicible, et du sang partout, en mares, en plaques, en traînées sur le sol et sur les murs. Et flottant dans l'atmosphère, cette odeur lourde, chaude et fade, du sang et des corps en décomposition.

Yves COURRIÈRE, *La guerre d'Algérie ; l'heure des colonels*, Fayard, 1970

MAI 1957, TRACT DU FLN

FRONT DE LIBÉRATION NATIONALE
LA TUERIE DE MELOUZA

Un drame affreux vient d'ensanglanter la terre algérienne déjà si éprouvée par les crimes sans nom d'un colonialisme aux abois. Toute la population mâle du douar de Melouza a été sauvagement assassinée.

Copyright © 2011 Editions Jacob-Duvernet.

Si ce carnage s'inscrit normalement dans la longue liste des crimes collectifs organisés avec préméditation et exécutés froidement par l'armée française dite de « pacification », il dépasse de beaucoup tout ce que tout esprit sain peut imaginer. Aux crimes délibérés s'ajoute cette fois une exploitation politique savamment orchestrée.

L'impérialisme français, ne pouvant obtenir sur la glorieuse Armée de libération nationale une victoire militaire, a recours à une machination diabolique pour tenter de discréditer l'ALN et le FLN. Ce sont les « commandos noirs » dont le travail a fait tout récemment l'objet des louanges dithyrambiques de la feuille impérialiste *L'écho d'Alger* qui se sont chargés de cette vile besogne. L'inqualifiable forfait était déjà préparé et devait, selon ses criminels instigateurs, répondre à un triple objectif.

Les exactions (arrestations en masse, tortures, exécutions sommaires, expéditions punitives avec amende collective, vols et viols), devenues trop innombrables pour être contestées, ont fini par émouvoir les consciences libres en France comme à l'étranger. Braquer l'opinion publique française et étrangère contre notre mouvement de libération nationale, tel est le but essentiel de l'opération.

En second lieu, la vacance du pouvoir en France, l'attitude incertaine de certains groupes politiques et l'évolution favorable de l'opinion pour une solution négociée, affolent les dirigeants de la politique algérienne. Faisant feu de tout bois, ces éléments réactionnaires veulent imposer la constitution d'un gouvernement qui serait à leur dévotion avec en tout premier lieu le maintien de Lacoste en Algérie, ce qui est tout un programme.

Par ailleurs, le problème des réfugiés algériens en Tunisie et au Maroc, porté devant les instances internationales, rend intenable la position de la France. Comme ses hommes au pouvoir, les Mollet, Lacoste et autres Pineau, ont perdu toute audience et ne sont pris au sérieux par personne de par le monde, il a été fait appel au vieillard de l'Élysée (le président René Coty) pour ajouter un mensonge de plus et détruire le peu de crédit dont peut se prévaloir le chef de l'État français.

Sans doute son appel à la conscience universelle aurait-il eu quelque écho s'il avait été précédé de la moindre intervention de sa part lors des ratissages et des tueries antérieures. Un silence complice sur le plus récent de ces assassinats collectifs, celui du

Copyright © 2011 Editions Jacob-Duvernet.

Ruisseau, en plein centre de la capitale, qui a fait plus de 40 morts selon les « communiqués officiels », fait que « l'appel au monde civilisé » sonne bien creux.

En fait, l'abominable machination politico-militaire tend à démontrer qu'avec le départ de la France, l'Algérie serait à feu et à sang. Le même langage, les mêmes procédés ont déjà servi dans un passé récent à propos de l'Indochine, de la Tunisie et du Maroc. Les accusations mensongères ne trompent plus personne.

C'est pourquoi, le FLN peut s'adresser solennellement à la conscience universelle pour proclamer à la face du monde civilisé son indignation devant la sauvagerie de cette tuerie dont seule l'armée française assume l'entière responsabilité. Il s'incline avec émotion devant la mémoire de nos martyrs de Melouza et d'ailleurs. L'Algérie combattante avec son peuple uni derrière le FLN et l'ALN a trop conscience de ses responsabilités historiques pour se laisser détourner de sa mission. Cette mission, le colonialisme l'a appris à ses dépens, s'achèvera le jour prochain où l'Algérie sera libre et indépendante.

VIVE L'ALGÉRIE LIBRE ET INDÉPENDANTE
VIVE LE FRONT DE LIBÉRATION NATIONALE
VIVE L'ARMÉE DE LIBÉRATION NATIONALE

Printemps 1957, récit de Gérard Bélorgey

Gérard Bélorgey a 24 ans en 1957. Jeune énarque, militant socialiste, il part effectuer son service militaire en Algérie en tant qu'officier, avant d'être libéré, d'effectuer sa scolarité, et d'y revenir avant la fin de la guerre en tant qu'administrateur. Quelques semaines avant la fin de son service militaire, parce qu'il connaît à la fois ses idées de gauche et sa loyauté, son capitaine le nomme officier de renseignements, pensant peut-être ainsi contribuer à forger le caractère du futur haut fonctionnaire…

Officier de renseignements. Ils m'avaient nommé Officier de renseignements ! Obtenir le renseignement, je savais ce que cela voulait dire : torturer. Dans le système militaire d'alors, il était exclu de refuser l'ordre de nomination. De surcroît, un chef de corps intelligent et probe s'évertuait à m'expliquer que je n'aurais rien à

Copyright © 2011 Editions Jacob-Duvernet.

faire contre ma conscience, qu'il y avait des services spécialisés qui connaissaient leur métier, etc. La seule échappatoire : tout casser. Comment ? C'était un coup monté, à l'évidence, par les services d'action psychologique. Chacun connaissait mes opinions. Je croyais à une solution politique. Je réprouvais tout ce qui était répression. Mais, plus j'avais affirmé mes positions, plus je m'étais engagé chaque jour, ardemment presque, dans la tâche de soldat : par orgueil, pour témoigner que mes choix n'étaient pas inspirés par l'idée de fuite ; en fait, parce que je n'allais pas au bout de ma compréhension du mouvement FLN. Puisque j'étais dans de telles contradictions, ils ont vu tout l'intérêt de me retourner et d'en faire propagande : placer un contestataire de la guerre d'Algérie en situation d'assumer tout ce qu'elle impliquait.

Ma révolte, mon angoisse me portaient à déserter. Mais pouvais-je ruiner ce qui avait été l'effort de ma jeune vie pour des perspectives qui s'évanouiraient ? Il n'était pas libre le jeune homme si petit-bourgeois au fond, qui devait tellement aux siens d'un milieu si modeste. Il n'était pas juste que tant d'autres aient réussi à échapper à de telles circonstances. C'était un prix trop cher pour la curiosité et la probité que j'avais eues en refusant d'être épargné des opérations en Algérie. Techniquement, j'ai regardé les filières de la désertion : elles étaient suffisamment incertaines pour avoir une bonne chance de me conduire à l'acte manqué. Surtout, il n'était pas assez clair dans ma tête que la rébellion armée, dans les formes qu'elle prenait, par les actes atroces qu'elle-même accomplissait, méritait que je casse tout. J'ai eu honte de ne savoir me résoudre à sauter le pas et je savais en même temps que j'avais raison de ne pas le faire. Une raison qui ne permettait pas d'échapper à la panique.

Je me voyais acculé à entrer dans la mécanique. Elle conduisait à la gégène, au tuyau d'arrosoir dans la bouche du patient attaché dans un pneu, les genoux repliés sur le ventre, aux incisions au poignard, à tout ce que l'on peut faire d'abominable avec de l'essence et j'en passe. Même si je ne faisais pas moi-même, je serai livreur et bénéficiaire. Livreur de prisonniers et de suspects ; bénéficiaire d'informations pouvant être arrachées par la question. Je n'ai sans doute pas échappé au second enchaînement. Mais je n'y avais pas échappé avant. Personne n'y échappait. Il suffisait de lire et d'exploiter les Bulletins de renseignements quotidiens. Il me fallait quand même franchir un

Copyright © 2011 Editions Jacob-Duvernet.

degré de plus : la bonne information, c'est de croiser des renseignements.

Or j'entrais, par tous les éléments que je recueillais et par lesquels il fallait bien que je nourrisse le BRQ que j'émettais, moi, plus intimement dans un puzzle dont certains morceaux étaient atroces et sanglants.

Sans doute parce que cela n'a duré que quelques brefs mois, j'ai pu déjouer le piège principal. Je n'ai jamais livré quiconque aux services spécialisés, mais il a fallu tricher : par exemple, ne pas révéler, pour écarter l'enchaînement du passage à la question de tous les habitants d'une mechta, cette trouvaille, au fond d'une jarre de grains, d'un pistolet dont, avec la complicité de mon ordonnance, j'ai caché la découverte en le conservant alors et que j'ai encore. Dans d'autres cas, ne pas arrêter, peut-être, qui aurait dû l'être ou remettre en liberté qui n'aurait pas été élargi par un autre responsable que moi. Je me souviens de certains regards d'étonnement, sinon de gratitude, d'hommes et d'une femme que je n'ai pas retenus ou que j'ai libérés. Lorsqu'on cesse d'être l'aide-bourreau des uns, ne devient-on forcément le complice des autres, en permettant ainsi qu'ils commettent, le cas échéant, leurs propres atrocités ? L'enfermement d'un cas de conscience, c'est qu'il renvoie toujours d'un coin à l'autre du polygone insoluble par lequel il emprisonne. Pour compenser ces « faiblesses » qui étaient les miennes, il fallait que j'aie aussi de l'information et de l'information capitale, sinon pour le démantèlement des réseaux politiques du FLN, du moins pour la guerre. Et sans recourir aux pratiques que je n'avais jamais couvertes, mais que j'avais vues.

Gérard Bélorgey, *Bulles d'Histoire et autres contes vrais*, Phénix Éditions, 2001

11 juin 1957, témoignage d'Henri Alleg sur Maurice Audin

Maurice Audin a 25 ans en 1957. Cet assistant à la faculté des sciences d'Alger et père de trois enfants est arrêté le 11 juin 1957 par des parachutistes français en présence de son épouse, parce qu'il est militant de la cause de l'indépendance algérienne, membre du parti communiste algérien, et qu'il a organisé, avec sa sœur et son beau-frère, l'exfiltration clandestine

Copyright © 2011 Editions Jacob-Duvernet.

à l'étranger de Larbi Bouhali, premier secrétaire du PCA, en septembre 1956. En dehors d'Henri Alleg, quelques jours après son arrestation, jamais personne ne reverra Maurice Audin vivant, de toute évidence liquidé au terme d'une séance de torture qui dérape. Les parachutistes chercheront à faire croire à son évasion et prétendront le faire juger par contumace en mai 1958, soulevant la colère de Paul Teitgen, secrétaire général pour la police d'Alger, qui décidera d'apporter les preuves de son assassinat.

Audin est une victime exemplaire, ne bronchant pas sous la torture, en slip, allongé sur une planche, des pinces reliées par des fils électriques à la magnéto, fixées à l'oreille droite et à l'orteil du pied gauche […]

« Amenez Audin » dit C., il est dans l'autre bâtiment. Erulin continuait à me frapper, tandis que l'autre, assis sur une table, assistait au spectacle. Mes lunettes avaient depuis longtemps voltigé. Ma myopie renforçait encore l'impression d'irréel, de cauchemar que je ressentais et contre laquelle je m'efforçais de lutter, dans la crainte de voir se briser ma volonté.

« Allez, Audin, dites-lui ce qui l'attend. Évitez-lui les horreurs d'hier soir ! » C'était C. qui parlait. E. me releva la tête. Au-dessus de moi, je vis le visage blême et hagard de mon ami Audin qui me contemplait tandis que j'oscillais sur les genoux. « Allez, parlez-lui » dit C.

« C'est dur, Henri », dit Audin. Et on le remmena. […]

« Préparez-vous, nous n'allons pas loin. » Je mis ma veste sale et fripée. Dans le couloir, j'entendis qu'il disait : « Préparez aussi Audin et Hadjadj ; mais on les prendra séparément. » Dix fois déjà, j'avais fait le bilan de cette vie que je croyais terminée. Encore une fois, je pensai à Gilberte, à tous ceux que j'aimais, à leur atroce douleur. Mais j'étais exalté par le combat que j'avais livré sans faillir, par l'idée que je mourrais comme j'avais toujours souhaité mourir, fidèle à mon idéal, à mes compagnons de lutte.

Dans la cour, une voiture démarra, s'éloigna. Un moment après, du côté de la villa des Oliviers, il y eut une longe rafale de mitraillette. Je pensai : « Audin » […]

Henri ALLEG, *La Question*, Éditions de Minuit, 1958

Copyright © 2011 Editions Jacob-Duvernet.

22 JUIN 1957, DEVOIRS D'ÉCOLIERS ALGÉRIENS, *LES TEMPS MODERNES* D'OCTOBRE 1959, N°164

Le 22 juin 1957, dans une école de la casbah d'Alger, un instituteur donne à ses élèves âgés de dix à treize ans ce sujet de devoir : « Que feriez-vous si vous étiez invisibles ? »

Si je suis invisible, je vais tuer les soldats et les parachutistes, et quand je n'ai pas d'argent, je vais à la banque, je vole l'argent, je sors et je dépose une bombe à l'hôtel Touring. Je vais voler des mitraillettes, des balles, et je vais à Paris voler un bateau, des automobiles et des Vespas. Et je vole au vent. Un jour, si un homme veut m'attraper, je le tue. Après, quand j'ai besoin d'un avion, je vole et personne ne me voit. Je vais acheter des mitraillettes et je monte au Djebel Aurès, je leur donne des fusils et on prend l'indépendance de l'Algérie et nous sommes contents avec notre drapeau vert et blanc et une étoile.

Si je suis invisible, je dévaliserais la banque, je donne l'argent aux mendiants de la rue qui n'ont pas d'argent. Je rentre dans les prisons et libère les hommes qui se battent pour leur bien.

Je tuerais les paras qui font la torture aux hommes. Comme des Indiens, je poserais des bombes dans les bars, dans les casinos, dans les casernes. Je tuerais tous les paras de Massu. J'attaque les convois d'armes et je les donne aux hommes à Paul Cazelles[8].

Je volerais des bijoux aux femmes françaises comme font les paras de Massu ; ils prennent les photos de femmes pour les montrer aux hommes. Ils ne peuvent pas prendre Alger : elle appartient aux Arabes. Vive les moudjahidins !

Si j'étais invisible, je frapperais tous ceux qui font du mal, je tuerais tous les paras parce qu'ils font du mal, et je volerais tout ce qui me plaît. Je volerais des portefeuilles à son camarade et à lui pour qu'ils se battent entre eux, et puis je libérerais tous les prisonniers qui sont à Barberousse. Je volerais de l'argent à la banque et je le donnerais aux vieillards parce qu'ils me font pitié. Et les vieillards deviennent riches et les riches deviennent pauvres.

8. Prison de l'armée française.

Copyright © 2011 Editions Jacob-Duvernet.

Je massacrerais tous les soldats qui viennent à Alger. Et les terroristes font leur bien.

Si j'étais invisible, je dévaliserais la banque. Je tuerais des hommes, je volerais du pain, des pommes, des figues, des taxis. Je tuerais aussi les policiers. Je libère les prisonniers. Ou je tue ou je vole, personne ne me voit. Et si je veux être le roi, je le ferais. Je volerais des mitraillettes, des revolvers, des bombes et je les déposerais au Milk-Bar, à la Caféteria[9] et je tuerais aussi Robert Lacoste, Bourgès-Maunoury, et c'est moi qui ai tué Ali Chekkal en sortant du stade, ils ont pris un innocent, un passant, mais ce n'est pas lui qui l'a tué. C'est moi. Qui m'a dit : tue les soldats ? C'est ma tête, et je tue, je tue les mounafiquines. J'attaque les paras de Massu, ces misérables, ces voleurs, ces imbéciles, ces idiots, ces crétins. J'abats les paras de Massu. J'irais jusqu'à Guy Mollet et Robert Lacoste, je les tuerais. J'irais au djebel Aurès, je donnerais du courage à nos frères les glorieux moudjahidins que je trouverais là-bas, je lancerais des grenades aux paras qui viendraient là-bas, dans ce lieu saint, et lorsque nous apporterons l'Indépendance, je lèverai moi-même le drapeau. Puis, si je mourais, ça fait rien. J'aurais fini la mission qu'Allah me confierait.

Si j'étais invisible, le premier travail que je ferais, c'est d'aller me venger sur les paras qui ont fait tant de misère à mes frères. Je prendrais une corde et j'étranglerais le dernier des paras qui patrouilleraient dans le tunnel de notre quartier et je lui prendrais ses armes, puis je courrais derrière les autres paras et je les tuerais. Et s'ils osaient faire tout ce qu'ils avaient l'habitude de faire, je leur ferais double torture avant de les tuer. Et c'est pas fini, j'irais saboter tous leurs plans ; je poserais des bombes dans les quartiers français.

Je vais étrangler les parachutistes et dévaliser la banque. Mettre une bombe au commissariat et délivrer les prisonniers. Et je vais ensuite voler les bijoux. Et je délivre mes trois frères prisonniers des soldats. Et je massacrerai tous les Français, grands et petits, sur mon chemin. Et je volerai les mitraillettes, des pistolets automatiques, des mitrailleuses, des bombes de toutes sortes, et mitrail-

9. Attentats perpétrés par le FLN à Alger en septembre 1956.

Copyright © 2011 Editions Jacob-Duvernet.

lerai les soldats français. Et tuer avec le Mat 49 les mouchards aux soldats français. Et puis je monte au djebel Aurès donner les fusils, les mitrailleuses pour gagner l'indépendance de l'Algérie. Vive l'Algérie libre et indépendante!

Si j'étais invisible, je dévalise la banque. J'étrangle les hommes. Je vole des Pusch, des Nortons, des Triomphes. Je tue les paras. Je tue le commissaire et je libère les prisonniers. Je donne aux mendiants de l'argent, tous les pauvres deviennent riches, et tous les riches deviennent pauvres, et je vole celui qui me plaît, celui qui fait du mal aura du mal, celui qui fait du bien aura du bien. Je tuerais des mouchards.

Les Temps modernes, rubrique « À quoi rêvent les enfants d'Algérie ? »

31 octobre au 5 novembre 1957, Serge Adour, alias Gérard Belorgey, *Le Monde*

« Introduction du journal »

L'auteur de ces lignes est un sous-lieutenant de réserve qui a été, pendant quatorze mois, jusqu'en juin, un des modestes acteurs de l'immense tragédie. S'il nous a demandé de taire, au moins provisoirement, son nom, c'est pour ne pas permettre de situer, trop facilement, des faits qui permettraient d'identifier ses camarades, encore sous les armes. Il ne prétend nullement avoir découvert à lui seul, l'insaisissable et complexe vérité de l'Algérie. Du moins, sa bonne foi et sa bonne volonté ne peuvent-elles être mises en doute. Il est évident d'autre part que la crise gouvernementale survenue à propos de l'Algérie, ouvre la voie à de nouvelles réflexions. Peut-être, même, à de nouvelles options, dans la mesure où le FLN consentirait, enfin, à mettre un terme à sa folie meurtrière. C'est pourquoi nous avons cru que ce témoignage d'un jeune combattant valait d'être connu, ses jugements étudiés et, le cas échéant, discutés.

« En Algérie : de l'utopie au totalitarisme »

La guerre larvée qui se déroule n'a pas toujours, hélas, le caractère d'une défense de la communauté franco-musulmane

Copyright © 2011 Editions Jacob-Duvernet.

contre les troupes de révoltés ou de bandits. Il faut dire ce qu'elle est : dans une large part, une guerre raciale et c'est seulement ainsi que s'expliquent beaucoup de ses aspects. C'est ce qui explique ces explosions d'actes de haine aveugle entre les Français et les Musulmans. Ce que poursuivent armée et administration françaises, c'est non seulement la destruction des bandes armées et des cellules terroristes, mais encore la destruction de l'organisation clandestine dans son ensemble. Les buts et les missions propres aux unités de « réguliers » sont clairs : ce n'est point d'emporter la décision par des moyens militaires, c'est d'entretenir l'insécurité, de fixer ainsi, en Algérie, le plus grand nombre possible de troupes françaises. Chaque fois que nous protégeons un point avec une section, nous gagnons la partie militaire ; mais, précisément, parce que nous le protégeons et que nous sommes obligés d'y affecter une section, nous faisons exactement ce que le Front nous oblige à faire – ce qu'il veut. Il s'agit donc de créer ainsi, peu à peu, de grosses difficultés financières, économiques et psychologiques à la France et de vaincre à l'usure, en frappant les opinions française et algérienne par quelques actions réussies.

Il sait que ce n'est pas par quelques coups de main réussis qu'il fera céder la France, mais c'est par quelques coups de main réussis qu'il ralliera les musulmans, ce qui est son véritable objectif. C'est par les attentats et les réactions qu'ils inspirent, dont le Front se félicite, qu'il peut creuser un fossé définitif entre la communauté française et la communauté algérienne.

Les servitudes de l'entreprise de pacification, l'absence de toute perspective d'un changement – les autorités françaises n'entretiennent les hommes du bled que de « loyalisme » et de « ralliement » – permettent aux rebelles de développer aisément le sentiment que l'action de la France n'est qu'une tentative de confirmation coloniale.

Il pourrait enfin se produire, si par lassitude les autorités supérieures se lavaient ouvertement les mains des actes répressifs des exécutants, et acceptaient de les ignorer. C'est le plus à craindre. On ne se cache pas d'un net durcissement français depuis le printemps [1957].

La recherche du renseignement est la clef de voûte de toute la pacification, la raison d'être ou la condition des opérations militaires. Mais elle est, en même temps, l'un des facteurs princi-

Copyright © 2011 Editions Jacob-Duvernet.

paux de la dégradation de la pacification elle-même.

À quoi bon le nier ? La torture est couramment employée, et tout le monde le sait.

Les survivants rebelles des opérations – ceux qui n'ont pas été tués au combat ou dans la colère qui lui succède – et les suspects appréhendés sont torturés. Où et par qui ? Dans des gendarmeries, dans des locaux de la police, dans des officines de services de renseignements de l'armée. Il y a également des « SAS » qui s'en occupent. La torture improvisée est pratiquée sur le terrain, au cours des opérations, dans les cas considérés comme urgents : sur les habitants du pays, pour la raison qu'ils ne peuvent pas ne pas avoir vu quelque chose, ou sur des éléments rebelles capturés, ou sur des suspects, ou des prisonniers entraînés sur le terrain comme indicateurs et qui se rétractent, ou sur les propriétaires d'un gourbi où a été découvert quelque arme ou objet militaire (à moins que ce ne soit, simplement, une petite pharmacie portative ou un vieux tract du MTLD, ou encore, parfois, sur les hommes de la famille d'un suspect, voire sur les femmes, qu'on ne parvient pas à découvrir. Mais il y a deux autres catégories de tortures : celles qui s'exercent hors de l'action combattante, en premier lieu sur des individus recherchés par la justice, auxquels sont en principe appliqués des traitements ne devant pas laisser de trace (eau, électricité) ; en second lieu, sur des individus inconnus ou dérobés à la justice. Il s'agit soit de prisonniers faits les armes à la main, soit de suspects qu'on estime intéressants. Il est aisé d'éviter leur transfert à la justice, lorsqu'ils sont pris sans pièces d'identité ou lorsqu'on ne peut effectivement établir leur identité, ou lorsqu'on présume qu'il peut être intéressant de les retenir. L'armée ayant officiellement pouvoir d'internement, ils deviennent alors des PIM (prisonniers et internés militaires) et constituent un réservoir de suspects livrés aux gendarmeries et à la police judiciaire.

En Algérie, actuellement, on arrête sur simple dénonciation, pour participation à une réunion d'esprit douteux, pour délit d'opinion présumée. On interne, on emprisonne, sans autre garantie que quelques réglementations, qui sont aisément tournées. On suscite, par l'arbitraire, la torture et les liquidations, le cercle vicieux des haines et des vengeances. Qu'elle soit complice des rebelles ou mobilisée par les rebelles, la population fait les

Copyright © 2011 Editions Jacob-Duvernet.

frais permanents de cette rivalité d'un parti totalitaire, du dynamisme et de l'acharnement d'une police et d'une armée tenues en haleine.

Bien qu'elle comprenne des « logiciens de la terreur », l'armée se sent mal à l'aise dans les fonctions qui lui sont imparties. Elle s'indigne, légitimement, qu'on lui impute des responsabilités, alors qu'elle est un instrument d'exécution. Certainement, ce n'est pas un instrument neutre, en raison des divers courants de tempéraments qui l'imprègnent et qui colorent son action. Mais les événements sont portés par la logique des faits. Il n'y a pas de renseignements sans tortures, il n'y a pas d'opérations sans bavures, il n'y a pas de corps expéditionnaire sans racisme. Les responsabilités profondes semblent bien être celles des hommes de pouvoir qui ont fait le choix d'une politique impliquant, évidemment, la violence et la torture. Il ne fallait pas se mettre dans le cas d'en avoir besoin.

Aujourd'hui, l'armée ne veut pas être accusée d'avoir perdu l'Algérie. Là encore, depuis trois ans, tout est présenté comme si c'était par elle que tout serait sauvé ou que tout serait perdu. L'idée maîtresse était, au fond, que la pacification devait réussir du moment qu'elle était confiée à l'armée. Or, la faute est, sans aucun doute, de laisser penser que le destin de l'Algérie est entre les mains de l'armée française. Ce serait faire bon marché des erreurs du passé, des réalités humaines locales, du cercle amorcé des haines et des crimes, des réflexes raciaux, des passions, des violences et des injustices inévitables que traîne avec elle toute opération de police et de guerre civile. L'ultime justification est tirée, sommairement, de l'arithmétique : « Cela vaut la peine de torturer un homme pour en arrêter dix qui en tueraient cent. » La force de cet argument est fallacieuse, car il ne repose que sur une série d'hypothèses gratuites, échafaudées *a priori* pour les besoins de la démonstration. Le renseignement a bien pour objectif de prévoir et faire échouer les tentatives de l'adversaire. Mais c'est se faire beaucoup d'illusions que de croire que la torture est une recette magique. La torture nourrit la rébellion. Ce qui est grave actuellement, c'est qu'on passe à la question, un peu au petit bonheur, en vertu de ces prémisses, inavouées publiquement, mais de plus en plus acceptées, que tout musulman est complice

Copyright © 2011 Editions Jacob-Duvernet.

s'il n'est pas coupable et que c'est donc à lui de faire la preuve de son innocence. Le renversement de la preuve est le critère même du totalitarisme. S'il y a des erreurs, beaucoup s'en consolent vite, puisque les victimes « ne sont après tout que des Arabes ».

De tout cela, les cadres de l'armée française ont plus ou moins clairement conscience. Le désarroi qu'ils éprouvent aujourd'hui, les efforts que certains font à l'échelon local pour réprimer les passions, pour enrayer la logique impitoyable des violences, des représailles et des vengeances, et l'intelligence pratique qu'ils mettent en œuvre pour faire concorder leur idéal et leur mission, témoignent de leur disponibilité pour une nouvelle politique, à partir du moment où l'on saurait leur en expliquer la nécessité et l'efficacité, en se fondant sur leur sens de l'honneur et les exigences de l'avenir.

L'aboutissement des métamorphoses psychologiques du soldat français serait sa préférence marquée pour les tâches de répression sur les tâches de pacification. À constater ce qu'il voit chaque jour, il ne croit pas que ces dernières réussissent. La pacification que l'armée poursuit, depuis trois ans, lui paraît non seulement inefficace mais aussi dangereuse pour sa propre vie. C'est le plus important reproche qu'il lui fait. Ménager les populations, renoncer volontairement aux facilités du tir de préparation, c'est rendre plus risqués chaque abordage de gourbi, chaque progression dans un pays raviné et coupé.

Pourtant, si ces soldats ne sont pas des saints, ils ne sont pas des monstres. Ils libèrent, chaque fois que c'est possible, la charge d'agressivité et de brutalité que chaque homme porte en lui, mais ils sont capables aussi des attentions les plus touchantes pour les enfants des douars, des dévouements les plus réels pour les populations qu'ils protègent, des émotions les plus sincères lorsqu'ils ont l'impression que le climat est bon, qu'ils y sont bien accueillis et que les Arabes ne sont pas « comme ailleurs » ou « pas comme les autres ». Qu'un incident se produise, qu'un camarade soit frappé, que l'atmosphère se tende et ils changent, d'un coup, comme le vent sur la mer. Ils ne connaissent plus rien, et mieux vaut alors ne pas leur laisser la bride sur le cou.

Copyright © 2011 Editions Jacob-Duvernet.

Les hommes deviennent d'ailleurs vite ce que les cadres acceptent qu'ils soient ou ce qu'ils les font devenir. En luttant contre les passions malsaines, on peut obtenir peu à peu que le goût de la répression cède la place au goût du risque. On exploite les cadavres pour frapper les esprits. Mais on créée aussi des héros et des martyrs. Et si l'on conduisait les populations sur les lieux de nos exploits, elles constateraient peut-être qu'il n'y a pas que des hors-la-loi qui sont tués. L'Algérie vit sous un régime totalitaire, corrigé par le paternalisme local. On arrête et torture les suspects, mais on rend service et on essaye de séduire les enfants. La pacification actuelle, c'est à la fois la Torture et les Bonbons. Une entreprise de correction des « méchants », de séduction des « bons » et de conquête des indifférents. Les conséquences du paternalisme sont, peut-être, aussi redoutables que celles de l'inquisition policière.

Devant l'échec de la pacification, dangereuse utopie devenue totalitarisme en marche, la question est maintenant de savoir si la France est capable de substituer à cette politique d'occupation une politique d'apaisement, d'élections et de négociations avec les élus.

L'un des risques majeurs de l'affaire algérienne est d'avoir corrompu une bonne fraction de la jeunesse française en lui inoculant le goût de la domination raciale, en lui faisant accepter les méthodes policières, en la familiarisant avec l'idée de la légitimité des brimades et de la torture, en lui faisant croire en une puissance coloniale qui n'est plus d'époque.

On nous dira qu'il est inqualifiable de songer, d'une façon ou d'une autre, à négocier avec les états-majors de la rébellion. En vérité, on a parfois l'impression que la France se bat et s'entête, moins pour écarter certains dénouements eux-mêmes, que pour avoir l'honneur et la satisfaction de n'avoir pas cédé aux méthodes et aux crimes de ses adversaires. Malheureusement, les méthodes qu'elle-même est amenée à employer pour lutter contre le terrorisme, la guérilla et la clandestinité, la corrompent elle aussi, la conduisent à nier les valeurs qu'elle prétend défendre. Pour conclure une guerre, on négocie toujours entre criminels. Personne n'est pur, en Algérie.

Une Algérie indépendante ne serait ni une Algérie misérable, ni une Algérie totalitaire, ni une Algérie perdue.

Copyright © 2011 Editions Jacob-Duvernet.

Enfin, la France serait libre. C'est la France qui est aujourd'hui l'esclave de son souci de maintenir l'Algérie sous sa dépendance ; cette volonté pèse sur son présent et compromet sa possibilité de concevoir l'avenir. Enfin, il serait possible d'organiser un ensemble maghrébin associé à la France, de constituer une solidarité franco-africaine autour du Sahara, dont on réviserait la définition politique et l'organisation juridique, et d'ouvrir l'ère d'un Commonwealth français.

Serge ADOUR

JUILLET 1957, LETTRE DE J.G. AU DIRECTEUR DU JOURNAL *LE MONDE*

Lettre accompagnant son formulaire de fin d'abonnement au journal.
Dans cet échange entre un lecteur du Monde *qui décide de mettre fin à son abonnement et Beuve-Méry, se trouvent mis face à face les arguments des deux camps face à la torture. D'un côté un ancien militaire, qui justifie le recours à la torture comme une réponse militaire à des actes de violence terroriste, et de l'autre un adversaire résolu de toute atteinte aux droits et à la dignité de l'homme. Beuve-Méry répond ici également à l'argument, maintes fois utilisé par l'armée, de l'efficacité de la torture : ces méthodes, qui dressent les populations locales contre la France, sont contre-productives dans une entreprise de pacification où les militaires doivent au contraire « gagner les cœurs » de la population algérienne.*

Ancien officier de Lyautey, je ne crois pas que vos articles concernant les tortures, qui, si elles existent, sont peu de chose à côté des actes terroristes, vous fassent de la publicité.

Certains journalistes ne connaissant rien à l'Afrique feraient mieux de se taire. S'ils avaient trouvé un jour un de leurs amis avec les parties sexuelles coupées et mises dans la bouche, ils raisonneraient autrement et comprendraient certains rares excès.

J.G.

Copyright © 2011 Editions Jacob-Duvernet.

13 JUILLET 1957, RÉPONSE D'HUBERT BEUVE-MÉRY À J.G.

Monsieur et cher Abonné,

Je tiens à vous assurer que les journalistes qui écrivent dans *Le Monde* sur l'Algérie savent de quoi il s'agit. J'ai en outre là-bas de nombreux amis et le dernier de mes quatre fils a renoncé volontairement à son sursis d'études – ce que font rarement les bruyants étudiants d'Alger – pour servir aux confins algéro-marocains. Il peut donc se trouver à tout moment dans la situation que vous décrivez et qui n'est que trop réelle.

Mais je puis vous assurer que la torture, sans être heureusement généralisée, est, elle aussi, très réelle. Elle est déjà si bien entrée dans les mœurs qu'après l'avoir longtemps niée, on cherche maintenant ici ou là à la justifier. Si nous croyons devoir la dénoncer, c'est qu'il nous paraît impossible de souscrire à cette justification, au nom d'abord des principes dont la France se réclame et au nom même de l'efficacité. Ce n'est pas sur de pareilles méthodes de renseignements qui, en fait, échouent souvent, que pourrait se fonder une réelle « pacification ». D'irréprochables combattants n'hésitent pas à nous le dire ou à nous l'écrire chaque jour.

Avec mes remerciements pour l'intérêt que vous voulez bien porter au *Monde*, je vous prie d'agréer, Monsieur et cher abonné, l'assurance de mes meilleurs sentiments.

Hubert BEUVE-MÉRY

JUILLET 1957, LETTRE D'HENRI ALLEG AU PROCUREUR GÉNÉRAL, ENVOYÉE EN COPIE AU DIRECTEUR DU *MONDE*

*Henri Alleg (ou Henri Salem, né en 1921), militant communiste, est de 1951 à 1955 directeur d'*Alger républicain. *Le journal est interdit en septembre 1955. Alleg s'efforce d'obtenir la levée de cette mesure d'interdiction, qui est bientôt reconnue illégale par le Tribunal administratif d'Alger. Pourtant, les autorités françaises s'opposent à la reparution du journal. En novembre 1956, pour échapper à la mesure d'internement qui frappe la plupart des collaborateurs du journal, Alleg passe dans la clandestinité. Il est arrêté le 12 juin 1957 au domicile de son ami Maurice Audin, par les parachutistes de la 10e DP, qui le séquestrent à El Biar, dans la banlieue d'Alger, pendant un mois entier. Il relate dans son livre* La Question *son mois de détention. Transféré au camp de Lodi, il réussit à*

Copyright © 2011 Editions Jacob-Duvernet.

faire parvenir en France la plainte qu'il a déposée en juillet auprès du procureur général d'Alger, où il dénonce les tortures qu'il a subies. Ce texte reçoit un grand écho dans la presse et dans l'opinion, tant en France qu'à l'étranger.

Lodi, juillet 1957
À Monsieur le Procureur général
Près la cour d'appel d'Alger
Palais de justice
Alger

Monsieur le Procureur général,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les faits suivants : j'ai été arrêté à Alger le mercredi 12 juin par les « paras » de la 10e DP (bérets bleus). Il était environ 18 h 30 lorsque, conduit par le lieutenant C., je pénétrais dans l'immeuble en construction situé face au cinéma Rex, sur la route qui mène à Châteauneuf (El Biar). On m'introduisit immédiatement dans un bureau situé au troisième ou quatrième étage. Un autre officier, que j'appellerai dans la suite de ce récit « le deuxième lieutenant » (j'ignore son nom), s'y trouvait déjà. Le lieutenant C. me demanda de lui dire quels étaient les noms et les adresses des personnes qui m'avaient hébergé, avec qui j'étais en rapport, et enfin quelles avaient été mes activités depuis le moment où j'avais quitté mon domicile. J'indiquais que, directeur d'*Alger républicain*, j'avais continué à m'occuper de la défense de mon journal, illégalement interdit depuis septembre 1955, que tous mes efforts avaient tendu à éclairer l'opinion publique sur la nécessité d'une presse libre en Algérie, et plus particulièrement de la reparution d'*Alger républicain*, condition indispensable, selon moi, pour la recherche d'une solution pacifique. En témoignaient mes lettres et démarches auprès du président du Conseil et du ministre de l'Information de l'époque, Messieurs Guy Mollet et Gérard Jacquet. Quant à me faire le dénonciateur des personnes qui m'avaient hébergé ou que je pouvais avoir rencontrées, je m'y refusais absolument.

« Je vous donne une chance », me dit alors le lieutenant C., « voici un crayon et du papier. Écrivez tout ce que vous avez fait en indiquant les personnes que vous avez rencontrées ». Comme je maintenais mon refus, il se retourne vers le « deuxième lieutenant » et lui dit : « Ce n'est pas la peine de perdre notre

Copyright © 2011 Editions Jacob-Duvernet.

temps, n'est-ce pas ? » L'autre acquiesçant, il prit alors le téléphone et demanda qu'on prépare une « équipe pour une grosse légume ». Quelques instants plus tard, un « para » m'accompagnait jusqu'à l'étage inférieur. Je sus plus tard que ce « para » était en réalité un policier algérois détaché auprès de la 10e DP. Il se nomme Lorga et il est originaire de Pérrégaux. À l'étage inférieur, on me fit pénétrer dans une pièce qui doit normalement servir de cuisine, lorsque l'immeuble sera terminé. On m'ordonna aussitôt de me déshabiller et de me coucher sur une planche spéciale munie aux deux extrémités de lanières de cuir. On m'attacha alors les poignets au-dessus de la tête et ensuite les chevilles avec ce système de lanières. Une demi-heure après environ, le lieutenant C. entrait dans la pièce et me demandait si j'avais réfléchi. Comme je répondais que je n'avais pas changé d'opinion, et que je protestais contre des procédés aussi odieux, on me répondit par une bordée d'insultes et d'obscénités et la « séance » commença.

On me transporta d'abord (toujours attaché sur la planche) dans une pièce plus grande. « Tu connais cet appareil, tu en as entendu parler, hein ! » me dit le lieutenant C. en me montrant une magnéto. Immédiatement, un « para » assis sur ma poitrine me brancha une électrode sur le lobe de l'oreille droite et l'autre au doigt, et les décharges électriques se succédèrent. Pour m'empêcher de crier, le para assis sur ma poitrine enfonça ma chemise roulée en boule dans ma bouche en guise de bâillon. Pendant ce temps, deux autres resserraient les lanières aux pieds et aux mains, cependant qu'installés autour de moi, assis sur des paquetages, attendant que je parle, le lieutenant C., le rhéostat en mains, le « deuxième lieutenant » et le capitaine D. se faisaient apporter des bouteilles de bière, la séance se prolongeant. Après qu'ils m'eurent successivement aspergé pour « que ça donne mieux », puis accroché les pinces électriques sur les doigts, le ventre, la gorge, les parties sexuelles, ils me détachèrent et me firent relever à coups de gifles et de pieds. On me fit me rhabiller à moitié (pantalon et veste). Le « deuxième lieutenant » me fit alors mettre à genoux et, attachant une cravate autour du cou comme une corde, se mit à me secouer, à me serrer, à m'étrangler, cependant qu'il me frappait au visage de toutes ses forces. Absolument fou de rage, il me hurlait dans la figure : « Tu vas parler, salaud, tu es foutu, tu es un mort en sursis. Tu as fait des

Copyright © 2011 Editions Jacob-Duvernet.

articles sur les exactions et les tortures, eh bien maintenant, c'est sur toi que la 10ème DP les commet ! Et ce qu'on fait ici, on va le faire en France. Ce qu'on te fait, on le fera à ton Mitterrand, et à ton Duclos ! » Continuant à me frapper, il criait : « Ici, c'est la Gestapo ! Tu sais ce que c'est que la Gestapo ? Tu vas disparaître. Personne ne sait que tu es arrêté, tu vas crever et ta putain de République, on la foutra en l'air aussi ! ». Puis, à nouveau, toujours à coups de gifles et à coups de pied, on me ramena sur la planche. À nouveau déshabillé, je subis encore le supplice de l'électricité, les pinces branchées sur le sexe, la gorge, la poitrine. « Tu ne sais pas nager », dit L., « on va t'apprendre ». M'entourant la tête d'un chiffon, ils me plantèrent un taquet de bois entre les mâchoires, puis portant la planche jusqu'à l'évier de la cuisine, ils me maintinrent la tête sous le robinet auquel était fixé un tuyau de caoutchouc. À trois reprises, ils m'amenèrent au bord de l'asphyxie complète, me retirant *in extremis* pour que je puisse reprendre haleine. À chaque passage, capitaine, lieutenants et « paras » me martelaient le ventre à coups de poings assénés de toutes leurs forces, pour me faire rejeter l'eau absorbée. Au quatrième passage, je m'évanouis et je ne repris connaissance qu'allongé sur le ciment. « Tu as bien failli y passer », me dit le lieutenant C., « mais ne crois pas que tu vas pouvoir toujours t'évanouir. On a des médicaments pour ça. Alors, tu parles ? » Comme je restais silencieux, on m'attacha les chevilles, puis plusieurs « paras » me soulevant à la fois, on m'accrocha les pieds en l'air à une barre de fer de la « cuisine ». J'entendis ensuite mes bourreaux dire en riant : « Maintenant, on va le roussir. » Avec des torches faites de journaux roulés, L. me passa alors la flamme sur le sexe et sur les jambes. Puis avec sa cigarette, il commença à me brûler la pointe d'un sein. Ensuite les coups reprirent, les « paras » se relayant pour me frapper. Vers 4 h 30 le jeudi matin, on me détacha ; je ne tenais plus seul debout. À coups de pied on me fit dévaler l'escalier, on m'attacha enfin les poignets très haut derrière le dos avec des cordelettes et on me jeta dans une cellule vers les 8 h du matin. Je changeais alors de cellule. Il s'agissait plutôt d'un grand placard sans lumière du jour, situé près du mess (pendant la séance de tortures qui suivirent, j'entendis souvent les disques qu'on y jouait).

Copyright © 2011 Editions Jacob-Duvernet.

Les séances reprirent, avec des interruptions de « récupération » jusqu'au vendredi. J'étais trop épuisé pour crier ou me débattre, et c'est cela sans doute qui fit juger mes liens suffisants. Je ne fus donc plus attaché sur la planche. Je ne saurais dire combien de nouvelles séances de torture j'endurais exactement, mais la plus longue eut lieu l'après-midi du jeudi, avec une courte interruption vers le soir, puis reprise jusque tard dans la nuit. J'étais toujours étendu sur le ciment, les poignets sciés par les cordelettes, constamment « branché », même entre deux séances. C'était le lieutenant C., le « deuxième lieutenant », le capitaine D., un autre lieutenant nommé J. et trois « paras » dont L. qui se relayaient pour tourner la manivelle de la magnéto, que les tortionnaires dans leur argot appellent Gégène. « Il faut lui foutre dans la bouche », dit le deuxième lieutenant. M'ouvrant la bouche de force, ils m'enfoncèrent un fil dénudé jusqu'à la gorge. Sous les décharges électriques, mes mâchoires étaient crispées et comme soudées entre elles. Je sentais ma tête comme traversée d'étincelles et d'images de feu, je croyais sentir mes yeux jaillir de leurs orbites. Sous la douleur, je me frappais la tête de toutes mes forces contre le sol. « N'essaie pas de t'assommer, tu n'y arriveras pas », dit le « deuxième lieutenant ». Entre deux secousses, le lieutenant C. me dit : « À quoi ça te sert tout ça ? On va prendre ta femme ; tu crois qu'elle tiendra le coup comme toi ! On t'a prévenu, on ira jusqu'au bout. Personne ne saura que tu es mort. » Le « deuxième lieutenant » me menaça alors de s'en prendre à mes enfants (qui résident en France). « Tu sais qu'on enlève déjà en France. Tu le sais ? Tes gosses arrivent par avion ce soir. Parle ou il va leur arriver un accident ».

Entre deux séances d'électricité, « le deuxième lieutenant », s'installant sur mes jambes, se mit à me brûler la pointe des seins avec des allumettes qu'il enflammait une à une, cependant qu'un « para » (un nouveau) me brûlait la plante des pieds. Le vendredi, je n'étais plus capable de me tenir assis ni de m'adosser au mur seul. J'avais les lèvres, la langue, la gorge, secs comme du bois. Les bourreaux savent que l'électricité assèche terriblement le corps et crée une soif insupportable. Le deuxième lieutenant me dit : « il y a deux jours que tu n'as pas bu, tu ne crèveras pas avant quatre jours. Tu sais ce que c'est que la soif ? Ce soir tu lècheras ta pisse. » Et, versant de l'eau d'un quart dans un autre,

Copyright © 2011 Editions Jacob-Duvernet.

il faisait couler l'eau tantôt devant mes yeux, tantôt auprès de mes oreilles, il approchait les quarts de mes lèvres à pour les retirer aussitôt. Puis, comme devenu subitement humain, il dit : « Allons, on n'est pas tellement vache, je vais te faire boire quand même. » Il sortit et revint quelques minutes après avec un grand pichet en zinc. Tandis qu'un « para » me pinçait le nez de façon à ce que je garde la bouche ouverte, il me fit absorber le contenu du récipient, de l'eau atrocement salée.

La dernière séance d'électricité, dirigée par le capitaine D., fut en même temps un simulacre de préparation d'exécution. « C'est ta dernière chance », me dit-on et, tandis qu'on me branchait à nouveau, un « para » sortait son revolver et le posait sur ses genoux comme dans l'attente d'un ordre.

Le vendredi enfin, je reçus la visite d'un officier qui, sur le ton courtois, me dit : « Écoutez, je suis l'aide de camp du général Massu, répondez aux questions que l'on vous pose, et je vous fais transporter tout de suite à l'infirmerie. Dans huit jours, vous avez ma parole d'honneur, vous serez en France avec votre femme. Sinon vous allez disparaître. Vous avez 36 ans, c'est jeune pour mourir. » Je me souviens que la seule réponse que je lui donnai fut : « Tant pis ». Il dit alors : « Il ne nous reste plus qu'à vous suicider. Je verrai peut-être un jour vos enfants. Voulez-vous que je leur dise que j'ai connu leur père ? Ça me fait de la peine de vous voir dans cet état, mais, vous savez, si vous me laissez partir, les autres vont revenir. »

Un peu plus tard, deux « paras » me transportaient (j'étais incapable de me tenir seul debout) jusqu'à une autre cellule où se trouvait une paillasse, et on me laissait enfin reposer. De nouveau, tout l'aéropage de mes bourreaux se réunissait dans ma cellule le lendemain samedi dans l'après-midi. S'y étaient joints aussi les commandants et les deux inspecteurs en civil. Pendant une demi-heure, ils reprirent toutes les menaces que j'avais déjà souvent entendues : « On mettra un mois, deux mois, trois mois, on a tout le temps, tu parleras ! » « Tu crèveras et personne n'en saura rien » et, sur le mode ironique : « Ce qu'il veut, c'est être un héros, pour avoir une petite plaque sur une place dans quelques centaines d'années ».

Le lundi, on commença à s'occuper de mes plaies. J'avais trois grosses brûlures infectées à l'aine, dont je porte encore les

Copyright © 2011 Editions Jacob-Duvernet.

cicatrices, des brûlures aux mamelons des seins, aux doigts (auriculaire et index) des deux mains, encore visibles aujourd'hui, des écorchures sur la poitrine, le ventre, les parties sexuelles, et aussi sur le palais et la langue, provoquées par les fils électriques dénudés. Pendant 15 jours, ma main gauche resta insensible et paralysée. Encore aujourd'hui, le pouce de cette main demeure insensible. La nuit, enfin, pendant plus de trois semaines, tout mon corps était ébranlé de secousses nerveuses, comme si la torture électrique me poursuivait encore. Jusqu'à maintenant, je continue à avoir des troubles périodiques de la vision. De plus, des plaies provoquées par le frottement des liens aux poignets me laissent des traces visibles.

Durant un mois, j'ai été illégalement détenu dans une cellule, dans des conditions matérielles et morales ignobles. Toutes les nuits, j'entendais à travers la cloison hurler les hommes que l'on torturait sans interruption jusqu'au matin. Les premières nuits, je crus reconnaître la voix de ma femme qui, dans l'odieux chantage qui avait été fait, était également promise au supplice. Je fus interrogé à nouveau à deux reprises, mais sans nouvelle torture. On me menaçait seulement périodiquement d'exécution sommaire.

Le mercredi 26 juin, un officier en civil vint me trouver et me fit remarquer que je pouvais aisément me suicider. Il y avait en effet dans la cellule près de 2 m de fils électriques. Le jeudi 11 juillet, je subis enfin un dernier interrogatoire de la part du capitaine F., qui me jeta par terre d'une gifle, « pour apprendre à ne pas répondre avec insolence ». Le vendredi 12 juillet, j'étais interné au camp de Lodi.

Je porte donc plainte entre vos mains, Monsieur le Procureur, contre le capitaine D., les lieutenants C. et J., le « para » L. et tous les autres dont le « deuxième lieutenant » que l'information pourra révéler, pour torture, séquestration arbitraire, menaces de mort. Je porte également plainte pour violences contre le capitaine F..

Veuillez agréer, Monsieur le Procureur général, l'assurance de mes sentiments très distingués.

Henri Salem (dit Alleg), directeur d'*Alger Républicain*,
assigné à résidence au centre d'hébergement de Lodi.

Copyright © 2011 Editions Jacob-Duvernet.

Août 1957, lettre d'Esméralda, *Le Monde* décembre 1959

En décembre 1959, Le Monde *publie des extraits d'une lettre parue dans le supplément « Témoignages et Documents » de* Témoignage Chrétien*, sous le titre « Le centre de tri ». Il s'agit du récit écrit à chaud par une femme algérienne internée au centre de tri militaire de Ben Aknoun en août 1957. Ce document est envoyé à une vingtaine de personnalités : le général de Gaulle, François Mauriac, Jean-Paul Sartre, le philosophe chrétien Maurice Clavel... « À la demande de l'auteur, précise la revue, nous avons supprimé quelques détails permettant de l'identifier. Son récit complet paraîtra en librairie dès que les circonstances le permettront. »*
Les « circonstances » attendront quarante-sept ans. L'intégralité de cette longue et terrible lettre a été publiée en 2004 dans Un été en enfer, barbarie à la française ; Alger 1957 *de H.G. Esméralda aux Éditions Exils.*

Décembre 1957

Que l'on excuse la minutie de ce récit : ma mémoire seule témoigne. Tous ces détails, ceux d'une situation extraordinaire, contribueront peut-être à ébranler les incrédules. Mes propres souffrances ne sont rien auprès de celles endurées par d'innombrables détenus. Beaucoup sont morts qui ne pourront raconter. Ce récit témoigne aussi pour eux.

C'est le matin du 6 août 1957 que des jeunes gens en civil m'appréhendèrent. Ce jour-là, j'emmenais ma fille à la garderie. Vers 8 h 30, après un gai bonjour au portier, je me dirigeais vers le laboratoire. On m'interpella : me retournant, j'aperçus un grand jeune homme brun, maigre et voûté, qui m'appelait. Je ne m'arrêtai pas, saisie d'un mauvais pressentiment. Il me rejoignit vivement. Je déclinai mon nom d'épouse, il fut un moment désorienté, puis, changeant de ton : « Suis-nous ! On a quelques renseignements à te demander ! » Je me rappelai ces étudiants qui avaient emmené le buraliste « Chaouch », grâce à de fausses cartes de police. Ils le torturèrent à mort, puis jetèrent son corps dans un oued... Je refusai catégoriquement de suivre cet inconnu. Deux autres jeunes gens m'encadrèrent alors. Me tirant par les

Copyright © 2011 Editions Jacob-Duvernet.

bras, ils m'entraînèrent au dehors. Loin de s'attrouper, les employés de l'hôpital passaient pressés et silencieux. (La terreur est telle en Algérie, que beaucoup préfèrent ne rien voir, n'entendre plus rien !)

Traînée vers une 4 CV fourgonnette gris clair, j'eus le temps de crier mon adresse au portier, et à quelques visages amis, décomposés. Dans l'auto, l'un des trois hommes sortit un revolver et, me le montrant : « Ce n'est pas la peine de tenter de fuir, tu n'irais pas loin ! » Puis : « Nous sommes les paras, te voilà fixée ! »

Pourquoi m'emmenait-on et où ?

J'observais leurs visages. Ces hommes taciturnes, tout préoccupés de retrouver leur chemin, tournaient en rond dans les rues d'Alger. Ils semblaient fort pressés.

L'auto s'engagea dans les tournants Rovigo, et à mon grand étonnement s'arrêta en plein centre de la ville devant une école que je connaissais bien : l'école Sarrovy, rue Montpensier. Toute mon enfance, j'avais fréquenté l'école de filles mitoyenne. Devant la porte se tenaient plusieurs « Bérets rouges » dans leur uniforme.

En entrant, je remarquai le regard effrayé et fuyant de la concierge. L'école paraissait s'éveiller. Grand désordre de caserne : des « paras » allaient et venaient en négligé : en slip gris, pieds nus, torse nu ou en tricot de peau. À ma vue, ils lancèrent quelques plaisanteries grossières.

Le soleil baignait une partie de la très petite cour entourée de classes.

En de tels moments, une petite panique, mêlée à un grand sang-froid, décuplait mes facultés mentales. J'enregistrais absolument tout ce qui se passa autour de moi avec un automatisme minutieux, tout en réfléchissant à plusieurs problèmes à la fois. Mon esprit prenait le rythme du gibier pourchassé. Je déposai mon sac dans une vaste classe, auprès d'autres sacs et de nombreux portefeuilles. Plusieurs paras le fouillèrent devant moi, tandis que l'on notait mon identité. Toujours encadrée, je montais un étage. Je demandai à téléphoner chez moi afin que ma famille pût s'occuper de mon enfant. Le mot téléphone fit sourire mes

Copyright © 2011 Editions Jacob-Duvernet.

gardiens : « Tu en verras un dans un moment ! » Sur le palier étroit qui reliait deux classes, j'attendais, assise, l'interrogatoire. Réfléchissant, fixant mes ongles, je vis à mes pieds, sur le carrelage, quelques gouttes de sang séché.

La porte vitrée d'une classe s'ouvrit. On dit : « Faites-la entrer. » Quatre hommes debout, torse nu, en cuissette et pieds nus, s'affairaient dans la pièce. Au milieu, un grand tableau noir recouvert de photos, dates, articles découpés. Je reconnais les visages de patriotes arrêtés, déjà vus dans la presse. Tout en bas, le portrait de Hassiba (morte avec Ali la Pointe, sous les décombres d'une maison de la casbah), souligné d'un grand point d'interrogation.

L'un des hommes, le lieutenant S., grand brun à lunettes, d'environ 35 ans, se tenait debout derrière une longue table. Il entra directement dans le vif du sujet : « Voilà, il y a ici quelques lignes sur vous, très courtes mais précises. Vous allez nous éclairer si vous le voulez bien. »

On me fit asseoir. S. lut. Le lieutenant F. (taille moyenne, visage triangulaire légèrement chauve et l'œil bleu exorbité) fit remarquer d'une voix doucereuse, comme s'il parlait en ma faveur, qu'en effet, le passage était fort court. Devant leurs accusations, mon expression étonnée ne les dérouta pas. Elle sembla, au contraire, les décider à employer d'autres procédés.

S. fit un petit signe aux deux hommes dans mon dos. Aussitôt, on me fit lever. L'un d'eux, petit, mince, aux traits réguliers, blond avec d'immenses yeux bleus, saisit ma main droite : il plaça un fil électrique autour du petit doigt, un autre à l'orteil de mon pied droit. J'étais interdite : jamais je n'aurais cru en venir si vite à la torture.

Il s'assit sur un tabouret et, une magnéto sur ses genoux, m'envoya les premières décharges électriques. Froidement, les deux lieutenants suivaient l'opération. Les premières secousses furent telles que je tombai à terre en hurlant. Je vis dans un brouillard des visages de paras collés aux vitres de la porte : aux premiers cris, ils s'écartèrent vivement. Dans un coin, un civil,

Copyright © 2011 Editions Jacob-Duvernet.

Babouche (mouchard bien connu dans la casbah. A d'ailleurs été châtié mortellement). Je l'avais pris en entrant, bien qu'assez gras, pour un détenu. Il répétait : « Laissez-moi faire ! Avec moi elle parlera vite ! Je m'occuperai d'elle avec grand plaisir... » Il semblait vouloir montrer son zèle.

Le para blond continuait à m'envoyer des décharges à terre. Fleutiot ordonna que l'on me relevât. Le quatrième para, trapu, au front bas, au crâne rasé, me remit sur mes pieds, et tandis qu'il me tenait un bras, je recevais le courant sans qu'il parut lui-même le ressentir à mon contact.

S. dirigeait l'interrogatoire. D'un signe de la main, il ordonnait aux bourreaux de poursuivre ou de stopper, reprenant toujours la même question : « Connais-tu ce R. S. ? » La douleur indescriptible que le courant causait dans mon corps me faisait hurler. Je souffrais en plus de ne pouvoir maîtriser mes membres, secoués par les décharges.

Je me tournai vers l'homme qui tenait la magnéto, car de lui provenait directement la douleur. « Ce n'est pas la peine, dit-il, tu ne m'attendriras pas ! » Ses yeux brillaient étrangement. Il travaillait en souriant légèrement. Son visage est de ceux que l'on ne peut oublier : visage de cauchemar. Je tombai plusieurs fois et continuai à nier, en m'expliquant. Enfin S. ordonna qu'on m'ôte les fils de la main et du pied.

« Votre alibi tient. Vous pouvez avoir soigné R. S. dans les services de l'hôpital. En effet, il a été hospitalisé un temps. Mais vous pourriez tout aussi bien l'avoir connu autrement. Venez ! » Il m'entraîna au fond de la pièce, s'assit à mes côtés ; un rideau nous dissimulait. J'entendis alors un homme entrer. On lui posa plusieurs questions à mon sujet. Les réponses de l'homme tendaient toutes à m'accabler. Je continuai à nier, puis, après m'avoir montré plusieurs photos d'inconnus, l'on me fit sortir de la classe. Je marchais difficilement et respirais mal. On m'aida à redescendre. J'entrai dans une vaste salle séparée en deux parties : plusieurs tables accolées supportaient d'innombrables fiches, et à droite, des rideaux kaki cachaient plusieurs lits de camp, cinq à six, isolés entre eux par des tentures. Là, dormaient certains paras.

On me poussa sur l'un de ces lits et l'on tira un rideau. Je me retrouvai seule.

Un ami m'avait bien dit : « On torture en plein centre d'Alger,

Copyright © 2011 Editions Jacob-Duvernet.

en pleine casbah, à deux pas de nos habitations. » Je revoyais son regard épouvanté.

Ainsi, mes parents affolés me cherchent, et je suis là, tout près, et ils ne peuvent rien pour me sortir de cet antre !

Respirant très péniblement, j'écartai le rideau ; m'adressant à un para occupé devant quelques fiches, je demandai un médecin. « Qu'est-ce qu'on t'a fait ? » me dit-il, l'air blasé. « Le téléphone ou la gégène ? » Je lui décrivis l'interrogatoire. « Ah ! Ce n'est rien, une petite séance de téléphone, c'est bon pour les rhumatismes ! La gégène, c'est autre chose, mais c'est un peu fort pour les femmes... » J'appris ainsi à me familiariser avec ce vocabulaire macabre !

L'infirmier vint. « Il n'y a pas de médecin ! Il y en avait un, mais on l'a fait disparaître », m'annonça-t- il. Un petit sourire en coin, il me fit une piqûre de solucamphre.

On amena du café chaud, puis on me laissa.

Je suivis alors derrière ce rideau tout le va-et-vient de la classe. Des femmes, des hommes, des enfants venus de l'extérieur quémandaient des nouvelles d'un parent disparu, ou bien justifiaient peureusement le voyage d'un membre de leur famille. Les femmes et les enfants paraissaient les plus nombreux. En effet, tous ces habitants de la casbah semblaient comprendre qu'il était dangereux pour un homme valide de pénétrer dans ce repaire. On envoyait la femme, la sœur ou la petite fille. Les enfants adoptaient un ton décidé et rusé à la fois. Que de maturité dans la façon dont ils s'adressaient aux paras !

Celui-ci, à un moment se mit à hurler : « Ton frère est en Kabylie, et pourquoi ?! Pour aller rejoindre les fellaghas ! Tu as bien une tête de fellagha, toi-même ! J'ai bien envie de te garder ici, voir un peu ce que tu nous caches ! » Suivait un silence épouvanté de la personne interpellée.

Tous ces gens entraient et ressortaient encadrés de deux paras : ainsi, ils ne pouvaient apercevoir les détenus. À un moment, quelqu'un cria : « Qui a laissé repartir cette femme toute seule ?! » Et une terrible dispute s'ensuivit entre sentinelles.

La matinée se passa en longues suites de plaintes : « Mon mari a disparu depuis trois mois », et comptes rendus soumis.

Copyright © 2011 Editions Jacob-Duvernet.

Le rideau s'écarta et le lieutenant F. parut. Il vint s'asseoir près de moi, devisa un moment de choses et d'autres. Je compris qu'il voulait, par la douceur, recueillir quelques confidences, continuant à jouer le rôle de protecteur du matin. « Ah ! me dit-il, nous agissons comme les Boches, n'est-ce pas ? Oui, si on veut, mais pas tout à fait encore. »

Il me prit la main. « Vous avez une petite fille ? Moi j'ai deux enfants aussi. » Puis, brusquement : « Connaissez-vous une étudiante en pharmacie ? » Je répétai ce que j'avais dit le matin. Un lourd silence tomba entre nous, hostile, où il oublia de ruser. Je lui montrai l'auriculaire de ma main droite. « Allez-vous recommencer ? » Il se leva sans me répondre.

L'après-midi fut longue. Écrasée par la chaleur accablante, j'essayais de ne penser à rien, de calmer mon angoisse, m'attendant à tout moment à repasser à l'interrogatoire. Tard dans la soirée (la salle de classe était éclairée), ce fut le para au crâne rasé qui vint me chercher. Sa seule apparition silencieuse – il se tenait pieds nus, torse nu et en slip – réveilla aussitôt en moi les douleurs physiques du matin. « Allez ! » Il m'aida à monter les marches, tout mon sang figé.

Dans l'escalier, un spectacle tragique m'attendait, comme pour me préparer à l'interrogatoire : deux hommes descendaient un corps inanimé sur une civière. Mon gardien m'ordonna : « Tourne-toi contre le mur, c'est pas un spectacle pour toi ! » Rien ne m'échappa cependant : le visage blême du supplicié et, dans l'entrebâillement de la porte, les seaux d'eau déversés au pied d'une grosse machine en bois à manivelle (déjà aperçue le matin).

Dès que j'entrai, instinctivement je cherchai l'homme à la magnéto et les appareils... Tout était-il déjà en place ? On me dirigea vers le fond de la classe. Le lieutenant S. discutait devant un plan de ruelles accroché au mur, avec un homme en civil, que j'identifiais plus tard (L. de la DST). Très grand, brun aux cheveux frisés, 38 ans environ. L. s'avança vers moi. « Laissez-la-moi ! leur dit-il. Nous allons nous entendre ! »

Il me fit asseoir sur un banc d'écolier et, s'installant en face, une lampe électrique braquée sur mon visage : « Mon petit, je veux essayer de te sauver. Il vaut mieux que tu avoues tout de suite... Allons, je suis un juif comme toi, tu peux me faire confiance ! Là tu ne me cacheras rien ! » Il continua sur ce ton, et je le laissai

Copyright © 2011 Editions Jacob-Duvernet.

parler, lançant par instants de vagues répliques, tout en réfléchissant.

Voyant mon obstination, L. s'impatientait.

Il transpirait abondamment, les yeux rouges. Puis, d'un bond, il se leva. Derrière moi, une certaine animation régnait : j'aperçus B., S. et les deux bourreaux.

L'homme à la magnéto était déjà installé sur son tabouret. On tourna mon banc vers lui. L. hurla : « Tant pis pour toi, et si ça ne suffit pas, nous te mettrons nue, entièrement nue, tu entends ? Ce sera au bout des seins que l'on placera les électrodes ! » On m'attacha au dossier de ce banc d'écolier, un banc où, maintenant, deux jeunes enfants, deux Algériens apprennent le français. À nouveau, on brancha les fils électriques au petit doigt de ma main droite et à l'orteil de mon pied droit. Le para qui semblait, le matin, insensible au courant, tira mes cheveux en arrière et m'appliqua un bâillon sur la bouche. L. fit un signe de la main. Je ressentis une horrible brûlure dans tout le corps. Le bâillon étouffait mes hurlements. L. me lança : « Quand tu auras quelque chose à dire, tu lèveras le petit doigt ! » Les décharges se succédaient, leur intensité me paraissait beaucoup plus grande qu'à la séance du matin. Douleur atroce, intolérable. Je résistai un bon moment, mais, n'en pouvant plus, je levai le petit doigt, songeant surtout à gagner un répit. L. me posa une question, mais à nouveau je ne répondis pas, et les décharges reprirent. « C'est une salope, elle nous fait perdre notre temps ! Elle ment ! Elle ment ! » Il redoublait de férocité. Je transpirais et hurlais en pleurant. La transpiration causait dans ma main droite une nouvelle douleur plus aiguë. Le bâillon m'étouffait, car l'homme l'appliquait sur le nez, tirant violemment ma tête en arrière. L. parlait, mais je ne percevais plus rien, le corps secoué par le courant. Je souhaitais vivement perdre connaissance, la douleur ne me poursuivrait peut-être plus, inanimée... et je me laissai aller. Mais au contraire, le courant s'installait en maître dans mon corps, le brûlant davantage. Je criai : « Arrêtez ! J'ai soigné R. S. ! » Mais ils ne s'arrêtèrent pas, pour me punir d'avoir menti. Pour me punir de leur avoir fait perdre un temps précieux. Pour me punir d'avoir soigné un fellagha.

Je maudissais intérieurement cette honteuse faiblesse qui

Copyright © 2011 Editions Jacob-Duvernet.

entraînait encore de nouvelles souffrances. Le jeune para blond abandonna sa magnéto aux mains de B., qui utilisa toutes ses capacités de mouchard, se vengeant des regards de mépris que je lui avais lancés le matin. Je dis à L. : « Cet homme va me tuer si vous le laissez faire. »

Le capitaine C. entra une seconde pour contempler la scène et il lança en ressortant : « C'est encore une histoire de fesses. » J'essayai de justifier mes soins à R. S. Le lieutenant S., que toute justification politique mettait hors de lui, tint à actionner la magnéto lui-même. « Alors, tu es une jeune communiste ? Eh bien, je vais te montrer ce qu'ils m'ont fait tes petits copains d'Indochine ! » Et, saisissant l'appareil des mains de B., il m'envoya plusieurs décharges accompagnées de venimeuses tirades sur les communistes, le FLN, les maquisards...

L. reprit ensuite l'interrogatoire. Il me questionna en vain sur mon mari, mes frères, tous déjà emprisonnés, la disparition d'un stock de médicaments de l'hôpital, questions appuyées de violentes décharges. Épuisée, je réagissais mal. Je remarquai pourtant qu'en me contractant fortement, la douleur s'amenuisait. À ce moment, le capitaine C. parut : « Arrêtez, leur dit-il, vous la reprendrez demain ! Attachez-la toute la nuit au dossier d'un banc ! » Tandis que l'on m'emmenait, L. me cria : « Demain à huit heures, ma petite, nous nous retrouverons ! Tu as toute la nuit pour réfléchir ! » Ce n'est qu'au camp de Ben Aknoun qu'une détenue qui dînait avec les lieutenants me rapporta la phrase de S. : « Elle a eu son compte, la petite A. 220 volts d'affilée pendant trois quarts d'heure ! »

J'entrai dans une salle commune. La classe éclairée faiblement comprenait tout au long de trois de ses murs des hommes allongés, serrés les uns contre les autres. Il n'y avait qu'un seul banc d'écolier installé au fond, du côté du quatrième mur, près de la porte de la classe. On m'y attacha avec des lanières de cuir. Une sentinelle gardait l'entrée, assise jambes écartées, mitraillette sur le ventre. Seule femme sur ce banc, isolée au fond de cette classe, j'avais l'air d'une institutrice qui n'aurait plus eu pour l'écouter que des corps couchés à même le carrelage, recroquevillés et serrés les uns contre les autres, vestes sur les visages. Quelques têtes se soulevèrent une seconde, étonnées à

Copyright © 2011 Editions Jacob-Duvernet.

la vue d'une femme, puis retombèrent avec une immense lassitude. Une ampoule très haute jetait sur nous une lueur blafarde, prêtant aux murs d'étranges dimensions, et donnant à cette salle commune l'aspect d'une fosse. Je connus ici l'enfer. Ce que j'avais subi dans une même journée n'était rien auprès de ce que tous ces hommes allongés avaient enduré. Pendant les trois jours et trois nuits qui suivirent, je vis mourir deux d'entre eux ; j'assistais à la réanimation d'une toute jeune fille de dix-sept ans ; j'entendis continuellement les hurlements d'hommes et de femmes sous d'odieux airs de danse amplifiés par des haut-parleurs. L'enfer, par ce terrible mois d'août où la chaleur moisissait nos corps, ce fut cet ensemble hallucinant de gémissements, de visages martyrisés, de corps agonisants, face aux regards cyniques d'hommes saouls frappant et injuriant. […]

Quelques réflexions

Durant les autres jours passés à l'école Serrouy, l'accent français, le jargon français, la langue française m'étaient devenus insupportables. Cet accent gouailleur, traînard, est un peu celui d'un peuple se moquant de tout, au-dessus de tout, peut-être inconscient ? Que se passe-t-il lorsqu'une langue devient haïssable ? Français, vous souvenez-vous des sons pénibles sous l'Occupation ? Cette langue allemande, sa grande morgue et sa brutalité guerrière ? Voici que la langue de Montaigne se transforme en horribles coups de crosse sur la porte d'un gourbi. Elle provoque l'horreur chez l'habitant. Mon expérience est celle de dizaines de milliers d'Algériens. Personne ne leur apprendra que l'on torture dans leur pays. Même pas les multiples commissions d'enquête. Depuis quatre ans, Arabes et Français se croisent sans se voir dans les rues d'Alger. Autrefois, les regards s'affrontaient au moins, de terribles insultes fusaient. Que se passe-t-il lorsque des êtres se croisent sans se voir, lorsque, pour les uns et pour les autres, déjà ils n'existent plus ? Voilà que, pour les Algériens, un Français ne vaut pas la fatigue d'un regard.

À force de sang, la haine devient terrible. Je crains l'oubli difficile et, cette guerre se poursuivant, qu'il n'y ait plus entre Français et Algériens que de tristes visages de morts.

ESMÉRALDA

Copyright © 2011 Editions Jacob-Duvernet.

Septembre 1957, rapport de Robert Delavignette

Ancien directeur de l'École nationale de la France d'outre-mer, ancien haut commissaire au Cameroun, Robert Delavignette (1897-1976) est nommé en mai 1957 par le président du Conseil Guy Mollet à la Commission de sauvegarde des droits et libertés individuelles. En pleine bataille d'Alger, l'indignation commence à se manifester, et le gouvernement, sous la pression de l'opinion, est mis en demeure de s'expliquer sur les méthodes employées. Delavignette rédige un rapport accablant pour l'État sur la gestion policière de la situation algérienne. Il démissionne en septembre 1957 de la Commission, dépourvue de moyens réels. À partir de son expérience d'administrateur des colonies, Delavignette publiera de nombreux ouvrages et articles sur les finalités de la colonisation et de la décolonisation, se référant constamment à « l'universalisme républicain ».

« Extrait du rapport de M. Delavignette »

1. Dans ces graves affaires, il s'agit de jeunes officiers. À Aïn-Isser le lieutenant X... a vingt-six ans, le sous-lieutenant de réserve W... a vingt et un ans ; à Mercier-Lacombe le sous-lieutenant Y... a vingt-deux ans. Sans vouloir les excuser, je dois quand même rétablir l'ensemble dans lequel ils ont agi et souligner les conditions dans lesquelles ils ont été jetés si jeunes dans l'action.

2. Comment, un mois après qu'il y ait eu le 14 mars quarante et un morts à Aïn-Isser, se peut-il qu'à Mercier-Lacombe, à 20 kilomètres de là, se produise le 16 avril une affaire similaire où l'on compte seize morts ?

Enfin, à la veille de ma dernière journée à Alger, j'apprends fortuitement qu'à Mouzaïa-ville (Blida), le 27 juin, vingt et un suspects sont encore asphyxiés dans une cuve à vin, ce qui prouve que le moins qu'on puisse dire, c'est que les consignes ne sont pas respectées ou qu'elles n'ont pas été clairement et énergiquement prescrites.

3. Dans l'affaire d'Aïn-Isser, il est un point très grave et très significatif qui attire l'attention : c'est la dissimulation des cada-

Copyright © 2011 Editions Jacob-Duvernet.

vres. Elle indique un état d'esprit qui ne peut être compris que s'il se relie à la situation globale que j'indiquais tout à l'heure et sur laquelle je reviendrai souvent.

Le lieutenant X... est sans doute affolé quand il découvre que quarante et un suspects ont été asphyxiés à la suite de l'inobservation de consignes élémentaires. Quarante et un morts dans ces circonstances, c'est autre chose que ce que la note de service du 18 avril appellera un « incident ». Le lieutenant essaie de dissimuler les cadavres, c'est-à-dire les preuves. Qui l'a aidé en cela en lui donnant les moyens matériels de la corvée funèbre qu'il a commandée ? Qui l'a couvert moralement dans cette besogne ? Ce n'est pas à moi qu'il incombe d'orienter dans cette voie l'instruction et l'accusation. Notre Commission n'a pas à s'immiscer dans le cours de la justice.

Mais je suis frappé par ce fait que la population n'a pas réagi publiquement. Aïn-Isser est tout proche de la commune de Lamoricière. Les autorités régulières de la commune n'ont pas bougé. Seul l'agha Bouamedi, qui avait deux parents parmi les suspects, a osé s'adresser au colonel. Ce silence du pays n'empêche pas les psychoses d'indifférence ou de terreur. On est indifférent ou l'on a peur. Protester ? À quoi bon ?

Le grand coupable, c'est le système qui affole un lieutenant de vingt-six ans et qui bloque tout un pays dans le mutisme, mutisme dont on ne peut s'évader qu'à la condition d'atteindre secrètement la Commission de Sauvegarde à Paris.

L'affaire d'Aïn-Isser, quel témoignage sur le manque de confiance de la population musulmane à l'égard des autorités françaises de la région ! Comme si elles étaient, elles aussi, les prisonnières d'un système qui est en train de tout vicier.

Quel système ? Celui où nos propres autorités se débattent elles-mêmes, dans la confusion des pouvoirs, confusion qui, entre autres conséquences, fait que la population musulmane ne sait plus à quelle autorité se confier.

Entre-temps, qu'avait fait le commandement pour alerter les cadres sur la nécessité d'éviter le retour d'une pareille « erreur » ? Une simple note de service datée du 18 avril et conçue en termes généraux, sans autre allusion à l'affaire

Copyright © 2011 Editions Jacob-Duvernet.

d'Aïn-Isser que la formule : « Des incidents récents. »

En voici le texte :

« Oran, le 18 avril 1957. 10e Région militaire, corps d'armée d'Oran

Etat-major (4e bureau) n° 729 CAO 4-A.

Objet : salubrité des locaux d'habitation.

Des incidents récents provoqués dans des cantonnements par des émanations délétères provenant de caves à vin ont démontré une méconnaissance des règles les plus élémentaires d'hygiène de la part de certains cadres.

Ces règles doivent être rappelées et strictement observées ; en particulier il est interdit d'utiliser les caves à vin, même préalablement nettoyées, comme cantonnement à l'usage de toutes catégories de personnels : troupe, suspects ou prisonniers.

Le général de division Pédron commandant le corps d'armée d'Oran. Signé : Pédron. »

M. DELAVIGNETTE
cité par Patrick Kessel, *Guerre d'Algérie, écrits censurés, saisis, refusés 1956-1960-1961*, L'Harmattan, 2002

SEPTEMBRE À DÉCEMBRE 1957, ÉCRITS DE ROBERT DELAVIGNETTE

Lettre de démission du 22 septembre 1957.

Tout se passe comme si l'on tolérait qu'il y eût deux démarches parallèles, l'une confiée à la commission de sauvegarde chargée de rassurer les consciences, l'autre confiée à la torture seule capable de vaincre la situation. D'un côté la torture serait évidemment blâmée par la commission, d'un autre côté la torture serait quand même pratiquée malgré la commission. Quel parallélisme ! En réalité quelle perversion et qui ne tarderait pas à gangrener la métropole même.

Robert DELAVIGNETTE

Ce qui est vrai pour l'Algérie peut l'être très rapidement pour la France. [...] A-t-on suffisamment mesuré les conséquences de la carence des pouvoirs civils, aboutissant pratiquement à remettre d'énormes responsabilités entre les mains de simples caporaux-chefs ou sergents ? Ce qui m'a paru le plus grave, ce n'est pas

Copyright © 2011 Editions Jacob-Duvernet.

seulement les atrocités, mais le fait que l'État se détruit lui-même.

Nous assistons en Algérie à une décomposition de l'État et cette gangrène menace le pays.

Robert DELAVIGNETTE

Extraits cités par Patrick Kessel, *Guerre d'Algérie, écrits censurés, saisis, refusés 1956-1960-1961*, L'Harmattan, 2002

Tout se passe comme s'il s'instaurait en Algérie un État dans l'État, du fait de la terreur, une institution clandestine et légale. Et cela est en train de venir jusqu'à nous.

Robert DELAVIGNETTE

L'Express, 12 décembre 1957

OCTOBRE 1957, TÉMOIGNAGE DE LOUISETTE IGHILAHRIZ, *LE MONDE* DU 20 JUIN 2000

Louisette Ighilahriz, alias « Lila », a 20 ans en 1956. Militante du FLN, capturée par l'armée française lors d'une embuscade le 28 septembre 1957, elle est transférée, grièvement blessée, à l'état-major de la 10e Division parachutiste de Massu, au Paradou Hydra, où elle va être torturée et violée pendant trois mois, tandis que des membres de sa famille font eux-aussi l'apprentissage des chambres de torture.

J'étais allongée nue, toujours nue. Ils pouvaient venir une, deux ou trois fois par jour. Dès que j'entendais le bruit de leurs bottes dans le couloir, je me mettais à trembler. Ensuite, le temps devenait interminable. Les minutes me paraissaient des heures, et les heures des jours. Le plus dur, c'est de tenir les premiers jours, de s'habituer à la douleur. Après, on se détache mentalement, un peu comme si le corps se mettait à flotter. [...] Ils ont arrêté mes parents et presque tous mes frères et sœurs. Maman a subi le supplice de la baignoire pendant trois semaines de suite. Un jour, ils ont amené devant elle le plus jeune de ses neuf enfants, mon petit frère de trois ans, et ils l'ont pendu...

Louisette IGHILAHRIZ

Copyright © 2011 Editions Jacob-Duvernet.

Septembre 1957, lettre de Hour Kabir au procureur de la République

Si en juillet 1957 la bataille d'Alger est officiellement terminée, la « pacification » n'ayant d'ailleurs pas atteint les objectifs du gouvernement, en métropole les arrestations et les interrogatoires brutaux se poursuivent à l'encontre des Algériens, tel Hour Kabir.

Monsieur le Procureur de la République,

J'ai l'honneur de venir porter à votre haute considération les faits suivants :

Par suite d'une dénonciation, onze de mes camarades et moi-même avons été arrêtés et retenus dans les locaux à Vauban, du 24 septembre 1957 au matin jusqu'au 29 septembre 1957 au soir. Sans relâche, tout en étant nus, nous avons subi les sévices les plus atroces et les plus barbares qui rappellent tristement certaines méthodes employées par les nazis en 1940-1942 à Lyon même sur la personne de patriotes français, entre autres : supplice de la baignoire, applications électriques sur tout le corps, en particulier sur les parties génitales. Pour terminer cette séance, nous avons marché longuement les pieds chaussés de brodequins, à l'intérieur desquels des pointes acérées nous transperçaient les pieds.

Ceci, afin d'obtenir de nous de supposés renseignements qui n'existent que dans le sombre esprit de la police, et de montrer que la police veille pour maintenir l'ordre.

Voilà comment l'administration judiciaire lyonnaise, au nom des Français et de la République, veut maintenir l'ordre en paralysant la liberté d'expression et en arrêtant des dizaines d'Algériens sous le motif de rackett, et ceci avec la bénédiction de la justice ; je dis bien bénédiction, car plusieurs Algériens reconnus innocents par la suite ont été arrêtés pour rackett, si on trouve chez eux plusieurs dizaines ou centaines de milliers de francs, comme s'ils n'avaient pas le droit, comme tout citoyen qui se respecte, de faire des économies.

Un exemple concret, palpable, que vous pouvez constater par votre personne, le nommé Meziane Rabah a été arrêté avec moi sous le motif de rackett, etc. Après son passage aux mains de la police, des traces de violences flagrantes subsistent encore sur son corps et en particulier sur son visage et ses pieds.

Copyright © 2011 Editions Jacob-Duvernet.

Je prête serment de répondre à une convocation de la magistrature et non de la police, afin de confirmer mes accusations et suis prêt à accepter les conséquences qui pourraient en découler.

Veuillez croire, Monsieur le Procureur...

Hour KABIR

Cité par Hafid KERAMANE, *La pacification. Livre noir de six années de guerre en Algérie*, Lausanne, La Cité Éditeur, 1960

1ER OCTOBRE 1957, LETTRE DE XX AU DIRECTEUR DU JOURNAL *LE MONDE*

Selon les termes officiels, l'armée française mène en Algérie des opérations de « pacification », dans le cadre d'une « guerre psychologique », d'une « guerre contre-révolutionnaire ». Le renseignement (obtenu par tous les moyens), la propagande, y sont utilisés comme des armes à part entière. La population civile est étroitement surveillée, terrorisée même, pour débusquer les fellaghas du FLN. La lettre de ce militaire livre un récit de la pacification telle qu'elle se déroulait au quotidien dans la campagne algérienne.

Cher Monsieur,

Ayant participé à une opération assez caractéristique de la pacification, j'ai pensé que les détails pourraient vous intéresser.

Notre compagnie partit dans la nuit du 31 pour Aïn Mellah, puis le djebel Fernane. Au petit jour nous attaquâmes la montagne, dont nous devrions atteindre le sommet pour 7 h. Ordre nous fut immédiatement donné de rebrousser chemin et de rejoindre rapidement les véhicules, sans que nous ne sachions pourquoi. Vers 8 h, nous partions pour la maison forestière d'El Marnia, accompagnés d'un détachement de légionnaires et d'EBR[10]. Nous étions dès ce moment à la disposition de la légion.

Nous avons alors marché sensiblement vers l'ouest en direction du djebel Groum. Il ne s'agit pas d'une zone interdite et cette région, recouverte d'un maigre maquis, est habitée par quelques nomades, dont les tentes se confondent avec le paysage. Nous avions fait quelques centaines de mètres, lorsque nous vîmes une de ces tentes. Le lieutenant demanda les papiers des hommes et réquisitionna deux d'entre eux, dont un fut relâché peu après.

Copyright © 2011 Editions Jacob-Duvernet.

L'autre jeune homme dut dès lors porter jusqu'au soir durant 25 km un poste de radio de 17 kilos. 300 m plus loin, la section de tête aperçoit un homme et un enfant de sept ans environ qui, apeurés, s'enfuient. Quelques militaires prompts à la chasse se lancent à leur poursuite en tirant quelques rafales de MAT[11]. L'un d'entre eux donne alors de l'ordre de s'arrêter, ce qu'il fait. Ses papiers révèlent qu'il est le Taleb d'Oued Chair, localité située près du Bordj de l'Aga. Il est alors emmené par les militaires et portera une musette jusqu'au djebel El Groum. De leur côté, les légionnaires prirent avec eux quelques hommes. Un camarade m'affirma avoir vu un légionnaire flageller le torse nu d'un des nomades à l'aide d'une badine de bruyère. Je n'ai pas été témoin de la scène. Nous avons progressé lentement jusqu'au faîte du El Groum derrière les légionnaires. Pause casse-croûte. Un sergent-chef, celui qui la semaine passée a déjà abîmé le visage du Taleb d'Ain Rich, au cours d'une patrouille de nuit, s'occupe dès lors du Taleb prisonnier. S'ensuit un dialogue de sourds, l'Arabe ne parlant pas plus le français que le chef l'arabe. On essaye de lui faire répéter des phrases obscènes, on lui pose des questions saugrenues. La troupe s'amuse. Le chef ensuite fait porter au Taleb deux musettes de FM chargées. Il les portera pendant 15 km environ. Un militaire lui donne un peu à manger et une gorgée d'eau, un aspirant également. Le porteur de postes a droit aussi à une gorgée d'eau. Il est 14 h. Les légionnaires repartent et nous à leur suite, vers l'ouest.

À aucun moment, les deux Arabes ne furent maltraités. Ils réussirent à porter leurs fardeaux jusqu'au bout. Nous arrivons alors sur une crête dominant une vallée où se dressent 5 ou 6 tentes de nomades. Les hommes sont assez las, mais la vue d'emplacements de tirs rebelles sur la ligne de crête leur rend toute leur vivacité et, sur l'ordre du lieutenant, ces postes de tir (murettes de rochers et branchages) sont détruits à la main et au feu. Des restes d'un camp fellagha sont découverts à proximité dans un vallon. On y met le feu. Le lieutenant adjoint voit alors les tentes dans la vallée et émet cette opinion : ils doivent savoir quelque chose au sujet des emplacements de tir. Faudrait descendre. Il

10. Engin blindé de reconnaissance.
11. MAT 49, pistolet mitrailleur de l'armée française.

Copyright © 2011 Editions Jacob-Duvernet.

demande des ordres. Le lieutenant répond : la légion s'en charge. Nous pensons en nous-mêmes au sort des nomades... Puis le lieutenant, apercevant un grand troupeau de chèvres dans la vallée, donne cet ordre étonnant qui va droit au cœur des militaires sevrés de viande fraîche : « Allez ramener les chèvres, cinq par section, aux camions. » Il ne fait aucune allusion aux nomades et une à une les sections dévalent dans la petite plaine. Les chiens commencent à hurler, exaspérant l'ardeur des militaires. Quelques-uns, plus rapides, investissent les troupeaux « fellaghas » et, en passant, tuent un chien à la mitraillette, assez difficilement. Le lieutenant fait alors passer par radio l'ordre de ne pas tirer. Toute la compagnie est arrivée dans la vallée et commence à visiter les tentes. On fouille, on met tout sens dessus dessous. À ce moment le lieutenant donne l'ordre de ne rien piller, mais le sergent-chef de tout à l'heure, toujours accompagné de son Taleb, dérobe cependant un foulard, un paquet de café et une poule. Une des tentes est déserte, tous les occupants ont été emmenés par la légion. Dans une autre, seules les femmes restent avec leurs enfants qui pleurent. Je donne des bonbons à une petite fille et essaye de réconforter un bambin. « Ce n'est pas le moment de faire du sentiment », me dit le lieutenant sèchement. Puis il s'éloigne avec sa section. Je reste encore sur place pour voir le spectacle. Quelques militaires ont dirigé le troupeau vers l'aval où nous devons nous regrouper dans une oasis. D'autres mettent le feu à la tente désertée. Le radio du lieutenant s'en aperçoit, veut les empêcher, mais la liaison ne peut se faire. Aucune violence n'est exercée sur les femmes, qui reçoivent seulement des propositions obscènes, accompagnées de gestes de la part des sous-officiers de carrière et de quelques soldats. La compagnie se regroupe et se désaltère à l'oasis, on mange toutes les tomates mûres, un potiron, quelque figues, des oignons. Le village est abandonné. Il n'y a personne alentour.

Puis les militaires repartent et essayent de faire avancer le troupeau. Peine perdue. Grande incitation à la française. Les chèvres affolées n'obéissent pas et en désespoir de cause des militaires prennent un animal sur les épaules ou le tirent à l'aide d'une ficelle. La compagnie réussit ainsi à s'approprier une vingtaine de chèvres. Les autres se dispersent et un berger qui se trouve là et que personne n'a arrêté, sans doute parce qu'il

Copyright © 2011 Editions Jacob-Duvernet.

était trop loin, tente de les regrouper sur la crête voisine. À cet endroit, deux hommes anxieux, peut-être des propriétaires du troupeau, sont faits prisonniers des légionnaires. Puis, au son lancinant des bêlements de chevrettes, la compagnie et ses prisonniers suivent un oued dans un décor d'une sauvage beauté en direction de l'est, vers Ben S'rour. Heureusement, les fellaghas sont partis. Nous sommes rejoints alors par une autre compagnie qui s'est emparée également de nombreuses chèvres. Bientôt, nous sommes en vue des véhicules qui nous attendent dans une oasis avant Ben S'rour. Mais le commandant, à la jumelle, a vu son monde arriver et donne l'ordre de relâcher toutes les chèvres immédiatement. Mécontentement des militaires. Près des véhicules, se trouvent 28 musulmans qui ont été arrêtés au cours de l'opération. Nous nous restaurons, puis le commandant donne l'ordre à nos deux compagnies de se tenir en tenue et par section derrière les véhicules. Il arrive et dit seulement cette phrase assez sèchement : « J'aime bien commander à des soldats et non à des pillards ; une compagnie se déplace par section et par groupe sous l'ordre de ses chefs de groupe ; autrement ce sont des bandes. » Comme punition, nous retournerons le lendemain à 3 h, après 2 h 30 de sommeil, refaire 15 km dans le djebel Fername. Mais notre commandant de compagnie, qui a donné l'ordre de voler les chèvres, restera au bordj.

Revenons à l'oasis où se trouvent les 28 civils. Au moment où nous quittons les lieux en camion pour rejoindre le bordj de l'Aga, ils sont relâchés sans autre forme de procès, à la tombée de la nuit. Le Taleb a été relâché auparavant sur l'ordre du lieutenant, et un médecin lui a fait remettre une boîte de ration.

Cette opération avait été décidée à la suite de renseignements obtenus d'un rebelle ayant assassiné le lieutenant Mollet, officier de renseignement du bord de l'AGA, dimanche vers 11 h du matin à l'Oued Chaïr même. Le lieutenant avait été prévu par certains Arabes que sa tête était mise à prix, à cause de ses activités sans doute, et il fut tué d'un coup de pistolet à bout portant. Mais son chauffeur, qui échappa au même sort grâce à l'intervention d'un musulman, put retourner au bordj, et une section d'intervention devait rattraper quelques instants plus tard, au pied de la montagne, deux individus porteurs de mitraillettes allemandes.

Copyright © 2011 Editions Jacob-Duvernet.

L'un d'eux avoua être l'auteur du crime, mais son pistolet ne fut pas retrouvé.

C'est ce fellagha qui, après avoir été sévèrement corrigé, devait nous mener hier au camp rebelle déserté depuis peu. Son visage était encore tuméfié et c'est lui qui guidait les légionnaires.

Un détail que j'apprends de la bouche d'un sous-officier d'une autre compagnie ayant participé à l'opération d'hier : l'une des habitations saccagées par nous appartenait à un tirailleur en garnison à Guelma.

Bien à vous,

XX

6-7 octobre 1957, Général Billotte, *Le Monde*

Héros de la Seconde Guerre mondiale, le général Billotte (1906-1992), membre de l'état-major du général de Gaulle à Londres, quitte l'armée et choisit la carrière politique en 1950. Député RPF puis UNR, il se consacre à l'Assemblée nationale aux questions militaires. Il est un des rares hommes politiques à prendre position contre la torture, notamment dans cet article publié dans Le Monde *en octobre 1957. À l'automne 1957, la torture est devenue tellement présente dans le débat et au sein de l'armée que le général Pierre Billotte intervient, pour rappeler les règles de l'honneur militaire. Ce texte porte tout le poids et l'influence d'un ancien ministre de la Défense nationale et Compagnon de la Libération.*

Il est des cas précis où un chef de grade élevé, un officier, voire un simple soldat, ont le devoir d'homme de ne pas obéir, car l'autorité d'un chef militaire a ses limites définies par les règlements, les lois militaires, les lois de la guerre, la morale... Ainsi on n'obéit pas à des ordres manifestement contraires aux lois de la guerre : massacres de prisonniers, de population civile tombée entre vos mains, et par conséquent sous votre protection, tortures, etc. Pour la torture, je suis catégorique : sous quelque forme que ce soit, et quel que soit son but, elle est inacceptable, inadmissible, condamnable. Elle porte atteinte à l'honneur de l'armée et du pays.

Copyright © 2011 Editions Jacob-Duvernet.

L'excuse parfois donnée : un homme torturé, et ce sont peut-être cent des nôtres qui seront sauvés, n'est pas valable. Tout d'abord, il y a fort peu de cas où un malheureux prisonnier dispose de renseignements de cette importance. Ensuite et surtout, bien que ce soit un devoir cruel à remplir, plutôt que d'accepter une pratique déshonorante, un chef ne doit pas hésiter à faire courir un plus grand danger à sa troupe et même à la population qu'il protège, un chef qui n'aurait pas la force morale de remplir un devoir de cette nature n'est pas digne de commander une troupe française.

Général BILLOTTE

21 MARS 1958, MÉMOIRE DE JOSETTE AUDIN

La mémoire de Maurice Audin, disparu l'été 1957 dans la bataille d'Alger, hante toujours ses proches. Qu'est devenu ce jeune mathématicien communiste, enlevé puis torturé par l'armée française ? Les militaires prétendent qu'il s'est évadé ; « l'armée l'a exécuté », assurent les amis d'Audin et son épouse Josette, qui était présente lors de son arrestation par les parachutistes et qui ne l'a jamais vu revenir.

Monsieur le Juge d'instruction Bavoillot,
Alger, le 21 mars 1958

Monsieur le Juge,

Le 20 mars 1958 à 9 h, en votre cabinet au palais de justice d'Alger, et en présence de mes conseils M. le bâtonnier René Thorp et Me Jules Borker du barreau de Paris, vous m'avez donné connaissance, en ma qualité de partie civile, de l'état actuel de l'information suivie contre X. du chef d'homicide volontaire sur la personne de mon mari M. Maurice Audin.

Tous les documents et procès-verbaux que vous m'avez communiqués confirment et renforcent ma conviction intime que le récit, fait notamment par les parachutistes de la soi-disant évasion de mon mari est inexacte et mise à néant par les nombreuses contradictions ou lacunes révélées dans les témoignages recueillis au cours de l'information judiciaire et qu'en conséquence cette mise en scène n'aurait sa raison d'être que de tenter de masquer l'assassinat de mon mari par ceux qui en avaient

Copyright © 2011 Editions Jacob-Duvernet.

la garde et la responsabilité.

Je confirme donc ma déclaration de ce matin, aux termes de laquelle je me suis inscrite en faux contre les déclarations recueillies, notamment celle des parachutistes. Ma plainte au doyen des juges d'instruction fut déposée le 4 juillet 1957, soit 23 jours après l'arrestation de mon mari par les parachutistes du premier RCP, conduits par le capitaine D. et le lieutenant C., et trois jours après que le colonel Trinquier m'eut informée que mon mari se serait évadé le 21 juin 1957 vers 21 h 00 à l'occasion d'un transfert du centre de tri d'El Biar, où il était détenu depuis le 11 juin, à une ville voisine occupée par la même unité de parachutistes.

Vous m'avez convoquée une première fois, le 8 août 1957, pour porter à ma connaissance les premiers résultats de votre enquête.

Depuis cette date, je n'ai pas connu le déroulement de l'information.

Josette AUDIN

AVRIL 1958, ADRESSE SOLENNELLE AU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

La Question *d'Henri Alleg paraît le 18 février 1958 aux Éditions de Minuit de Jérôme Lindon, l'éditeur des écrivains de la Résistance. Son auteur ignore tout de la publication de son livre dont les feuillets manuscrits sont sortis un par un de sa prison, grâce à ses avocats. La publication de* La Question *intervient alors qu'Henri Alleg continue a croupir dans les geôles de la République française. Elle succède à la grande mobilisation, de la fin de l'année 1956 à l'automne 1957, des intellectuels contre les dérapages de la guerre d'Algérie . Le succès du livre permit d'élargir cette protestation, qui restait très minoritaire, à une partie de la jeunesse intellectuelle française.*

Dès la parution de La Question*, de larges extraits sont publiés dans la presse.* Les Temps modernes *lui consacrent un numéro spécial. D'autres extraits sont diffusés sous le manteau, notamment dans les universités. Les librairies sont prises d'assaut, des affichettes couvrent Paris. Des journaux qui en ont parlé,* L'Humanité *en tête, puis* France Observateur*,* L'Express*...,*

Copyright © 2011 Editions Jacob-Duvernet.

sont saisis. Quatre semaines plus tard, le 27 mars 1958, le livre, dont la diffusion sera portée à 72 000 exemplaires, est saisi. Des intellectuels renommés, dont le Prix Nobel de littérature François Mauriac, protestent contre cette saisie, rédigent des articles virulents et indignés dans des journaux qui sont à leur tour saisis). Ils en appellent aux plus hautes autorités de l'État.

Les soussignés :

- protestent contre la saisie de l'ouvrage d'Henri Alleg *La Question*, et contre toutes les saisies et atteintes à la liberté d'opinion et d'expression qui l'ont récemment précédée ;

- demandent que la lumière soit faite, dans des conditions d'impartialité et de publicité absolue, sur les faits rapportés par Henri Alleg ;

- somment les pouvoirs publics, au nom de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, de condamner sans équivoque l'usage de la torture, qui déshonore la cause qu'il prétend servir.

André MALRAUX, Roger MARTIN DU GARD,
François MAURIAC, Jean-Paul SARTRE.

1958, JEAN-PAUL SARTRE, *L'EXPRESS*

Cet article de Sartre, paru dans L'Express*, vaut au journal de J.-J. Servan-Scheiber d'être saisi. Il y développe la métaphore de la gangrène, maladie qui gagne déjà la métropole : la torture, en effet, ne se limite plus à l'Algérie, mais a franchi la Méditerranée. C'est dire que la torture, et l'Algérie, n'est plus une question militaire ou coloniale, mais une affaire de politique intérieure française.*
L'affaire Alleg éclate à un moment où l'opinion française prend conscience que « les événements d'Algérie » relèvent bel et bien d'une guerre coloniale.

« Une victoire »

Jusqu'ici, ceux qui osaient porter témoignage, c'étaient des rappelés, des prêtres surtout... Ils nous montraient des sadiques courbés sur des loques de chair. Et qu'est-ce qui nous distinguait de ces sadiques ? Rien, puisque nous nous taisions... Avec *La*

Copyright © 2011 Editions Jacob-Duvernet.

Question, tout change : Alleg nous épargne le désespoir et la honte, parce que c'est une victime et qu'il a vaincu la torture... Nous nous fascinions sur le gouffre de l'inhumain... L'inhumain n'existe nulle part, sauf dans les cauchemars qu'engendre la peur. Et justement le calme courage d'une victime, sa modestie, sa lucidité nous réveillent pour nous démystifier : Alleg vient d'arracher la torture à la nuit qui la couvre. En intimidant ses bourreaux, il a fait triompher l'humanisme des victimes et des colonisés... Et que ce mot de « victimes » n'aille pas évoquer je ne sais quel humanisme larmoyant : au milieu de ces petits caïds, fiers de leur jeunesse, de leur force, de leur nombre, Alleg est le seul dur, le seul qui soit vraiment fort. Nous autres, nous pouvons dire qu'il a payé le prix le plus élevé pour le simple droit de rester un homme parmi les hommes. Mais il n'y pense même pas.

Jean-Paul SARTRE

1958, GABRIEL MARCEL, *L'EXPRESS*

Je ne puis que donner raison à Sartre. Hitler a été un précurseur... J'estime qu'on se déshonore en gardant le silence en présence de ces horreurs. Les différences d'opinion politique s'abolissent, elles n'ont plus sur ce plan la moindre importance.

Gabriel MARCEL

3 AVRIL 1958, FRANÇOIS MAURIAC, *L'EXPRESS*

François Mauriac s'est engagé pleinement dans la défense du livre d'Henri Alleg, La Question*, et dans la dénonciation des sévices commis par les Français en Algérie. Il s'indigne, dans* L'Express*, contre l'attitude du gouvernement à l'égard de ces crimes. Avec l'article de Claude Bourdet en 1951, la dénonciation d'actes de torture par Mauriac en 1955 est un acte décisif dans la sensibilisation de l'opinion publique, dans la mesure où elle émane d'un écrivain qui ne peut guère être suspecté d'anticolonialisme virulent.*

Saisie de *La Question* d'Henri Alleg. Une fois le principe admis qu'il faut poursuivre non les auteurs d'un crime, mais ceux qui le dénoncent, il eût été plus sage de ne pas attendre que

Copyright © 2011 Editions Jacob-Duvernet.

des milliers d'exemplaires fussent vendus et lus dans le monde entier. Et qu'ils aient pu l'être, c'était après tout la meilleure réponse à faire lorsqu'un étranger s'indignait devant nous : la France était tout de même un pays où la parole écrite demeurait libre. La publication et la vente à ciel ouvert du livre d'Alleg témoignaient en notre faveur, malgré tant d'abus et d'attentats. Sa saisie nous frustre de cette dernière fierté. Elle enlève au gouvernement le bénéfice de son libéralisme relatif, sans l'ombre d'un avantage puisque la diffusion du livre, à travers le monde, est d'ores et déjà accomplie. Tirer le pire d'une situation donnée, c'est la règle d'or du régime, sur tous les plans, dans tous les ordres.

« Participation à une entreprise de démoralisation de l'armée ayant pour objet de nuire à la défense nationale. » Tel est le motif officiel de la saisie. Alleg a été torturé ou il ne l'a pas été. S'il l'a été dans les conditions qu'il décrit, ne reprochez pas à la victime, mais aux bourreaux, de démoraliser l'armée. En quoi le fait de demander justice contre eux menace-t-il l'État, offense-t-il la nation ? Et qui pourrait douter de ce que rapporte cet ami de Maurice Audin ? Les témoins surgiraient de partout, si l'affaire était plaidée. M. Robert Lacoste d'ailleurs, s'il n'avoue pas, ne nie rien. En vérité, il plaide coupable : « L'examen médical du plaignant, a-t-il déclaré hier à la Chambre, révèle divers érythèmes sur les doigts et le poignet gauche et trois petites cicatrices. » Mais les tortionnaires peuvent dormir tranquilles. Les praticiens n'ont, paraît-il, aucune idée sur la nature et sur les origines de ces traces suspectes. Les praticiens. Il en est de plusieurs sortes. J'en ai entendu un, de mes oreilles, excuser ce sous-officier dont le cas nous était soumis, et qui avait tué un civil indochinois d'un coup de pied dans le ventre : « Les rates en Indochine sont fragiles et éclatent facilement. » Molière lui-même n'aurait rien pu tirer de ce mot-là pour nous faire rire.

Il reste que la torture qui ne laisse pas de trace demeure une des conquêtes de la technique policière qui aujourd'hui assure mieux le repos des experts et des juges. Voici pourtant l'aveu de M. Robert Lacoste à peine déguisé : « Je dis qu'on ne saurait confondre certaines erreurs avec notre peuple. Mais j'ajoute qu'il n'appartient pas à n'importe qui de nous faire la morale... »

Certaines erreurs ! Qu'un euphémisme peut donc être ignoble ! Bien sûr vos crimes sont, dans l'ordre politique, des erreurs, et

Copyright © 2011 Editions Jacob-Duvernet.

ce n'est pas assez dire, des bêtises insignes. Mais ils restent des crimes, qui atteignent, à travers ceux qui les commettent, le corps d'élite dont ils portent l'uniforme, et à travers l'armée, nous-mêmes, notre peuple, monsieur Lacoste, dont vous êtes l'élu. Ce que vous appelez « certaines erreurs » sont donc bien le fait de ce peuple, agissez en son nom ; vous en êtes l'incarnation en Algérie au point que sans vous, aucun gouvernement ne pourrait subsister et que vous ne sauriez être déplacé sans que le système croule. Vous en demeurez la clef de voûte. J'ose écrire ici cette vérité qui ressemble à un blasphème : « En Algérie, monsieur Lacoste, vous êtes la France. » La France, c'est vous. Hélas !

François MAURIAC

1958, FRANÇOIS MAURIAC, *L'EXPRESS*

Tout ce qui a été dénoncé reçoit ici, d'une des victimes, un témoignage sobre, qui a le ton neutre de l'Histoire... Quel coup vous avez porté à l'Armée, vous qui prétendez la défendre contre nous !... Comment se peut-il que le livre d'Henri Alleg n'ait pas suscité chez tous les Français, chrétiens ou humanistes, la même stupeur, la même horreur ? Je me retiens de demander à mes amis, à ceux de mes confrères qui tiennent une plume, qui disposent d'une tribune : « Avez-vous lu *La Question* d'Henri Alleg ? » J'aime mieux supposer qu'ils ne l'ont pas lu, et les faire bénéficier de ce doute.

François MAURIAC

28 MARS 1958, KHETTAR M'HAMED

Tandis qu'en 1958 les témoignages de militaires dénonçant la torture en Algérie se raréfient, en métropole les Algériens font part des mauvais traitements dont ils sont victimes de la part des forces de l'ordre.

Fresnes, le 28 mars 1958

À Monsieur le Juge d'instruction Batigne

Monsieur,

Je viens très respectueusement vous mettre au courant des conditions dans lesquelles j'ai été arrêté le 11 mars écoulé, à 21 h.

Copyright © 2011 Editions Jacob-Duvernet.

Premièrement, au 18 rue Mabillon (VI^e^) ; de là on m'a emmené dans un poste de police également situé dans le VI^e^. Jusque-là, cela s'est bien passé, mais vers 23 h, on m'a transféré au siège de la PJ de la porte de la Villette. Alors là, je tiens à porter à votre connaissance tout ce que les policiers de là-bas m'ont fait subir : le matin, à 6 heures, j'ai été conduit chez moi, et au retour, j'ai passé au Principal. Une fois qu'ils se sont mis d'accord, les policiers m'ont déshabillé et ont fait tout ce qui était en leur pouvoir : ils ont commencé par m'administrer des coups de poing un peu partout, et sans faire attention, et puis après, ils m'ont essayé une bouteille, une canette de bière, au derrière.

Quand ils ont compris que cela ne suffisait pas, ils ont pris un appareil photograhique, et ont pris des poses de moi, comme cela, nu, à plusieurs reprises.

Après, et malgré une fraîche opération que j'avais au ventre et dont je me plaignais, les policiers m'ont répondu : « Crève, si tu veux, nous on s'en fout ! »

Alors, Monsieur le Juge, je vous laisse le soin de prendre cette affaire en considération.

Avec tous mes respects, recevez, Monsieur le Juge, mes salutations distinguées.

Khettar M'HAMED, détenu à la prison de fresnes

Hafid KERAMANE, *La pacification. Livre noir de six années de guerre en Algérie*, La Cité Éditeur, Lausanne, 1960

4 JUIN 1958, DISCOURS DU GÉNÉRAL DE GAULLE À ALGER

La France étant devenue ingouvernable, parce que malade de sa guerre d'Algérie, la IV^e^ République se mourant d'impéritie et de paralysie, Charles de Gaulle revient au pouvoir, plus de dix ans après sa démission en 1946. Trois jours après avoir été nommé président du Conseil, il est à Alger pour y manifester la restauration du pouvoir de l'État. Il lui faut gagner du temps, calmer le jeu avant le référendum qui portera sur la nouvelle Constitution et sur l'évolution des colonies. Des divers discours qu'il prononce au cours de ce voyage, seul celui qu'il prononce, en uniforme, au balcon du gouvernement général d'Alger, a été rédigé à l'avance. Ses mots d'apaisement, qui réconfortent un millions de Français d'Algérie, vont

Copyright © 2011 Editions Jacob-Duvernet.

faire naître en eux de faux espoirs. Chacun comprend son « je vous ai compris » à sa manière, les Français d'Algérie comme les 8,5 millions « d'autochtones ». Les propos de de Gaulle sont pourtant bel et bien décolonisateurs et ne s'embarrassent pas de nuances lorsqu'il rappelle « qu'il faut donner les moyens de vivre à ceux qui ne les avaient pas. » L'homme du 18 juin 1940 est depuis bien longtemps convaincu de la nécessité de l'autodétermination en Algérie.

Je vous ai compris !

Je sais ce qui s'est passé ici. Je vois ce que vous avez voulu faire. Je vois que la route que vous avez ouverte en Algérie, c'est celle de la rénovation et de la fraternité.

Je dis la rénovation à tous égards. Mais très justement vous avez voulu que celle-ci commence par le commencement, c'est-à-dire par nos institutions, et c'est pourquoi me voilà. Et je dis la fraternité parce que vous offrez ce spectacle magnifique d'hommes qui, d'un bout à l'autre, quelles que soient leurs communautés, communient dans la même ardeur et se tiennent par la main.

Eh bien ! De tout cela, je prends acte au nom de la France et je déclare, qu'à partir d'aujourd'hui, la France considère que, dans toute l'Algérie, il n'y a qu'une seule catégorie d'habitants : il n'y a que des Français à part entière, des Français à part entière, avec les mêmes droits et les mêmes devoirs.

Cela signifie qu'il faut ouvrir des voies qui, jusqu'à présent, étaient fermées devant beaucoup.

Cela signifie qu'il faut donner les moyens de vivre à ceux qui ne les avaient pas.

Cela signifie qu'il faut reconnaître la dignité de ceux à qui on la contestait.

Cela veut dire qui'il faut assurer une patrie à ceux qui pouvaient douter d'en avoir une.

L'armée, I'armée française, cohérente, ardente, disciplinée,

Copyright © 2011 Editions Jacob-Duvernet.

sous les ordres de ses chefs, l'armée éprouvée en tant de circonstances et qui n'en a pas moins accompli ici une œuvre magnifique de compréhension et de pacification, l'armée française a été sur cette terre le ferment, le témoin, et elle est le garant, du mouvement qui s'y est développé.

Elle a su endiguer le torrent pour en capter l'énergie. Je lui rends hommage. Je lui exprime ma confiance. Je compte sur elle pour aujourd'hui et pour demain.

Français à part entière, dans un seul et même collège! Nous allons le montrer, pas plus tard que dans trois mois, dans l'occasion solennelle où tous les Français, y compris les 10 millions de Français d'Algérie, auront à décider de leur propre destin.

Pour ces 10 millions de Français, leurs suffrages compteront autant que les suffrages de tous les autres.

Ils auront à désigner, à élire, je le répète, en un seul collège leurs représentants pour les pouvoirs publics, comme le feront tous les autres Français.

Avec ces représentants élus, nous verrons comment faire le reste.

Ah! Puissent-ils participer en masse à cette immense démonstration tous ceux de vos villes, de vos douars, de vos plaines, de vos djebels ! Puissent-ils même y participer ceux qui, par désespoir, ont cru devoir mener sur ce sol un combat dont je reconnais, moi, qu'il est courageux – car le courage ne manque pas sur la terre d'Algérie –, qu'il est courageux mais qu'il n'en est pas moins cruel et fratricide !

Oui, moi, de Gaulle, à ceux-là, j'ouvre les portes de la réconciliation.

Jamais plus qu'ici et jamais plus que ce soir, je n'ai compris combien c'est beau, combien c'est grand, combien c'est généreux, la France !

Vive la République !
Vive la France !

Général DE GAULLE

Copyright © 2011 Editions Jacob-Duvernet.

1957-1958, LA « BLEUITE »

Le terme « bleuite » désigne une opération de manipulation et d'intoxication montée par les services secrets français pendant la guerre d'Algérie, à partir de 1957-1958. Lorsqu'ils arrêtent certains membres du FLN, ils parviennent parfois à les compromettre et à les piéger après les avoir torturés. Les « retournés » rejoignent alors leurs tortionaires habillés en bleus de chauffe. Le capitaine Léger et les services secrets français font croire au FLN à l'existence d'un vaste « complot bleu » : ils dressent des listes de prétendus collaborateurs de l'armée française et les font parvenir jusqu'aux chefs des combattants de l'Armée de libération nationale (ALN) pour y susciter des purges internes. Cette opération d'intoxication est à l'origine d'une campagne de purges dévastatrices dans toutes les wilayas (régions militaires de l'Armée de libération nationale). Prise en mains essentiellement par le colonel Amirouche dans la Wilaya III, cette épuration sanguinaire cause plus de pertes à l'ALN et au FLN que les combats eux-mêmes, soit entre 2 000 et 6 000 morts. L'adjoint du colonel Amirouche, Hacène Mahyouze, surnommé Hacène la torture, torture et assassine Tadjer Zohra, dite Roza, une jeune Kabyle militante du FLN, qui n'avait pourtant trahi personne. Les purges et les méthodes préconisées par le colonel Amirouche sont dignes de la terreur stalinienne ; il instaure le règne de la suspicion, de la délation et de la terreur. À ses yeux, les traîtres ne peuvent qu'être des personnes instruites, intellectuels, étudiants, collégiens, médecins et enseignants. On retrouva à la wilaya III du matériel de torture : outre les méthodes de « l'hélicoptère », la baignoire, de la flagellation, de la pendaison par les pieds, des coups de pieds et de poings, on y pratiquait diverses exactions particulièrement cruelles. Amirouche n'hésite pas à dire : « En tuant les deux tiers des Algériens, ce serait un beau résultat si l'on savait que l'autre tiers vivrait libre ». Parmi les victimes de la purge dans la wilaya III, figurent plusieurs dizaines d'officiers haut gradés, des médecins-chefs, des pharmaciens, des étudiants, des cadres de l'Union générale des travailleurs algériens, des lycéens, des enseignants, des techniciens radio, un jeune metteur en scène…

Copyright © 2011 Editions Jacob-Duvernet.

Été 1958, témoignage de Djoudi Attoumi

Djoudi Attoumi rejoint les rangs de l'ALN à l'âge de 17 ans. Il a 20 ans en 1958. Il livre ici le témoignage d'un combattant algérien sur la bleuite.

Il y a eu la guerre psychologique, le capitaine Léger et la fameuse bleuite. Le 2 août 1958, Amirouche a réuni tous les officiers de la Wilaya III pour leur tenir ce langage : « Il vous appartient de décider de la conduite à tenir, parce que je ne veux pas être considéré demain comme un criminel de guerre devant l'histoire. Il faut prendre une décision ensemble. » Un vent de panique a soufflé sur nos têtes et chacun soupçonnait son voisin. La Révolution était réellement en danger. Sans doute des dépassements ont été commis. On a reproché à Amirouche d'avoir liquidé des étudiants et des lycéens et des intellectuels, alors que j'ai publié la liste des lycéens et étudiants de Tizi Ouzou (55), de Béjaïa, en ajoutant les 20 lycéens du lycée Albertini de Sétif. Aucun n'a été tué dans la bleuite. Il y avait 10 jeunes qui avaient fui l'ORTF en 1958 pour rejoindre l'ALN. Ils ont été aussi arrêtés. Il n'y a que deux qui ont survécu, Youcef Sahraoui, directeur photo, et Mohamed Ould Moussa, technicien... En ce qui concerne le chiffre, il ne dépasse pas 400. Sur le corps d'Amirouche, on a retrouvé une liste de 540 éléments impliqués dans la bleuite. Il faut retrancher une centaine, libérés en septembre 1958 lors de la proclamation du GPRA, et une autre centaine qu'il avait laissée dans la région de Beni Ksila et que Mira avait libérés. Ce qui est sûr, c'est que c'est un bien triste épisode. […]

Je m'interrogeais à quoi pouvaient penser les malheureuses victimes au moment de leur exécution. Ce sont des gens qui sont venus pour la plupart spontanément combattre pour l'indépendance de leur pays, se sacrifier pour leur idéal et mourir pour la bonne cause, mais sous les balles des soldats français. Malheureusement, ils finirent égorgés ou exécutés de la main de leurs frères... Quelle ingratitude, quelle folie que de voir son propre camarade, compagnon de tant de souffrances, subir des supplices et être exécuté de la main même d'un autre camarade ! Il est des moments où l'homme devient pire qu'un animal, plus sauvage que le loup et plus avide de sang qu'un fauve.

Djoudi Attoumi

Chroniques des années de guerre dans la Wilaya III, Éditions Rym, 2009

Copyright © 2011 Editions Jacob-Duvernet.

9 JUILLET 1958, LETTRE DU COLONEL AMIROUCHE AUX PARENTS DU LIEUTENANT DUBOS

L'armée française mène en 1958 des opérations de déstabilisation des maquis de l'ALN. Le lieutenant Olivier Dubos, âgé de 35 ans, est capturé le 4 février 1958 avec dix-sept de ses soldats lors de la prise d'assaut par l'ALN du poste d'El Horane, dans la région de M'sila. Après l'échec d'une tentative d'échange de prisonniers (notamment Djamila Bouhired), et par mesure de représailles après l'exécution d'un officier du même rang de l'ALN, le colonel Amirouche, commandant en chef de la Willaya III, fait fusiller le lieutenant Dubos près de Bougie le 9 juillet 1958. Il s'agit, pour l'ALN, de frapper l'ennemi et maintenir le moral de ses troupes, mais aussi de révéler à l'opinion internationale que l'armée française a exécuté sans jugement un officier de l'ALN, enfin de rendre l'armée française coupable de la mort d'un de ses hommes. Amirouche écrit alors aux parents du jeune lieutenant pour leur annoncer l'exécution de leur fils, notamment pour contredire la propagande française qui désignait les hommes de l'ALN comme des terroristes sanguinaires.
Cet événement a un grand retentissement dans l'opinion française de métropole, pas encore touchée par le conflit armé, qui prend alors conscience de la dureté de la guerre.

Aux Armées, 9 juillet 1958
Le colonel Amirouche, commandant
en chef de la wilaya III ALN

à
Madame et Monsieur Dubos,
63 boul. des Invalides,
Paris VII[e]

Madame, Monsieur,

Nous avons le regret de vous annoncer la mort de votre fils, exécuté ce jour par nos troupes, en représailles à l'assassinat d'un de nos officiers par l'armée française.

Croyez bien que cette exécution n'est pas un geste de vengeance ou de rage stérile, mais nous a été dictée par le comportement inhumain de vos soldats à l'égard de nos combattants réguliers faits prisonniers au combat et en dernier lieu à l'égard

Copyright © 2011 Editions Jacob-Duvernet.

de notre officier Salhi Hocine, lieutenant de l'ALN.

Du 4 février 1958, date de sa capture, votre fils a été humainement traité par nos troupes et l'autorisation de vous écrire lui a été accordée à maintes reprises. Nous espérons que ses lettres vous sont parvenues…

Colonel AMIROUCHE

Saïd SADI, *Amirouche: une vie, deux morts, un testament : une histoire algérienne*, L'Harmattan, 2010

3 AOÛT 1958, MESSAGE DU COLONEL AMIROUCHE AUX CHEFS DES WILAYAS

J'ai découvert des complots dans ma zone, mais il y a des ramifications dans toutes les wilayas, Il faut prendre des mesures et vous amputer de tous ces membres gangrenés, sans quoi, nous crèverons ! J'ai le devoir de vous informer en priant Dieu pour que ce message vous parvienne à temps, de la découverte en notre wilaya d'un vaste complot ourdi depuis des longs mois par les services français contre la révolution algérienne. Grâce à Dieu, tout danger est maintenant écarté, car nous avons agi très rapidement et énergiquement. Dès les premiers indices, des mesures draconiennes étaient prises en même temps : arrêt du recrutement et contrôle des personnes déjà recrutées, arrestation des goumiers et soldats « ayant déserté », arrestation de tous les djounoud (soldats) originaires d'Alger, arrestation de tous les suspects, de toutes les personnes dénoncées de quelque grade qu'elles soient et interrogatoire énergique de ceux dont la situation ne paraissait pas très régulière, le réseau tissé dans notre wilaya vient d'être pratiquement mis hors d'état de nuire après une enquête d'autant plus ardue que ses chefs étaient en apparence au-dessus de tout soupçon.

Colonel AMIROUCHE

André-Roger VOISIN, *Intox et coups fourrés pendant la guerre d'Algérie*, Éditions Cheminements, 2008, p. 48

24 AOÛT 1958, LETTRE DU SOUS-LIEUTENANT L. À MONSIEUR LE DIRECTEUR DU JOURNAL *LE MONDE*

Le sous-lieutenant L. est indigné par l'exécution du lieute-

Copyright © 2011 Editions Jacob-Duvernet.

nant Dubos sur l'ordre du colonel Amirouche et réagit un mois et demi plus tard en écrivant au Monde. *Il reconnaît toutefois un même déferlement de folie dans les deux camps, qui s'affrontent au sein d'une guerre sans nom qui lui fait horreur.*

L'exemple du lieutenant Dubos, fusillé dernièrement, montre combien il est préférable de mourir au combat (car il est difficilement croyable qu'il n'y ait eu qu'une exécution) et prouve la haine du FLN pour les Français. Et les égorgements quotidiens ?

De notre côté, peut-on dire que notre « pacification » soit exempte de haine ? Il n'est pas possible de le prétendre quand on a vu les cadavres de certains suspects battus, noyés à petits coups ou pendus par les testicules à une poutre du plafond. On me dit : « Il sait quelque chose et ne veut pas parler. »

Imaginez quelle est ma peine quand j'entends certains appelés faire des plaisanteries sur ces scènes de torture et quels sont mes remords quand c'est ma section qui a arrêté l'individu. Jusqu'où doit aller le devoir ? Est-ce notre rôle ?

Les femmes viendront quelquefois prendre des nouvelles de leur mari. La majorité d'entre elles comprennent pourtant, quand la troupe vient le chercher, qu'il va mourir.

Il est difficile de regarder cela avec un œil froid. Beaucoup y arrivent.

Je ne voulais pas croire à cette guerre-là.

Je la découvre dans toute son horreur...

Sous-lieutenant L.

Août 1958, lettre ouverte du colonel Amirouche au colonel Godard

Le colonel Yves Godard (1911-1975), grand combattant de la Seconde Guerre mondiale (notamment au sein des FFI au maquis des Glières et à la tête du 27e BCA dans les maquis savoyards) puis de la guerre d'Indochine, est le commandant de la région Alger-Sahel pendant la bataille d'Alger et dirige les opérations parachutistes dans la casbah d'Alger. En 1958, le général Salan lui confie la direction de la sûreté en Algérie. Cette direction regroupe les forces de police, les antennes de

Copyright © 2011 Editions Jacob-Duvernet.

renseignements et les Dispositifs opérationnels de protection (DOP), véritables centres de torture institutionnalisés où œuvrent ensemble militaires, gendarmes et policiers.
Le colonel Godard participera au putsch des généraux en 1961 ; après son échec, il entrera dans la clandestinité et deviendra un des principaux responsables de l'OAS en Algérie. Condamné à la peine de mort par la Cour de sûreté de l'État, il sera amnistié en 1968.

Au lieu d'aller combattre loyalement les vrais moudjahidins, vous, Godard, qui prétendez être officier ... vous avez préféré travailler dans l'ombre ... vous avez renié votre métier de combattant pour embrasser la profession de flic ... Oui, colonel Godard, vous étiez né, élevé et grandi dans l'amour patriotique d'une nation civilisée et même civilisatrice, vous étiez destiné à jouer un rôle toujours grandissant dans l'armée en exposant votre vie, vos poitrines aux balles des Allemands, ou de toute autre nation, égale tout au moins à la vôtre, qui vous déclarerait la guerre. Jusqu'au jour où vous avez rejoint l'armée colonialiste, je n'ai rien à vous reprocher étant donné votre zèle et votre amour pour votre pays en le servant dans l'honneur et la gloire, et par tous les moyens appropriés ... Vous venez de ravaler votre honneur à celui d'un simple mouchard au service d'une poignée de colonialistes. Ce travail serait à l'honneur si c'était en France, dans votre propre pays, que vous ayez accepté de nettoyer votre nation d'éléments tels que la V^e^ Colonne, avant la guerre de 1940. Les dirigeants de la DSP et de ses subdivisions en France peuvent être demain des grands chefs respectés, honorés et glorifiés, car ils collaborent à la grandeur de leur nation. Mais vous, colonel Godard, que venez-vous faire dans cette galerie « d'ultras rebelles » à votre patrie même ? Vous qui êtes né et élevé dans les principes de la révolution de 1789, vous souillez l'honneur d'une carrière déjà belle.

Colonel AMIROUCHE
cité par Claude PAILLAT, *Dossier secret de l'Algérie - 13 mai 1958 / 28 avril 1961*, Paris, Presses de la Cité, 1961, p. 101

Copyright © 2011 Editions Jacob-Duvernet.

4 septembre 1958, lettre de Jeannette Prin à monsieur le directeur du journal *Le Monde*

Jeannette Prin (1907-1970), députée communiste du Pas-de-Calais de 1951 à 1958, dénonce dès 1955 les actions répressives de l'armée en Algérie. Le 26 novembre 1957, à l'occasion de la discussion du projet de loi sur les institutions en Algérie, elle souligne « l'aggravation de la misère des travailleurs due à la poursuite de la guerre » et se fait l'écho des « protestations de nombreux soldats ayant servi en Algérie ». Elle est membre de la Commission de la Défense nationale. Soucieuse de défendre les travailleurs algériens, elle dénonce le 27 février 1958 « l'horreur et l'injustice de la guerre d'Algérie et le témoignage de nombreux officiers et soldats relatifs aux tortures [qui y sont] exercées ». En particulier, elle prend la défense d'un jeune soldat condamné pour avoir « refusé de combattre le peuple algérien » ; ses propos en séance lui valent un rappel à l'ordre le même jour.
Battue aux élections législatives en 1958, elle siégera de nouveau à l'Assemblée nationale de 1962 à 1967.

Assemblé nationale
Paris le 4 septembre 1958

à Messieurs les membres
de la Commission de la Défense nationale
Messieurs et chers collègues,

J'ai été amenée, le 3 septembre, à faire une démarche pressante auprès de M. le ministre de la Défense nationale.

La sécurité et la vie d'un jeune soldat du Pas-de-Calais sont en effet menacées.

Le soldat Paul Lefèbvre du 3-94e RI cantonné à Chémora, qui a servi 11 mois en Algérie, vient d'adresser une lettre au président de la République.

Dans cette lettre, il explique avoir vu se dérouler de nombreuses scènes de torture. Il cite des faits précis, donnant les dates et les lieux où se déroulèrent ces actes atroces. Il donne le nom des coupables.

Il relate tout particulièrement comment furent exécutés de sang-froid, le 24 juillet dernier, à une vingtaine de kilomètres de

Copyright © 2011 Editions Jacob-Duvernet.

Chémora, 31 Algériens arrêtés dans une ferme.

Le soldat Paul Lefèbvre devant ce terrible et douloureux cas de conscience écrit à monsieur le président de la République : « Puis-je continuer, après avoir serré dans mes bras ma maman, mes sœurs, ma fiancée, d'être à nouveau le témoin passif et complice de ces scènes odieuses qui marquent à tout jamais mes pensées ? »

Je suis intervenue auprès de M. le ministre de la Défense nationale pour lui demander de prendre toutes mesures en vue d'assurer la sécurité de ce soldat qui, sa permission terminée, s'est rendu au centre de recrutement de Valenciennes.

Avec le climat qui est actuellement en Algérie, la vie de ce soldat est menacée, car il est un témoin gênant. D'autant plus qu'il fut déjà, alors qu'il était en Algérie, l'objet de menaces de mort caractérisées et proférées par le chef de détachement de transit de Télemgra à Kenchela. Un sous-lieutenant qui fut son chef direct en Algérie en porte témoignage. Il faut empêcher le retour de Paul Lefèbvre en Algérie où sa vie se trouve directement en danger.

La maman de Paul Lefèbvre vient de saisir la justice et de déposer plainte pour menaces de mort.

Je suis persuadée que cette douloureuse affaire retiendra toute votre attention.

Veuillez agréer, Monsieur et cher collègue, l'expression de mes meilleurs sentiments.

Mme Jeannette PRIN, député du Pas-de-Calais, membre
de la Commission de la Défense nationale

Post-scriptum : je vous joins la lettre que ce soldat a adressée à M. le président de la République.

AOÛT 1958, LETTRE DE PAUL LEFÈBVRE AU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, TRANSMISE PAR JEANNETTE PRIN À MONSIEUR LE DIRECTEUR DU JOURNAL *LE MONDE*

Août 1958

Le soldat Lefèbvre Paul du 3-94e RI cantonné à Chemora

À Monsieur René Coty, Président de la République, Paris

M. le président de la République,

Copyright © 2011 Editions Jacob-Duvernet.

Je suis actuellement permissionnaire après avoir servi 11 mois en Algérie.

C'est après un long et douloureux examen de conscience que je m'adresse à votre personne, au chef de l'État et des armées françaises.

Le 4 septembre 1957, j'étais incorporé directement en Algérie au centre d'instruction de Telergma (7e tirailleurs).

Je fus, après quatre mois de classes, affecté à la quatrième compagnie du 3-94e RI (après avoir effectué entre-temps un stage radio), en opération dans le Sud constantinois.

Comme bon nombre de soldats, j'ai, durant six mois, vécu un affreux cauchemar, qui ne devait se suspendre que pendant ma permission et qui est toujours vivant dans mon esprit.

Je ne peux rester un témoin silencieux du drame que j'ai vécu. Je considère qu'il est de mon devoir de jeune Français, épris de l'amour de mon pays, de ses traditions de liberté et de justice, de dire la vérité.

Dès mon arrivée dans le Sud constantinois, j'ai participé à bon nombre d'opérations. J'ai vu de mes propres yeux des dizaines d'Algériens, des jeunes de mon âge, tomber sous les balles. J'ai vu torturer des centaines d'hommes, parfois encore des gamins et même des femmes. J'ai encore dans mes oreilles les hurlements de douleur qu'ils poussaient.

M. le Président, j'ai appris sur les bancs de l'école à aimer mon pays, son drapeau, son armée au service des causes les plus justes, les plus généreuses.

Comment vous expliquer mon état d'esprit en voyant les officiers se transformer en tortionnaires : je veux parler du capitaine T., commandant de la quatrième compagnie, et du sous-lieutenant M., chef de la deuxième section.

Je les ai vus pratiquer la torture sur des dizaines de musulmans. Dans les locaux de l'infirmerie, après leur avoir arraché leurs vêtements et les avoir aspergés d'eau, ils branchaient sur leurs différentes parties du corps les électrodes d'une puissante magnéto. Après des heures d'un pareil calvaire, les suppliciés étaient ramenés à la vie par une piqûre de camphre, pendus par les pouces à l'aide de câbles. Ils étaient flagellés et sortaient le corps couvert de plaies pour mourir quelques instants plus tard ou être froidement abattus. Nombreux étaient les soldats de ma compagnie à réprouver ces actes barbares. J'ai vu ces scènes de torture,

Copyright © 2011 Editions Jacob-Duvernet.

les combats, les opérations se développer ces derniers mois. En juin et en juillet, sans répit, chaque jour nous étions en opération, recherchant systématiquement l'accrochage, faisant la guerre à outrance.

Ainsi le 24 juillet dernier, trois jours avant mon départ en permission, j'ai dû assister les poings serrés à une scène atroce : 31 Algériens avaient été arrêtés dans une ferme située à une vingtaine de kilomètres du village de Chemora. Ils furent après interrogatoire divisés en petits groupes pour être massacrés en différents endroits sur les ordres et sur l'exemple du capitaine T. Ils furent enterrés dans le terrain de football transformé en véritable charnier.

Je pourrais allonger encore par d'autres exemples cette liste si douloureuse.

Que devais-je faire, Monsieur le Président ? Souvent je me suis posé cette question et je sais qu'elle se pose aussi à l'esprit de milliers de soldats, de sous-officiers et officiers.

Devrais-je m'adresser à mon chef direct, le capitaine T. ?

Pour vous montrer comment sont bridés les soldats opposés à cette guerre affreuse, je voudrais vous citer mon exemple personnel.

Déjà, lors de mon instruction, après avoir exprimé le souhait de voir le peuple algérien libre et indépendant, dans la paix et l'amitié avec la France, j'ai été battu par un sous-officier, le sergent-chef H. Plus terrible encore, je sais que ce dernier avait reçu des instructions pour m'abattre.

Ma permission se termine. Depuis le quatre août où je suis revenu en France, je me pose avec angoisse cette question : dois-je retourner, dois-je accepter de laisser faire sans rien dire ?

Puis-je continuer, après avoir serré dans mes bras ma maman, mes sœurs, ma fiancée, d'être à nouveau le témoin passif et complice de ces scènes odieuses qui marquent à tout jamais mes pensées ?

Pendant 11 mois, j'ai porté l'uniforme de notre armée, j'aime ma patrie et la République. Je veux continuer à les servir, mais je veux le faire dans l'honneur.

C'est pourquoi je me présenterai incessamment à mon centre de recrutement, celui de Valenciennes.

Vous comprendrez, M. le Président, qu'il m'est désormais impossible de rejoindre l'Algérie après avoir libéré ma conscience.

Copyright © 2011 Editions Jacob-Duvernet.

Il serait facile pour des hommes comme le capitaine T. de faire disparaître un des témoins vivants de leurs crimes.

Dois-je évoquer la tragique disparition de Maurice Audin ?

En agissant ainsi, j'ai conscience de bien servir mon pays, de défendre l'honneur de notre armée, et de préserver l'amitié entre le peuple algérien et le peuple français.

Recevez, Monsieur le Président de la République, l'expression de mon profond respect.

Paul Lefèbvre

3 septembre 1958, lettre de Bouziane Hocine au président du Tribunal militaire

À partir de 1958, alors que la guerre s'enlise en Algérie, le gouvernement permet à la police des interpellations à grande échelle à Paris. Le préfet de Police de Paris, Maurice Papon, répond aux attentats perpétrés en Algérie par des rafles de Français musulmans d'Algérie. Les suspects sont interpellés, parfois torturés, arrêtés sur simple décision administrative, au Centre d'identification de Vincennes ou au palais des Sports. Bouziane Hocine est un de ces Algériens arrêtés et maltraités à Paris.

Fresnes, le 3 septembre 1958

Monsieur le Président du Tribunal militaire,

J'ai l'honneur de vous informer que j'ai déposé une plainte auprès de Monsieur le Juge d'instruction pour les tortures et la séquestration abusive dont j'ai été l'objet de la part de la police. Je vous avise qu'un rapport identique a été adressé ce jour même à Monsieur le Juge d'instruction du parquet militaire, cabinet 5, Caserne de Reuilly - Paris (12e).

J'ai été arrêté au Château de Vincennes à 3 h du matin le lundi 25 août 1958. Je me trouvais dans un taxi stoppé par la police au cours d'une rafle. Au cours de mon interrogatoire, au commissariat du Château de Vincennes, j'ai été battu par trois agents en tenue. J'ai reçu plusieurs coups au visage, ainsi que dans la région abdominale et thoracique. J'ai été transféré dans différents commissariats et remis en fin de compte, aux inspecteurs de la préfecture de la Seine. J'ai subi, dans les locaux de cette préfec-

Copyright © 2011 Editions Jacob-Duvernet.

ture, de violents interrogatoires dirigés par 6 ou 7 policiers, qui exigeaient des aveux sur les attentats commis la veille. Ces derniers ont fait usage de tous les moyens disponibles, c'est-à-dire : coups de pied, de poing, étranglements, torsion des membres, etc. Ces « séances » se sont poursuivies à une demi-heure d'intervalle chacune pendant deux jours.

Dès la première séance, j'ai donné des signes de blessures graves, en rejetant du sang et, plus tard, des vomissements confirmaient une hémorragie interne. Les seuls soins accordés se résumaient à du papier journal offert pour essuyer le sang. Je n'ai reconnu aucune participation aux incidents antérieurs. Après, j'ai été interné, d'abord à la prison de Fresnes, puis extrait pour être présenté au magistrat instructeur, qui m'a signifié une inculpation. Ensuite, réintégré à Fresnes, où j'ai fait l'objet de mesures spéciales de la part de la direction.

J'ai passé un examen radioscopique dont j'ignore le résultat. Je n'ai eu que 9 cachets pour tout traitement. J'ai signalé aussi à M. le Juge que je souffrais continuellement de vives douleurs à la poitrine et aux yeux ; je distingue mal les objets et j'ai perdu une partie importante de la vue. Je me trouve dans l'impossibilité de voir un médecin. J'ai demandé si c'était possible de m'envoyer un médecin légiste, pour qu'il puisse m'examiner et constater les traces et les blessures que j'ai eues.

Veuillez agréer,...

Bouziane Hocine, prévenu à la Maison d'Arrêt de Fresnes
cité par Hafid KERAMANE, *La pacification. Livre noir de six années de guerre en Algérie*, La Cité Editeur, Lausanne, 1960

22 JANVIER 1959, TÉMOIGNAGE D'UNE ALGÉRIENNE DE BÔNE, FEMME D'OFFICIER FRANÇAIS, *LE MONDE*

Les hostilités s'intensifient en Algérie à partir de 1957, l'armée française cherche à « pacifier » la ville en proie aux attentats terroristes et à démanteler le FLN, par tous les moyens : rafles, arrestations arbitraires de « suspects » à leur domicile, en dehors de toute légalité, interrogatoires dans des centres de détention et de torture...

Mon père, âgé de 67 ans, a été appréhendé par des militaires. Le

Copyright © 2011 Editions Jacob-Duvernet.

lundi 10 septembre, affolée, ne le voyant pas rentrer, je pars au Djebel. À 18 h le couvre-feu me fait retourner à la maison... Le lendemain avec la voiture vers la ferme, je rencontre les ouvriers qui venaient m'annoncer la nouvelle. Depuis ce moment-là je n'ai cessé d'aller d'un bureau à un autre pour retrouver mon père... Il a fallu crier : « Je suis quand même la femme d'un officier de l'armée française et je ne partirai pas sans avoir revu mon père. »

On m'envoie enfin à l'officier du deuxième bureau, qui téléphone à M. lui disant en effet G.B. est ici. L'officier me promet de me l'emmener à la maison. Je repasse une seconde nuit, mais le lendemain, hélas ! 9 h 30 passées, personne.

Je reprends du courage et refais tous les bureaux... Au dernier moment on me trouve l'excuse : le gardien de prison ne se trouve pas là. Enfin, je remonte à la casbah, où il a été transporté et où l'on me dit : « Votre père est intransportable. » Je leur réponds : « Je m'y attendais de votre part ; j'ai la voiture, donnez-moi mon père ; c'est tout ce que je vous demande. »

On sort papa dans une Jeep entourée de trois militaires qui se moquaient en nous le donnant. Avec moi se trouvaient C... et D... Nous avons poussé un seul cri quand on l'a vu dans cet état, pauvre papa ! Les yeux gonflés et remplis de pus, les lèvres déformées, les oreilles noircies par les coups, méconnaissable [...]. Hélas, les suites ont été fatales.

X

cité par Patrick Kessel, *Guerre d'Algérie, écrits censurés, saisis, refusés 1956-1960-1961*, L'Harmattan, 2002

9 AVRIL 1959, LETTRE DE 35 PRÊTRES-OFFICIERS À LEURS ÉVÊQUES, *FRANCE OBSERVATEUR*

Les chrétiens font beaucoup pour accélérer la prise de conscience de l'opinion publique, notamment dans les revues Esprit *ou* Témoignage Chrétien*, alors très influentes. Ici, des prêtres, officiers servant en Algérie, écrivent à leurs évêques pour dénoncer les pratiques inhumaines employées par les forces de l'ordre françaises, se refusant pour autant à délivrer un jugement sans nuances et soulignant la crise de conscience de beaucoup d'officiers français.*

Copyright © 2011 Editions Jacob-Duvernet.

De la confrontation de nos expériences, il ressort que, de façon à peu près générale, dans la conduite de la guerre, sont employés des moyens que notre conscience réprouve.

Les arrestations et détentions arbitraires sont nombreuses. Les interrogatoires sont menés de façon trop habituelle, avec des moyens que nous devons qualifier de « tortures ». Les exécutions sommaires de prisonniers civils et militaires, décidées par une autorité juridiquement incompétente, dissimulées le plus souvent en « tentatives de fuite », et couvertes par des rapports officiels ne sont pas l'exception. Il n'est pas rare enfin, en cours d'opération, que des blessés soient achevés. Il nous faut ajouter que ces pratiques sont répandues jusqu'au plus petit échelon de l'organisation militaire.

À cet exposé des faits, il nous faut ajouter les nuances suivantes.

Dans certaines régions, les directives contraires à cet état de choses ont été données par l'autorité militaire. Même si ces directives ne sont pas ou sont mal appliquées, il est important de le dire. À notre connaissance, des sanctions ont été prises contre certains responsables de cet état de choses.

Bien qu'ayant présenté ces faits comme très largement répandus, nous tenons à préciser que, dans certains cas, ils n'ont pas lieu. Ainsi dans des régions militairement calmes. De même, nous avons tous connu, même dans des régions très exposées, des officiers ou des hommes d'une droiture remarquable qui ont su créer autour d'eux un état d'esprit contraire à ces pratiques.

Enfin, notre situation actuelle d'officiers servant en Algérie nous permet d'affirmer que cet état de choses n'incombe pas à l'armée seule, ni à l'armée d'abord. C'est ainsi, par exemple, que la non-reconnaissance de l'état de belligérance et l'absence quasi totale de structures judiciaires adaptées placent très souvent les différentes autorités militaires devant l'impossibilité pratique d'exécuter leur mission tout en restant dans la légalité ou la moralité.

Inutile d'ajouter que cet état de choses entraîne d'innombrables crises de conscience dont nous sommes les témoins. Beaucoup, notamment parmi les officiers, sont conscients qu'ils sont ainsi victimes d'une situation inhumaine, qui les contraint à passer par-dessus les exigences de leur propre conscience.

Copyright © 2011 Editions Jacob-Duvernet.

22 mai 1959, lettre de Paul-Albert Février à ses parents

Paul-Albert Février a 28 ans en 1959. Chartiste, archiviste paléographe, archéologue, ce futur professeur d'université découvre l'Algérie à partir de 1959 comme soldat et comme archéologue. Ses lettres et ses cahiers constituent un témoignage exceptionnel sur l'engagement d'un chrétien révolté par la torture et par le racisme contre des prisonniers musulmans qu'il considère comme ses frères.

Ce qui me frappe, c'est que toutes les intentions humanitaires, toutes les décisions qui visent à protéger l'individu, à lui assurer le respect, sont à l'échelon inférieur bafouées, demeurent lettre morte. Et cela dans [tous] les cas. Il est par exemple interdit de garder dans des CTT[12] des suspects plus de trois mois. Qu'à cela ne tienne, on les libère et reprend fictivement. L'État paye 270 francs par détenu. S'il mange pour 100 francs, c'est beau. Et ainsi de suite. Comment pourra-t-on arriver à pacifier ainsi et à changer l'état d'esprit des civils musulmans ?

Paul-Albert Février

cité par Jean-Marie Guillon, *Paul-Albert Février, un historien dans l'Algérie en guerre. Un engagement chrétien, 1959-1962*, Éditions du Cerf, 2006

23 juin 1959, lettre de Paul-Albert Février à Michel Brun

Quelle belle propagande pour le FLN ne faisons-nous pas ! Les ennemis de la France, les traîtres, ce ne sont pas ces chers intellectuels que l'on considère avec empressement comme communistes, ce ne sont pas ces curés rappelés qui protestent contre les tortures, ce sont ceux qui fournissent de si bons arguments aux rebelles. Et qui trahissent l'idéal de ceux qui sont morts à Dachau ou autres camps, qui renoncent à l'enseignement du Christ, ou qui se refusent à considérer l'ennemi comme un homme ou un frère.

Cela, je te le dis, pour que tu saches ce qui se passe ici, pour que tu comprennes la difficulté d'une situation (que je ne regrette

Copyright © 2011 Editions Jacob-Duvernet.

pas, car j'apprends beaucoup, et puisqu'il faut connaître tout le réel, et puisqu'il convient de ne point imaginer les événements du passé ou du présent d'une façon par trop intellectualiste). Pour que tu pries le Seigneur de me donner la force.

Paul-Albert FÉVRIER

cité par Jean-Marie GUILLON, *Paul-Albert Février, un historien dans l'Algérie en guerre. Un engagement chrétien, 1959-1962*, Éditions du Cerf, 2006

26 JUIN 1959, JÉRÔME LINDON

La Gangrène *paraît aux Éditions de Minuit le 16 juin 1959. Le livre rassemble sept témoignages de Français musulmans d'Algérie, victimes de tortures sur le sol de France métropolitaine au cours de l'année 1958. Les Éditions de Minuit ne cessent de publier de nombreux ouvrages dénonçant les méthodes employées pendant la guerre d'Algérie : un libelle de Me Jacques Vergès et Georges Arnaud, Pour Djamila Bouhired,* La Question *d'Henri Alleg, L'Affaire Audin... Leur directeur Jérôme Lindon (1925-2001) est inculpé à diverses reprises d'atteinte au moral de l'armée, d'incitation à la désobéissance, de diffamation de la police...*

La Gangrène fut mis en vente dans les librairies le 18 juin. Le matin du 19, un speaker du poste privé Europe n° 1 faisait le premier une allusion à la sortie de cet ouvrage en signalant son importance. À 14 h, le même jour, le journal *Le Monde* lui consacrait deux colonnes, en première page. À 16 h 30, la police faisait saisir le livre aux Éditions de Minuit et dans les principales librairies parisiennes. En dehors de *La Question* d'Henri Alleg, paru aux mêmes Éditions de Minuit et confisqué par la police quelques jours avant le 13 mai 1958, *La Gangrène* était le seul ouvrage qui ait fait en France l'objet d'une saisie dans ces conditions depuis des dizaines d'années. C'était, en outre, la première fois que cela arrivait depuis la venue au pouvoir du général de Gaulle. Aussi le retentissement de cette mesure, en France et à l'étranger, fut-

12. Centres de triage et de transit.

Copyright © 2011 Editions Jacob-Duvernet.

il grand. De *L'Aurore*, organe de droite, à *L'Humanité*, communiste, toute la presse s'élevait contre une mesure qui mettait en cause le principe même de la liberté d'expression garanti par la Constitution de 1958.

Jérôme LINDON
postface de *La Gangrène*, Éditions de Minuit

2 DÉCEMBRE 1958, TÉMOIGNAGE DE BÉCHIR BOUMAZA

Béchir Boumaza a 31 ans en 1958. Membre du Mouvement pour le triomphe des libertés démocratiques en Algérie (MTLD) de Messali Hadj dès 1945, Béchir Boumaza accompagne Hadj lors d'un voyage en France en 1951. Il rallie ensuite le Front de libération nationale et joue un rôle considérable dans la mise sur pied de la fédération du FLN en France. Il est incarcéré à Fresnes de 1958 jusqu'à son évasion en 1961. Il gagne l'Allemagne. Proche de Ben Bella, il est d'abord commissaire à l'information et à la propagande au moment de l'indépendance, puis député à partir de septembre 1962. Il occupe successivement les fonctions de ministre du Travail et des Affaires sociales, ministre de l'Économie nationale, ministre de l'Industrie et de l'Énergie et enfin ministre de l'Information entre 1962 et 1965. Opposant à Houari Boumediene, il se réfugie en France en 1966.

J'ai été arrêté le 2 décembre 1958, à 10 h du matin, 146, rue Montmartre, au domicile de mon ami Naoui. Les inspecteurs de la DST l'avaient arrêté lui-même le 28 novembre, et saisi à son domicile les archives du « Croissant Rouge ». Il vivait seul. Personne n'avait donné l'alerte. Avant que je ne tombe dans la souricière tendue à son domicile, les policiers savaient déjà qui j'étais et avaient eu le temps d'étudier tous les documents concernant mes activités : une liste des détenus avec leurs charges de familles ; la comptabilité des secours distribués (20 000 000 de frs pour le mois de novembre dans la région parisienne) à tous les détenus musulmans, sans distinction ; un appel pour une collecte de vêtements d'hiver en faveur des enfants des détenus ; la comptabilité des frais de livres scolaires remboursés ; un appel pour une collecte de vêtements chauds en faveur des condamnés à mort ; un projet de brochure intitulé « Chasse au faciès », relatant les agressions policières, non

Copyright © 2011 Editions Jacob-Duvernet.

seulement contre les Algériens, mais également contre des Tunisiens, des Marocains, des Italiens, des Grecs et des Portugais ; un projet d'appel contre le génocide des populations civiles en Algérie ; enfin, le plan d'une brochure sur la torture, avec des témoignages précis et des documents médicaux. Dès que je sonnai, trois inspecteurs m'ouvrirent la porte et me passèrent aussitôt les menottes.

C'est lui, dit l'un d'entre eux, qui semblait le chef, et il ajouta en me regardant fixement : « Tu as intérêt à parler. C'est un conseil gratuit que je te donne. » Si je veux, lui répondis-je. Et je vous préviens que j'ai bonne mémoire. L'autre haussa les épaules et me dit simplement : « On emmerde la Commission de sauvegarde. Chaque fois qu'il y a une plainte contre nous, le patron nous donne de l'avancement. » Un inspecteur renchérit : « Dis-leur donc de venir chez nous ; ils passeront à la broche, comme tout le monde. » Je compris qu'il était vain de poursuivre cette conversation, et me tus. Ils s'assirent sur le lit et sur deux chaises, me laissant debout. Quelques minutes plus tard, quatre autres inspecteurs frappaient à la porte. Ils m'emmenèrent et je montai, en leur compagnie, dans une 403, qui me conduisit directement rue des Saussaies. Après avoir traversé le hall rempli d'inspecteurs, je fus conduit dans une salle où le commissaire Bigorre, assisté d'une vingtaine de policiers, me prit en charge. On sait qui tu es, me prévint-il, après m'avoir retiré mes menottes. Un des inspecteurs ajouta : « Bonjour, Pascal. » J'entendis : « On te fera pisser le sang. On va te passer à la broche. On commande à tout le monde ici, même au juge. Si t'es trop abîmé, on te foutra dans la flotte avec une étiquette : « traître au FLN ». Par contre, si tu parles, on te fournira un avocat de gauche... et on se débrouillera... » Je supposai que cette comédie avait pour but de me mettre « en condition » avant l'intervention des « spécialistes ». Mes réflexions furent interrompues par la voix du commissaire : « C'est tout de suite qu'il faut te décider, pas quand tes copains seront barrés. » Je pensais : « Pourvu que j'aie, moi aussi, la force de me taire ». Des inspecteurs me bandèrent les yeux avec mon cache-nez et me remirent les menottes. J'entendis le commissaire dire, ostensiblement : « N'oubliez pas, s'il crève : l'étiquette, et la pierre aux pieds. »

Nous descendîmes par l'escalier jusque dans la cour. Là, on me fit entrer dans une voiture qui démarra aussitôt. Il devait être midi. Au silence, un moment, je devinai que nous sortions de Paris et traversions un bois ou la campagne. Après trois quarts

Copyright © 2011 Editions Jacob-Duvernet.

d'heure, la voiture s'arrêta. On me fit descendre, les yeux toujours bandés. Je traversai une cour pavée. Je montai cinq étages. On m'ôta mon bandeau. J'étais dans une salle nue. L'unique fenêtre était pourvue de barreaux ; je vis quelques chaises, deux tables, un poêle à charbon, des murs délabrés. On me fit asseoir sur une chaise, la tête tournée contre le mur. Les policiers sortirent de la pièce, sauf un inspecteur. « Ils savent, me dit-il en arabe, que Pascal c'est toi. Tu as donc tout intérêt à parler. Autrement, ils te couperont en morceaux ; crois-moi, je suis ton frère, moi aussi. » Il me conjurait d'éviter des supplices inutiles : « À quoi te sert de nier, puisqu'ils savent tout. De Gaulle va faire la paix ; ce n'est pas le moment de te faire tuer. Ce serait trop bête. »

Mon silence lui paraissant sans doute de bon augure, il me proposa de procéder lui-même à mon interrogatoire et, sitôt mes réponses faites, de me conduire devant le juge d'instruction, « son ami Batigne ». Confirmant ses dires, il courut à la porte du bureau, qu'il ferma à double tour : « Comme ça, dit-il en français, ils ne nous emmerderont plus. »

Commencèrent alors les questions sur mes « rapports » avec l'Église, Gerlier, Carteron, le cardinal Liénart[13], la Croix-Rouge internationale, la Ligue des droits de l'homme, les avocats, spécialement ceux que les détenus avaient signalés comme les plus dévoués. « Toutes leurs conversations avec leurs clients sont enregistrées. Ce sont des cons. Dis donc ce qu'on sait déjà et tu sauves ta peau. Tu comprends ? »

Je ne répondis pas. Patient, il alluma une cigarette. Je jouissais de ce répit. J'avais entendu dire que la torture électrique rendait impuissant, et la pensée que j'avais déjà un enfant me réconfortait. Mais le policier renouvelait sa proposition. Je lui dis : « Non. »

« Tu l'auras cherché », me répondit-il en gagnant la porte. Il revint avec dix de ses collègues.

« Comment, tu donnes une chaise à ce salaud ? Pourquoi pas un fauteuil ? », dit un inspecteur en tirant brusquement mon siège en arrière. Je tombai à la renverse. Le groupe d'inspecteurs se précipita sur moi et me frappa à coups de pieds sur tout le corps. Je crois que c'est ce qu'ils appellent « faire du football ». Après un quart d'heure, ils s'arrêtèrent. Je me relevai. L'inspecteur parlant l'arabe entra de nouveau en scène, tandis que les autres

Copyright © 2011 Editions Jacob-Duvernet.

se retiraient. Il m'apporta la moitié d'un verre d'eau. Mon nez et ma bouche saignaient. Je bus l'eau mélangée à mon sang. Il me passa son mouchoir sur le visage, puis me prodigua de nouveau ses conseils : « Tu devrais parler tout de suite, les autres ne peuvent pas perdre tout leur temps à m'attendre. » Si je n'ai pas la force de résister jusqu'au bout, pensais-je, j'aurai déjà gagné assez de temps. M..., avec qui j'avais rendez-vous à midi, n'aura pas manqué de donner l'alerte.

De guerre lasse, le policier rappela ses collègues et quitta la pièce.

Les autres m'ordonnèrent de me déshabiller et, comme je ne le faisais pas assez vite à leur gré, ponctuèrent leur ordre de nouveaux coups de poing et de nouveaux coups de pied.

Entre-temps, deux policiers étaient entrés, tenant la dynamo, « Gégène ». Dès que je fus complètement nu, ils me bandèrent les yeux de nouveau, me firent accroupir, lièrent mes poignets et mes chevilles, puis passèrent une barre de fer derrière mes genoux. Dans cette position, je n'avais prise sur rien, et tout mouvement de défense devenait impossible. Je fus soulevé et suspendu dans le vide, la tête en bas, chaque extrémité de la barre reposant sur une table. Ils soulignèrent en propos orduriers l'indécence de ma position. Puis deux d'entre eux enroulèrent un fil électrique autour des doigts de ma main et de mon pied droit. On va te prendre ta tension avant de t'enculer, me dirent-ils quand tous les préparatifs furent terminés. Mais, avant, on va boire un coup à ta santé. Je les entendis quitter la pièce. C'était un entracte, un délai destiné sans doute à accroître mon appréhension. Au silence qui m'environnait, je supposai que j'étais seul et j'essayai par un effort des hanches de glisser sur la barre, afin de me rapprocher d'une des tables, mais ce fut en vain. J'essayai alors, par un mouvement répété de la tête, de faire glisser le bandeau qui me couvrait les yeux. Peine perdue. Je sentis alors une présence dans la pièce, puis une main me toucha le visage. C'était le spécialiste de l'action psychologique qui était revenu : « Parle. Parle vite, et je te détache dans cinq minutes. Ce sont tes rapports avec les curés et les avocats qui intéressent le patron. Qu'il y en ait eu ou pas, tu vois bien ce qu'on attend de toi. Parle. Que t'importent les curés et les

13. Respectivement archevêque de Lyon, prêtre au service des immigrés algériens de la région lyonnaise et prélât de la Mission de France.

Copyright © 2011 Editions Jacob-Duvernet.

avocats ! »

Il ajoute, en français : « Démerde-toi, bon Dieu, les voilà. » Je l'entends courir vers la porte : « Voilà, voilà », leur crie-t-il. Puis il revient vers moi et me conjure une dernière fois de lui répondre. Je ne l'écoute même plus, je suis résigné au pire. Il s'éloigne, et les autres accourent. « Alors ? » Alors, rien à foutre. La séance commence. Un des policiers doit manœuvrer « Gégène » ; j'entends un léger grincement, de temps en temps. Un autre promène les électrodes sur mon corps, s'attardant, à la demande des autres, sur mes parties sexuelles. De temps à autre, il s'arrête, tandis qu'on m'asperge d'eau, afin, dit-il, « que ça ne laisse pas de traces, et que ça fasse plus mal ». Pour m'empêcher de crier, les policiers m'ont fourré un chiffon dans la bouche. Un moment, je crois que c'est de l'eau que l'on me verse sur le visage, mais, au rire des policiers, je comprends que l'un d'eux urine sur moi. Des vibrations traversent tout mon corps. J'ai l'impression que la barre de fer est en train de me couper les jambes et qu'elles vont tomber, morceau par morceau. Je ne peux ni bouger, ni crier. Je tressaille seulement sans arrêt. La séance dura ainsi une heure ou deux, je ne peux dire.

Je fus ensuite détaché, et mes gardes reprirent leur « football», peut-être un quart d'heure. Puis ils me conduisirent, toujours nu et les yeux bandés, dans une salle voisine située au même étage. J'entends dire : « Il faut le tuer, ce salaud-là. » On me couche à plat ventre sur un banc, la tête dans le vide, et l'on me ficelle, les bras le long du corps. Toujours les mêmes questions, auxquelles, de nouveau, je refuse de répondre. En inclinant – très lentement – le banc, ils me plongent alors la tête dans la bassine remplie d'un mélange infect : eau sale et urine, probablement. Je perçois le glou-glou du liquide devant ma bouche, puis son grondement sourd dans les oreilles et son picotement dans le nez. « Tu as demandé à boire, régale-toi ! »

La première fois, je bus effectivement pour tenter d'apaiser mon insupportable soif. J'eus immédiatement envie de vomir. « Il dégueule, le salaud ! » Et de me replonger la tête dans la bassine. De temps en temps, l'un d'eux s'asseoit à califourchon sur mon dos, et me pèse sur les reins. J'entends l'eau que je rends retomber dans la bassine. Puis, de nouveau, le supplice reprend. « Il est dur, le salaud. »

Ensuite, ils me détachèrent, m'enlevèrent mon bandeau et

Copyright © 2011 Editions Jacob-Duvernet.

m'ordonnèrent de me rhabiller. J'eus le temps de les regarder tous. Il y en avait un grand, très fort, aux cheveux noirs et frisés, aux tempes dégarnies, un autre de taille moyenne, avec des pommettes saillantes et des lunettes, un autre, grand aussi, mais au teint clair et aux cheveux grisonnants, un autre, quarante-cinq ans environ, qui portait des lunettes noires, un chapeau mou et un ciré kaki, le visage tout rond. Ils me remirent les menottes, et nous nous retrouvâmes dans la cour. Ils me firent monter dans une Aronde gris-crème, où ils me bandèrent de nouveau les yeux, et la voiture partit. Nous mettons un quart d'heure à quitter des rues au bruit provincial, puis c'est à nouveau le silence. On m'enleva mon bandeau comme nous traversions le bois de Boulogne. Il faisait nuit. Rue des Saussaies, des inspecteurs m'attendent et me conduisent aussitôt dans une salle. Mon bandeau enlevé, je vois une quinzaine de policiers entourant M. Wybot ; je le reconnais d'après la photo parue dans *Jours de France*, après les arrestations de la rue Sampaix. De nouveau, les mêmes questions me sont posées par un inspecteur, qui me gifle parce que je ne réponds pas. Au bout de trois quarts d'heure ou une heure, M. Wybot donne l'ordre qu'on me conduise au sous-sol. Il est exactement minuit et demi, ainsi qu'en témoigne le registre où je suis inscrit sous le nom de Nelili Ali. Je passe la nuit dans cette cellule. Le lendemain, à 7 h, on me réveille et me conduit dans le bureau de M. Bigorre. Il a devant lui tous les documents qui me concernent. Mes tortionnaires de la veille sont à côté de lui, y compris l'inspecteur parlant l'arabe. Je n'ai pas fait ma toilette ; je n'ai pas mangé depuis la veille ; j'ai transpiré toute la nuit et mes vêtements remplis de vomissures me collent sur la peau. M. Bigorre ne cherche pas à me faire accuser qui que ce soit, se contentant de m'interroger sur les pièces du dossier. Il le fera jusqu'au soir, sans qu'on me donne quoi que ce soit à manger. Quand il s'en va, un garde me surveille. Ce n'est que vers minuit que je puis acheter quelques yaourts, au prix fort, à des gardiens.

La même séance se reproduit le lendemain, puis, chaque jour, jusqu'au 11 décembre.

Le 4 ou le 5, vers 7 h, je croisai dans un couloir M. Pelletier, le ministre de l'Intérieur, qui venait sans doute rendre visite à M. Wybot.

Le 11 décembre, à onze heures, mon état était tel que le juge ordonna à un inspecteur de me conduire chez le médecin du

Copyright © 2011 Editions Jacob-Duvernet.

ministère. Celui-ci lui demanda devant moi, par téléphone, mon hospitalisation, et remit un certificat aux policiers qui m'accompagnaient. Je fus reconduit dans ma cellule à 1 h de l'après-midi. Le lendemain, vers 9 h, on me remontait chez le commissaire. Il me lut mes « aveux » :

À la dissolution de l'UGEMA, nous avons détruit nos archives. Omar existe bien. Le bruit a couru qu'il était parti, soit au Maroc, soit en Tunisie, soit en Allemagne. Oui, je l'ai vu une fois, mais sans lui parler. J'ai donné mes rendez-vous au Luxembourg, au bois de Boulogne, dans les squares. Les Wilayas ne correspondent pas à un découpage très net. La région parisienne doit représenter plusieurs Wilayas. Je travaillais avec Mohamed, taille 1 m 70 environ, corpulence faible, cheveux châtains, coupés au rasoir, portant parfois lunettes. L'OS (Organisation spéciale) échappe à mon service. J'ignore tout de ses activités. La Seine sépare deux Wilayas (je songeais au slogan ultra : « la Méditerranée sépare la France »...). Je pense que la Wilaya Paris-Nord a son siège à Paris, puisqu'elle a sur son territoire la partie nord de Paris. La Wilaya Paris-Centre a son siège probablement dans la partie sud de Paris. J'ai pris la rue perpendiculaire à la gare, puis j'ai emprunté une grande avenue à gauche, puis j'ai pris la deuxième ou troisième rue sur la droite.

Je ne me rappelle pas s'il y avait un ascenseur. Je ne me souviens plus du nom de la femme...

Je ne pus m'empêcher de rire. Le commissaire me gifla et me dit :

– Je sais bien que c'est un tissu de mensonges. D'ailleurs, tu n'arrives plus toi-même à t'y retrouver.

– Pourquoi, alors, l'avoir noté ?

– Pour prouver que tu as parlé.

– Ça vous a fait perdre dix jours.

Je comprenais qu'ils ne pouvaient plus me garder, qu'à l'extérieur les frères s'occupaient de moi. Ils avaient pu constater que nous n'avions pas faibli. Tout cela me grisait.

Le commissaire me jeta dans le couloir : « Fous le camp », me dit-il. Les inspecteurs me reconduisirent dans ma cellule. Le lendemain, à onze heures, j'étais transféré au dépôt. Je passai une demi-heure à l'anthropométrie, subissant les insultes des policiers, leurs menaces et leurs moqueries : « Avorton », « Infirme », « On

Copyright © 2011 Editions Jacob-Duvernet.

va te ramollir », « On va te passer l'électricité dans les couilles » (ils paraissaient ignorer que j'étais déjà passé par-là), « Bourguiba te soignera ! » À 3 h, j'étais présenté, menottes aux mains, à M. Batigne, juge d'instruction. Il regarda ma barbe de douze jours, ma face tuméfiée, les croûtes sur mon nez, et me dit seulement : « Vous êtes inculpé d'atteinte à la sûreté de l'État et de reconstitution de ligue dissoute. Vous serez écroué à Fresnes. » Je le regardai longuement, sans mot.

« Qu'est-ce que vous-voulez ? » me dit-il. Je ne répondis pas. II dit alors aux gardes : « Emmenez-le. »

Je revois défiler devant moi, pour la millième fois, les images d'un film dont les acteurs et les victimes furent mes amis les plus chers. C'était le 10 mai 1945, à Kerrata, mon village natal. Hanouz Arab, auxiliaire médical, à qui il était reproché d'être le secrétaire de l'Association locale de culture et de bienfaisance, était conduit avec ses trois enfants, dont le plus jeune avait mon âge, devant la maison du seigneur-colon de mon village. Là, sur la place, au milieu des encouragements de toute la population européenne, femmes et enfants compris, les Hanouz furent torturés pendant plusieurs heures par les légionnaires. Le soir, comme ils ne bougeaient plus, mais respiraient encore, les soldats obligèrent les musulmans à défiler devant ces quatre corps, allongés le visage contre le sol. Les soldats transportèrent ensuite les Hanouz sur un pont, à trois kilomètres de là, et les précipitèrent, d'une hauteur de cinquante mètres, dans l'oued. Depuis, les habitants de mon village appellent ce pont « le pont des Hanouz ». Quelques mois plus tard, nous pûmes enfin, quelques amis et moi, aller recouvrir les os de M. Hanouz et de ses fils, Tayeb, Madjid et Hanafi. Je quittai mon village le lendemain, pour n'y revenir qu'en 1952.

Depuis 1954, ces procédés se sont généralisés. Au préfet Lambert, j'eus l'occasion de présenter un compatriote dont les mains ne comportaient plus que le pouce et l'auriculaire, les autres doigts ayant été arrachés avec des tenailles, au cours d'un « interrogatoire ». Les soldats l'appelaient « le crabe », par dérision. M. le super-préfet nous répondit qu'il devait s'estimer heureux d'être encore en vie. J'ai appris depuis mon arrestation que mes trois oncles ont été fusillés. Mon supplice n'est rien, à côté de celui de mes frères et de mes sœurs d'Algérie, brûlés vifs, mutilés, humiliés, violés, empalés et coupés en morceaux.

Copyright © 2011 Editions Jacob-Duvernet.

Mais la voix de mes frères n'atteint plus la France, et la seule raison pour laquelle je témoigne est que j'espère que ma voix, moins forte sans doute, mais plus proche, aura peut-être plus de chances de l'atteindre.

Béchir BOUMAZA
La Gangrène, Éditions de Minuit, 1959

20 JUILLET 1959, TÉMOIGNAGE, *EL MOUDJAHID*

Divers types de camps virent le jour en Algérie pendant la guerre d'Algérie : des centres d'hébergement, des centres de triage et de transit et des centres militaires d'internés. En août 1960 l'Algérie comptait 7 000 internés dans 11 centres d'hébergement, 10 000 internés dans 86 centres de triage et 3 000 dans 7 centres militaires (Berrouaghia, Bossuet, Paul-Cazelle…) : soit 20 000 internés, alors que les prisons en algérie n'en comptaient que 15 000. Dans les camps d'assignation mis en place à partir de mars 1956, et visant à la mise en résidence de militants nationalistes algériens, plusieurs dizaines de milliers de personnes furent internées sans jugement. Dans les camps de regroupement installés à partir de 1957, un million de personnes chassées des zones interdites furent internées dans des conditions déplorables dignes des camps de concentration, qui furent dénoncées par le rapport de Michel Rocard en 1959. En métropole, la loi du 26 juillet 1957 permet d'étendre à la France les dispositions fixées par la loi dite des « pouvoirs spéciaux ». Elle prévoit la possibilité d'astreindre à résidence dans les lieux qui lui seront fixés sur le territoire métropolitain, toute personne qui sera condamnée en application des « lois sur les groupes de combat et milices privées ». On installe donc progressivement en métropole, entre 1956 et 1959, cinq centres d'assignation à résidence surveillée où vont passer 14 000 algériens : Mourmelon-Vadenay (Marne), Rivesaltes (Pyrénées-Orientales), Saint-Maurice-l'Ardoise (Gard), Thol (Ain) et le Larzac (Aveyron).

El Moudjahid , *l'organe du FLN décrit en 1959 les traitements particulièrement cruels infligés aux combattants algé-*

Copyright © 2011 Editions Jacob-Duvernet.

riens du FLN par les forces françaises, à Berrouaghia, dans la wilaya de Médéa.

À cinquante mètres du camp de concentration de Berrouaghia, à une centaine de kilomètres d'Alger se trouve une centrale pénitentiaire déjà célèbre bien avant la Révolution pour le régime draconien qu'y subissaient les détenus. Aujourd'hui, ce n'est plus un bagne, c'est un enfer. […] 2 500 prisonniers s'entassent dans cette forteresse située à 920 mètres d'altitude. Là, c'est la vie épouvantable des prisons d'Algérie. […] De 6 heures du matin à 18 h, le prisonnier, torse nu, une main derrière le dos, s'occupe à éponger de sa main libre les seaux d'eau perpétuellement versés dans le couloir par les bourreaux. Ce supplice est spécialement réservé aux « durs » du FLN, les combattants pris les armes à la main ou les intellectuels militants des villes. Le supplice s'arrête quand le « puni », flagellé à coups de tuyau de caoutchouc, a rougi de sang toute l'eau du couloir.

Le « puni » est reconduit à midi dans sa cellule pour une heure de répit. Il reçoit une unique gamelle de poignées de sel et un quart d'eau. À ce régime, de nombreux cas de folie se déclarent. […] Trente-deux sont déjà fous. Cinquante sur le point de l'être. D'autres, s'ils échappent à la folie, sont tués…

cité par Hafid KERAMANE, *La pacification. Livre noir de six années de guerre en Algérie*, La Cité Editeur, Lausanne, 1960

24 AOÛT 1959, LETTRE DU CAPORAL PARACHUTISTE L. À MONSIEUR LE DIRECTEUR DU JOURNAL *LE MONDE*

La « guerre contre-révolutionnaire » ou « contre-insurrectionnelle » menée par l'armée française est une guerre totale : quadrillage, patrouilles mobiles, menaces sur les populations civiles, mais aussi exécutions sommaires et bombardements, comme ici près de Sétif.

Col de Tirourde, le 24 août 1959

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous confirmer entièrement les termes de ma lettre du 19 courant. L'engagement auquel je faisais allusion s'est déroulé le 14 août, en fin d'après-midi, non loin de Sétif

Copyright © 2011 Editions Jacob-Duvernet.

(environ une demi-heure d'hélicoptère).

Les troupes du secteur ayant d'abord encerclé la ferme et ayant eu deux blessés, un escadron d'automitrailleuses de la gendarmerie mobile et ma compagnie furent appelés en renfort pour compléter le bouclage. C'est alors qu'intervinrent les avions de l'aéronavale, qui, lançant trois bombes au napalm, brûlèrent vif les fellaghas et la dizaine de civils qui s'y trouvaient (dont deux femmes et fillettes).

Je m'étonne que vous parliez d'enquête judiciaire, car il s'agit là de faits assez courants et communément admis comme nécessaires par les militaires de carrière et aussi, hélas, par nombre d'appelés du contingent.

Je ne vous ai signalé ce fait que parce qu'il m'a particulièrement ému et qu'il était en contradiction formelle avec ce que vous relatiez. Il est inutile que vous précisiez, je crois, ou mon unité, ou même que je suis parachutiste : la compagnie étant la seule unité parachutiste ayant participé à l'opération, l'origine de vos renseignements serait facilement découverte.

Recevez, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Caporal parachutiste J.-P. L.

24 août 1959, lettre d'H.C à monsieur le directeur du journal *Le Monde*

Cette lettre d'un ancien sous-officier au 22e RT, fait suite aux mesures prises par Pierre Guillaumat, ministre des Forces armées, pour commencer à trouver un remède à la torture. Des directives sont données, des mesures sont prises ; H.C. reste sceptique.

Lettre reçue le 24 août 1959

Monsieur,

J'ai 22 ans et je reviens d'Algérie.

Ce que je dirai ici n'aura pas grande résonance après ce qui a été dit et écrit. Malgré cela, j'éprouve le besoin en retour de parler, pour faire quelque chose pour l'Algérie, cette Algérie déjà si proche et si loin de moi-même. Cette guerre au cœur de laquelle nous vivions, glisserait dans mon oubli si ne subsistait cette angoisse qu'elle a gravée en nous. Je ne pense pas être seul.

Copyright © 2011 Editions Jacob-Duvernet.

Il y a aussi les camarades, encore là-bas, que je ne peux oublier. Cela va paraître idiot, mais, en quittant l'Algérie, j'avais comme la crainte de revenir dans le clan de ceux qui voient la guerre de loin. C'est cet article venu du bled et des proches de M. Guillaumat, dites-vous, qui me pousse ce soir à vous écrire, et beaucoup aussi ma confiance en votre journal. En ce faisant, ce n'est pas la conscience de l'armée que je mets en doute. J'ai 22 ans. Mais il est un fait : l'œil de M. Guillaumat n'est pas partout et le sera rarement. Si l'on a pris des sanctions, si d'autres seront prises, cela se peut. Mais cela ne changera rien au problème. La torture pour la torture existe. Ce n'est pas la conscience de l'armée que je mets en doute, mais bien celle de ceux-là qui continuent de vivre, que l'armée compte dans ses caches, petits gradés que j'ai vus durant deux ans d'Algérie ne faire que développer et enrichir leurs petits instincts sadiques sur les prisonniers, suspects ou autres, qui sortaient des interrogatoires brisés et rompus par l'électricité et les coups. [...] J'ai le devoir de dire que plus que nombreux furent ceux qui passèrent par leurs mains. L'œil du ministre n'était pas là. Et si cela n'est peut-être pas une généralité dans l'Algérie, ce ne fut pas non plus propre à notre unité. Je le sais.

Ce n'est pas la conscience de l'armée que je mets en doute. Sa tâche en Algérie est toute en fausses situations. Mais ce qui n'est pas à nos yeux la loi de la guerre et que ma conscience à moi réprouve, fait figure de notre loi aux yeux de la population de certains villages. C'est en songeant à ceux pour qui le mot souffrance a pris corps en Algérie, que je me suis permis de vous écrire ces lignes. Un bon camarade de Chesnay tué au combat, frappé en pleine jeunesse.

H.C. 57 IA ancien sous-officier au 22e RT

11 octobre 1959, journal intime de Paul-Albert Février

Lecture de l'*Histoire de Vichy* de R. Aron et du *Silence de la mer*.

Où devrait s'inscrire la nécessité du refus ? Refus que même les gens de Vichy devaient donner à un moment quelconque de leur vie, sauf infimes exceptions comme celle d'Hérold-Paquis ou autre ?

Copyright © 2011 Editions Jacob-Duvernet.

Pris dans un engrenage. Mais ne sommes-nous pas tous pris dans une machine qui nous force à dire ou à sembler agir comme nous ne voudrions point ?

Où doit commencer notre refus ici ? Notre complicité n'est-elle pas de chaque instant, avant même que le crime ne soit accompli ? Car il est certain qu'il nous faut refuser : *ultra ire non possumus*. « Nous ne pouvons aller plus loin. » Sans aucun doute la torture. Mais avant ? L'obligation de sortir au travail ? A-t-on le droit d'exiger cela ? Sans doute, nécessité d'une présence passive. Mais alors, c'est livrer les prisonniers à l'arbitraire des chefs de poste ou de ceux qui dirigent les corvées. Capitulation nécéssaire ou refus ? Entre les deux, chaque jour, nous pataugeons sans fin.

Refus en esprit et concessions partielles ? Danger de voir les concessions détourner l'esprit de sa voie.

Refus de toute action ? Se donner facilement l'âme pure (et sans doute aide aussi au crime, ce refus hautain). Bref, inquiétude permanente dans l'incertain. Malhonnêteté permanente avec le goût de la pureté.

Paul-Albert FÉVRIER

cité par Jean-Marie GUILLON, *Paul-Albert Février, un historien dans l'Algérie en guerre. Un engagement chrétien, 1959-1962*, Éditions du Cerf, 2006

1960, RÉCIT DE BENOIST REY

Benoist Rey, né en 1938, est un appelé, apprenti typographe dans le civil, devenu sous l'uniforme infirmier dans un commando de chasse dans la région de Djidjelli (Nord constantinois). Comme tout membre du corps médical ou para-médical, Benoist Rey a le devoir de soulager la souffrance, quelles qu'en soient les victimes. Il devient en Algérie le témoin impuissant de la barbarie et de la terreur. Dès son retour d'Algérie, il publie aux Éditions de Minuit le récit de cette terrible expérience, de cette « année d'orgie criminelle », Les Égorgeurs. *Le livre est interdit deux jours après sa parution en avril 1961.*

Dans mon commando, les viols étaient tout à fait courants. Avant les descentes dans les mechtas, l'officier nous disait :

Copyright © 2011 Editions Jacob-Duvernet.

« Violez, mais faites cela discrètement. » Cela faisait partie de nos « avantages » et était considéré en quelque sorte comme un dû. On ne se posait aucune question morale sur ce sujet. La mentalité qui régnait, c'est que, d'abord, il s'agissait de femmes et, ensuite, de femmes arabes, alors vous imaginez… Sur la centaine d'hommes de mon commando, parmi lesquels des harkis redoutables, une vingtaine profitait régulièrement des occasions offertes par les opérations de contrôle ou de ratissage. À l'exception de deux ou trois, les autres se taisaient, même si ces violences les mettaient mal à l'aise. La peur d'être accusé de soutenir le Front de libération nationale en s'opposant à ces pratiques était si vive que le mutisme était la règle. […]

Nous faisons, quelques jours après notre embuscade, une opération punitive. Nous emmenons 3 prisonniers, dont un que j'ai soigné. Je n'ose les regarder, car je sais qu'ils sont condamnés. Nous restons en embuscade toute une longue matinée et, au plus chaud de l'après-midi, le lieutenant R..., commandant en second, fait un signe au caporal-chef B..., un Corse militaire de carrière, un véritable tueur, sadique, « spécialiste » de l'égorgement. Les prisonniers ont les mains liées dans le dos. Le caporal-chef B... prend le premier, l'assomme d'un coup de bâton et l'égorge. Il en fait de même avec le deuxième. Le troisième, qui doit avoir dix-huit ans à peine, a compris. Au lieu d'essayer de se défendre, il tend la gorge au bourreau, lequel n'hésite pas et l'égorge avec la même sauvagerie. On met ensuite sur chaque corps à la gorge béante, où déjà sont les mouches, un écriteau : « Tel est le sort réservé aux rebelles. » Le lendemain, le lieutenant R... assistera à la messe. Il a un crucifix au-dessus de son lit.

Benoist Rey, *Les Égorgeurs*, Éditions de Minuit, 1961
reparu à Paris, Éditions du Monde Libertaire, Los Solidarios, 1999

19 mars 1960, récit de Rémy Madoui

La vie de Rémy Madoui tient du récit d'aventures. Lycéen algérien et musulman, il rejoint le maquis FLN de la Wilaya 4 (l'Algérois) à 15 ans, en 1955. Dans le djebel, Rémy devient « Sid Ali », un fellagha, puis un officier des services de renseignements. Il y côtoie des chefs exemplaires, ses « nouveaux pères », et ceux qui cèdent à l'intoxication des services secrets fran-

Copyright © 2011 Editions Jacob-Duvernet.

çais et se méfient des intellectuels. En 1960, alors que des purges sévissent dans les rangs du FLN contre les « traîtres », il est arrêté et torturé par ses frères du FLN à partir du 19 mars 1960. Il réussit à s'évader et se livre aux Français. Il décide de reprendre le combat, contre le FLN, qui à ses yeux ne défend plus le peuple algérien. Sid Ali redevient Rémy, sous-lieutenant dans un commando, combattant dans la région où il était maquisard, contre ses anciens amis. En 1962, il rejoindra l'OAS et finira la guerre en prison. Il racontera son itinéraire incroyable dans un livre, J'ai été fellagha, officier français et déserteur*, où il témoigne notamment de la vie des maquisards algériens pourchassés par l'armée française.*

Beaucoup d'entre nous sont torturés par leur propre camp, à un point qu'ils ne peuvent plus résister. Et il faut donner des noms. Mais pas simplement pour sauver sa peau. Après avoir parlé, on est massacré. Certains donnent des noms, tout ce qui leur vient à l'esprit, juste pour se faire tuer, parce qu'ils ne peuvent plus supporter. La machine a constamment quelque chose à broyer. Comme les hommes sont de la même région, ils donnent les mêmes noms. Une « confirmation » automatique des soupçons. Les tortionnaires ne réfléchissent pas.

[…]

« Dis-moi d'arrêter quand tu veux parler. Si tu ne peux pas parler, fais-moi signe de la tête, de la main, du pied, du doigt. »

Saïd était spécialiste de la torture, il avait une longue expérience derrière lui.

J'essayai de prouver encore une fois mon innocence. Je fus interrompu par une volée de coups de poing et de pied des trois bourreaux.

Je fus déshabillé et déchaussé. En sous-vêtements et pieds nus, je creusai ma tombe. Chaque coup de pioche et chaque pelletée de terre était accompagné d'un sanglot étouffé. Saïd mesurait avec ses mains, le pouce et le petit doigt écartés, les dimensions du tombeau. La tombe était conforme au rite musulman.

La torture commença. Ils allaient alterner el-mâa (l'eau) et el-koptire (l'hélicoptère). Ce serait mon traitement quotidien durant plus de deux semaines. Mes poignets et mes chevilles

Copyright © 2011 Editions Jacob-Duvernet.

furent attachés. On m'allongea sur le dos, mon visage baignait dans ce soleil radieux du printemps algérien. Saïd déposa un bidon d'eau, quelques chiffons dégoûtants et un bâton au niveau de ma tête. Bousmaha s'assit sur mes bras alors que Bouragaa immobilisait mes jambes. Saïd pinça brutalement mes joues au niveau des mâchoires pour me faire ouvrir la bouche tout en enfonçant son genou entre les maxillaires pour me forcer à la garder ouverte. Avec le bout de bâton, il bourra ces chiffons sales. J'avais la bouche pleine et les mâchoires bien écartées, il étala un autre chiffon sur mon visage et fit un signe de tête à ses acolytes qui serrèrent leurs prises sur mes bras et mes jambes. Il versa lentement l'eau sur le chiffon. Je respirais de la vapeur d'eau. Je sentais mes poumons se remplir au fur et à mesure qu'il versait l'eau, une compression suffocante dans toute ma poitrine. Ma poitrine allait éclater. Je me noyais. Ce fut une panique épouvantable, puis le noir complet. En m'évanouissant, j'eus l'impression de mourir. Quand je repris conscience, j'étais déjà dans la position de l'« hélicoptère ». Mes chevilles et mes poignets étaient attachés derrière moi. Une corde était passée autour d'une branche. Un bout de la corde fut attaché à mes chevilles, l'autre à mes poignets. On me souleva jusqu'à ce que mon ventre fût à une cinquantaine de centimètres du sol. Mon corps prit la forme d'un demi-arc, mon ventre faisant face au sol. J'avais l'impression que ma colonne vertébrale allait se briser d'un moment à l'autre, les cordes rentraient dans ma chair, causant une douleur atroce, et mes bras s'engourdissaient et noircissaient.

La séance de torture une fois terminée, on me délia. Je reçus mon seul repas de la journée. La nourriture était aussi utilisée pour avilir : c'était une bouillie des restes de repas des bourreaux mélangés à un bol d'eau. Pendant la torture, l'eau était dispensée goutte à goutte. Ce filet d'eau que je recevais de temps en temps intensifiait ma soif. Ma soif était incommensurable et ma faim insupportable. Après quelques jours, l'heure du repas était devenue le moment que je chérissais au-delà de toute raison. Un moment de repos sans torture. Ces bouillies devenaient des festins. Puis on me mettait au « trou ». À l'entrée de la cache souterraine, dortoir de mes tortionnaires, il y avait une cavité étroite où je passais mes nuits. Dans les caches « ouvertes », ces trous étaient creusés afin de récupérer l'eau des pluies et garder les caches sèches. Mes poignets et mes chevilles étaient de nouveau attachés.

Copyright © 2011 Editions Jacob-Duvernet.

On me plaçait dans le « trou », genoux dans la boue, talons coincés contre les fesses. Mon corps et mon visage étaient collés au mur de terre humide de la cache. Je respirais contre la terre humide, je suffoquais, et l'air froid de la nuit transperçait mes sous-vêtements mouillés. En très peu de temps, mon corps s'engourdissait et je ressentais durement le froid acéré de la nuit. Je passais toutes mes nuits dans cette position, de la tombée de la nuit au lever du jour.

Je ne me souviens pas d'avoir dormi durant ces périodes, je me souviens seulement de la douleur et du passage interminable du temps. Au lever du jour, j'étais épuisé ; Saïd faisait son apparition et recommençait à me torturer. Au fil des jours, il me semblait apprécier l'apparition de Saïd. La torture devenait une coupure bienvenue de la position du « trou ».

La torture reprenait. « Eau » et « hélicoptère ». Fatigué et engourdi, je répétais inlassablement que je n'étais pas un traître, que je n'appartenais à aucun réseau, que je n'avais aucun nom à donner. Chaque phrase me rapportait quelques coups de poing et de pied en sus.

Puis la torture dite de l'« hélicoptère » passa à une phase avancée. Saïd avait à portée de la main un fagot de brindilles sèches et attisait le feu qu'il avait allumé sous mon ventre et ma poitrine. Avec un bâton grossièrement taillé, Saïd lacérait la partie de mon corps en contact avec la flamme. Bousmaha s'asseyait sur mes reins pour approcher mon corps du feu et bloquer les soubresauts que je faisais sous les brûlures. À ces moments-là, la douleur était telle que je voulais mourir. Je priais pour que mon cœur cessât de battre, mais mes prières restaient sans réponse. Je voulais mourir quand la douleur devenait intolérable et en fait j'avais très peu d'espoir de survivre ; et en même temps j'avais cette obsession de survivre au jour le jour, aujourd'hui, un autre jour, et puis un autre... Quiconque a subi la torture sait qu'infligée d'une manière constante, elle casse un être humain au point où il lui devient impossible de maintenir son équilibre mental. J'étais persuadé que l'on pouvait faire craquer ma volonté, et je désespérais, craignant qu'elle ne pût résister plus longtemps. Pour survivre, je devais constamment faire des efforts pour faire travailler mon esprit et contrôler mes réactions émotionnelles. Je devais combattre à tout instant la douleur, la fatigue et le manque de sommeil, pour garder mon esprit en éveil. Bien que

Copyright © 2011 Editions Jacob-Duvernet.

les interrogatoires et la torture aient rarement perdu de leur intensité, je réussis à éviter de citer des noms d'innocents. [...]

« Eau », « hélicoptère » et « trou » se poursuivirent.

Je n'étais pas non plus préparé aux effets de l'isolement dans lequel j'étais, et à la douleur mentale qui en découle. Pendant cette période où la souffrance et le désespoir étaient à leur apogée, je n'ai pas échangé une parole avec un autre humain. Il n'y avait que mes tortionnaires et moi.

Je découvrais quel fardeau incroyable la douleur mentale ajoute à la souffrance physique et combien elle peut minorer le pouvoir de raisonnement. J'apprenais à quel point il fallait sauvegarder un moral sain malgré la douleur, indispensable pour supporter les interrogations et la torture, indispensable pour survivre. [...] Le but de la torture était avant tout la soumission au tortionnaire. Le « bon » renseignement ne venait que lorsque la soumission totale de victime à son bourreau était atteinte.

C'est d'abord le corps qui flanche. Je ne pouvais pas m'empêcher de m'évanouir, de vomir, de crier, et Dieu sait combien j'ai crié, hurlé de toutes mes forces. J'ai essayé de me détacher de la réalité. J'organisais mes fuites mentales sur des choses réelles. Je faisais des listes. J'ai fait une liste de chaque pays auquel je pouvais penser, puis de chaque capitale. J'avais tout le temps faim et soif, alors j'ai fait une liste de tous les plats que ma mère préparait. J'avais essayé d'inventorier tout ce que j'avais appris, tout ce que j'aurais aimé connaître, puis je passais en revue ce que je venais de faire, et je recommençais de nouveau. Je passais des heures ainsi pour oublier la douleur.

J'essayais de garder un équilibre psychique entre trop-plein de douleur et trop-plein d'escapades hors réalité. J'ai ainsi cessé de me leurrer quant à une mort sans douleur. Il m'arrivait de comprendre qu'il fallait que je sente la douleur. La douleur pouvait garder mes sens en alerte, renforcer mon contact avec la réalité. Parfois j'essayais d'observer le processus de la douleur et de traduire ce sentiment en une certaine sorte d'expérience métaphysique, en quelque chose d'intéressant à contempler, quelque chose de détaché de moi. Parfois quand la douleur devenait trop dure à supporter, je m'évanouissais tout simplement.

La douleur était telle que je souhaitais la mort. Mes escapades mentales n'étaient plus suffisantes pour m'aider à contrôler ce

Copyright © 2011 Editions Jacob-Duvernet.

surplus de douleur. Crier m'aidait toujours, je hurlais comme une bête blessée. Même ce soulagement-là ne m'était plus permis, Saïd m'enfonçait ses chiffons, maintenant dégoûtant de mes vomissures et de mon sang, dans la bouche. J'essayais de tout faire pour éloigner mon esprit de ce qui se passait, mais en vain. Mes prières devenaient des halètements désespérés. Il ne restait plus qu'à cesser de vivre, mais comment m'ôter la vie en étant constamment ligoté ?

Je transpirais tellement que ma peau était devenue toute gluante avec des infections un peu partout. La seule eau que je recevais était maculée de restes de nourriture. J'étais déshydraté.

Les mouches et d'autres insectes s'agglutinaient sur mon corps comme sur un cadavre. J'étais trop endolori pour ressentir leurs piqûres, mais j'entends encore aujourd'hui le chœur constant de leurs ailes. Je me sentais sale et je sentais la chair brûlée, le sang, les vomissures et la transpiration.

Ce jour-là, Saïd était frustré de n'avoir obtenu aucun résultat. Il me regardait comme s'il voulait me tuer. Il était fou de rage, ses yeux étaient grands ouverts et plus menaçants que d'habitude. Il me sautait dessus, me donnait des coups de pied dans le dos de toutes ses forces. La douleur était intolérable. En un court moment, j'eus l'impression que mon esprit flottait hors de mon corps comme si j'étais un spectateur plutôt qu'un participant. J'étais au-delà de la douleur.

«Eau », « hélicoptère », « trou » se poursuivaient sans relâche.

Maintenant, dès que la douleur devenait intense, je m'évanouissais. La violence de la douleur n'avait pas diminué et j'étais plus souvent dans le coma que sur la flamme de l'« hélicoptère ». Il s'ensuivait que les séances de torture étaient de plus en plus courtes.

Rémy MADOUI
J'ai été fellagha, officier français et déserteur, Seuil, 2004

19 JUILLET 1960, CHANOINE BRENCKLE, *LA CROIX*

Un bon nombre de chrétiens se mobilisent pour la défense de la dignité de l'homme, aux côtés des combattants du FLN. Un homme d'Église en particulier se distingue par ses prises de position courageuses, l'archevêque d'Alger Léon-Étienne

Copyright © 2011 Editions Jacob-Duvernet.

Duval. De même, le chanoine Brenckle s'indigne publiquement de l'horreur qu'il a vue dans un camp de regroupement.

J'ai visité dernièrement un camp de regroupement, un village de 1 300 familles. 35 maisons abritent 70 familles. Les autres –1 230 – sont terrées dans la boue, sur un plateau venté, derrière quelques bidons et quelques planches. Les enfants ont le crâne pointu, le ventre gros et nu, des jambes sans mollets et des pieds retroussés.

Chanoine Brenckle
cité par Henri ALLEG, *La Guerre d'Algérie*, tome III, p.211,
Paris, Temps Actuels, 1986

6 SEPTEMBRE 1960, « MANIFESTE DES 121 »,
VÉRITÉ-LIBERTÉ

Le « Manifeste des 121 », signé par des intellectuels, des universitaires et des artistes, est publié le 6 septembre 1960 dans Vérité-Liberté*, au lendemain du procès du réseau Jeanson, groupe de militants français qui travaillait pour le FLN, en collectant et en transportant de l'argent et des faux papiers (les « porteurs de valises »). Le journal* Vérité-Liberté *fut aussitôt saisi. Parmi les signataires, essentiellement de gauche, souvent proches du PCF, figurent Jean-Paul Sartre, Vercors, Simone de Beauvoir, Pierre Boulez, André Breton, Alain Robbe-Grillet, Jean-François Revel, Théodore Monod, André Mandouze... Signer le Manifeste des 121 revient à soutenir l'insoumission des appelés, à condamner la pratique de la torture et à demander la fin des combats en Algérie ; c'est aussi encourir la répression du pouvoir.*

« Déclaration sur le droit à l'insoumission dans la guerre d'Algérie »

Un mouvement très important se développe en France, et il est nécessaire que l'opinion française et internationale en soit mieux informée, au moment où le nouveau tournant de la guerre d'Algérie doit nous conduire à voir, non à oublier, la profondeur de la crise qui s'est ouverte il y a six ans.

De plus en plus nombreux, des Français sont poursuivis, emprisonnés, condamnés, pour s'être refusés à participer à cette guerre

Copyright © 2011 Editions Jacob-Duvernet.

ou pour être venus en aide aux combattants algériens. Dénaturées par leurs adversaires, mais aussi édulcorées par ceux-là mêmes qui auraient le devoir de les défendre, leurs raisons restent généralement incomprises. Il est pourtant insuffisant de dire que cette résistance aux pouvoirs publics est respectable. Protestation d'hommes atteints dans leur honneur et dans la juste idée qu'ils se font de la vérité, elle a une signification qui dépasse les circonstances dans lesquelles elle s'est affirmée et qu'il importe de ressaisir, quelle que soit l'issue des événements.

Pour les Algériens, la lutte, poursuivre soit par des moyens militaires, soit par des moyens diplomatiques, ne comporte aucune équivoque. C'est une guerre d'indépendance nationale. Mais, pour les Français, quelle en est la nature ? Ce n'est pas une guerre étrangère. Jamais le territoire de la France n'a été menacé. Il y a plus : elle est menée contre des hommes que l'État affecte de considérer comme français, mais qui, eux, luttent précisément pour cesser de l'être. Il ne suffirait même pas de dire qu'il s'agit d'une guerre de conquête, guerre impérialiste, accompagnée par surcroît de racisme. Il y a de cela dans toute guerre, et l'équivoque persiste.

En fait, par une décision qui constituait un abus fondamental, l'État a d'abord mobilisé des classes entières de citoyens à seule fin d'accomplir ce qu'il désignait lui-même comme une besogne de police contre une population opprimée, laquelle ne s'est révoltée que par un souci de dignité élémentaire, puisqu'elle exige d'être enfin reconnue comme communauté indépendante.

Ni guerre de conquête, ni guerre de « défense nationale », ni guerre civile, la guerre d'Algérie est peu à peu devenue une action propre à l'armée et à une caste qui refusent de céder devant un soulèvement dont même le pouvoir civil, se rendant compte de l'effondrement général des empires coloniaux, semble prêt à reconnaître le sens.

C'est, aujourd'hui, principalement la volonté de l'armée qui entretient ce combat criminel et absurde, et cette armée, par le rôle politique que plusieurs de ses hauts représentants lui font jouer, agissant parfois ouvertement et violemment en dehors de toute légalité, trahissant les fins que l'ensemble du pays lui confie, compromet et risque de pervertir la nation même, en forçant les citoyens sous ses ordres à se faire les complices d'une action factieuse et avilissante. Faut-il rappeler que, quinze ans après la destruction de l'ordre hitlérien, le militarisme fran-

Copyright © 2011 Editions Jacob-Duvernet.

çais, par suite des exigences d'une telle guerre, est parvenu à restaurer la torture et à en faire à nouveau comme une institution en Europe ?

C'est dans ces conditions que beaucoup de Français en sont venus à remettre en cause le sens de valeurs et d'obligations traditionnelles. Qu'est-ce que le civisme, lorsque, dans certaines circonstances, il devient soumission honteuse ? N'y a-t-il pas des cas où le refus est un devoir sacré, où la « trahison » signifie le respect courageux du vrai ? Et lorsque, par la volonté de ceux qui l'utilisent comme instrument de domination raciste ou idéologique, l'armée s'affirme en état de révolte ouverte ou latente contre les institutions démocratiques, la révolte contre l'armée ne prend-elle pas un sens nouveau ?

Le cas de conscience s'est trouvé posé dès le début de la guerre. Celle-ci se prolongeant, il est normal que ce cas de conscience se soit résolu concrètement par des actes toujours plus nombreux d'insoumission, de désertion, aussi bien que de protection et d'aide aux combattants algériens. Mouvements libres qui se sont développés en marge de tous les partis officiels, sans leur aide et, à la fin, malgré leur désaveu. Encore une fois, en dehors des cadres et des mots d'ordre préétablis, une résistance est née, par une prise de conscience spontanée, cherchant et inventant des formes d'action et des moyens de lutte en rapport avec une situation nouvelle dont les groupements politiques et les journaux d'opinion se sont entendus, soit par inertie ou timidité doctrinale, soit par préjugés nationalistes ou moraux, à ne pas reconnaître le sens et les exigences véritables.

Les soussignés, considérant que chacun doit se prononcer sur des actes qu'il est désormais impossible de présenter comme des faits divers de l'aventure individuelle, considérant qu'eux-mêmes, à leur place et selon leurs moyens, ont le devoir d'intervenir, non pas pour donner des conseils aux hommes qui ont à se décider personnellement face à des problèmes aussi graves, mais pour demander à ceux qui les jugent de ne pas se laisser prendre à l'équivoque des mots et des valeurs, déclarent :

– Nous respectons et jugeons justifié le refus de prendre les armes contre le peuple algérien.

– Nous respectons et jugeons justifiée la conduite des Français qui estiment de leur devoir d'apporter aide et protection aux Algériens opprimés au nom du peuple français.

Copyright © 2011 Editions Jacob-Duvernet.

– La cause du peuple algérien, qui contribue de façon décisive à ruiner le système colonial, est la cause de tous les hommes libres.

Lettre d'intellectuels américains aux signataires du « Manifeste des 121 »

C'est avec beaucoup d'inquiétudes que nous suivons les nouvelles sur la répression quotidienne contre la liberté de pensée en France. Aussi les soussignés, artistes, écrivains et autres intellectuels, désirent-ils exprimer leur foi absolue au droit d'opposition.

Ainsi que plus de deux cents d'entre vous viennent de l'affirmer dans la « Déclaration sur le droit à l'insoumission dans la guerre d'Algérie », il y a des situations où il ne suffit pas de dire que la résistance aux pouvoirs publics est respectable ; car c'est l'honneur même de ceux qui protestent qui est en jeu. Nous reconnaissons comme vous que ce cas pose un problème de conscience pour chacun, et nous estimons que pour tous ceux qui donnent une valeur à la lutte pour le maintien des institutions démocratiques, cette lutte est aujourd'hui un souci pressant.

Le principe d'opposition est une tradition reconnue dans notre propre pays aussi bien que dans le vôtre. De même que l'un de nos plus grands opposants, Henry-David Thoreau, qui protestait contre l'esclavage et la guerre du Mexique qu'il considérait comme impérialiste, nous défendons le droit « de refuser allégeance au gouvernement et de lui résister quand sa tyrannie et son incapacité sont si grandes qu'elles en deviennent insupportables ».

Nous aussi, nous avons constaté la restriction progressive des libertés et le déclin de toute vie politique, en France et ailleurs. Nous déplorons la censure et la persécution où qu'elles soient pratiquées. Nous vous soutenons dans votre attitude d'opposition, car nous savons que partout les hommes soucieux des droits de conscience sont menacés au même titre.

Cette lettre a été signée entre autres par : Stanley Kuntz, Robert Lowel, Karl Shapiro, Richard Wilbur, poètes titulaires du Prix Politzer ; des romanciers, Norman Mailer et James T. Farrel ; le sociologue C. Wright Mills ; l'historien Lewis Mumford…

Copyright © 2011 Editions Jacob-Duvernet.

Mars 1961, témoignage du sergent J.V., *Le Monde* du 11 octobre 2001

Les anciens appelés témoignent des exactions massives infligées par l'armée française aux femmes entre 1954 et 1962 ; parmi ces humiliations, le viol reste la plus cachée, la plus tue, par les bourreaux autant que par les victimes. J.V., sergent appelé en 1961 dans le secteur de Constantine, le raconte.

Les prisonniers qu'on torturait dans ma compagnie, c'étaient presque toujours des femmes. Les hommes, eux, étaient partis au maquis, ou bien avaient été envoyés dans un camp de regroupement entouré de barbelés électrifiés à El Milia. Vous n'imaginez pas les traitements qui étaient réservés aux femmes. Trois adjudants les « interrogeaient » régulièrement dans leurs chambres. En mars 1961, j'en ai vu quatre agoniser dans une cave pendant huit jours, torturées quotidiennement à l'eau salée et à coups de pioche dans les seins. Les cadavres nus de trois d'entre elles ont ensuite été balancés sur un talus, au bord de la route de Collo.

J.V.

1961, récit d'Henri Pouillot

À 23 ans, étudiant en droit et sursitaire, Henri Pouillot est affecté à la Villa Sésini, centre de torture tristement célèbre de l'armée française. Secrétaire, il note ce qui se dit lors des séances de torture. Les viols apparaissent comme des pratiques courantes ; Benoît Rey, dans Les Égorgeurs, *le confirme également.*

À la villa Sésini, les femmes étaient violées en moyenne neuf fois sur dix, en fonction de leur âge et de leur physique. On s'arrangeait, lors des rafles dans Alger, pour en capturer une ou deux uniquement pour les besoins de la troupe. Elles pouvaient rester un, deux, ou trois jours, parfois plus. [...] Il y avait deux catégories de viols : ceux qui étaient destinés à faire parler, et les viols « de confort », de défoulement, les plus nombreux, qui avaient lieu en général dans les chambrées, pour des raisons de commodité. La quinzaine d'hommes affectés à la villa Sésini avait une liberté

Copyright © 2011 Editions Jacob-Duvernet.

totale dans ce domaine. Il n'y avait aucun interdit. Les viols étaient une torture comme une autre, c'était juste un complément qu'offraient les femmes, à la différence des hommes.

Henri POUILLOT,
La Villa Susini, Éditions Tirésias, 2001

5 OCTOBRE 1961, COMMUNIQUÉ DU PRÉFET DE POLICE MAURICE PAPON

En octobre 1961, alors que la Guerre d'Algérie dure déjà depuis sept ans, l'engagement du FLN s'intensifie, la répression policière se durcit. Depuis l'été, les relations entre la police française et le FLN ne cessent de se détériorer. 22 policiers trouvent la mort dans des attentats du FLN en dix mois. Le gouvernement cherche à calmer le jeu en vue de la préparation des accords d'Évian, mais certains éléments de la police ont des états d'âme et l'OAS se déchaîne. Les rafles et les perquisitions à l'encontre des Français musulmans d'Algérie se multiplient dans Paris et sa banlieue. Dans la nuit du 23 août, quinze attentats à l'explosif sont commis à Paris et dans la banlieue par l'OAS, dont deux visent des hôtels où demeurent des Algériens. En septembre 1961, des cadavres de Nord-Africains sont retirés de la Seine. Les extrémistes s'affrontent. Pour calmer le jeu, le gouvernement décide le 5 octobre de mettre en place un couvre-feu pour tous les Français musulmans d'Algérie de la région parisienne.

Dans le but de mettre un terme sans délai aux agissements criminels des terroristes, des mesures nouvelles viennent d'être décidées par la préfecture de police. En vue d'en faciliter l'exécution, il est conseillé de la façon la plus pressante aux travailleurs algériens de s'abstenir de circuler la nuit dans les rues de Paris et de la banlieue parisienne, et plus particulièrement de 20 h 30 à 5 h 30 du matin. [...]

D'autre part, il a été constaté que les attentats sont la plupart du temps le fait de groupes de trois ou quatre hommes. En conséquence, il est très vivement recommandé aux Français musulmans de circuler isolément, les petits groupes risquant de paraître suspects aux rondes et patrouilles de police. Enfin, le préfet de police a décidé que les débits de boissons tenus et fréquentés

Copyright © 2011 Editions Jacob-Duvernet.

par les Français musulmans d'Algérie doivent fermer chaque jour à 19 h.

Maurice PAPON

20 OCTOBRE 1961, LETTRE DE JOSEPH GOMMENGINGER AU BUREAU FÉDÉRAL DU SYNDICAT GÉNÉRAL DE POLICE

Pour protester contre l'instauration du couvre-feu, le FLN décide d'organiser des manifestations pacifistes nocturnes. Tous les Algériens de la région parisienne, femmes et enfants (même en très bas âge), sont alors vivement invités, parfois sous la contrainte, à manifester pacifiquement. Maurice Papon donne l'ordre aux 7 000 gardiens de la paix et 1 400 CRS et gendarmes mobiles de réprimer les manifestations. Plus de 10 000 Algériens sont interpellés et internés au palais des Sports, au Parc des expositions, au stade de Coubertin, au Centre d'identification de Vincennes. Pendant quatre jours les violences continuent. S'il n'est pas possible de déterminer exactement combien d'Algériens furent tués le 17 octobre 1961 et les jours qui suivirent, le chiffre de plusieurs centaines de morts est vraisemblable. Il faudra du temps avant que ces violences policières ne soient connues.
Joseph Gommenginger est gardien de la paix dans le XV^e^ arrondissement.

Il m'a été pénible d'assister à des actes indignes d'êtres civilisés [...]. Des actes d'une bestialité révoltante ont été commis de propos délibéré par des policiers qui n'avaient même pas participé au maintien de l'ordre lors de la manifestation. Systématiquement, les musulmans descendant des cars étaient assommés à coups de matraque, jetés au sol et piétinés. Le nombre de doigts écrasés, de côtes enfoncées et de fractures du crâne ne se compte plus [...]. Je ne m'étendrai pas sur ce sinistre tableau d'une sauvagerie inouïe.

Il faut cependant se poser la question : comment des policiers en sont-ils arrivés là ? Toute cette affaire a été orchestrée sciemment dans les coulisses par ceux qui ont intérêt à semer le désordre dans la capitale. Dès le début des manifestations, on a fait courir dans les services le bruit que des dizaines de gardiens de la paix avaient été tués et qu'il y avait des centaines de blessés parmi nos collègues. Il va de soi qu'une telle nouvelle a survolté immédia-

Copyright © 2011 Editions Jacob-Duvernet.

tement le climat et a incité certains à la violence. Pourquoi l'administration n'a-t-elle pas démenti immédiatement ces fausses nouvelles ? Elle en a les moyens et elle ne l'a pas fait. Il y a donc des responsables à notre tête qui ne sont plus à leur place.

D'autre part, je tiens à stigmatiser l'attitude de M. Paris, contrôleur général du 6e district, qui a assisté à ces actes de barbarie et qui n'a rien fait pour faire cesser les violences… J'estime que ce monsieur a failli à son devoir et a fui ses responsabilités de chef. Ici je parle au nom de la grosse majorité de mes camarades duXVe [arrondissement], car tous ceux qui ont assisté à ces actes inqualifiables sont écœurés.

Face à cette situation, je pense que notre organisation ne peut rester dans l'immobilisme et qu'elle ne peut se solidariser avec des gens qui ont déshonoré leur uniforme et abandonné toute dignité humaine.

Joseph GOMMENGINGER

OCTOBRE 1961, BENOIST REY, *VÉRITÉ-LIBERTÉ*

« Le chant du déshonneur »

Je n'oublierai jamais l'écartèlement algérien, aux quatre vents de l'agonie. Ni les enfants, dans les ruines, cherchant qui pleurer. Ni les hommes, fusillés à l'aube, égorgés la nuit, entre les murs de la honte. Ni les femmes violentées, ni le hideux sourire du suborneur, mon camarade.

Je n'oublierai jamais les incendies dans la montagne, les agneaux éventrés, au hasard de la cruauté. Ni les pistes de haine, les cortèges de douleur. Ni le regard faux des chefs, ordonnateurs de massacres. Ni leur rire devant la torture, la bastonnade, la mutilation.

Dépassant l'arbitraire et l'absurde, je n'oublierai jamais ce que fut notre guerre, la guerre de nos vingt ans. Faire la guerre, c'est être moins qu'un homme et bien plus qu'un salaud.

Benoist REY

Copyright © 2011 Editions Jacob-Duvernet.

8 FÉVRIER 1962, LES MORTS DE CHARONNE

À partir de 1961, Paris connaît de nombreuses manifestations réunissant plusieurs milliers de personnes, à l'initiative des forces de gauche, tandis que la violence policière se généralise. Le PCF et les syndicats de gauche (CGT, CFTC, UNEF, FEN...) appellent à manifester le 8 février 1962 dans le quartier de la Bastille à Paris contre les attentats de l'OAS et pour la paix en Algérie. Dans un contexte tendu, l'état d'urgence ayant été décrété en 1961, la manifestation est interdite. Le préfet Papon met en place 2 200 policiers, gendarmes mobiles et CRS. La manifestation est chargée par la police au moment de sa dispersion et, alors que les manifestants tentent de se réfugier dans la bouche de métro de la station Charonne, la panique et les piétinements causent 9 morts et 250 blessés. La police accuse des provocations de l'OAS, mais son accusation sera ultérieurement rejetée par la Cour de sûreté de l'État.

7 FÉVRIER 1962, TRACT

TOUS EN MASSE, ce soir à 18 h 30, place de la Bastille

Les assassins de l'OAS ont redoublé d'activité. Plusieurs fois dans la journée de mercredi, l'OAS a attenté à la vie de personnalités politiques, syndicales, universitaires, de la presse et des lettres. Des blessés sont à déplorer ; l'écrivain Pozner est dans un état grave. Une fillette de 4 ans est très grièvement atteinte. Il faut en finir avec ces agissements des tueurs fascistes. Il faut imposer leur mise hors d'état de nuire. Les complicités et l'impunité dont ils bénéficient de la part du pouvoir, malgré les discours et déclarations officielles, encouragent les actes criminels de l'OAS. Une fois de plus, la preuve est faite que les antifascistes ne peuvent compter que sur leurs forces, sur leur union, sur leur action. Les organisations soussignées appellent les travailleurs et tous les antifascistes de la région parisienne à proclamer leur indignation, leur volonté de faire échec au fascisme et d'imposer la paix en Algérie.

Copyright © 2011 Editions Jacob-Duvernet.

17 février 1962, témoignage de Claude Bouret, *Le Travailleur*

Claude Bouret, responsable syndical CFTC, livre dans Le Travailleur *son témoignage du 8 février 1962.*

Les gens qui refluaient, voyant s'ouvrir devant eux la bouche du métro Charonne, s'y étaient engouffrés avec une telle précipitation que les premiers trébuchèrent au bas des marches, écrasés aussitôt par ceux qui se pressaient derrière eux, si bien que tous tombèrent les uns sur les autres le long de l'escalier, comme un château de cartes. Les premiers se trouvaient enfouis sous quinze couches humaines. Le gros de la charge de police poursuivait son chemin dans le boulevard Voltaire, mais un groupe de forces de l'ordre, voyant le spectacle de la bouche de métro, entoura l'entrée et se mit alors à frapper les derniers manifestants qui, au sommet du tas, cherchaient encore à s'y infiltrer pour échapper aux coups. Les corps des gens assommés furent lancés par-dessus les rambardes, puis les agents jetèrent sur nous une table de café et trois sections de fonte arrachées aux grilles de protection des arbres. Je me trouvais coincé à mi-hauteur. À côté de moi, je vis deux femmes apparemment mortes. L'une d'elles avait la figure violette. Nous commencions à nous relever quand les policiers revinrent nous aveugler de grenades lacrymogènes. Il nous fallut refluer à l'intérieur de la bouche du métro avec les corps des blessés et des moribonds.

Claude Bouret

Automne 1957 - 1962, témoignage du sous-officier X

Le sous-officier X s'engage dans l'armée de terre à 28 ans, en 1953, après avoir perdu son emploi de vendeur dans un magasin en faillite. Marié, père d'une petite fille, il a « une sensibilité plutôt de gauche ». Il sert dans les DOP (détachements opérationnels de protection) de l'automne 1957 à 1962. Au terme de dix ans de service, il obtient un emploi réservé dans l'administration. De retour en France, il aide les Algériens. En 1977, il envoie une lettre de dix pages au journaliste Jean-Pierre Vittori qui vient de publier Nous, les appelés d'Algérie *(Ramsay). À l'aide de ce document brut et*

Copyright © 2011 Editions Jacob-Duvernet.

après des dizaines d'heures d'entretiens avec son auteur, Jean-Pierre Vittori écrit en 1980 un livre terrible, On a torturé en Algérie *(Ramsay). Le sous-officier X est aujourd'hui décédé. Il aurait aimé avoir été jugé de son vivant, afin de pouvoir s'expliquer. Il a été amnistié en vertu des accords d'Évian de 1962. Les DOP ont été créés par les Français en 1956 et ont fonctionné à partir de 1957 : ces petites unités, d'environ 25 hommes, avaient pour mission de démanteler l'appareil du FLN – par tous les moyens. De nombreux appelés y sont affectés, représentant généralement plus de la moitié des effectifs. Les militaires servant dans les DOP ne sont en général jamais reversés dans l'armée régulière. À l'automne 1959, les DOP furent dissous et, dans un but de camouflage, appelés « bataillons d'infanterie ».*

Le DOP était composé d'un officier – en principe un capitaine –, de deux ou trois officiers adjoints, de quatre ou cinq sous-officiers, de quinze à vingt appelés. […] Chaque DOP comprenait un ou plusieurs interprètes (généralement recrutés chez les « pieds-noirs », les appelés de même souche, « les ralliés » du FLN ou bien des harkis).

Ces personnels avaient un traitement de choix, surtout pour les appelés. La discipline était fort libre, la faculté de se mettre en tenue civile, des avantages en nature – fournis par les « fonds spéciaux », des cadeaux à Noël, un ordinaire plus substantiel que dans les corps de troupe, l'absence de services de garde et de toutes les sujétions des services de garnison, un foyer-bar bien achalandé. […]

Le logement des DOP était adapté à la mission. Généralement une villa, spacieuse mais écartée de tout camp militaire. Le personnel prit vite l'habitude de vivre en « vase clos » et de ne jamais fréquenter ses camarades des autres armes. […] De nombreux DOP possédaient dans leurs dépendances des moutons, volailles, lapins, des produits des « prises » qui servaient à améliorer l'ordinaire. […] Les personnels officiers et sous-officiers avaient un ordre de mission permanent, avec leur photo, barré d'un bandeau tricolore, précisant qu'ils avaient la faculté de transporter dans n'importe quel véhicule des personnes des deux sexes dont ils n'avaient pas à révéler l'identité aux contrôles militaires ni à expliquer leur présence ni leur destination (on imagine facilement les abus qui ont pu avoir lieu avec cette facilité, surtout avec les femmes) […]. Je me souviens avoir feuilleté un épais

Copyright © 2011 Editions Jacob-Duvernet.

dossier de directives et de notes de service à l'attention des DOP lors de leur implantation. L'une d'elles, très brève, signée par une autorité militaire dont [j'ai] oublié le nom précisait que « les interrogatoires devaient être menés de manière telle que la dignité humaine serait respectée ». Il va sans dire que cette directive est restée lettre morte et enterrée. [...] Il faut reconnaître que la torture existait en Algérie bien avant l'implantation des DOP. Elle fut pratiquée de manière courante dans les corps de troupe dès l'arrivée du corps expéditionnaire. [...] Mais ce n'était que du « bricolage » au stade artisanal, de l'improvisation. Du reste, la notion restait vague et imprécise en ce domaine. Des bourrades, un « passage à tabac » peuvent-ils être considérés comme de la torture... ? Avec les DOP, elle allait entrer dans une phase rationnelle, efficace, industrielle...

Bien entendu, « la torture » n'existait pas. Ni officiellement, ni officieusement. En sept années que nous avons passées en Algérie, c'est un mot que nous n'avons jamais entendu prononcer une seule fois. [...] Il n'y avait donc ni torture, ni supplices, ni bourreaux, ni tortionnaires, pas plus que des torturés ou suppliciés. Il n'y avait que des « interrogatoires », des « interrogateurs » et des « interrogés ». La gamme de ces interrogatoires » était subtile. Elle allait de l'interrogatoire « simple » ou de routine, passait par l'interrogatoire « poussé », « approfondi » ou « très poussé ». Semblablement au Moyen Âge, il y avait la question ordinaire et la question extraordinaire.

Au début de leur implantation, les DOP copièrent les méthodes des corps de troupe. Passages à tabac, le téléphone de campagne EE8, la « touque » d'eau. Petit à petit, on innova, on expérimenta des méthodes plus efficaces. On fit des progrès... L'imagination aidant, on perfectionna cet art. On s'aperçut que la génératrice (la fameuse « gégène » à pédales) débitait un courant supérieur au téléphone de campagne EE8. Les DOP n'en possédaient point, mais allaient en emprunter une au service de transmissions le plus proche.

Les DOP échangeaient entre eux de bons « tuyaux », se communiquaient des méthodes d'interrogatoires. Il y avait différentes écoles. Certains interrogeaient le patient dans la position horizontale, nu et attaché sur un lit Picot ou une planche, d'autres préféraient l'interroger dans la position verticale, attaché à des anneaux scellés dans le mur dans la position du « soleil ». J'ai

Copyright © 2011 Editions Jacob-Duvernet.

connu un officier qui préconisait l'introduction de Dolpic (révulsif puissant) dans l'anus du patient. [...] Il y eut l'emploi de la lampe à souder, dont la flamme était appliquée sur les pieds, du coton imprégné d'alcool à brûler sur les parties génitales, des applications de cigarettes. Un volume, hélas, ne suffirait pas à décrire tout cela. [...]

L'air épaissi par la fumée des cigarettes, l'affreuse odeur des corps suppliciés en sudation se mélangeant à l'odeur des déjections (réaction physiologique fréquente des corps torturés), de l'urine, ajoutons à cela les cris, les hurlements, les supplications, les bruits de coups... Les interrogateurs faisaient de fréquentes pauses durant lesquelles on buvait (il fallait bien un « doping » pour soutenir les nerfs, on buvait du vin ou de la bière en grande quantité, on fumait également beaucoup, énormément même) et l'on continuait. Ces « interrogatoires » commençaient parfois vers 21 h et ne s'achevaient parfois que vers 4 ou 5 h du matin. [...]

Pour les interrogateurs, les moments les plus pénibles commençaient après la deuxième partie de la nuit. Les nerfs excités soit par l'alcool soit par le manque de sommeil, par la fatigue, par le désir d'avoir des renseignements à tout prix ; alors les coups tombaient plus drus ; la torture s'exacerbait. [...]

Notre triste expérience dans ce domaine nous permet d'affirmer que les renseignements obtenus par la torture, indépendamment de toutes considérations morales, furent maigres. Et cela se comprend facilement. Le supplicié, pour arrêter ne serait-ce qu'un instant ses souffrances insupportables, avoir un moment de répit, avouait n'importe quoi [...]. Nous avons également tiré les enseignements suivants. L'être fruste, primitif, sachant généralement peu de choses, était très endurant à la torture, parlait peu. Nous avons vu des collecteurs de fonds du FLN préférer mourir que d'avouer. L'être évolué, l'étudiant de culture française, était plus fragile. Il avait une horreur physique de la violence. [...] Il donnait un peu de renseignements vrais pour se rendre crédible. Beaucoup de faux.

Interroger les femmes, chose redoutable ! Ces dernières n'étaient nullement exemptes de la torture [...] ; mais de torture, disons, au premier degré. Le téléphone seulement leur était appliqué suivant la méthode classique (un fil autour de l'oreille, l'autre introduit dans les parties génitales - elles étaient interro-

Copyright © 2011 Editions Jacob-Duvernet.

gées entièrement nues, bien entendu). Généralement beaucoup plus fines que les hommes, elles parlaient beaucoup, cherchant à « noyer le poisson », dire un peu de vérité mélangé à beaucoup de faux.

Il semble que les viols furent rares, viol tout au moins au sens actuel du terme, c'est-à-dire agression physique et brutale. Un interrogateur, par exemple, désirant une femme, n'avait nul besoin de se livrer à une agression physique. Il lui suffisait d'exercer une certaine pression morale, faire miroiter la perspective d'une libération pour arriver à ses fins.

Sympathiser avec un prisonnier était considéré comme une faute grave. Donner un verre d'eau à un torturé pareillement. Mais jamais de sanction, dans le DOP. On lavait son linge sale en famille. […] On ne quittait jamais les DOP, on ne quittait jamais la « boutique ». Nous en savions trop, nous en avions trop vu, le CCI[14] préférait nous garder dans son giron pour éviter toute publicité fâcheuse. […]

Univers étrange que celui des DOP. Dans ce microcosme vivant en vase clos où toutes les valeurs étaient inversées, déformées. […]

Les prisonniers ou prisonnières séjournaient parfois longtemps dans les DOP. Ils ne restaient pas inactifs dans la journée. Ils étaient utilisés aux tâches les plus diverses : corvées de nettoyage, lavage de vaisselle et de vêtements des personnels des DOP... De ce fait, ils jouissaient d'une semi-liberté à l'intérieur des locaux. [...] Ils devenaient en quelque sorte des compagnons de la vie quotidienne. […] La méthode favorite des DOP était de « mouiller », de compromettre le prisonnier au maximum vis-à-vis du FLN en le confrontant à d'autres prisonniers, en le faisant participer aux interrogatoires et même […] pratiquer lui-même la torture sur ses compatriotes. Des prisonniers tellement compromis […] suppliaient de rester dans le DOP plutôt que d'être libérés.

[Enfin, il y a] les fameuses « corvées de bois » appliquées à des prisonniers jugés irrécupérables. […] Au cours d'une sortie de nuit, le chef de DOP ou un de ses adjoints emmenait le prisonnier dans sa Jeep. Dans un endroit retiré, il lui tirait une rafale de PM dans le dos. Le cadavre était ensuite immédiatement ense-

14. Centre de coordination interarmées, QG des DOP.

Copyright © 2011 Editions Jacob-Duvernet.

veli sur place par une « corvée » désignée à cet effet, les traces de la tombe soigneusement effacées. […]

Tous les procédés, errements, que [j'ai] énumérés n'auraient dû être appliqués que par des organismes hautement spécialisés du SDECE (Service de documentation extérieure et du contre-espionnage) et pratiqués par un personnel hautement formé. Or l'officier d'artillerie qui arrivait de métropole et le sous-officier n'étaient nullement préparés à une pareille tâche. Et que dire des appelés destinés à devenir des « manipulants » et à appliquer la torture !

J'ai eu connaissance de cas de conscience, mais je regrette de dire qu'ils furent rares. On s'habitue à tout, même à l'horreur. Parfois indigné, toujours écœuré, on finissait par s'habituer aux cris, aux gémissements des suppliciés. [...] Les appelés étaient pris dans le cycle infernal, absorbés par l'engrenage. Tout compte fait, on attendait la « quille » et, dans un DOP, on était relativement plus tranquille que les copains qui crapahutaient dans le djebel. Et puis ces procédés étaient approuvés par de hautes autorités morales et militaires... pouvait-on être plus royaliste que le roi ? […]

S'il existe d'innombrables amicales regroupant des anciens de tels régiments d'infanterie, ou du énième régiment d'artillerie, à [ma] connaissance il n'existe absolument aucune amicale regroupant des anciens du CCI ou des DOP. Il n'y avait pas de camarades mais des complices, nous le sentions confusément.

Nous avions fait une sale besogne et elle n'avait servi strictement à rien. Notre action avait échoué lamentablement devant la détermination de tout un peuple. Nous restions seuls et isolés avec nos souvenirs, nos affreux souvenirs.

cité par Jean-Pierre VITTORI
Nous, les appelés d'Algérie, Éditions Ramsay, 2007
On a torturé en Algérie, Éditions Ramsay, 2007

26 MARS 1962, TÉMOIGNAGE PERSONNEL DE JEAN-CLAUDE KESSLER

Le 26 mars 1962, rue d'Isly à Alger, des Français, civils non armés, partisans du maintien du statu quo *de l'Algérie française, manifestent, décidés à forcer les barrages des forces de l'ordre qui fouillaient le quartier de Bab El-Oued à la suite du meurtre de six appelés par l'OAS. Ils se heurtent à un*

Copyright © 2011 Editions Jacob-Duvernet.

barrage tenu par l'armée française. Jean-Claude Kessler, sous-officier au 9e Bataillon de Zouaves raconte « le massacre de la rue d'Isly ».

Vers 9 h 30 ce jour-là, ma section avait été mise en alerte et dès 11 h 30 je me mettais en place à l'entrée de la rue d'Isly, légèrement à gauche, face à la Grande poste. Je devais interdire l'accès à des escaliers permettant d'accéder au Gouvernement général par des manifestants. Nous avons disposé en travers des chevaux de frise (parallélépipèdes de barres métalliques entourées de fils barbelés) et puis nous avons commencé à attendre le début de la manifestation. Petit à petit, les gens sont arrivés ; c'était pour la plus grande majorité des femmes, des enfants et des personnes d'âge mûr, car il ne fallait pas provoquer les troupes qui se mettaient en place.

La place était encore clairsemée quand mes hommes et moi avons vu arriver une compagnie du 4e Régiment de tirailleurs qui arrivait du bled, bardée de mitrailleuses (A.A52). Un affreux pressentiment m'a envahi car, face à une foule désarmée, on ne met pas de mitrailleuses sauf, comme je pouvais l'imaginer, si on avait prévu ce massacre. Une de leurs sections a formé un barrage à l'entrée de la rue d'Isly en mettant en batterie une mitrailleuse devant l'agence de voyages Cook. Ce qui m'a également surpris, c'est que certains avaient leur baïonnette au fusil et mon inquiétude s'était encore accrue. Vers trois heures, la place était noire de monde. Il y régnait une ambiance de kermesse et chacun transportait soit du lait, soit de l'eau minérale, pour le donner aux habitants de Bab-el-Oued, qui étaient sans ressources et affamés par les troupes gouvernementales qui, depuis trois jours, bouclaient ce quartier. Déjà, on signalait la mort de nourrissons, car ils ne disposaient plus ni de lait ni d'eau. Derrière mes chevaux de frise, un groupe de jeunes filles plaisantait avec les jeunes soldats de ma section. Vers 13 h 30 environ, deux coups de pistolet se sont fait entendre, mais assez lointains un peu comme un signal. Aussitôt un déluge de feu et de fer s'est abattu sur la foule.

Tous les soldats du 4e RTA tiraient comme des fous furieux ; la mitrailleuse lâchait de longues rafales qui faisaient de terribles ravages. Durant quelques secondes, nous sommes restés comme figés ; puis quelqu'un a crié « les chevaux de frise »…

Copyright © 2011 Editions Jacob-Duvernet.

En effet, la place de la Grande poste avait été complètement bouclée et la foule, prise sous le feu du 4e RTA, cherchant une sortie, se pressait contre notre barrage et le premier rang se trouvait littéralement écrasé contre les barbelés. Nous avons essayé de retirer les chevaux de frise pour leur laisser le passage mais, hélas, dans notre précipitation, les blocs barbelés se sont verrouillés et il nous a été impossible de les déplacer. Et là, nous avons été les spectateurs impuissants du massacre. Les jeunes filles qui, un instant plus tôt, plaisantaient avec mes hommes, hurlaient de terreur et nous tendaient les mains par-dessus les barbelés. On a essayé de les tirer par-dessus, mais leurs chairs se déchiraient au contact de ces maudits barbelés pendant que les balles mutilaient ces pauvres corps. J'avais saisi une main de l'une d'entre elles pour la tirer par-dessus, mais rien ne venait. Je criais de rage et je pleurais en même temps et dans mes oreilles toujours ce bruit des armes qui aboyaient… Allaient-elles un jour s'arrêter ? J'ai lâché cette petite main, car à présent elle n'était que le prolongement d'un corps sans vie. Tout à coup, le feu des armes s'est arrêté et un grand silence s'est abattu sur ce champ de morts, seulement troublé par le gémissement des blessés. Et moi, j'étais là, immobile, dans un autre monde, à contempler cette place jonchée de cadavres. La plupart de mes hommes étaient accroupis ou à genoux, se tenant la tête à pleines mains ; beaucoup marmonnant je ne sais quoi, je n'entendais plus rien, mais je voulais voir… Pour pouvoir un jour raconter cette forfaiture, crier au monde entier comment une troupe peut anéantir un peuple. J'ai passé les barbelés et me suis avancé sur la place. C'était irréel. Des corps partout. Certains méconnaissables. Plus loin, des familles entières étaient au sol avec par-dessus le père, les bras écartés, dans un geste dérisoire de protection. Partout, des pièces de vêtement, des chaussures, des sacs à main, des bouteilles de lait dont le contenu s'était répandu sur le sol, se mêlant au sang des innocentes victimes. Quelle ironie ! Ce lait qui devait apporter la vie aux enfants de Bab-el-Oued avait donné la mort à ceux qui le portaient. Mes pas m'avaient conduit devant le magasin Prénatal. À l'intérieur, des corps. Les clientes, sans doute, venues faire des achats en vue de la prochaine naissance. Quatre d'entre elles avaient été massacrées à coups de baïonnette ! Quelle horreur ! Je voulais crier mon dégoût à ce pays qui avait permis un tel carnage. Oui,

Copyright © 2011 Editions Jacob-Duvernet.

aujourd'hui, la France venait de se déshonorer à tout jamais. Elle perdait le droit de s'appeler « civilisée » Elle venait de rejoindre les pays totalitaires qui avaient agi de même en d'autres temps et d'autres lieux. Ô combien je regrette en cet instant tout ce sang qu'on a versé pour elle… Si un jour quelqu'un me demandait si l'armée de la République avait, en Algérie, commis des actes contre l'honneur, alors je lui demanderais à mon tour : « à combien d'enfants il avait tiré le pieu qui l'empalait ».

Jean-Claude KESSLER

MAI 1963, RAPPORT DE JEAN-MARIE ROBERT, SOUS-PRÉFET D'AKBOU, AU VICE-PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ÉTAT ALEXANDRE PARODI

Le terme de Harkis désigne couramment les supplétifs engagés dans l'armée française pendant la guerre d'Algérie et, par extension, les Algériens musulmans soutenant le statu quo *de l'Algérie française. Deux dates marquent la tragique histoire des Harkis à la fin de la guerre d'Algérie : le 19 mars 1962, le cessez-le-feu entre la France et le FLN, et le 5 juillet 1962, l'indépendance de l'Algérie.*

Avant le 19 mars 1962, selon le rapport à l'ONU du contrôleur général aux armées Christian de Saint-Salvy, on dénombre en Algérie 263 000 musulmans engagés du côté français (60 000 militaires réguliers, 153 000 supplétifs, dont 60 000 harkis, et 50 000 notables francophiles), représentant, familles comprises, près de 1 500 000 personnes menacées sur 8 millions de musulmans algériens. Les accords d'Évian signés le 18 mars 1962 incluent les deux clauses suivantes :

« L'État algérien souscrira sans réserve à la Déclaration universelle des droits de l'homme et fondera ses institutions sur les principes démocratiques et sur l'égalité des droits politiques entre tous les citoyens sans discrimination de race, d'origine ou de religion. Il appliquera, notamment, les garanties reconnues aux citoyens de statut civil français. »

« Nul ne pourra faire l'objet de mesures de police ou de justice, de sanctions disciplinaires ou d'une discrimination quelconque en raison d'opinions émises à l'occasion des

Copyright © 2011 Editions Jacob-Duvernet.

événements survenus en Algérie avant le jour du scrutin d'autodétermination, d'actes commis à l'occasion des mêmes événements avant le jour de la proclamation du cessez-le-feu. Aucun Algérien ne pourra être contraint de quitter le territoire algérien ni empêché d'en sortir. »
Chez les Harkis,la guerre a fait plus de victimes après la guerre que pendant son déroulement. Ils ont fait l'objet avec leurs familles de massacres de grande ampleur. Le nombre de Harkis tués après le cessez-le-feu, victimes de représailles, est estimé entre 10 000 et 150 000, les historiens s'accordant sur le chiffre de 60 000 à 70 000 victimes, souvent exécutées dans des conditions abominables : ébouillantées, enterrées vives, crucifiées, lapidées... 15 000 à 20 000 familles de Harkis vont s'établir en France de 1962 à 1968.

Jusqu'au 27 juillet, l'ALN s'employa à rassurer les harkis et élus, leur disant que le passé était totalement oublié et que la France, dont ils étaient les premières victimes, était seule responsable de leur action […] Soudain, du 27 juillet au 15 septembre 1962 environ, la répression s'abattait sans aucune cause locale particulière.

Une cinquantaine d'ex-supplétifs ou de civils furent tués par l'ALN dans les villages les plus éloignés. Mais surtout 750 personnes environ furent arrêtées et groupées dans trois « centres d'interrogatoire » ayant chacun juridiction sur 1/3 de l'arrondissement[15], dont deux étaient situés sur mon territoire (Akourma-Azib) et le troisième à 150 kilomètres de là dans une ferme d'Aïn Soltan près de Bordj Bou Arreridj (350 détenus). Tandis que, sur le territoire de cet arrondissement, 350 harkis d'un arrondissement voisin furent en outre incarcérés, puis « interrogés » et exécutés dans les mêmes conditions. Dans ces centres d'où l'on entendait loin à la ronde les hurlements des torturés, près de la moitié des détenus fut exécutée à raison de 5 à 10 chaque soir. L'emplacement des charniers situés à proximité des centres est connu. L'autre moitié fut relâchée de fin août au 15 septembre, date à laquelle les centres furent supprimés. Ces centres contenaient environ 2/3 d'ex-supplétifs et 1/3 de civils (des maires, des conseillers géné-

15. L'arrondissement d'Abkou, comptant 100 000 habitants, appartenait au département de Sétif.

Copyright © 2011 Editions Jacob-Duvernet.

raux, des conseillers municipaux, des chefs de village, des anciens combattants et en plus ceux qui avaient été dénoncés, à tort ou à raison, librement ou sous la torture, comme ayant travaillé pour la France). Durant cette première purge, un conseiller général, dont le président du comité FLN m'avait dit à plusieurs reprises avant mon départ qu'il avait toute l'estime de la population, mais qu'il avait par conviction toujours pris position pour la France, a été arrêté le 1er août et enterré vivant, la tête dépassant et recouverte de miel, en compagnie de plusieurs autres détenus dans le camp d'Aïn Soltan près de Bordj Bou Arreridj devant ses 350 codétenus. Son agonie, le visage mangé par les abeilles et les mouches, dura cinq heures.

À noter que, durant cette période, la population n'a participé aux supplices que de quelques dizaines de harkis, promenés, habillés en femmes, nez, oreilles et lèvres coupés, émasculés, enterrés vivants dans la chaux ou même dans le ciment, ou brûlés vifs à l'essence. Cependant, les supplices dans cette région n'atteignirent pas la cruauté de ceux d'un arrondissement voisin, à quelque quinze kilomètres de là : harkis morts crucifiés sur des portes, nus sous le fouet en traînant des charrues, la musculature arrachée avec des tenailles. De même, dans cet arrondissement, ne furent pas signalés les massacres par l'ALN de femmes et d'enfants de harkis, ce qui fut fréquent dans les arrondissements voisins, où des femmes furent aussi tuées pour le seul fait d'avoir reçu des soins dans des infirmeries militaires. [...]

De fin octobre à début décembre, allait reprendre une nouvelle vague d'arrestations de ceux qui avaient déjà été détenus, puis libérés vers le 15 septembre. Enfin il n'était plus question de centre d'interrogatoires : l'ALN exécutait sommairement, seules les personnalités avaient encore l'honneur de supplices et de tortures. Deux autres maires qui, depuis l'indépendance, n'avaient été jamais inquiétés, furent tués en octobre et novembre. Un autre qui avait toujours été considéré comme pro-FLN put, ainsi qu'un conseiller général de même tendance, s'échapper de justesse en France après avoir eu un fils tué. Un autre conseiller général, ex-membre de l'Assemblée algérienne, qui n'avait pas été inquiété jusque-là, fut abattu chez lui avec les autres hommes de sa famille, et toutes les femmes de la maison ont été emmenées par l'ALN et ont disparu. Dans chaque commune (groupant en moyenne 13 villages et 7 000 habitants), 30 à 50 personnes furent abattues,

Copyright © 2011 Editions Jacob-Duvernet.

harkis ou moghaznis [supplétifs des Sections administratives spécialisées et des Sections administratives urbaines de l'armée française], chefs de village ou conseillers municipaux et jusqu'à des septuagénaires présidents de petites sections locales d'anciens combattants. Dans certaines communes, la totalité des harkis a été tuée ; dans d'autres, une vingtaine seulement. De spectaculaires et atroces suicides à la hache ou à la mort aux rats eurent lieu au moment des arrestations. Dans les petits villages, les exécutions avaient lieu sur place ou à cent mètres à l'écart, à n'importe quelle heure du jour. Dans les chefs-lieux de communes, dès la tombée de la nuit, l'ALN venait chercher en jeep tel ou tel qui était exécuté un kilomètre plus loin. Du 1er au 3 novembre, à l'occasion de l'anniversaire de l'insurrection [de 1954], on estimait à 70 environ le nombre de tués dans l'ensemble de l'arrondissement. Enfin, eurent lieu des massacres généraux dans les villages qui avaient été les premiers à se rallier à la France en 1957. Ainsi arrivaient fin novembre 1962 à Marseille, convoyés par l'armée, 50 rescapés, femmes et enfants d'un village d'un arrondissement voisin où tous les hommes avaient été tués. [...] La répression massive se termina fin 1962, début 1963. Cependant, elle devait continuer de façon épisodique, au gré sans doute des cadres locaux et, à titre de diversion, à l'occasion des difficultés locales.

Jean-Marie ROBERT

Copyright © 2011 Editions Jacob-Duvernet.

Copyright © 2011 Editions Jacob-Duvernet.

Épilogue

Pendant 45 ans, entre le 1er novembre 1954 et le 18 octobre 1999, date de la loi votée à l'unanimité par l'Assemblée nationale le 10 juin et par le Sénat le 5 octobre de la même année, la guerre d'Algérie n'a pas eu droit au nom de « guerre », même si le général de Gaulle avait bel et bien évoqué l'Algérie comme un pays où sévissait la guerre dans sa conférence de presse du 11 avril 1961. Ce seul fait suffit à nous rappeler que la « boîte à chagrins » évoquée par le même général de Gaulle dans un entretien secret à l'Élysée en octobre 1961 reste toujours active, 50 ans après la fin des événements.

Au moment où va se reposer le problème des dates de commémoration liées à la fin de cette guerre d'Algérie au cours de l'année 2012 – année du cinquantenaire –, n'est il pas de notre devoir, nous qui allions naître lorsque cette guerre « sans nom », lorsque cette guerre « orpheline » se déchaîna, d'aider nos concitoyens à faire que la mémoire devienne un facteur d'apaisement et de recueillement et non un facteur de réveil de la douleur et du tumulte ?

Les propositions n'ont pas manqué depuis 20 ans…

Faut-il retenir la date du 5 décembre prescrite en 2003 comme une journée d'« hommage aux Morts pour la France de la guerre d'Algérie et des combats du Maroc et de la Tunisie », et qui correspond à l'inauguration en 2002 par le président Jacques Chirac, quai Branly à Paris, d'un « mémorial national » à la mémoire des plus de 22 000 soldats français et harkis tués en Algérie, au Maroc et en Tunisie ?

Faut-il retenir la date du 19 mars (1962) commémorée depuis 1998 en Algérie comme « fête de la Victoire » ?

Faut-il retenir la date du 1er novembre (1954), date officielle du début de la guerre d'Algérie ? Ou encore la date du 3 juillet (1962), date limite pour l'attribution de la carte de combattant d'Afrique du Nord, et date de la fin légale de la souveraineté française sur l'Algérie ?

Copyright © 2011 Editions Jacob-Duvernet.

Il est clair qu'aucune de ces dates ne réconciliera les mémoires traumatisées. Ces dates signifient pour les uns la fin d'un calvaire, pour d'autres sa continuation ou son rebondissement.

Au moment où nous évoluons dans une période intense de commémorations liées à la Seconde Guerre mondiale et qui va durer jusqu'en 2015, au moment où nous entrerons en 2012 dans le temps des commémorations liées à la guerre d'Algérie et que nous entrerons en 2014 dans les années de commémoration du centenaire de la Grande guerre, pourquoi ne pas instituer à partir du 11 novembre 2011 (11/11/11 : date unique dans l'histoire de notre calendrier…) une journée unique de la mémoire célébrant la mémoire de tous les conflits du XX^e^ siècle (Première Guerre mondiale, Seconde Guerre mondiale, Guerre d'Indochine, Guerre d'Algérie, opérations « extérieures ») qui ont marqué la France, et rendant hommage à tous les morts au champ d'honneur : une journée comparable au *Memorial Day* des Américains, célébré aux USA chaque année le dernier lundi du mois de mai.

La date du 11 novembre est consensuelle. Elle célèbre la fin d'une tragédie qui impliqua chaque famille française. Elle peut à ce titre héberger le souvenir de tous ceux qui ont sacrifié leur vie pour que nos enfants puissent savourer les joies de la liberté et de la démocratie.

Jean-Pierre GUÉNO, le 28 mars 2011

Copyright © 2011 Editions Jacob-Duvernet.

CHRONOLOGIE SOMMAIRE

5 juillet 1830 : prise d'Alger

1954

1er novembre : début de l'insurrection.
23 octobre : fondation du Front de libération nationale (FLN)
5 novembre : dissolution du Mouvement pour le triomphe des libertés démocratiques (MTLD) ; naissance du Mouvement national algérien de Messali.

1955

25 janvier : Jacques Soustelle est nommé gouverneur général de l'Algérie.
3 avril : état d'urgence décrété en Algérie.
5 juillet : grève des commerçants musulmans.
20 août : offensive terroriste, insurrection générale dans le Nord constantinois ; répression.
30 août : en raison de l'extension de la rebellion armée, l'état d'urgence est proclamé dans l'ensemble de l'Algérie.
11 septembre : à Paris, première manifestation des appelés du contingent qui refusent de partir en Algérie.

1956

1er février : investiture du gouvernement de Guy Mollet.
6 février : voyage houleux de Guy Mollet, président du Conseil, conspué à Alger. « La France doit rester en Algérie et elle y restera. » Mollet renonce à installer le général Catroux.
9 février : Robert Lacoste remplace Soustelle et est nommé ministre résidant en Algérie.
À partir de mars : accélération du rythme des attentats du FLN
12 mars : l'Assemblée nationale vote les pouvoirs spéciaux au gouvernement Mollet.
11 avril : dissolution de l'Assemblée algérienne.
22 avril : rappel des disponibles. Ferhat Abbas rallie officiellement le FLN au Caire.
18 mai : massacre de 19 appelés français, arrivés en Algérie depuis seulement une semaine.
26 mai : grève illimitée des étudiants musulmans.
20 août : premier congrès du FLN dans la vallée de la Soummam (Kabylie) : le FLN est reconnu seul et unique représentant du peuple algérien.
Septembre : 600 000 militaires français en Algérie.

Copyright © 2011 Editions Jacob-Duvernet.

22 octobre : Ben Bella et trois autres chefs historiques du FLN sont arrêtés.
1er novembre : début de l'expédition de Suez : la France et la Grande-Bretagne attaquent l'Égypte.
15 novembre : le général Salan est nommé commandant en chef en Algérie.

1957

7 janvier : le général Massu, à la tête de la 10e Division de parachutistes, reçoit la plénitude des pouvoirs de police à Alger. Début de la bataille d'Alger.
Janvier/février : recrudescence d'attentats à la bombe contre des civils et des militaires à Alger.
28 mai : massacre de Melouza par le FLN.
11 juin : arrestation de Maurice Audin, assistant de la Faculté des sciences d'Alger.
29 novembre: l'Assemblée nationale vote la loi-cadre et la loi électorale de l'Algérie.
Décembre: violents combats dans l'Est constantinois.

1958

8 février : bombardement de la base de l'ALN à Sakhiet-Sidi-Youssef, en Tunisie ; 70 morts, dont 21 enfants d'une école
15 avril: chute du gouvernement Gaillard. Crise ministérielle en France.
26 avril: manifestations à Alger en faveur de l'Algérie française. 30 000 Algérois demandent un Gouvernement de salut public après la chute du gouvernement Gaillard.
28 avril – 3 mai : bataille de Souk-Ahras (plus de 600 soldats de l'ALN mis hors de combat).
13 mai : création à Alger d'un Comité de salut public présidé par le général Massu.
14 mai : Pierre Pflimlin est investi ; Massu lance un appel à de Gaulle.
1er juin : de Gaulle est investi par l'Assemblée nationale à la présidence du Conseil.
4 juin : discours de de Gaulle, à Alger : « Je vous ai compris. »
19 septembre : formation du Gouvernement provisoire de la République algérienne (GPRA).
28 septembre : la nouvelle Constitution de la Ve République est approuvée par référendum ; victoire du « oui » en Algérie.
3 octobre : discours de de Gaulle à Constantine, annonce d'un plan de développement en 5 ans pour l'Algérie.
23 octobre : de Gaulle offre au FLN « la paix des braves ».

Copyright © 2011 Editions Jacob-Duvernet.

19 décembre : arrivée du général Challe et de Paul Delouvrier à Alger, reprenant les fonctions du général Salan.
21 décembre : de Gaulle est élu président de la République et de la Communauté.

1959

Février : mise en application du plan Challe, basé sur le principe de la pacification, d'abord en Oranie, fin juillet en Kabylie.
Début août : première « tournée des popotes » de de Gaulle en Algérie.
Début septembre : début des opérations « Pierres précieuses » en Petite Kabylie.
16 septembre : discours de de Gaulle reconnaissant le droit des Algériens à l'autodétermination.
Décembre : institution de l'état-major de l'ALN.
16 décembre : réunion du CNRA à Tripoli.

1960

24 janvier - 1er février : semaine des barricades à Alger.
24 février : découverte du réseau Jeanson.
3 - 5 mars : deuxième « tournée des popotes ». De Gaulle parle de l'« Algérie algérienne ».
10 juin : rencontre entre de Gaulle et Si Salah à l'Élysée.
14 juin : de Gaulle propose aux chefs de l'insurrection de négocier.
25-29 juin : échec des pourparlers de Melun.
5 septembre: ouverture à Paris du procès du réseau Jeanson de soutien au FLN.
6 septembre : « Manifeste des 121 » sur le droit à l'insoumission en Algérie.
3 novembre : début du procès des barricades.
4 novembre : de Gaulle évoque l'existence d'une « République algérienne ».
22 novembre : Louis Joxe est nommé ministre des Affaires algériennes.
24 novembre : Jean Morin remplace Paul Delouvrier.
9-13 décembre : voyage de de Gaulle en Algérie ; manifestations violentes des Européens. Première manifestation de masse organisée à Alger par le FLN.
20 décembre : l'ONU reconnaît à l'Algérie le droit à l'autodétermination.

1961

8 janvier : référendum sur la politique algérienne du général de Gaulle : les Français se prononcent à 75 % pour le droit à l'autodétermination du peuple algérien.
Février : création de l'Organisation armée secrète (OAS), rassemblant des activistes européens contre l'indépendance de l'Algérie.
17 mars : annonce de pourparlers entre la France et le FLN

Copyright © 2011 Editions Jacob-Duvernet.

11 avril : conférence de presse de de Gaulle, qui parle d'un « État algérien souverain ».
22-25 avril : échec du putsch des généraux à Alger (Challe, Jouhaud, Zeller et Salan). De Gaulle assume les pleins pouvoirs, aux termes de l'article 16 de la Constitution.
20 mai - 13 juin : premiers entretiens d'Évian.
14 juillet : recrudescence des attentats de l'OAS.
18-22 juillet : Bizerte.
20-28 juillet : nouveaux entretiens entre la France et le FLN au château de Lugrin, qui échouent, sur la question du Sahara.
9-28 août : réunion du CNRA à Tripoli. Ben Khedda devient président du GPRA.
5 septembre : reconnaissance du caractère algérien du Sahara par de Gaulle.
6 octobre : instauration d'un couvre-feu à Paris et en région parisienne pour les Algériens.
17 octobre : manifestation des Algériens à Paris, brutalement réprimée.
Décembre : manifestations anti-OAS en métropole.

1962

Janvier-mars : l'OAS multiplie les attentats à Alger et en métropole.
8 février : manifestation anti-OAS à Paris. Violente réaction policière : 8 morts et plus de 100 blessés au métro Charonne.
10-19 février : rencontre des Rousses (Jura).
7-18 mars : deuxième conférence d'Évian.
18 mars : signature des accords d'Évian.
19 mars : proclamation du cessez-le-feu en Algérie.
26 mars : fusillade de la rue d'Isly à Alger.
8 avril: référendum en métropole ratifiant les accords d'Évian à 90 %.
Avril-mai : l'OAS multiplie les violences.
17 juin : accords Susini-Farès (OAS-FLN) à Alger, rejetés par Oran.
1er juillet : référendum sur l'autodétermination en Algérie ; l'indépendance est approuvée par 99,72 % des suffrages exprimés.
3 juillet : la France reconnaît l'indépendance de l'Algérie. Bilan de la guerre : de 300 000 à 600 000 morts selon les sources.

1999

5 octobre : le Parlement français adopte une proposition de loi reconnaissant « l'état de guerre en Algérie » dans les années 1950. Il aura fallu près d'un demi-siècle pour requalifier des faits jusque-là définis comme des « événements ».

Copyright © 2011 Editions Jacob-Duvernet.

BIBLIOGRAPHIE

La gangrène, Paris, Éditions de Minuit, 1959
Henri Alleg, *La Question*, Paris, Éditions de Minuit, 1958
Henri Alleg, *La Guerre d'Algérie*, Paris, Temps Actuels, 1981
Djoudi Attoumi, *Le Colonel Amirouche entre légende et histoire*, El Flaye, Rym Éditions, 2004
Djoudi Attoumi, *Le Colonel Amirouche*, El Flaye, Rym Éditions, 2005
Djoudi Attoumi, *Avoir 20 ans dans les maquis*, El Flaye, Rym Éditions, 2007
Djoudi Attoumi, *Chroniques des années de guerre en Wilaya III*, El Flaye, Rym Éditions, 2009
Djoudi Attoumi, *Récits de guerre*, El Flaye, Rym Éditions, 2010
Roger Barberot, *Malaventure en Algérie avec le général de Bollardière*, Paris, Plon, 1957
Gérard Bélorgey, *Bulles d'Histoire et autres contes vrais,* Phénix Éditions, 2001
Jacques Pâris de Bollardière, *Bataille d'Alger, bataille de l'homme*, Paris, Desclée de Brouwer, 1972
Raphaëlle Branche, *La Torture et l'armée pendant la guerre d'Algérie (1954-1962)*, Paris, Gallimard, 2001
Bernard Droz et Évelyne Lever, *Histoire de la guerre d'Algérie, 1954-1962*, Paris, Seuil, Points Histoire, 1982
H.G. Esméralda, *Un été en enfer - Barbarie à la française - Alger 1957*, Éditions Exils, 2004
Charles-Henri Favrod, *La Révolution algérienne*, Paris, Plon, 1959
Jean-Marie Guillon, *Un historien dans l'Algérie en guerre, Paul-Albert Février*, Paris, Cerf, 2006
Mohand Hamoumou, *Et ils sont devenus Harkis*, Paris, Fayard, 1993
Jean-Charles Jauffret, Maurice Vaïsse, Charles-Robert Ageron, *Militaires et guérilla dans la guerre d'Algérie,* Bruxelles, Complexe, 2001
Hafid Keramane, *La Pacification. Livre noir de six années de guerre en Algérie*, Lausanne, La Cité Éditeur, 1960
Patrick Kessel, *Guerre d'Algérie, écrits censurés, saisis, refusés 1956-1960-1961,* Paris, L'Harmattan, 2002
Rémy Madoui, *J'ai été fellagha, officier français et déserteur*, Paris, Seuil, 2004

Copyright © 2011 Editions Jacob-Duvernet.

Claude Paillat, *Dossier secret de l'Algérie, tome I, 13 mai 1958 / 28 avril 1961*, Paris, Presses de la Cité, 1961
Henri Pouillot, *La Villa Susini*, Paris, Éditions Tirésias, 2001
Benoist Rey, *Les Égorgeurs. Guerre d'Algérie. Chronique d'un appelé 1959-1960,* Paris, Éditions du Monde Libertaire, Los Solidarios, 2000
Saïd Sadi, *Amirouche : une vie, deux morts, un testament. Une histoire algérienne,* Paris, L'Harmattan, 2010
Pierre Sergent, *Je ne regrette rien*, Paris, Fayard, 1975
Pierre-Henri Simon, *Contre la torture*, Seuil, 1957
Vercors, *Sur ce rivage I. Le périple*, Paris, Albin Michel, 1958
Pierre Vidal-Naquet, *L'Affaire Audin*, Paris, Éditions de Minuit, 1958
Pierre Vidal-Naquet, *La Torture dans la République*, Paris, Maspéro, 1972
Jean-Pierre Vittori, *Nous, les appelés d'Algérie*, Paris, Éditions Ramsay, 2007
Jean-Pierre Vittori, *On a torturé en Algérie*, Paris, Éditions Ramsay, 2007
André-Roger Voisin, *Intox et coups fourrés pendant la guerre d'Algérie*, Turquant, Éditions Cheminements, 2008

Copyright © 2011 Editions Jacob-Duvernet.

Remerciements

L'auteur remercie pour leur précieux concours et pour les trésors du legs Beuve-Méry qu'ils ont mis à sa disposition, Jean-François Sirinelli, directeur du Centre d'histoire de Sciences Po, Gabrielle Costa de Beauregard, secrétaire générale, et Dominique Parcollet, responsable des Archives d'histoire contemporaine du Centre d'histoire de Sciences Po. Le fonds d'archives d'Hubert Beuve-Méry, l'un des fondateurs du *Monde* et directeur de ce quotidien jusqu'en 1969, a été légué à Sciences Po en 1994.

L'auteur tient également à remercier Pierre Beuve-Méry, Henri Alleg, Gérard Bélorgey, Madeleine Riffaud et Antoine Prost, ainsi que le journal *Le Monde* et l'ensemble des témoins, des éditeurs, des supports de presse qui ont bien voulu autoriser la publication de ces textes.

Copyright © 2011 Editions Jacob-Duvernet.

Le Centre d'histoire de sciences po

Le Centre d'histoire de sciences po (CHSP) est le centre de recherche en histoire contemporaine de la Fondation nationale des sciences politiques.

Dirigé par Jean-François Sirinelli, le CHSP existe depuis la fin de l'année 2004. L'activité scientifique du laboratoire s'inscrit dans la continuité des activités de recherche du Centre l'histoire de l'Europe du XX^e^ siècle, fondé en 1984 : la recherche fondamentale en histoire contemporaine, le soutien à la formation de jeunes chercheurs, la conservation et valorisation de fonds d'archives privées, les publications scientifiques.

Au fil des années, les travaux du laboratoire se sont progressivement articulés autour de plusieurs axes :

- arts, cultures et sociétés ;
- guerre et violence, retour à la paix ;
- histoire politique ;
- histoire des groupes sociaux et de la construction identitaire ;
- jeux d'échelle et histoire transnationale.

Ces recherches s'inscrivent dans une approche multitemporelle, l'étude du temps proche n'étant possible que si on la replace dans une perspective plus large qui est celle du XX^e^ siècle tout entier. Bien plus, il est apparu qu'une plus grande profondeur de champ (XIX^e^-XX^e^ siècles) était encore plus propice à de telles mises en perspective et le Centre, désormais, accueille aussi des recherches portant sur le XIX^e^ siècle.

Les enseignants - chercheurs de Sciences Po et les chercheurs rattachés organisent des séminaires de recherche et développent des projets de recherche, associant les doctorants.

Le Centre est aussi un lieu d'archives d'histoire contemporaine, où sont classés et conservés une centaine de fonds d'archives privées. Les historiens accèdent en priorité à ces fonds dans le cadre de la préparation de colloques et de leurs publications. Les doctorants et étudiants de master sont également prioritaires pour leur recherche et rédaction de mémoires ou de thèses.

Le service des archives accueille également des lecteurs extérieurs (environ 300 par an) intéressés de plus en plus par la richesse iconographique de ces fonds, notamment dans le cadre de documentaires, films ou émissions de télévision qu'ils préparent.

Copyright © 2011 Editions Jacob-Duvernet.

Le Centre d'histoire publie une revue scientifique électronique à comité de rédaction, Histoire@politique. Politique, culture, société. http://www.histoire-politique.fr

La publication des lettres et témoignages du legs Beuve-Méry a été aimablement autorisée par le Centre d'histoire de sciences po.

Les lettres, présentement citées, adressées au directeur du journal Le Monde *ou émanant de lui, sont répertoriées aux Archives de Sciences Po de la manière suivante : à l'année 1956 correspond le dossier BM-137, à l'année 1957 BM-138 et aux dernières années de guerre BM-139.*

Copyright © 2011 Editions Jacob-Duvernet.

Crédits textuels

Albin Michel (5) ; Centre de documentation historique sur l'Algérie (21) ; Comité Résistance spirituelle (62) ; Diocèse d'Alger (21) ; Éditions Cheminements (223) ; Éditions du Cerf (234, 235, 248) ; Éditions Desclée de Brouwer (5, 134) ; Éditions de Minuit (175, 236, 249) ; Éditions Rym (221) ; Éditions Tirésias (260) ; El Moudjahid (244) ; Esprit (104) ; Jean-Claude Kessler (55, 71, 270) ; L'Express (32, 204, 214, 214, 216) ; L'Harmattan (67, 201, 204, 223, 232) ; L'Humanité (49) ; Le Monde (34, 95, 136, 158, 178, 204, 210, 232, 259) ; Le Nouvel obs (17, 20, 233) ; Les Temps modernes (176) ; Seuil (123, 250) ; SHAT (109, 112, cote IR 339/3) ; Témoignage Chrétien (65, www.temoignagechretien.fr).

Si vous désirez recevoir le programme
de nos publications, merci de contacter :

Louis de Mareuil
Éditions Jacob-Duvernet
134, rue du Bac, 75007 Paris
Tél. : 01 42 22 63 65
contact@editionsjd.com
www.editionsjd.com

Achevé d'imprimer en avril 2011
par CPI Bussière à Saint-Amand-Montrond (Cher)

ISBN : 978-2-84724-332-1
Dépôt légal : avril 2011